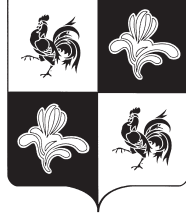


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



3 avril 2026

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026**

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales, du Budget, de la Culture,
des Crèches, de la Fonction publique, de la Politique d'aide aux personnes handicapées,
des Relations internationales et des compétences résiduelles

par Mme Aurélie CZEKALSKI et Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	3
2. Désignation des rapporteuses.....	3
3. Exposé de Mme Karine Lalieux, ministre en charge du Budget.....	3
4. Exposé des représentants de la Cour des comptes.....	5
5. Échange de vues avec les représentants de la Cour des comptes	8
6. Discussion générale	10
7. Examen des missions et programmes qui relèvent respectivement de chacun des membres du Collège	19
7.1. Exposé de Mme Karine Lalieux, ministre.....	19
7.2. Discussion.....	21
7.3. Exposé de M. Laurent Hublet, ministre	30
7.4. Discussion.....	34
7.5. Exposé de M. Ahmed Laaouej, ministre-président.....	55
7.6. Discussion.....	60
7.7. Exposé de M. Boris Dillières, ministre	76
7.8. Discussion.....	78
8. Discussion et vote des articles de chacun des projets.....	101
8.1. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026	101
8.2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026	101
8.3. Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026	102
8.4. Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026	102
9. Approbation du rapport.....	102
10. Texte adopté par la commission.....	102
11. Annexes	103
11.1. Budget de Bruxelles-Formation.....	103
11.2. Annexe à la réponse de Mme Karine Lalieux à la question de Mme Farida Tahar concernant le tableau présent dans l'exposé général.....	104

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Mustapha Akouz, Mme Clémentine Barzin, Mme Sofia Bennani, Mme Kristela Bytyçi, Mme Angelina Chan, M. Geoffroy Coomans de Brachène, Mme Marie Cruysmans, Mme Aurélie Czekalski, M. Francis Dagrin, M. Jonathan de Patoul, M. Elhadj Moussa Diallo, M. Ibrahim Donmez, M. Soulimane El Mokadem, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmerly, M. Jamal Ikazban, Mme Cécile Jodogne, M. Sadik Köksal, Mme Emel Köse, Mme Fadila Laanan, M. Mounir Laarissi, Mme Stéphanie Lange, Mme Joëlle Maison, M. Petya Obolensky, M. Hennan Oflu, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amélie Pans, Mme Patricia Parga Vega, M. Yannick Piquet, Mme Françoise Schepmans, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Farida Tahar, Mme Cécile Vainsel, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Rudi Vervoort (président) et M. Olivier Willocx, ainsi que M. Ahmed Laaouej (ministre-président), M. Boris Dillières, M. Laurent Hublet et Mme Karine Lalieux (ministres), M. Benoît Jamotton et M. Christophe Rappe (représentants de la Cour des comptes).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales, du Budget, de la Culture, des Crèches, de la Fonction publique, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, des Relations internationales et des compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 2 et 3 avril 2026, les projets de décret et de règlement contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2026.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

Sur proposition du président Rudi Vervoort, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026.

2. Désignation des rapporteuses

À l'unanimité des 11 membres présents, Mme Aurélie Czekalski et Mme Farida Tahar sont désignées en qualité de rapporteuses.

3. Exposé de Mme Karine Lalieux, ministre en charge du Budget

Mme Karine Lalieux (ministre) a tenu le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous présente aujourd'hui le budget 2026 de la Commission communautaire française. Il s'agit d'un budget particulier puisque c'est le premier budget de la législature, élaboré dans des délais contraints, mais surtout le premier jalon d'une trajectoire claire vers le retour à l'équilibre.

Avant d'entrer dans les chiffres, il est essentiel de rappeler le rôle fondamental de la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française exerce des compétences déterminantes pour la vie quotidienne des Bruxellois francophones, que ce soit l'Aide aux personnes handicapées, l'Action sociale et la Santé, la Formation professionnelle, l'Enseignement, le Transport scolaire, mais aussi la Culture, la Jeunesse, le Sport et le Tourisme.

Ces politiques touchent directement les publics les plus fragiles, soutiennent l'émancipation individuelle et contribuent à la cohésion sociale de notre Région.

La Commission communautaire française n'est pas une institution abstraite, elle est un acteur de proximité, au cœur du modèle social bruxellois.

Venons-en au budget de la Commission communautaire française qui repose sur une structure duale bien connue : d'une part, le volet réglementaire, soumis à la tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, d'autre part, le volet décentralisé, qui concerne les compétences transférées et celles issues de l'ex-province du Brabant, sur lesquelles nous disposons d'une pleine autonomie.

Ces deux volets sont distincts, chacun comprenant leurs propres recettes et leurs propres dépenses.

Pour 2026, les recettes totales s'élèvent à 641,7 millions d'euros.

Elles proviennent principalement de la Région de Bruxelles-Capitale (plus de 56 %), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (environ 27,5 %), de l'État fédéral (près de 15 %) et, de manière marginale, de recettes propres.

Cependant, il faut le souligner avec lucidité que nos recettes stagnent depuis deux ans. Cette situation s'explique notamment par une révision à la baisse des droits de tirage régionaux et par une diminution des moyens prévus en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2026 par rapport à 2024.

Dans ce contexte, notre marge de manœuvre reste limitée.

Le plafond des dépenses pour 2026 est, quant à lui, fixé à 701,8 millions d'euros.

Ces moyens sont concentrés sur nos politiques essentielles :

- l'aide aux personnes handicapées, premier poste budgétaire;
- le secteur social et de la santé;
- la formation professionnelle;
- l'enseignement et le transport scolaire;
- et enfin les infrastructures.

Nous avons fait des choix clairs en préservant les politiques et les acteurs de terrain.

C'est ainsi que le budget 2026 présente un déficit de 22,7 millions d'euros.

Mais il est essentiel de bien comprendre la nature de ce solde. Il s'agit d'un solde vérité.

En effet, par le passé, des mécanismes permettaient d'exclure du solde certaines dépenses d'investissement stratégiques. Nous avons fait le choix de la transparence. Toutes les dépenses sont aujourd'hui pleinement intégrées.

Cette année est également particulière car elle correspond à la finalisation de plusieurs projets d'investissement importants. Cela implique la libération de crédits significatifs, notamment pour la rénovation et l'extension d'un nouveau bâtiment à l'Institut Alexandre Herlin, qui permettra d'accueillir 200 enfants supplémentaires en situation de handicap, à partir de 2026 et pour la rénovation du Bâtiment 10 sur le campus du CERIA qui abrite notamment les laboratoires de recherche, les bureaux et les salles de cours de l'Institut Meurice (HELdB – Haute École Lucia de Brouckère), dont les travaux seront terminés cette année. Le projet prévoit l'installation de technologies de pointe comme la géothermie pour le chauffage, des panneaux photovoltaïques en toiture et un système de ventilation haute performance.

Par ailleurs, 2026 constitue la dernière année de remboursement du bâtiment de la rue des Palais. Cela signifie que, dès les exercices suivants, le solde brut de financement s'améliorera mécaniquement, allégeant notre contrainte financière.

Nous nous inscrivons aussi dans une trajectoire crédible de retour à l'équilibre pour 2029 :

- 2026 : – 22,7 millions;
- 2027 : – 15,0 millions;
- 2028 : – 7,5 millions;
- 2029 : équilibre budgétaire.

J'espère pouvoir laisser à mes successeurs un équilibre budgétaire, ce qui n'était pas le cas quand j'ai pris mes fonctions. Cette trajectoire repose sur des efforts réels, mais aussi sur des évolutions structurelles favorables, notamment la diminution progressive des besoins en investissements après 2026.

Pour atteindre cet objectif, un effort de 13,35 millions d'euros a été réalisé en 2026.

Cet effort repose sur une stricte priorisation des dépenses d'administration, un moratoire sur les remplacements dans la fonction publique, un étalement

des investissements et une économie drastique de 20 % sur les cabinets et de 10 % sur le Parlement.

Je tiens à souligner que les subsides essentiels et le secteur non marchand ont été totalement préservés.

Le budget intègre également une hypothèse de sous-utilisation des crédits de 5,1 %.

Cette estimation est prudente au regard des taux d'exécution observés ces dernières années, qui étaient systématiquement inférieurs.

Nous avons donc fait le choix de la sincérité et de la prudence dans la construction budgétaire.

Par ailleurs, un travail de fond est en cours concernant l'organisation de nos implantations administratives.

Notre ambition est claire : quitter les bâtiments occupés rue du Meiboom, valoriser et vendre certains actifs immobiliers au cours de la législature et réinvestir dans l'adaptation du bâtiment de la rue des Palais, afin de mieux répondre aux besoins actuels des services et des agents.

Cette réflexion s'inscrit dans une logique de rationalisation, d'efficacité et de modernisation de l'action publique.

Il faut également souligner que la Commission communautaire française présente une caractéristique structurelle, à l'instar d'autres pouvoirs publics : un décalage entre le rythme des recettes et celui des dépenses.

Certaines recettes sont versées de manière étalée ou tardive au cours de l'année, alors que les dépenses – notamment dans le secteur social – doivent souvent être engagées en début d'exercice. Cela peut générer des tensions de trésorerie, en particulier en début d'année.

Face à cette réalité, nous avons renforcé nos outils de gestion par la mise en place et l'extension de lignes de crédit permettant de couvrir les besoins ponctuels, le recours possible à des émissions de billets de trésorerie, afin d'optimiser le financement à court terme et l'amélioration du lissage des paiements pour mieux répartir les sorties de trésorerie dans le temps.

Ces instruments permettront d'anticiper les tensions, notamment au début de l'exercice 2027.

Mais au-delà des instruments, c'est une véritable culture de gestion active de la trésorerie que nous comptons renforcer.

Cela passe par un suivi rapproché des flux financiers, une coordination renforcée entre les services budgétaires et comptables et une anticipation des besoins, en particulier pour les secteurs les plus sensibles.

L'objectif est simple : garantir à tout moment la capacité de la Commission communautaire française à honorer ses engagements, en particulier vis-à-vis des opérateurs de terrain.

Mesdames et Messieurs les député.e.s,

Je souhaite également attirer votre attention sur un aspect essentiel de notre action publique : l'intégration de la dimension de genre dans notre budget.

Le budget genré ne consiste pas simplement à isoler quelques crédits dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une méthode d'analyse transversale, qui vise à examiner l'ensemble des politiques publiques au regard de leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes. Car, nous le savons, une politique publique n'est jamais neutre. Qu'il s'agisse de santé, de formation, d'aide sociale ou de culture, les besoins, les usages et les impacts peuvent varier fortement selon le genre.

C'est pourquoi la Commission communautaire française s'inscrit pleinement dans cette démarche, en conformité avec ses obligations légales, mais surtout par conviction politique.

Concrètement, la note de genre contenue dans l'exposé général du budget 2026 met en évidence les crédits spécifiquement dédiés à ces politiques.

Pour cet exercice, 8 allocations de base ont été identifiées comme relevant directement d'actions en faveur de l'égalité, pour un montant total de 13,2 millions d'euros, soit 2 % du budget de 2026. En 2024, seuls 1,7 million d'euros avaient été identifiés comme tels.

Ce chiffre reste modeste mais est en progression par rapport aux années précédentes. Il témoigne d'une meilleure capacité à identifier et tracer ces dépenses.

Cependant, cette photographie ne reflète qu'une partie de la réalité.

En effet, une part importante des politiques de la Commission communautaire française – en particulier dans les secteurs de la santé, du social ou de la formation – a un impact indirect mais réel sur l'égalité de genre, sans être toujours comptabilisée comme telle.

Derrière ces montants, il y a des politiques concrètes : le soutien aux centres de planning familial (pour 12,3 millions d'euros), les actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, la lutte contre les violences faites aux femmes, ou encore le soutien aux organismes spécialisés dans l'égalité.

Ces politiques ne sont pas accessoires. Elles répondent à des réalités sociales documentées : les inégalités d'accès aux soins, les violences de genre, ou encore la charge différenciée des responsabilités familiales.

Avant de clôturer, je précise que le Gouvernement a déposé un amendement concernant le Budget initial 2026 de Bruxelles Formation. Celui-ci vise à remplacer l'annexe de la page 76 du projet de décret contenant le budget général des dépenses. Il s'agit d'une correction purement technique permettant de tenir compte du budget initial tel qu'adopté par le Comité de gestion de Bruxelles Formation le 27 mars dernier.

J'en arrive à la conclusion

Ce budget n'est pas un budget de facilité. C'est un budget de vérité, de responsabilité et de transition. Il assume un déficit temporaire pour mieux préparer l'avenir, il investit là où c'est nécessaire et il trace une trajectoire crédible vers l'équilibre.

Notre cap est clair : garantir la soutenabilité de nos finances tout en renforçant notre modèle social.

Je vous remercie. ».

4. Exposé des représentants de la Cour des comptes

M. Christophe Rappe (conseiller à la Cour des comptes) a tenu le discours suivant :

« Monsieur le président, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les députés,

Au nom de la Cour des comptes, je vous remercie de nous avoir invité à présenter le contenu du rapport adressé à votre Assemblée et qui a été adopté par la chambre française de la Cour des comptes ce 31 mars et transmis le jour même au Parlement et au Gouvernement.

Mon exposé reprendra les points les plus importants du rapport. Je vous donnerai tout d'abord un aperçu du solde de financement et de la dette de la Commission communautaire française, estimés au terme de l'exercice 2026. Je commenterai ensuite les éléments du dispositif des projets de décret et règlement contenant les budgets des dépenses qui contre-

viennent, selon nous, aux dispositions réglementaires avant de vous présenter les variations les plus significatives en recettes et en dépenses.

Dans son exposé général, le Collège présente une trajectoire de son solde de financement pour la période 2025-2029, lequel est ramené à l'équilibre en 2029. La Cour des comptes note toutefois que ce document ne précise pas suffisamment les mesures, tant en recettes qu'en dépenses, qui seront mises en œuvre pour atteindre cet équilibre.

De même, il ne donne aucune indication quant à l'évolution des dépenses primaires nettes, telles que définies par les autorités européennes, pour cette période. L'évolution des dépenses primaires nettes étant ce nouvel indicateur dans le cadre de la procédure de déficit excessif mis en œuvre par les autorités européennes.

Pour l'exercice en cours, le solde de financement est fixé à – 22,7 millions d'euros. Ce solde est établi grâce à l'application d'un taux de sous-utilisation des crédits de dépenses de 5,1 %, ce qui correspond à quelque 35,6 millions d'euros. La Cour des comptes a vérifié le réalisme de ce taux, d'après les données dont elle dispose pour les exercices 2022 à 2024, lesquelles révèlent un taux moyen de sous-utilisation de 6,3 % des crédits de dépenses. La Cour ne formule donc pas d'observations sur la prise en compte du taux tel que mentionné dans l'exposé général.

La Cour des comptes constate également que les documents déposés par le Collège ne satisfont pas entièrement aux obligations définies à l'article 21 du décret du 24 avril 2014. En effet, celui-ci prévoit explicitement que l'exposé général du premier projet de décret contenant le budget, déposé après la prestation de serment des membres du Collège à la suite d'élections législatives, doit en outre contenir d'une part, les paramètres et la stratégie pour atteindre les objectifs budgétaires de la législature et, d'autre part, des notes d'orientation qui établissent le lien entre les objectifs budgétaires et les axes fondamentaux de la politique gouvernementale. La Cour des comptes, sauf erreur, constate que ces informations ne figurent pas dans l'exposé général.

Concernant la dette, le Collège de la Commission communautaire française présente également, dans l'exposé général, la situation de la dette au 31 décembre 2025, laquelle se chiffre à 182,7 millions d'euros. Celle-ci se compose principalement des emprunts « de soudure » gérés la Société publiques d'administration des bâtiments scolaires bruxellois, soit 180,3 millions d'euros. Le reste de la dette est logé dans des emprunts des bâtiments de l'administration centrale, à Schaerbeek, du centre sportif de la Woluwe à Woluwe-Saint-Lambert et de la Délégation

générale Wallonie-Bruxelles à Paris, pour un total de 2,4 millions d'euros.

La Cour des comptes a estimé cette dette au 31 décembre 2026, d'après les tableaux d'amortissement dont elle dispose. Celle-ci s'élèverait à 203,7 millions d'euros, soit une dégradation de l'ordre de 21 millions d'euros. Ce montant intègre le solde net à financer de l'exercice courant de 22,7 millions d'euros évoqué précédemment dans mon exposé.

J'en viens à présent aux commentaires des articles des projets de décret et de règlement contenant les dépenses de la Commission communautaire française, traditionnellement appelé le dispositif. Pour rappel, ces dispositions ont une portée limitée dans le temps, à savoir la durée de l'exercice budgétaire auquel elles se rapportent, soit un an. La Cour des comptes a identifié quelques dispositions qui contreviennent aux règles comptables et budgétaires auxquelles est soumise la Commission communautaire française.

La première concerne les avances octroyées aux comptables extraordinaires, dont le montant maximum, par allocation de base, est défini dans l'arrêté du 17 décembre 2015 du Collège de la Commission communautaire française. On constate que l'article 3 du dispositif porte le montant de 8.500 euros à 248.000 euros pour certains services, des montants pouvant aller jusqu'à 850.000 euros. D'après les données dont elle dispose, la Cour des comptes est d'avis qu'une dérogation au-delà de 248.000 euros ne semble nécessaire que pour six services et qu'en outre, la dérogation limitée à 120.000 euros reste suffisante pour une grande partie des autres services.

La Cour des comptes relève également une autre dérogation exerçant une influence directe sur la notion de spécialité budgétaire. Pour rappel, lorsque votre Assemblée est amenée à voter un budget général des dépenses, cela revient à accorder au Collège des autorisations de dépenses dont les enveloppes sont fixées et approuvées par programme.

Cette règle est définie par l'article 17 du décret du 24 avril 2014. L'article 4 du dispositif introduit une dérogation à ce principe général, applicable lorsque de nouvelles ventilations de crédits – dans les limites des crédits d'engagement ou de liquidation du programme concerné – sont devenues impossibles faute de crédit disponible. Dans ce cas, la dérogation prévue aux dispositifs autorise le Collège à reventiler des crédits de dépenses vers les autres programmes d'une mission et, si cela est nécessaire, entre plusieurs missions.

Comme elle l'a fait pour la Région de Bruxelles-Capitale, la Cour des comptes observe que cette dis-

position vide le principe de spécialité budgétaire de sa substance. Si elle est adoptée, la seule contrainte imposée au Collège sera de respecter les totaux généraux des dépenses, pour lesquels les tableaux budgétaires deviendront indicatifs. En d'autres termes, les autorisations de dépenses accordées par l'Assemblée deviendraient générales et non plus spécifiques à une politique précise. C'est une remarque que l'on formule systématiquement sur les dispositifs, et pas plus tard qu'il y a quelques semaines concernant la Région de Bruxelles-Capitale.

La dérogation suivante concerne un principe fondamental dans l'établissement des états financiers. En effet, l'article 34 du décret du 24 avril 2014 impose que chaque unité comptable dresse, dans la même forme que le plan comptable, un inventaire annuel des éléments actifs et passifs de son patrimoine. Or, l'article 8 du dispositif introduit une dérogation à cette disposition en limitant au seul site du siège central du Service public du Parlement francophone bruxellois l'obligation de la tenue d'un tel inventaire.

La Cour des comptes rappelle que la tenue d'un inventaire comptable est une disposition fondamentale de la nouvelle comptabilité publique instaurée par la loi de dispositions générales du 16 mai 2003 à laquelle ne peuvent déroger les entités fédérées. De plus, l'absence d'inventaire comptable ne permet pas d'établir des comptes annuels conformes aux règles usuelles de la comptabilité en partie double. Si c'est adopté, on reviendra dans quelques mois avec des remarques lors de l'examen du compte de la Commission communautaire française.

Enfin, j'aborde une dernière disposition contenue dans le dispositif, et peut-être la plus importante, qui aura un impact considérable sur l'établissement du compte général consolidé de l'Entité francophone bruxelloise. Conformément à l'article 2, 14°, du décret du 24 avril 2014, cette entité comprend les services du Collège (SPFB), les services administratifs à comptabilité autonome et les organismes administratifs publics. Au 1^{er} janvier 2026, cette entité ne comprend désormais plus que le SPFB et Bruxelles Formation comme étant le seul organisme dans le périmètre de la Commission communautaire française, auxquels les modalités de consolidation adoptées par le Collège en date du 7 décembre 2023 (arrêté 2023/745) s'appliquent.

L'article 12 du dispositif déroge à ces modalités, en excluant les comptes de Bruxelles Formation de la consolidation. La Cour des comptes rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du décret du 24 avril 2014, aucun compte consolidé n'a été présenté à la Cour et à l'Assemblée dans le cadre du règlement du budget. Dans le cadre de sa mission de certification, la Cour a récemment émis une abstention sur le compte

général consolidé de l'entité pour l'exercice 2023, en raison, principalement, de l'absence de consolidation des opérations de Bruxelles Formation.

Cette dérogation prévue dans le dispositif a pour conséquence que le Collège n'établira pas de compte général consolidé, présentant une situation patrimoniale, financière et budgétaire globale de l'Entité francophone bruxelloise, avant l'exercice 2027 au plus tôt.

J'en viens à présent au commentaire des recettes et des dépenses des projets de budgets.

Le projet de décret fixe les prévisions de recettes à 625,6 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2025, à savoir 622,4 millions d'euros. Cette variation s'explique notamment par la diminution des dotations de la Région de Bruxelles-Capitale (0,7 million d'euros) et par l'augmentation des dotations de la Communauté française (+ 2,9 millions d'euros) et du fédéral (+ 1,6 million d'euros). Ces variations résultent principalement par l'adaptation mécanique des différents paramètres utilisés pour le calcul de ces dotations.

La Cour des comptes a procédé à une analyse transversale des budgets des autres entités fédérées afin de s'assurer de la concordance des prévisions de recettes inscrites au budget des voies et moyens de la Commission communautaire française avec les prévisions de dépenses inscrites dans les budgets des entités débitrices. La Cour a relevé une différence avec la dotation allouée par la Région de Bruxelles-Capitale, celle-ci étant surestimée à hauteur de 0,9 million d'euros. Elle a également constaté une différence pour la dotation non-marchand prévue au budget général des dépenses de la Communauté française pour 0,9 million d'euros alors que celle-ci n'est pas reprise aux voies et moyens de la Commission communautaire française.

En dépenses, les prévisions s'élèvent à 667,6 millions d'euros en crédits d'engagement, soit une augmentation de 3 % par rapport aux crédits provisoires 2025. Pour rappel, la comparaison effectuée par la Cour porte sur les crédits provisoires 2025, tels que modifiés par le Collège en cours d'exercice. Les missions pour lesquelles les crédits ont été revus à la hausse sont principalement l'aide aux personnes (mission 22), la santé (mission 23), les relations internationales et politique générale (mission 30) et Phare (mission 32). En revanche, celles dont les prévisions ont été revues à la baisse concerne l'administration (mission 21), la formation professionnelle (mission 26), l'enseignement (mission 29) et les infrastructures (mission 31).

Dans l'hypothèse d'une consommation intégrale des crédits de dépenses, l'encours d'engagement s'élèverait à 91,6 millions d'euros, en recul de 9,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le projet de règlement fixe les prévisions de recettes à 16,1 millions d'euros, prévisions analogues à celles des crédits provisoires 2025. Les prévisions des crédits d'engagement s'élèvent à 24,2 millions d'euros, en augmentation de 0,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ce sont essentiellement les dépenses consacrées à la culture qui bénéficient de cette hausse.

Pour conclure mon exposé, j'évoquerai brièvement le périmètre de consolidation de la Commission communautaire française. Pour rappel, pour l'exercice 2026, seul Bruxelles Formation est à inclure dans le périmètre à titre d'organisme administratif public.

Le budget de l'organisme est joint au projet de décret contenant les dépenses de la Commission communautaire française. Celui-ci est présenté à l'équilibre avec des prévisions de recettes et de dépenses égales à 96,2 millions d'euros. Ceci étant avant l'amendement qui a été déposé et que le ministre vient d'évoquer. Les montants alloués à l'organisme à charge du budget général des dépenses de la Commission communautaire française s'élèvent à 63,2 millions d'euros, montant analogue à celui de l'exercice précédent.

Ceci clôture notre exposé ».

5. Échange de vues avec les représentants de la Cour des comptes

Mme Patricia Parga Vega (PTB) remercie la Cour des comptes pour son travail et ses différentes remarques éclairantes. Elle demande aux représentants de la Cour des comptes ce qu'ils pensent de cette nouvelle tendance inquiétante du Gouvernement francophone bruxellois qui vide le contrôle budgétaire des parlementaires de son sens, via l'article 4 du projet de décret.

D'autres niveaux de pouvoirs utilisent-ils également cette pratique ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) remercie la Cour des comptes pour son rapport ainsi que pour la qualité de son analyse. Son travail qui vient d'être détaillé éclaire la seule question que le député se posait.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie les représentants de la Cour des comptes pour leur exposé intéressant et pertinent.

Le plus important dans les recommandations émises est de pouvoir les suivre afin de progresser. Comment la Cour assure-t-elle le suivi de ses recommandations ?

Sur la trajectoire budgétaire, l'absence de stratégie détaillée pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2029 a été souligné. Les représentants de la Cour peuvent-ils en préciser plus les contours ? Cette lacune compromet-elle la crédibilité du budget à moyen terme ?

La Cour indique ne pas pouvoir se prononcer sur le point de départ de l'année budgétaire 2025 faute de données. Quel impact concret a été identifié sur l'évaluation du budget 2026 sur la dette ?

La dette fait peser un risque sur la soutenabilité financière de la Commission communautaire française.

La Cour critique le recours aux provisions et les dérogations aux principes de spécialité budgétaire. Cela réduit le contrôle démocratique du Parlement. Les représentants de la Cour partagent-ils ce constat ? Cette disposition pourrait-elle à terme conduire à une gestion discrétionnaire des crédits en cours d'année puisqu'on peut aisément les reventiler sur d'autres programmes ?

Peut-on encore parler d'un budget lisible et sincère si les allocations peuvent être modifiées en profondeur après le vote ? Cela affecte-t-il pour la Cour la comparabilité entre prévision et exécution ? Cette dérogation est-elle compatible avec des principes fondamentaux de la comptabilité publique ?

M. Jamal Ikazban (PS) remercie la Cour des comptes pour son travail et ses remarques toujours pertinentes.

Le député souhaite préciser un élément. Malgré la présentation d'un budget assez rapidement, l'urgence de sortir du système des douzièmes provisoires, toutes les règles ont été respectées pour présenter un vrai budget de plein exercice. La Cour des comptes l'a confirmé.

Le député constate que l'hypothèse d'une sous-utilisation des crédits de 35,8 millions d'euros, c'est-à-dire 5,10 %, pour le solde de financement, est jugée tout à fait réaliste par la Cour des comptes.

Mme Cécile Jodogne (DéFI) remercie la Cour des comptes pour la précision et la clarté des remarques émises.

La députée rejoint l'une ou l'autre question qui ont été posées, notamment l'étonnement face au recours

à cette capacité donnée au Collège de pouvoir faire tous les mouvements en interne.

M. Moussa Elhadj Diallo (Les Engagés) remercie la Cour des comptes pour la qualité de son analyse et la clarté de ses observations fournies. C'est une aide précieuse qui permet de prendre du recul ainsi que de renforcer la solidité des choix budgétaires.

La Cour rappelle que ce budget s'inscrit dans un contexte contraint avec un déficit réel et une dette en hausse. Elle souligne aussi que la trajectoire vers l'équilibre en 2029 reste encore à préciser concrètement. Autre point d'attention, le recours aux sous-utilisations des crédits pour améliorer le solde qui ne peut pas devenir un réflexe structurel.

Pour la majorité, le message est clair. Ce budget est sérieux. Il appelle à un pilotage encore plus rigoureux et transparent dans les années à venir.

M. Christophe Rappe (conseiller à la Cour des comptes) répond à la première question qui portait sur l'article 4 et la possibilité de dérogation pour reventiler des crédits. La Cour confirme rencontrer cette pratique à d'autres niveaux de pouvoir. La Cour la critique systématiquement.

Une disposition relativement similaire existait pour les budgets de plein exercice jusqu'en 2024 à la Région de Bruxelles-Capitale. Une possibilité de reventilation à partir du moment où il y avait une insuffisance de crédit disponible. On retrouve cette mécanique dans les projets budgétaires présentés en Commission communautaire française.

À partir du moment où l'Assemblée vote des crédits par programme, par politique spécifique, le fait d'accorder une dérogation au Gouvernement de pouvoir reventiler à partir du moment où il n'y a plus de crédit disponible sur une allocation de base, vide la substance de l'autorisation par politique qui est accordée par l'Assemblée.

Cela n'est pas propre à la Commission communautaire française, on peut le mentionner. Il y a dans le dispositif une condition qui est mise, c'est le fait qu'il n'y ait plus de crédit disponible avant d'opérer une reventilation.

L'absence de note d'orientation générale au niveau de la stratégie pose un problème de lisibilité. La Cour a constaté qu'au niveau du décret du 24 avril 2014, il était spécifiquement mentionné l'obligation de produire de telles notes au début de la législature. Les explications données dans l'exposé général ne constituent pas véritablement des notes d'orientation politique ce qui rend difficile le lien qui peut être fait entre les objectifs qui ont été énoncés par la ministre

et les moyens à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs.

La Cour n'a pas encore reçu les comptes 2025 et l'exécution définitive de 2025. Elle ne peut donc pas préjuger de ce qui est mentionné dans l'exposé général, ni cautionner le point de départ qui est pris.

La Cour n'a toutefois pas formulé d'observation significative sur l'impact et l'influence que cela pourrait avoir sur la plausibilité de la trajectoire telle que mentionnée dans l'exposé général.

Dans le rapport, il est fait état d'une provision concernant le non marchand avec une possibilité de redistribution au départ de cette provision, mais qui nécessitera un nouvel accord avec les partenaires sociaux. Accord qui n'est pas encore conclu, le dernier en date s'est éteint en 2024.

Le recours à des provisions ne favorise pas la transparence budgétaire. Dans ce cas-ci, c'est sans doute lié au fait que cet accord n'est pas encore conclu avec les partenaires sociaux.

Mme Karine Lalieux (ministre) remercie la Cour pour son travail d'autant plus que le Collège l'a demandé rapidement.

L'objectif était de sortir des douzièmes provisoires notamment pour tout le secteur non marchand.

Par rapport au solde primaire, bien évidemment, les règles seront respectées pour 2027. Ce sera dans le cadre du budget 2027, notamment aussi pour les notes de politique générale. Ce sont des outils importants.

Les députés auront l'occasion de demander à l'ensemble des ministres ce qu'ils vont faire au niveau de leur budget.

Au nom du Collège de la Commission communautaire française, on se fait fort pour le budget 2027 d'amener l'ensemble des documents prévus légalement dans le cadre d'un dépôt de budget.

Concernant les chiffres discordants au niveau de la Région, la ministre va demander au ministre du Budget régional parce qu'ils ont communiqué au Collège d'autres chiffres que ce qu'ils ont indiqué. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, vu les problèmes géopolitiques, la ministre pense que ce sera plutôt revu à la hausse que revu à la baisse. Il y aura donc peut-être plus d'argent de la Fédération Wallonie-Bruxelles que ce qui a été prévu à la base. Un budget reste prévisionnel.

La ministre annonce également qu'une clause de rendez-vous a été prise au niveau du Collège au mois de septembre par rapport à soit un ajustement budgétaire, soit un suivi budgétaire en fonction de ce qui se passe à d'autres niveaux de pouvoir.

6. Discussion générale

Mme Patricia Parga Vega (PTB) mentionne que la Cour des comptes relève à nouveau que le Collège a introduit dans ce budget un mécanisme lui permettant de déplacer des crédits d'un poste à un autre. Concrètement avec ce budget, le Collège demande à l'Assemblée un chèque en blanc de 700 millions d'euros. Le Collège vide de son sens le contrôle budgétaire par le Parlement, à la Commission communautaire française comme à la Région. Pourquoi est-ce que ce mécanisme est utilisé de manière systématique ?

Le groupe PTB craint que cet article 4 ne serve, en pratique, à réorienter des crédits à droite et à gauche en cours d'exécution budgétaire, sans véritable débat démocratique. Cela pourrait notamment se traduire par des coupes pour certaines associations, sans que ces choix soient clairement assumés ni discutés ici. Ce manque de lisibilité et de transparence pose un problème démocratique, et surtout les associations concernées sont en droit de savoir ce qui les attend.

À l'exception de cet article 4, le budget 2026 ressemble à n'importe quel autre budget de la Commission communautaire française. Il évolue très peu, que ce soit par rapport aux douzièmes provisoires ou au budget 2024 du Gouvernement précédent.

Cette absence de changements notables interroge beaucoup. En effet, les décisions prises au niveau fédéral par l'Arizona vont fortement impacter les associations soutenues par la Commission communautaire française et leurs publics. Cela va mécaniquement accroître les besoins de la population bruxelloise pour les services de la Commission communautaire française, qui sont pourtant déjà souvent trop peu couverts.

Dans ce contexte, même si ce n'est pas un budget d'austérité aussi marqué qu'à la Région, le Collège reste dans la logique de sous-investissement que le groupe PTB dénonce depuis des années en Commission communautaire française.

Le Collège a par ailleurs décidé de faire certaines économies, notamment dans les frais de personnel, que ce soit au sein de l'administration de la Commission communautaire française ou dans l'enseignement. Or, dans le même temps, les besoins augmentent : réforme du chômage, nécessité accrue de

formation et d'accompagnement, montée de la précarité à Bruxelles. Concrètement, avec un budget globalement similaire, on fera moins qu'avant.

À ce sujet, vu la guerre que les États-Unis et Israël ont déclenché en Iran et ses conséquences, est-ce que le Collège prévoit des provisions pour d'éventuelles indexations des salaires de l'administration ou du personnel enseignant, ainsi que pour couvrir l'explosion des coûts énergétiques que l'on constate déjà ? La députée pense notamment à l'impact pour les écoles de la Commission communautaire française ou au transport scolaire.

La députée a dit qu'on voyait peu de différences avec les budgets précédents, mais il y a quand même un point spécifique. Une touche « MR ». La ministre du Budget peut-elle expliquer pourquoi un budget de 221.000 euros est prévu pour le cabinet de la ministre Audrey Henry, alors qu'elle ne semble, à ce stade, exercer aucune compétence au sein du Collège ? Des compétences sont-elles appelées à lui être transférées ? À défaut, quelles seront les missions des personnes concernées ? Comment la ministre explique-t-elle par ailleurs que le budget de ce cabinet augmente par rapport à 2025 ?

En conclusion, il paraît difficile de saisir clairement les choix posés par le Collège à la lecture des tableaux budgétaires. La plupart des crédits sont très proches de ceux de 2025, les priorités politiques du Collège sont peu lisibles. Surtout, l'article 4 rend les choix politiques posés tout à fait illisibles.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) annonce qu'un moment important des travaux vient de s'ouvrir avec l'analyse du budget 2026 de la Commission communautaire française qui portera enfin sur une année complète. Après avoir subi les difficultés en lien avec les douzièmes provisoires pendant un peu plus d'un an et demi, ce n'est pas un exercice anodin. Il s'inscrit dans une séquence attendue et nécessaire pour assurer la continuité et la lisibilité du fonctionnement de la Commission communautaire française.

Le député pense que les commissaires peuvent collectivement se réjouir de pouvoir enfin engager ce travail budgétaire. C'est en effet un rendez-vous que l'Assemblée appelait de tous ses vœux depuis de nombreux mois.

Les crédits provisoires pouvaient, un temps, être une solution d'attente; mais ils étaient devenus un facteur d'incertitude pour l'ensemble des acteurs de la Commission communautaire française. Ces personnes, qui, au quotidien, donnent du rythme aux actions de la Commission communautaire française, incluent les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants, les étudiants, les familles, ainsi

que celles qui travaillent, accompagnent ou apportent leur aide aux concitoyens bruxellois.

Néanmoins, la situation est difficile et exigeante. Le groupe MR ne manquera pas de l'examiner avec lucidité et transparence à l'égard des acteurs bruxellois, mais aussi de l'ensemble des concitoyens qui attendent de la part du Parlement, honnêteté et transparence.

La réalité budgétaire dans laquelle la Commission communautaire française évolue impose des choix, parfois contraints, et appelle à une gestion particulièrement rigoureuse afin de permettre la continuité de ses actions et donc les réponses aux besoins fondamentaux des concitoyens.

Le groupe MR a pris ses responsabilités et s'est engagé, comme il le demandait depuis de nombreuses années, à rétablir l'équilibre budgétaire.

Cependant, le groupe MR n'abandonnera pas les politiques essentielles de la Commission communautaire française, les politiques du cœur comme on les appelait encore il y a quelques années.

La Commission communautaire française joue un rôle clé dans la vie quotidienne des citoyens. Ces missions affectent directement la trajectoire et le parcours d'une vie. La Commission communautaire française intervient à chaque période de la vie. C'est dans ce contexte que le groupe MR s'engage à agir avec responsabilité et vigilance afin de permettre à chacun de s'émanciper et de développer pleinement son potentiel.

Ce budget sera un jalon important dans l'assurance de pouvoir pérenniser toute une série d'actions qui sans cela pourraient être le cas échéant menacées.

Mme Farida Tahar (Ecolo) rejoint la ministre sur l'enjeu fondamental d'avoir un budget afin de sortir du mécanisme des douzièmes provisoires avec toutes les incertitudes qu'il provoque dans pas mal de secteurs dont notamment ceux de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes en situation d'handicap, de la culture.

Sur cet enjeu, elle indique soutenir la démarche, précisant que le groupe Ecolo était lui-même demandeur d'un atterrissage sur un budget.

Elle souligne qu'un budget implique une volonté d'identifier les différents postes dans la transparence, la clarté et surtout dans une projection pluriannuelle. Comme la Cour des comptes l'a relevé, la députée avance qu'une impression domine, il s'agit d'un budget sans véritable cap clair à ce stade.

Un équilibre budgétaire est annoncé pour 2029, mais aucune trajectoire n'est visible et aucune mesure concrète, tant au niveau des recettes que des dépenses, n'est précisée pour y parvenir.

La députée cite en exemple le solde de financement de 2025, présenté à zéro dans l'exposé général, alors qu'il semble être négatif.

La députée comprend la volonté de réduire le déficit de la Commission communautaire française, mais demande des éclaircissements sur l'existence d'une volonté réelle de réduire les dépenses d'ici 2029. L'ambition d'atteindre le zéro déficit pour 2029 est là, mais les modalités pour y parvenir ne sont pas précisées. Comment le Collège va-t-il procéder concrètement ?

Les recettes s'élèvent à 642 millions d'euros et les dépenses à 701 millions, soit un déficit de 22,7 millions d'euros. La députée demande si le recours à une sous-utilisation de crédit sera dorénavant la méthode de gestion du déficit. Elle indique ne pas voir comment l'équilibre serait réellement atteint.

Le déficit reste quand même important alors que la Commission communautaire française était à l'équilibre. Si le Collège ne diminue pas les dépenses et n'assure pas les recettes nécessaires, l'institution est potentiellement en danger.

La Commission communautaire française ne dispose pas de recettes propres et dépend des dotations de la Région bruxelloise, du Fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est étonnant que ces dotations n'aient pas été augmentées pour la Commission communautaire française, car, vu les enjeux, il aurait été logique d'en assurer de plus importantes afin d'éviter ce déficit de 22,7 millions d'euros.

La dette augmente de plus de 20 millions d'euros en un an, sans réponse claire sur le financement. Les choix budgétaires du Collège sont questionnables. C'est peut-être une façon d'affaiblir certains leviers essentiels comme la formation professionnelle.

La députée souhaite entendre la ministre sur les principes de spécialité budgétaire. Ils garantissent que les crédits votés par le Parlement soient affectés à des politiques précises. C'est le cœur même du contrôle démocratique. Or, ici, le Collège propose une dérogation qui lui permettrait de déplacer des crédits entre programmes, voire entre missions, simplement parce que les crédits initiaux sont insuffisants.

Autrement dit, une fois le budget voté, celui-ci pourrait être modifié profondément sans réel retour devant l'Assemblée. Cela pose question.

Dans certains totaux des tableaux de l'exposé général, on a observé des totaux différents. C'est notamment le cas pour la mission 22, Aide aux personnes, et la mission 26, Formation professionnelle ainsi que pour la mission 21, Administration. La députée voudrait avoir des précisions sur ces différences de montants.

Sur les infrastructures, la députée relève que la suppression des primes Renolution au profit d'un système de prêt ne correspondait pas à la réalité des ASBL. Celles-ci ne peuvent pas soumettre les remboursements de prêt en dépenses éligibles. Quelle solution sera étudiée à ce sujet ? Elle observe une diminution liée à une réduction des nouveaux investissements et souhaite savoir si de nouveaux projets pourraient être intégrés au calendrier en cours.

Sur les cabinets ministériels, la répartition des budgets alloués interpelle, notamment les 221.000 euros accordés à la ministre Audrey Henry, sans compétence en Commission communautaire française. Il y a une disparité entre ministres. La députée demande des explications sur la méthode de répartition, sans doute en lien avec les compétences.

Pour la mission 21, le budget consacré à l'administration de la Commission communautaire française est en diminution. C'est justifié notamment, compte tenu du cadre budgétaire délicat, en région. Quel est l'impact concret sur le personnel et le fonctionnement de l'administration ?

Ce budget est majoritairement présenté comme neutre, mais neutralité ne signifie pas égalité. Les politiques d'Aide aux personnes, de Santé, de Cohésion sociale et de Formation professionnelle touchent les femmes de manière disproportionnée, tant comme bénéficiaires que comme travailleuses. Ces politiques sont des leviers majeurs d'égalité, même sans porter d'étiquette de genre en tant que telle. Lorsqu'elles sont sous-financées, ce sont les femmes qui en souffrent.

La députée salue le *genderbudgeting* qui est spécifié, notamment par Bruxelles Formation. Sur la note de genre, l'exercice a été fait, mais l'essentiel de l'impact en matière d'égalité repose sur des politiques générales, pas sur des moyens explicites et suffisamment dédiés.

Lorsque l'allocation classée en priorité genre comme les subventions aux organismes « violence intrafamiliales » sont réduites de 10 %, c'est un peu la crédibilité même de la démarche qui est en jeu.

M. Jamal Ikazban (PS) précise que la commission est amenée aujourd'hui à analyser le budget 2026 de la Commission communautaire française. Enfin un budget de plein exercice ! Celui-ci fait suite à de nombreux mois sous le régime des douzièmes provisoires et s'inscrit dans un contexte économique difficile, marqué à la fois par une croissance économique modérée, une pression persistante sur les finances publiques et, surtout, par des besoins sociaux de plus en plus importants dans la région.

La Commission communautaire française n'est pas une institution parmi d'autres. Elle représente un réel pilier de l'émancipation sociale des francophones à Bruxelles. En effet au travers de ces différents champs d'action tels que le handicap, la santé mentale, la promotion de la santé, l'accompagnement social pour les personnes en difficulté, les maisons médicales, les plannings familiaux, l'enseignement et la formation professionnelle, la culture, le sport, elle porte des politiques qui touchent directement à la dignité des personnes qu'il s'agisse de l'accès aux soins, à la formation, à l'accompagnement social, ou à l'autonomie.

Aujourd'hui, 2 avril, c'est la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

La Commission communautaire française, c'est aussi un choix politique. Celui de ne pas abandonner les plus fragiles, celui d'investir dans les capacités de chacun, celui de faire de la solidarité un moteur d'action publique. Dans une ville où les inégalités se creusent chaque jour un peu plus, son rôle n'est pas accessoire, il est indispensable.

Face aux défis immenses que connaît Bruxelles, à la précarité persistante, à la pression démographique, aux inégalités d'accès aux services, il faut réaffirmer l'ambition de la Commission communautaire française d'être un outil fort, agile et engagé, capable de répondre concrètement aux besoins des citoyens et de défendre un modèle de société plus juste.

Le député remercie la ministre de défendre un budget qui va exactement dans ce sens, qui conserve une orientation claire et assumée, celle d'un investissement prioritaire dans l'humain, dans la cohésion sociale et dans le soutien aux acteurs de terrain. Ce budget est un budget d'équilibre politique, au sens noble du terme.

Un équilibre entre responsabilité budgétaire et maintien des priorités sociales qui sont chères au groupe PS.

En effet, les crédits consacrés à l'aide aux personnes en situation de handicap sont en augmentation, les secteurs du social et de la santé sont sta-

bilisés, les subsides facultatifs, notamment dans la culture et le sport, sont maintenus. Dans un contexte budgétaire contraint, ce n'est pas neutre, c'est un choix politique assumé.

Les subventions octroyées au secteur associatif bruxellois représentent 66 % du budget des dépenses auxquelles s'ajoute la dotation de plus de 64 millions d'euros octroyée à Bruxelles Formation. Cela illustre pleinement la volonté de pérenniser ce que les prédécesseurs de la ministre, dont le président de l'Assemblée, M. Rudi Vervoort, ont mis en place pour soutenir coûte que coûte, celles et ceux qui, au quotidien, assurent la solidarité à Bruxelles.

Parallèlement, un effort réel de plus de 13 millions d'euros a été réalisé :

- un moratoire au niveau de l'administration en 2026 sur les remplacements;
- l'étalement des investissements et
- une réduction des moyens alloués aux cabinets et au Parlement.

Autrement dit, une part de l'effort porte sur le politique et sur le fonctionnement, et non sur les bénéficiaires des politiques publiques. C'est une question de justice sociale.

Si l'on rentre dans le détail des politiques, on constate que l'aide aux personnes reste un pilier central de l'action de la Commission communautaire française, avec plus de 113 millions d'euros mobilisés. Ce choix est cohérent avec les réalités sociales bruxelloises, marquées par une précarité importante et des besoins croissants en accompagnement social, familial et communautaire. Cela étant dit, la question qui se pose aujourd'hui est celle de l'adéquation de ces moyens à l'évolution des besoins, car le maintien des budgets ne suffit pas toujours à répondre à l'intensification des demandes sur le terrain.

S'agissant du handicap, le budget consacré au dispositif PHARE dépasse désormais les 210 millions d'euros, ce qui témoigne d'un effort significatif et d'une priorité politique claire. Néanmoins, chacun sait ici que les listes d'attente restent importantes et que de nombreuses familles continuent de faire face à des délais trop longs pour accéder aux aides nécessaires. L'enjeu n'est donc pas uniquement budgétaire, mais aussi organisationnel et structurel.

En matière de santé, les moyens atteignent près de 57 millions d'euros, avec un accent mis sur les services ambulatoires et la promotion de la santé. Ce choix est cohérent avec une approche de première ligne et de prévention, que le groupe PS soutient plei-

nement. Il conviendra toutefois de veiller à ce que ces dispositifs soient suffisamment accessibles, notamment dans les quartiers où les inégalités sociales et sanitaires sont les plus marquées.

La formation professionnelle constitue également un axe fort de ce budget, avec près de 92 millions d'euros, auxquels s'ajoute une dotation importante à Bruxelles Formation. Dans une région où le taux de chômage reste structurellement élevé, cet investissement est essentiel. Il représente un levier majeur d'émancipation et d'insertion socio-professionnelle. La question qui se pose néanmoins est celle de l'adéquation de l'offre de formation aux publics les plus éloignés de l'emploi, qui nécessitent souvent un accompagnement plus renforcé.

Concernant l'enseignement, le budget s'établit autour de 51 millions d'euros, la Commission communautaire française renforce l'accessibilité et la qualité de l'enseignement, notamment en augmentant les capacités d'accueil avec l'extension de l'Institut Alexandre Herlin. Elle agit aussi pour l'égalité des chances de chaque enfant en soutenant la gratuité et en développant le numérique pour lutter dès le plus jeune âge contre la fracture numérique. La lutte contre le décrochage scolaire reste également une priorité.

Le transport scolaire, qui représente environ 18 millions d'euros, constitue une politique essentielle, principalement pour les élèves en situation de handicap. Il joue un rôle clé en matière d'inclusion. Néanmoins, des questions subsistent quant à la qualité du service, aux délais et à l'accessibilité, qui restent des préoccupations importantes pour de nombreuses familles.

En matière de culture, de jeunesse et de sport, les moyens s'élèvent à un peu plus de 22 millions d'euros. Ces politiques jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale et dans l'émancipation individuelle, en particulier dans une ville aussi diverse que Bruxelles. Il est essentiel de garantir l'accès de toutes et tous à la culture et de soutenir durablement les acteurs du secteur.

Au-delà de ces politiques, ce budget appelle plusieurs observations transversales. Le déficit reste significatif, avec un solde brut de plus de 60 millions d'euros et un solde SEC de près de 23 millions d'euros. Même si cette situation est maîtrisée à court terme, elle pose la question de la trajectoire budgétaire à moyen terme.

Par ailleurs, la dépendance de la Commission communautaire française à l'égard des financements externes demeure extrêmement forte, puisque l'essentiel des recettes provient d'autres niveaux de pouvoir. Cette situation limite son autonomie et la rend vulnérable à des décisions qui lui échappent.

Enfin, la question de la sous-utilisation des crédits, estimée à plus de 35 millions d'euros, mérite une attention particulière. Dans un contexte de besoins sociaux importants, il est essentiel que chaque euro budgété puisse être mobilisé efficacement.

La trajectoire vers l'équilibre budgétaire repose en partie sur des efforts à venir. Le budget 2026 est une première étape. Les arbitrages les plus structurants devront encore être posés dans les ajustements futurs. Il est donc essentiel que ces décisions se fassent dans la transparence, et dans le respect des priorités sociales.

Ce budget va dans la bonne direction. Il protège les politiques sociales, soutient les acteurs de terrain et maintient des investissements essentiels. Il doit aussi nous amener à réfléchir à sa soutenabilité, à son efficacité et à sa capacité à répondre pleinement aux défis bruxellois et le groupe PS y sera particulièrement vigilants.

Au sein du groupe socialiste, il est considéré qu'il appartient collectivement aux députés de continuer à renforcer cet outil, afin qu'il soit à la hauteur des attentes des Bruxelloises et des Bruxellois.

Le député conclut son intervention en abordant une fierté absolue pour le groupe PS. La traduction budgétaire de ses engagements pour l'égalité de genre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'enveloppe des dépenses spécifiquement dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes (le « Code 2 » du budget genré) passe à un montant historique de plus de 13,2 millions d'euros pour 2026.

C'est un investissement qui cible les véritables urgences. Plus de 12,3 millions d'euros pour renforcer et revaloriser les centres de planning familiaux, la garantie du financement de la ligne d'écoute contre les violences conjugales ou encore le soutien ciblé aux associations promouvant le sport féminin. Ce sont des actes forts et chiffrés.

En conclusion, ce budget francophone pour l'année 2026 est un budget solidaire, juste et rigoureux. Il n'oublie pas l'humain, soutient la cohésion sociale, préserve le tissu associatif et protège les plus fragiles.

Le groupe PS accorde une grande importance aux matières personnalisables portées par la Commission communautaire française dans l'intérêt des Bruxelloises et des Bruxellois. C'est pour cette raison d'ailleurs que l'ensemble de ses collègues prendront la parole dans le cadre des discussions sur les thématiques de chaque ministre.

Mme Cécile Jodogne (DéFI) souhaite commencer par quelques éléments transversaux.

Au fond, la question reste la même que lors de l'examen de l'accord de majorité. Elle n'a pas changé depuis les premiers échanges. Elle traverse aujourd'hui l'ensemble de ce budget. Celle de la lisibilité de l'action du Collège, et de la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens mobilisés.

Dans l'accord de majorité beaucoup d'intentions, beaucoup d'objectifs, que le groupe DéFI partage pour la plupart, mais peu de priorités clairement identifiées, et peu d'éléments permettant de comprendre comment ces ambitions vont se traduire concrètement.

À la lecture de ce budget 2026, force est de constater que cette impression persiste. Pour commencer, la principale incohérence entre l'accord de majorité et l'exposé général tient à un décalage important entre l'ambition affichée et les moyens réellement mobilisés. Le Collège annonce dans l'accord transformation, décloisonnement et réformes. Les priorités sont démultipliées, des changements d'ampleur sont annoncés.

Cependant, dans ce budget, on ne voit pas une dynamique de transformation, on voit un budget de gestion. Un budget qui stabilise, qui ajuste à la marge, mais qui ne donne pas les moyens des ambitions annoncées. Autrement dit, le Collège annonce un changement de cap, mais maintient la même trajectoire.

La Cour des comptes met également en évidence le décalage entre les objectifs affichés et les moyens ou les leviers mobilisés pour les atteindre. Celle-ci pointe une trajectoire budgétaire insuffisamment étayée, un recours à des mécanismes techniques déterminants mais fragiles, et des enjeux persistants en matière de transparence et de gouvernance.

Un retour à l'équilibre à l'horizon 2029 est annoncé. C'est un objectif légitime. À ce stade, il reste peu étayé. La députée nuance un petit peu suite à l'exposé oral de la ministre car elle a apporté un peu plus d'informations complémentaires et la députée l'en remercie.

Autrement dit, on perçoit une trajectoire mais on ne voit pas la stratégie qui permet de l'atteindre. Évidemment, la députée est bien consciente que les réformes ne pourront trouver leur pleine expression tout de suite. Elles nécessiteront pour certaines des modifications légistiques et des concertations avec les acteurs concernés.

Bien sûr, la situation financière, tant des instances publiques que des acteurs du non-marchand, est tendue et les contraintes nombreuses. Une année déjà amputée de 4 mois, avec un accord qui a été longuement attendu et un petit peu précipité dans sa mise en place.

On peut aussi comprendre que l'article 4 puisse sans doute être utilisé, mobilisé pour des changements au sein de programmes, éventuellement de mission, mais cela interpelle sur le rôle du Parlement. Il ne faudrait pas que cela devienne une habitude parce que cela retirerait au Parlement toute légitimité dans l'élaboration et l'utilisation des moyens et par conséquent de l'élaboration du budget et l'utilisation des moyens à disposition.

Les choix doivent être posés le plus vite possible et la hiérarchie des priorités définie et révélée. Ce n'est pas ce qui se dégage à la lecture de ce projet. Les attentes et les besoins sont pourtant bien là. C'est un budget de plus de 700 millions d'euros avec un déficit brut de plus de 60 millions d'euros ramenés à 22 millions d'euros aux normes SEC.

Ces chiffres en eux-mêmes ne sont pas surprenants. Ils traduisent le contexte connu. Des marges budgétaires limitées, des contraintes fortes et des besoins qui continuent de croître. La Commission communautaire française dépend très largement des autres niveaux de pouvoir et ses recettes propres restent très marginales. Ce qui veut dire que la capacité d'action est fortement conditionnée par des décisions prises ailleurs, mais aussi par des paramètres comme l'inflation ou la croissance qu'il influence directement ses dotations.

Dans le tableau pluriannuel régional, la Région prévoit des économies sur ses dotations, y compris celles à destination de la Commission communautaire française.

Tout comme pour la Commission communautaire commune et la Commission communautaire flamande, mais quelle en est la ventilation pour les années à venir ? Quelle est la clé de répartition ? C'est une inconnue de plus et pas des moindres. Comment établir un budget dont on ne connaît pas avec précision les recettes ?

Il y a aussi des éléments très préoccupants en matière d'inflation et donc de croissance. Le budget prévoit que le déficit sera compensé par une sous-utilisation des crédits. La pratique est connue et elle a déjà été très régulièrement utilisée. Cependant, au regard du contexte international, ce tour de passe-passe est peut-être un peu candide. Les prévisions macroéconomiques sur lesquelles s'appuie ce budget datent du début de l'année 2026. Elles ont été

établies dans un contexte que personne ne pouvait anticiper. La députée fait référence évidemment à la situation internationale et en particulier à la guerre au Moyen-Orient qui a déjà des conséquences lourdes sur les prix de l'énergie qui auront eux-mêmes un impact sur l'inflation et à terme très probablement sur la croissance.

Or, les paramètres qui déterminent les mécanismes de financement dont dépend la Commission communautaire française sont basés notamment sur ces éléments. Quel impact cela aura le cas échéant sur les recettes de la Commission communautaire française ? Quelles sont les hypothèses ou le Collège a-t-il déjà pu actualiser les hypothèses qui pourront déterminer ces évolutions ?

Quels mécanismes d'ajustement sont prévus si ces paramètres devaient évoluer défavorablement ? Cela risquerait peut-être de devoir obliger le Collège à utiliser les crédits non utilisés valorisés pour diminuer le déficit.

Ces crédits seront-ils encore bien là si le Collège doit faire appel à ces crédits non utilisés pour, soit soutenir le budget de la Commission communautaire française, soit soutenir des opérateurs et maintenir l'équilibre et la stabilité des actions des très nombreux opérateurs. C'est plus de 60 % du budget qui est destiné aux opérateurs.

La députée rejoint la question sur le cabinet de la ministre Audrey Henry qui voit effectivement une dotation importante alors que le ministre Boris Dillies a une diminution. Pour ce dernier, on connaît ses compétences et elles sont nombreuses. Or pour la ministre Audrey Henri, on se pose tous la question, nonobstant le fait qu'elle participe au Collège et qu'elle devra se prononcer sur les décisions qui seront prises, elle n'a pas de compétences directes.

La députée conclut en revenant sur le fait que le budget s'approche de l'équilibre avec une trajectoire qui devrait y arriver en 2029. Cependant, il ne tranche pas, il maintient, il ajuste, il répartit, il ne décide pas vraiment pour l'avenir. Il faut donc vraiment qu'on puisse voir dans les mois qui viennent plus clairement les choix et les priorités.

Il y a un décalage entre les objectifs affichés et les moyens mobilisés. Cela entraîne aussi des services qui sont sous tension, des secteurs qui tiennent mais sans vraiment pouvoir respirer. Des professionnels qui continuent à s'épuiser et des bénéficiaires qui attendent encore un petit peu plus d'information sur leur avenir, non seulement dans les mois mais aussi l'année qui viennent. On peut comprendre le choix du Collège de stabiliser mais il va falloir en faire davan-

tage et proposer plus qu'un simple prolongement des politiques.

Il est temps d'apporter une plus grande lisibilité aux pratiques, aux réformes, aux volontés afin de délivrer un message clair pour les opérateurs que la Commission communautaire française soutient et à travers eux tous les citoyens et citoyennes.

L'année est bien entamée. Le Collège est encore en train de s'installer et de prendre connaissance des dossiers. Il n'y a aucun ministre qui n'ait déjà, côté francophone, participé directement à un gouvernement en Commission communautaire française. Le groupe DÉFI espère vraiment qu'en 2027 le Collège pourra répondre à tous ces enjeux essentiels.

M. Moussa Elhadj Diallo (Les Engagés) commence par rappeler une évidence qui donne tout son sens à ce débat. La Commission communautaire française est une entité essentielle. Elle porte des politiques qui touchent directement la vie des Bruxellois. Le handicap, l'aide aux personnes, la santé, l'enseignement, le transport scolaire, les infrastructures. Autrement dit, des politiques de première ligne.

C'est précisément pour cela que la responsabilité de la majorité est particulière. La majorité doit être à la fois exigeante sur la qualité de ses politiques et responsable sur la manière dont elles sont financées.

Le budget est composé de 701,810 millions d'euros en dépenses et 641,736 millions d'euros en recette. C'est la configuration du budget qui est soumis à discussion.

Un budget contraint, mais une trajectoire assumée. Ce budget s'inscrit dans un contexte difficile. La responsabilité politique au-delà de tout bord, c'est de faire face à ces difficultés et non de les fuir dans un contexte marqué par une stagnation, voire une érosion des recettes, avec des effets très concrets liés à la réforme de l'État et à la diminution progressive de certains financements.

L'équation est simple. Des besoins qui augmentent et des moyens qui, eux, n'évoluent pas au même rythme.

À titre indicatif, 56 % des recettes de ce budget proviennent de la Région qui elle-même a un déficit de 1,5 milliard d'euros. Ceci est illustrant et dans ce cadre, le député souhaite saluer le travail qui a été fait qui a été réalisé.

Le budget 2026 présente un solde de financement SEC de – 22,7 millions d'euros. Que cela signifie-t-il ? C'est un déficit et l'ambition affichée c'est de faire en sorte qu'en 2027 ce solde soit de moins 15 millions

d'euros, puis qu'il passe à moins 7,5 millions d'euros en 2028 et à 0 en 2029.

Il s'agit de l'effort que le Gouvernement entend mener pour arriver à zéro déficit.

Il faut lire ces chiffres avec exactitude et lucidité. À politique inchangée, le déficit aurait pu dépasser les 35 millions d'euros. Cela signifie qu'un effort structurel de près de 14 millions d'euros aurait dû être posé pour le contenir. Cet effort n'est pas neutre. Il a été porté principalement sur le fonctionnement interne. Sur les dépenses administratives, sur les cabinets, sur certains investissements qui ont été lissés dans le temps.

L'effort n'a pas été porté sur les politiques. C'est un choix politique fort. Les subventions sont maintenues, y compris facultatives. Elles sont indexées. Les grandes politiques, notamment sociales et de santé, sont préservées. Le Plan Social-Santé Intégré permet même de sécuriser certains financements en les inscrivant dans des conventions pluriannuelles.

Autrement dit, dans un contexte contraint, le choix a été de protéger l'essentiel. La trajectoire est claire. Un retour à l'équilibre à l'horizon 2029. Le groupe Les Engagés la salue et la salue.

C'est un budget sous tension structurelle. Il faut aussi le dire avec lucidité parce que ce budget a été réalisé dans les conditions qui sont celles de la Région.

La dynamique des recettes est défavorable. Les besoins continuent d'augmenter. Certains secteurs sont déjà sous pression, notamment celui du handicap, avec des besoins importants en places d'accueil, mais aussi à la santé mentale, avec des délais d'attente préoccupants, ou encore au sans-abrisme où les capacités sont saturées.

C'est précisément dans ce contexte que les politiques d'égalité et d'inclusion prennent tout leur sens. La déclaration de politique communautaire est claire. Il n'y a pas de place pour les discriminations, pour le racisme, pour l'antisémitisme, ni pour les violences sexistes ou sexuelles. Il ne suffit pas d'affirmer. Il faut agir et surtout, il faut financer.

À cet égard, le groupe Les Engagés salue l'évolution très importante des crédits spécifiquement dédiés à l'égalité de genre, qui passent d'environ 1,7 million d'euros en 2024 à plus de 13 millions d'euros en 2026.

Cette progression est significative, même si elle s'explique en partie par une meilleure intégration de certaines politiques existantes dans le périmètre du *genderbudgeting*. Elle marque malgré tout un chan-

gement d'échelle qu'il faudra désormais traduire en impact concret.

C'est un signal fort. C'est cohérent avec une approche que le groupe Les Engagés soutient pleinement.

Dans un contexte budgétaire contraint, une exigence s'impose. Celle de l'impact réel de toutes les politiques. Chaque euro investi doit produire des résultats concrets.

Le député voudrait marquer encore une fois son soutien à l'approche qui a été mise en place, par, entre autres, le lissage des investissements. Il faut que ces éléments soient visibles pour que tout le monde se rende compte de ce qui a été opéré.

Sur la sensibilisation aux violences de genre, un budget de 33.000 euros est prévu. Pour le soutien aux structures d'accompagnement des victimes, les moyens sont maintenus et légèrement renforcés. Concernant le sport au féminin, le groupe Les Engagés soutient l'enveloppe prévue.

Les enjeux de lutte contre le racisme et de l'antisémitisme sont affirmés politiquement, mais restent peu visibles budgétairement. Les moyens spécifiques qui y sont consacrés sont des priorités.

C'est un budget de responsabilité. Un budget qui tient une ligne claire pour préserver les politiques, contenir le déficit, préparer le retour à l'équilibre. Le groupe Les Engagés soutient cette approche. Sa crédibilité, dans la durée, reposera sur le principe de transparence et la capacité à mesurer concrètement l'impact des politiques.

C'est à cette condition que la majorité pourra continuer à faire des choix justes, humains et qui renforcent le fonctionnement de la Commission communautaire française.

Mme Karine Lalieux (ministre) remercie les groupes pour leurs questions pertinentes, qui témoignent de l'intérêt commun pour la Commission communautaire française.

Comme cela a déjà été indiqué, c'est un budget vérité. En effet, contrairement à d'autres moments qui le permettaient, il n'y a pas d'articles en mémoire ou de soldes en mémoire. Ici, l'ensemble des dépenses a été intégré avec les dépenses d'investissement comprises. C'est grâce à cela que l'on peut parler d'un budget transparent et d'un budget vérité et qu'il faut parler d'un retour à l'équilibre en 2029. Ce n'est pas des tours de passe-passe que de parler d'utilisation prudente ou de sous-utilisation. La sous-utilisation existe puisqu'un budget est prévisionnel. Il y a tou-

jours une sous-utilisation qui re-rentre dans le budget par ailleurs. Ici, le pourcentage de sous-utilisation est très prudent. La Cour des comptes l'a répété. Elle est d'habitude supérieure. Il y a toujours une sous-utilisation au niveau de la Commission communautaire française, il y aura un pourcentage prudent qui sera intégré dans le budget.

Les investissements seront lissés, ce qui ne fera pas mal aux vrais investissements puisque ceux pour l'école sont garantis. Il y a une bonne nouvelle qu'il faut intégrer dans le budget : la Commission communautaire française va posséder sa rue des Palais à partir de 2027. Ils seront enfin propriétaires de plein droit puisqu'ils n'auront plus d'intérêt à payer. Cela récupérera effectivement du budget, ce qui va permettre au Collège de travailler dans une harmonisation des bâtiments et effectivement de voir comment faire une plus-value immobilière en vendant la rue du Meiboom et en voyant comment intégrer dans les locaux du Ceria d'autres services. Ça aussi c'est de la bonne gestion et la ministre remercie son administration.

Concernant l'article 4 et les contrôles parlementaires, il faut savoir que le Collège a évidemment travaillé dans l'urgence pour sortir des douzièmes provisoires. Ce n'est la responsabilité de personne. Travailler dans l'urgence, cela veut dire, par ailleurs, de ne pas pouvoir garantir l'ensemble des documents normalement joints au premier exercice. Bien évidemment, le Collège restera toujours disponible pour les parlementaires et s'engage à répondre à toutes les questions par rapport à ses compétences, son budget et son utilisation budgétaire. Ce dialogue restera totalement constant.

Sur l'absence d'évolution des budgets au rythme de l'inflation, toutes les conventions et agréments ont été indexés en réorientant les crédits compte tenu des contraintes budgétaires mais en priorisant les secteurs essentiels. Et c'est par ailleurs précisément grâce à l'article 4 que le Collège aura aussi cette possibilité d'adapter ses budgets s'il y a effectivement des surprises en matière d'accélération inflationniste ou d'autres. Cela permettra une ventilation. S'il n'y a pas de souplesse dans un budget, il est difficile de travailler correctement politiquement et de travailler correctement avec les secteurs.

Bien évidemment, le Collège n'a pas encore prévu de scénario catastrophe par rapport à la géopolitique. Aucun niveau de pouvoir ne l'a prévu car ils espèrent tous sortir rapidement de cette guerre insensée et de tout le mal qu'elle fait au niveau géopolitique, au niveau économique, mais également au niveau des populations. Le Collège est conscient du résultat que cela peut occasionner et ne l'évaluera pas pour le moment.

Concernant les recettes, les actifs immobiliers et les économies, la ministre est consciente qu'il y aura la nécessité de discuter avec la Région pour revoir les recettes, mais le Collège connaît également les contraintes de la Région.

La ministre rappelle que certaines compétences ont été transférées à la Commission communautaire commune sans moyen financier. Le Collège se battra pour maintenir ces politiques essentielles de la Commission communautaire française.

Puisque des économies seront réalisées notamment par la vente de certains actifs, comme la rue du Meiboom, et par une diminution des coûts de location, également au niveau du Meiboom, et par la possession de leur bâtiment, la trajectoire d'assainissement sera renforcée.

Concernant les attributions de Mme Audrey Henry, la légalité et la réglementation en vigueur stipulent que le simple fait d'être membre du Collège autorise l'octroi d'un cabinet. M. Boris Dilliès et Mme Audrey Henry réfléchissent à un partage de compétences par rapport à leurs compétences respectives. Il y aura sans doute une adaptation de l'arrêté, mais la ministre propose aux députés de poser la question directement à son collègue Boris Dilliès.

Le Collège n'est pas dans l'illégalité dans le fait d'attribuer ces budgets à Mme Audrey Henry. La ministre rappelle que l'effort de 20 % a été fait de manière égale sur l'ensemble des cabinets en fonction du budget 2024 et 10 % au niveau du Parlement. Il n'y a pas eu de privilège d'un ou deux ministres par rapport à leurs compétences.

La ministre laissera son collègue, M. Laurent Hublet, répondre pour ce qui concerne les violences intrafamiliales. Il faut toutefois savoir que le budget dédié aux maisons d'accueil, qui sont sous la responsabilité de son collègue Ahmed Laaouej, ne diminue pas. Au contraire, il augmente de plus de 9 %.

Mme Farida Tahar a évoqué le fait que le tableau 3.3.1 relatif aux dépenses décrétales et repris en pages 18-19 de l'exposé général ne reprend pas dans la colonne 2025 les mêmes montants des programmes que ceux qu'on retrouve dans le décret du budget général des dépenses. La ministre précise que pour la colonne 2025, et conformément à ce qui est précisé en préambule à ce tableau dans l'exposé général, « les montants correspondent à la somme des 3 tranches de crédits provisoires en intégrant les transferts » survenus après le vote des crédits provisoires. Ces transferts ont principalement eu pour objet de ventiler les provisions du non-marchand

entre les missions *ad hoc*. Certains tableaux repris dans l'exposé général ne sont pas exactement identiques à certains montants des allocations de base du budget général des dépenses. La ministre annexera les tableaux concrets pour une parfaite transparence dans le cadre de ses travaux. En tant que rapporteuse, Mme Farida Tahar aura l'occasion de les voir.

À titre de facilité, le tableau en annexe reprend dans sa colonne 2025 les montants correspondant à la somme des 3 tranches de crédits provisoires sans les transferts ultérieurs.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie la ministre pour ses réponses.

Concernant le recours à l'article 4, la députée est d'accord avec la ministre que le budget est prévisionnel et qu'il nécessite des ajustements. Cependant, ici, c'est la Cour des comptes qui attire l'attention là-dessus. Cela reste problématique au niveau démocratique. La Cour des comptes l'a rappelé. La députée n'est donc pas convaincue par la réponse apportée.

Concernant les montants des cabinets ministériels, cela pose un problème éthique même si cela est possible d'un point de vue réglementaire. On sait que certains secteurs doivent se serrer la ceinture. On sait les diminutions en Région qui vont impacter aussi la Commission communautaire française. On demande à l'Assemblée de faire confiance aveuglément sur une répartition que le Collège a estimé pour tous les cabinets parce que c'est réglementaire.

La ministre Audrey Henry a le droit de bénéficier d'une enveloppe budgétaire pour pouvoir assumer son rôle. La question est de savoir à quoi vont servir ces 221.000 euros. La députée souhaite avoir la nature de cette dépense.

Cette interrogation serait valable quelle que soit d'ailleurs l'allocation budgétaire. La réponse fournie ne satisfait pas la députée.

M. Moussa Elhadj Diallo (Les Engagés) rappelle que certaines dispositions ont été prises dans ce contexte particulier afin de sortir de cette longue période difficile des douzièmes provisoires. Un budget c'est une volonté chiffrée. Un bilan, ce sont les dépenses exécutées. Il faudra donc juger à la pièce comptable de ce qui a été fait de l'estimation décrite dans les projets.

7. Examen des missions et programmes qui relèvent respectivement de chacun des membres du Collège

7.1. Exposé de Mme Karine Lalieux, ministre

Mme Karine Lalieux (ministre) a tenu le discours suivant :

« Mesdames, messieurs les députés, j'en viens maintenant à ma compétence Santé.

Dans ce contexte géopolitique incertain et vu les mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir, il y a un risque majeur d'augmentation de la précarité en Région bruxelloise. Si les enjeux en matière de réduction des inégalités sociales de santé sont prégnants à Bruxelles, ils risquent de le devenir encore davantage. On l'entend, le secteur de l'aide alimentaire a récemment lancé un appel de détresse, les CPAS sont contraints de renoncer aux aides sur fond propres, alors même que les inégalités sociales deviennent rapidement des inégalités de santé.

Comment accepter que 30 % des bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté, que 38 % des ménages reportent des soins pour raisons financières, que l'espérance de vie d'un homme à Saint-Josse-ten-Noode soit de 76 ans contre 82 ans pour un habitant de Woluwe-Saint-Pierre ? Ce sont les chiffres de l'Observatoire de la santé.

La population bruxelloise se caractérise aujourd'hui par des inégalités profondes, par une pauvreté qui fait de la santé publique un enjeu majeur.

Par conséquent, il me semble prioritaire de garantir aux Bruxellois.es une offre suffisante, accessible et de qualité en matière de santé et de prévention.

C'est pourquoi, malgré le contexte budgétaire contraint, j'ai fait le choix de ne pas toucher à la première ligne d'aide et de soins, de ne pas soumettre à des économies ce secteur et les multiples acteurs qui le composent. En effet, ces économies auraient eu pour conséquence immédiate une diminution des services – que je caractérise d'essentiels voire de vitaux.

Cette offre soutenue par la Commission communautaire française à travers les agréments et subventions doit permettre aux Bruxellois.es de se soigner, de se faire dépister, de bien s'alimenter, d'être écouté lorsque le désespoir les envahit...

Cette offre de service et de prise en charge doit être accessible tout au long de la vie des Bruxellois.es.

Nous savons que la population de notre Région se caractérise par sa jeunesse. Nous devons donc agir dès le plus jeune âge. La semaine dernière, un colloque était organisé sur la périnatalité et la santé mentale. Les 400 professionnels réunis ont plaidé unanimement pour une prise en charge précoce et en réseau, des mères et des enfants. La prise en charge des mères, des femmes est évidemment une des clefs si l'on veut combattre la précarité infantile et la précarité intergénérationnelle. Cette attention au genre est pour moi prioritaire dans le développement des projets.

Ce sera donc en menant des projets en réseaux, en équipes multidisciplinaires, en émaillant notre territoire de structures de première ligne, de structures d'accueil bas seuil, de structures prenant en charge les personnes de manière holistique, que nous avancerons dans cette lutte contre les inégalités de santé.

Pour cela, les services agréés ou subsidiés par la Commission communautaire française doivent aussi progresser. En effet, pour renforcer la première ligne d'aide et de soins au-delà de moyens supplémentaires qui n'existent pas, il est impératif d'améliorer la coordination et la complémentarité entre les acteurs. Il est fondamental d'assurer aux Bruxellois.es un parcours sans rupture, sans obstacle provoquant trop souvent une interruption ou un report de soins.

Pourtant, notre paysage de prise en charge est aujourd'hui particulièrement complexe, morcelé. Il convient dès lors de le simplifier pour assurer cette continuité tout au long de la vie des Bruxellois.es en garantissant une approche holistique.

La réflexion doit également passer par une analyse fine de notre organisation. Et avec mon collègue Ahmed Laaouej, compétent en matière de santé à la Commission communautaire commune, nous travaillerons conjointement à des mesures de simplification administrative; les services agréés Commission communautaire française-Commission communautaire commune, doivent avoir autre chose à faire que de s'embourber dans de la paperasserie inutile. Il est grandement temps de s'attaquer à rationaliser et harmoniser le paysage entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

Nous avancerons dès lors avec sérénité, méthode et avec comme objectifs d'une part d'accroître la lisibilité de l'offre et, d'autre part, de veiller à une répartition de celle-ci qui garantisse une réponse effective et efficace à l'ensemble des besoins. Nous le ferons en soutenant les structures et acteurs qui investissent les deniers publics dans leurs offres de soins et de services et non dans l'administratif.

Et une chose est sûre : prendre soins des Bruxellois.es, c'est aussi prendre soin de ceux qui les accompagnent. Cette démarche devra également s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution des mécanismes de financement : l'enjeu de la forfaitisation des structures agréées doit être analysé. Et, pour cela, je m'appuierai sur l'administration à qui je demanderai un cadre et une feuille de route afin de structurer cette réflexion.

En matière de Promotion de la santé, comme vous le savez le plan 2023-2027 est en cours d'évaluation à mi-parcours. Son évaluation finale interviendra très rapidement après pour un nouveau plan en 2028. Il conviendra alors, avec l'administration, les acteurs et le Conseil consultatif, de croiser ces expériences, ces évaluations avec les indicateurs de l'Observatoire de la santé et du social. La méthodologie d'évaluation du plan actuel et de construction du futur plan sera essentielle vu les enjeux en matière de prévention sur le tabac, l'alcool, l'obésité, les cancers. Je reviendrai en détail sur tous ces projets et leur développement.

Nous devons également assurer que des objectifs de ce plan soient définis pour l'ensemble des publics et que tous les objectifs et la manière de les communiquer s'adaptent au public multiculturel et à l'ensemble des publics et aussi des personnes en situation de handicap.

Nous devons absolument valoriser les projets qui permettent d'éviter les soins. Aujourd'hui, on sait qu'il n'y a pas assez de prévention au niveau de la Région bruxelloise, que les indicateurs sont assez négatifs par rapport aux deux autres Régions. Il vaut mieux prévenir que guérir et aujourd'hui, malheureusement, notre population se retrouve dans le cadre de soins beaucoup plus lourds, avec un coût beaucoup plus lourd au niveau global, au niveau de la société, parce qu'ils ne vont pas vers les structures de prévention, parce qu'ils ne vont pas vers l'information, parce qu'ils reportent des soins. Nous devons travailler dans ce sens.

Concernant les subventions pour des initiatives, l'accent sera mis sur le soutien à une stratégie régionale en matière d'assuétudes, sur l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, en ce compris les mutilations génitales, et sur la lutte contre la précarité menstruelle.

De même, pour ce qui concerne la santé mentale des Bruxellois.es. Le contexte économique et social, géopolitique, le post covid, tout cela menace la santé mentale de plus en plus de Bruxellois.es. J'entends dès lors renforcer nos actions dans les quartiers, dans les écoles et notamment en matière de prévention du suicide. Les jeunes, les personnes âgées, les aidants proches, les familles monos parentales sont des

publics auxquels nous devons être particulièrement attentifs. Ce sont eux qui ont construit notre région, qui la consolident aujourd'hui et qui développeront la société de demain.

Vous voyez que nous sommes ambitieux mais dans un budget contraint.

J'en viens maintenant à ma tutelle sur la Fonction publique, pilier essentiel pour mettre en œuvre l'ensemble des priorités au quotidien.

Tout d'abord, je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble de l'administration pour l'esprit de collaboration, la conscience professionnelle et le sens du service public dont elle a fait preuve. Je sais que les ajustements que nous menons demandent des efforts réels. Cet engagement collectif, que vous portez avec loyauté et responsabilité, est une des clés qui rendent ce budget possible.

Dans ce contexte budgétaire, l'effort engagé, comme j'ai pu l'évoquer, porte exclusivement sur l'appareil administratif et les dispositifs de fonctionnement interne, sans impact négatif sur les politiques sectorielles et surtout sans impact sur les droits des travailleurs. Le travail qui a été mené vise à dépasser l'obstacle budgétaire, tout en préservant un équilibre délicat entre économies et perspectives d'avenir pour nos collaborateurs.

Concrètement, nous mettons en place un moratoire raisonné sur les recrutements. Cela signifie que nous limitons temporairement les nouvelles entrées, tout en veillant à préserver les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. La Commission communautaire française, plus petite que la Région, continuera donc à bénéficier d'un soutien attentif pour améliorer les conditions de travail de ses agents.

En outre, au niveau des bâtiments administratifs, nous mènerons une réflexion stratégique de rationalisation pour optimiser l'utilisation de nos espaces, en priorisant nos propres immeubles. À ce sujet, comme j'ai déjà pu l'indiquer, 2026 est la dernière année de remboursements pour notre siège central. Nous devenons pleinement propriétaires, une étape majeure qui sécurise notre avenir !

Enfin, je réaffirme un engagement clair pour une fonction publique dynamique et épanouissante : un environnement de travail motivant, avec une gestion Ressources Humaines qui permet des perspectives réelles de carrière et d'évolutions pour tous, dans le respect de la concertation sociale.

Je souhaite dynamiser l'administration. À cet effet, je demanderai d'analyser la possibilité de mobiliser

le dispositif de validation des compétences pour le recrutement comme pour la promotion du personnel de la Commission communautaire française.

Prendre soin des Bruxellois.es passe par des agents formés, outillés et reconnus : c'est ma priorité pour une administration moderne, au service de tous. ».

7.2. Discussion

Mme Patricia Parga Vega (PTB) a quelques questions plus précises concernant les missions liées aux compétences de la ministre.

En mission 21, Administration, la ministre peut-elle réexpliquer ce qu'elle entend par un « moratoire raisonné » dans la fonction publique de la Commission communautaire française ?

Dans l'exposé général, il est mis que le Collège « poursuit son orientation en matière de fonction publique ancrée sur l'emploi statutaire et l'amélioration continue des conditions de fonctionnement de l'administration ». Comment la ministre explique-t-elle alors une baisse de 500.000 euros pour le personnel statutaire et une hausse de 900.000 euros pour le personnel contractuel ? Plus précisément, la baisse de 500.000 euros représente l'estimation de l'impact de départs naturels non remplacés ou est-elle due à autre chose ? Que représente cette hausse de près d'un million des frais liés au personnel contractuel ?

On peut voir par ailleurs une baisse de 10 % des frais de fonctionnement de l'administration. Ce n'est pas contradictoire ? Sur quels postes la ministre compte-t-elle réaliser une telle économie ?

Que recouvrent exactement les plus de 3,5 millions annuels de frais liés à l'informatisation de l'administration ?

En mission 23, Santé, l'exposé général précise « renforcer la première ligne » et de « réduire les inégalités ». Pourtant, le constat de la Cour des comptes est sans appel. Le Collège prévoit une baisse de 1,4 million d'euros par rapport à l'an dernier pour la Santé.

Concrètement, ce sont des subventions en moins pour les maisons médicales et pour la coordination des soins à domicile, qui perdent à elles seules près d'un quart de million d'euros. Comment peut-on prétendre vouloir aider les Bruxellois à vieillir dignement chez eux tout en coupant dans les services qui organisent précisément ce maintien à domicile ?

Le budget de liquidation pour les centres de coordination des soins à domicile chute de 244.000 euros. Concrètement, combien de visites à domicile ou d'heures de coordination en moins cela représente-t-il pour les aînés bruxellois ?

Globalement pour la mission 23, les crédits d'engagement sont augmentés mais les crédits de liquidation sont diminués. La Cour des comptes souligne que cela touche les subventions de fonctionnement des associations privées. La ministre peut-elle le confirmer ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souligne que la Fonction publique constitue le socle de l'action publique. C'est elle qui permet, concrètement, de mettre en œuvre les politiques décidées et de garantir un service de qualité aux citoyens.

Des étapes importantes ont été franchies au fil des années. Pour autant, les défis restent nombreux, et le groupe MR soutient la volonté du Collège de poursuivre les efforts engagés, dans un contexte budgétaire qui impose davantage de rigueur.

La déclaration de politique communautaire précise que le Collège a pour ambition de renforcer l'attractivité de l'administration, d'améliorer le cadre de travail des agents et de poursuivre la modernisation des outils et des pratiques. Aussi, la place accordée à la concertation sociale, à la formation et à l'évolution des carrières va dans le bon sens et mérite d'être soulignée. Ces mesures vont dans le bon sens et le groupe MR les soutiendra.

L'examen des crédits permet de dégager plusieurs éléments importants.

Tout d'abord, entre 2025 et 2026, les crédits passent de 61 à 58 millions d'euros, soit une diminution d'environ 4 %. Cette évolution marque un changement de trajectoire, après plusieurs années de progression des moyens, une phase de maîtrise des dépenses commence qui paraît essentiel.

La rémunération du personnel reste le principal poste budgétaire. Elle est maintenue à hauteur de 36 millions d'euros (statutaires et contractuels), ce qui traduit une volonté de préserver les effectifs et les conditions de travail des agents, malgré les contraintes.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement sont revues à la baisse. Les moyens informatiques sont, quant à eux, préservés.

Il y a également une diminution très significative de la provision pour la gestion des risques, qui passe de

864.000 euros à 16.000 euros. La ministre peut-elle, dans ce contexte, préciser l'affectation de ce montant ?

Enfin, les crédits consacrés à la formation s'élèvent à 310.000 euros. C'est un élément positif, car l'investissement dans les compétences reste indispensable pour accompagner les transformations de l'administration. Il est en effet important que chacun puisse s'inscrire dans la modernisation de l'administration et de son amélioration continue.

À l'examen des crédits de la mission 23 pour l'exercice 2026, le groupe MR tient d'emblée à saluer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de santé.

Avec un budget de 56,99 millions d'euros en crédits de liquidation, on peut clairement affirmer que la santé des Bruxellois demeure une priorité, guidée par un principe fondamental, celui de « la santé dans toutes les politiques ».

Le député souligne également l'attention portée à la santé mentale. Le budget prévoit en effet un soutien à des projets innovants, récurrents ou en extension dans ce domaine, via l'activité 34. Ce levier permet de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins, en particulier pour les publics les plus vulnérables, et notamment les jeunes.

En effet, la santé mentale constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, au même titre que la santé physique. Elle influence directement la qualité de vie, la réussite scolaire et professionnelle, ainsi que les liens sociaux. Continuer à investir dans la santé mentale, c'est avant tout investir dans le bien-être de chacun.

Le groupe MR soutient par ailleurs le maintien d'un financement important en faveur de la première ligne et des structures ambulatoires, qui constituent un pilier essentiel de l'accès aux soins à Bruxelles.

La promotion de la santé doit pleinement s'inscrire dans un projet de société durable. Il est important de construire une politique ambitieuse qui ne se limite pas à soigner, mais qui agit en amont pour prévenir les maladies et améliorer durablement le bien-être de chacun. En effet, la prévention constitue un pilier essentiel de la promotion de la santé, car elle permet d'agir en amont des maladies et des troubles en sensibilisant, en informant et en accompagnant la population vers des structures et des soins adaptés.

À cet égard, l'arrivée et la consommation de nouvelles drogues doit pleinement préoccuper car leur composition souvent inconnue, leur puissance accrue et leur accessibilité croissante augmentent considéra-

blement les risques pour la santé, allant de l'addiction rapide à des conséquences extrêmement graves.

Enfin, le groupe MR salue l'approche méthodologique retenue : renforcer la stabilité des opérateurs, améliorer la lisibilité du financement et poursuivre les efforts de simplification administrative. Ce sont des conditions essentielles pour permettre aux acteurs de terrain de se concentrer sur leur mission.

Dans ce contexte, le député souhaite obtenir des précisions sur trois leviers essentiels de modernisation du système de soins.

Premièrement, la forfaitisation des structures. La ministre évoque une réflexion en cours sur l'évolution des modes de financement, notamment pour les associations de santé intégrée, dont les maisons médicales. La ministre peut-elle préciser l'état d'avancement de cette réflexion et les garanties envisagées afin d'assurer la pérennité et le développement de ce modèle de soins de proximité, particulièrement précieux à Bruxelles ?

Deuxièmement, l'informatisation et la transition numérique. Un crédit de 75.000 euros dédié à l'informatisation en matière de santé a été inscrit. Cette initiative va dans le bon sens, au regard de la transformation numérique en cours. La ministre peut-elle détailler la manière dont cette enveloppe sera concrètement mobilisée pour accompagner les acteurs de première ligne dans cette transition, indispensable à une meilleure coordination des soins ?

Troisièmement, la santé mentale. Si des moyens sont prévus pour soutenir des projets spécifiques, la ministre peut-elle préciser la part globale des moyens consacrés à la santé mentale, les priorités retenues ainsi que les modalités de pérennisation des dispositifs les plus efficaces ?

Enfin, dans le cadre du Plan Social-Santé Intégré, l'investissement dédié à la « promotion de la santé » représente un levier préventif essentiel. Sous cette législature, il sera pleinement développé, car, comme déjà rappelé, investir dans la prévention, c'est garantir une meilleure santé pour toutes et tous à Bruxelles.

Mme Farida Tahar (Ecolo) précise que le budget consacré à l'administration de la Commission communautaire française est en diminution. Outre le moratoire, la ministre dit qu'il s'agit ici d'une démarche temporaire. La ministre peut-elle préciser ? Temporaire, c'est-à-dire sur l'année 2026 ou au-delà ?

Quel est l'impact véritablement chiffré de ce moratoire sur le personnel et sur le fonctionnement de l'administration ? On sait très bien que ce genre de mesures ne fait jamais plaisir, ni pour le personnel

de l'administration. La députée salue l'administration parce qu'ils font un travail remarquable. Il y a 36 millions d'euros consacrés au personnel. Il y a aussi des moyens dédiés au fonctionnement, mais ils diminuent dans les deux cas.

La députée imagine que cela a été fait en concertation avec ces derniers. C'est important de le rappeler aussi.

La ministre évoque aussi la préservation des acquis, le soutien aux agents, des perspectives de carrière, une formation continue.

Le groupe Ecolo partage ces objectifs. Comment cela va être traduit concrètement sur le terrain ?

La ministre n'a pas parlé du plan diversité. Il semblait à la députée que précédemment, un plan diversité avait été mis en place par les prédécesseurs de la ministre. C'est important, comme dans chaque administration, de veiller à ce que l'administration soit le reflet de la société, le reflet de la sociologie. La ministre va-t-elle soutenir un tel plan, notamment avec des budgets qui seraient alloués ?

Sur la santé, avec les inégalités croissantes, des familles doivent choisir entre se nourrir et se soigner. Pour garantir un accès universel aux soins de santé, il faut évidemment prendre à bras le corps cet objectif et surtout intégrer systématiquement les déterminants sociaux de la santé. La députée rappelle l'importance de l'accès à un logement digne, à un emploi durable, à des soins de santé aujourd'hui qu'on met à mal avec des politiques qui viennent d'ailleurs, mais qui ont des répercussions sur la Région.

Le groupe Ecolo partage les constats. Pour le programme 1, sur le support de la politique générale, il affiche une nette progression, mais en matière de subvention, cette hausse globale est portée par deux AB, l'une sur la santé mentale innovante et l'autre sur les initiatives social-santé intégrées.

Sur la santé mentale innovante, on observe une hausse de 84,2 %. Cela correspond à l'exposé général qui, sur cet élément-là, reste ambitieux. La députée a le sentiment que cela reste du pur facultatif.

Souvent, c'est pour soutenir des projets essentiels. La députée espère qu'on arrivera à bout de ces subventions facultatives pour qu'on puisse vraiment en faire des véritables subventions organiques. À noter, par exemple, que pour cette mission, cette AB sur la santé mentale innovante est du pur facultatif. Les ASBL qui étaient subventionnées via ces crédits ont été agréées. Une ASBL agréée a une sécurisation dans ses moyens. La ministre peut-elle préciser à quoi vont véritablement servir ces crédits supplé-

mentaires ? La plupart a été déjà subventionnée de manière pluriannuelle et avec des agréments. À quoi vont servir exactement ces crédits supplémentaires en matière de santé mentale ?

La ministre peut-elle communiquer les critères, objectifs et des indicateurs de résultat s'ils ont déjà été arrêtés ?

Sur le programme numéro 2, services ambulatoires, l'AB qui concerne la coordination en domicile, comment la ministre explique-t-elle que cette AB, qui finance précisément cette coordination à domicile, soit en recul dans ce programme ? Est-ce une sous-utilisation sur cette AB ? Le Collège s'engage à garantir la continuité des services et la qualité de l'accompagnement. Quels opérateurs de coordination à domicile sont affectés par cette réduction ?

Des services ont-ils dû réduire leurs offres ou leur personnel ? Un plan de compensation est-il prévu ou est en cours pour l'exercice 2026 ? Sur l'AB, concernant l'ambulatoire, on constate une progression de 4,7 % de l'AB. Cela correspond-t-il à une indexation automatique ou à un renforcement des moyens ? C'est important d'avoir la précision. Sur l'AB, concernant l'informatisation, quels projets seront visés et avec quels critères de sélection ?

Pour le programme numéro 3, sur la promotion de la santé, on constate aussi une progression d'un peu plus de 3 %. Concernant la promotion de la santé, on ne dira jamais assez l'importance de la soutenir. Le Gouvernement a la volonté de doubler le budget dédié à la promotion de la santé et à la prévention. La ministre peut-elle expliquer ?

Sur la forfaitisation des structures, la coordination et la mutualisation, il faut travailler en concertation avec les opérateurs, les fédérations qui les représentent dans le cadre d'une véritable concertation sociale. Quel est l'état des réflexions en cours ?

Concernant les assuétudes, la députée aimerait entendre la ministre. Le poste « Services actifs en matière de toxicomanie » progresse, d'un peu plus de 4 % en 2026. Quelle part de cette hausse couvre l'indexation des charges salariales des opérateurs agréés ? Quelle part finance des capacités nouvelles ? Toujours sur les assuétudes, l'accord de majorité promet de développer une seconde ligne multidisciplinaire en matière d'assuétudes. Or, ici, on constate qu'aucun crédit distinct n'est identifiable pour ce chantier dans le budget 2026.

Ce développement est-il financé par la hausse globale du poste toxicomanie ? Si oui, quel montant y est réservé et quelles structures seront concernées ? Toujours sur les assuétudes, l'accord mentionne une

coopération inter-entités pour l'achat de matériel de réduction des risques. Des négociations sont-elles en cours avec d'autres niveaux de pouvoir ? Quel est l'état d'avancement éventuel de cette coopération et à quelle échéance un accord pourrait être conclu ?

Enfin, le budget des services ambulatoires de santé de la Commission communautaire française consacre 19 % de ses crédits aux assuétudes, soit 9,18 millions d'euros. Comment ce montant est-il réparti entre les différents types de services agréés ? La Commission communautaire française dispose-t-elle d'un cadastre à jour de l'offre en assuétude sur son territoire de compétences ?

Mme Leila Agic (PS) avance que les compétences de la ministre sont à la fois transversales et vitales, puisqu'elles englobent la gestion budgétaire, de l'administration générale, et surtout, de la Santé.

Dans un contexte budgétaire contraint, ce qui compte, aussi c'est de savoir ce qu'on protège et les priorités faites collectivement.

D'abord, sur l'administration générale. Avec un budget de plus de 60 millions d'euros, il s'agit d'un pilier fondamental du fonctionnement de la Commission communautaire française. Si un moratoire sur les remplacements a été instauré pour maîtriser les dépenses, il est essentiel de rappeler qu'il ne peut pas se faire au détriment des travailleuses et des travailleurs.

C'est pourquoi, le groupe PS salue le maintien des budgets dédiés à la formation continue, avec une attention importante portée à la prévention du harcèlement et au management inclusif. Une administration solide, ce n'est pas seulement une administration qui fonctionne. C'est aussi une administration qui respecte, protège et outille celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Du côté du secteur associatif, les moyens relatifs aux mesures historiques du non-marchand, comme l'embauche compensatoire ou les primes syndicales, sont pleinement préservés et actualisés.

Le portefeuille de la ministre comprend également la question importante de la Santé publique.

À travers le décret ambulatoire, ce secteur représente aujourd'hui un investissement de plus de 110 millions d'euros, finançant le travail indispensable de près de 2.690 professionnels de terrain. C'est une immense fierté pour le groupe PS de soutenir ce réseau maillé vital :

– 55 maisons médicales (MM);

- 24 services de santé mentale (SSM);
- 16 services actifs en matière de drogues et addictions (SAMDA);
- 5 services de coordination de soins et d'aide à domicile (SCASD);
- 4 services de soins palliatifs et continués (SSPC);
- 2 centres d'accueil téléphonique (CAT);
- ainsi que 7 réseaux ambulatoires de santé.

Derrière ces chiffres, il y a des réalités de terrain connues de toutes et tous : des personnes en souffrance, des jeunes en rupture, des femmes victimes de violences, des personnes isolées, des familles qui n'en peuvent plus, des personnes qui, sans ces structures, tomberaient tout simplement hors radar.

Évidemment à cette liste s'ajoute le budget de 475.000 euros que la ministre consacre aux deux Centres Social-Santé Intégré (CSSI) pilotes.

Soutenir un secteur, c'est aussi savoir entendre ce qu'il dit. Ce que le terrain dit aujourd'hui, c'est que le décret ambulatoire est devenu illisible. Il sera dès lors nécessaire d'entamer une réflexion en co-construction avec le secteur. Le groupe PS veut aussi saluer un choix politique fort de ce budget, celui de la prévention.

C'est un choix qui parle profondément au groupe socialiste.

Parce qu'investir dans la prévention, c'est investir là où l'on peut encore éviter les drames, les ruptures, les violences, les renoncements aux soins.

C'est pourquoi, le groupe PS salue le fait que la ministre fasse de la prévention un axe renforcé de cette politique, avec une attention particulière portée notamment :

- au suicide;
- aux violences sexuelles;
- aux mutilations génitales féminines;
- à la précarité menstruelle
- et, plus largement, à la promotion de la santé comme levier de réduction des inégalités.

C'est une orientation indispensable parce qu'une politique de santé qui n'agit qu'une fois que tout s'effondre, c'est une politique qui arrive trop tard.

Dans ce cadre, l'urgence absolue, aujourd'hui, c'est la santé mentale. Là aussi, les besoins du terrain sont clairs. La demande augmente. La souffrance augmente. Elle touche en priorité des publics que l'on sait déjà plus fragilisés : les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'errance, mais aussi toutes celles et ceux qui se heurtent à des parcours de soins trop longs, trop saturés, ou trop complexes.

Le fait que le Gouvernement se soit engagé à créer de nouvelles places de prise en charge est donc évidemment un signal important.

Le groupe PS est d'avis que la méthode choisie, à savoir définir plus précisément le nombre de nouvelles places cette année, en concertation avec le secteur, en fonction des besoins réels et des pénuries actuelles de personnel est une méthode sérieuse et responsable.

En santé mentale, il ne suffit pas d'énoncer des évidences.

Autre signal important, la députée a vu que la première intervention de la ministre dans ses nouvelles fonctions était à un colloque sur la périnatalité et la santé mentale. Quand on connaît l'impact du post-partum sur la santé mentale des femmes, on compte sur la ministre pour en faire une priorité. Dans les premiers mois suivant un accouchement, la première cause de décès chez les femmes est le suicide.

La députée souligne aussi ce que ce budget dit en matière de droits des femmes. Avec la ministre, le *genderbudgeting* sera une priorité.

Ensuite, malgré un contexte difficile, ce budget envoie un signal politique clair qui rencontre la transversalité nécessaire sur ce combat. L'enveloppe des dépenses spécifiquement dédiées à l'égalité de genre, le fameux Code 2, atteint un montant record de plus de 13,2 millions d'euros pour 2026. Derrière ce chiffre, il y a des engagements très concrets :

- pour renforcer les centres de planning familial;
- pour sanctuariser la ligne d'écoute contre les violences conjugales;
- pour soutenir les organismes actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes;
- pour l'EVRAS;
- pour soutenir le sport féminin.

C'est aussi cela, concrètement, que permet un budget quand il est mis au service de l'amélioration des droits des femmes.

En conclusion, la ministre tient sur la santé, sur la prévention, sur les droits, et sur les publics les plus fragilisés.

Dans ce contexte, ce sont précisément ces choix-là qui comptent.

Mme Cécile Jodogne (DéFI) énonce que la ministre peut s'appuyer sur une administration compétente, engagée et profondément investie. Cependant, il faut encore qu'elle en ait les moyens. Or, ce que montre le budget, c'est une administration à qui l'on demande de faire toujours plus, avec des moyens qui stagnent, voire diminuent sur certains postes, notamment en fonctionnement et avec la mise en œuvre d'un moratoire. Mis bout à bout, ces ajustements traduisent une tendance claire, celle d'un service public sous tension, obligé d'absorber des charges croissantes sans renforcement réel de ses capacités.

Pourtant, derrière ces lignes budgétaires, il y a des réalités très concrètes :

- des charges de travail qui évoluent;
- des priorités à arbitrer;
- des équipes à soutenir, des forces et des charges à mieux répartir entre services ou directions.

Il y a aussi des transformations à accompagner :

- l'évaluation du télétravail qui est transversale à toutes les administrations;
- l'adaptation des modes de management;
- la modernisation des outils;
- la rationalisation ou la réorganisation des lieux de travail (notamment avec la vente du bâtiment du Meiboom).

Cette vente du Meiboom va permettre de faire des économies et d'en profiter peut-être justement pour mieux fédéraliser ou remettre ensemble l'administration et permettre une meilleure coordination ou un rééquilibrage.

La fin du remboursement du Palais à la fin de l'année 2026 est une excellente nouvelle pour les finances de la Commission communautaire française.

Tant en fonction publique qu'en santé, la ministre a dans son exposé oral donné plus d'indications que ce qui était repris dans l'exposé général.

En matière de santé, la députée tient d'abord à souligner les efforts réalisés. La ministre maintient les

dispositifs existants et continue à soutenir les acteurs de terrain qui jouent un rôle absolument essentiel. Dans un contexte de pression croissante sur les services, cette stabilité est importante et doit être reconstruite.

La ministre affiche également des priorités que le groupe DÉFI partage pleinement, à savoir le renforcement de la prévention, l'attention portée à la santé mentale, et le développement d'une approche plus intégrée entre le social et la santé (PSSI). Ce sont des orientations justes, nécessaires et attendues.

Lorsque l'on regarde le budget, une question se pose. Les moyens consacrés à la santé passent de 56,3 à 56,9 millions d'euros, soit une progression d'environ 1,1 %. Cette évolution permet à peine de maintenir l'existant. Elle ne permet pas de renforcer réellement une politique à la hauteur des enjeux.

C'est là que se situe, selon le groupe DÉFI, la difficulté. Face à des besoins qui augmentent, en santé mentale, en précarité, en accès aux soins, la réponse budgétaire reste très limitée. Une ambition renforcée ne peut pas se traduire uniquement par une augmentation de cet ordre.

La logique est-elle une logique de soutenabilité des dispositifs existants, ou est-ce une véritable stratégie de développement de la politique de santé ?

La ministre a sans doute déjà amené une partie de la réponse avec son attention sur les réseaux, sur la coordination, la mutualisation et la complémentarité des acteurs qui sont en place. La députée suppose qu'il faut bien l'entendre par le travail entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française.

C'est quelque chose auquel le groupe DÉFI sera très attentif parce qu'il faut souligner que s'il y a ces transferts et cette mutualisation entre Commission communautaire française et Commission communautaire commune, elle n'existe pas entre Commission communautaire flamande et Commission communautaire commune. Cela reste un enjeu qui ne paraît pas nécessairement très positif.

Cette coordination s'accompagnerait-elle d'un transfert de mission ? Cela ferait une fameuse différence avec ou sans les moyens, ce qui est aussi évidemment la question.

Le groupe DÉFI attend donc avec impatience les premières décisions qui viendront mettre en œuvre la stratégie et les projets annoncés par la ministre. Le groupe DÉFI ne manquera pas de l'interpeller prochainement de manière plus ciblée sur notamment cette compétence essentielle qu'est la santé.

C'est un service et une compétence essentiels puisqu'elle s'adresse à des personnes particulièrement fragilisées qui vont se retrouver face à des dispositifs que ces derniers temps ont dénoncé moins accessibles et pour ces personnes fragiles à des moments où elles en ont évidemment grandement besoin.

Mme Marie Cruysmans (Les Engagés) souligne quatre points sur lesquels la ministre s'est prononcée.

Tout d'abord que l'administration publique et les collaborateurs de la Commission communautaire française constituent un pilier central sur lequel repose toute la mise en œuvre des politiques menées par la Commission communautaire française. C'est important de le rappeler, la ministre l'a fait.

La députée salue au nom de son groupe le fait que les efforts budgétaires qui seront faits le seront sans aucun impact sur les politiques menées ni sur les travailleurs et leurs conditions de rémunération.

Troisièmement, parmi les moyens mis en œuvre, il y a ce fameux moratoire sur le recrutement mais qui ne touche pas aux fonctions critiques et notamment aux accompagnateurs scolaires et gardiens du CERIA. C'est important de le souligner.

Enfin, le groupe Les Engagés salue la manière de dégager des moyens par une optimisation de l'utilisation des bâtiments et soutient cette partie du budget.

Ce budget mérite d'être lu avec attention, mais surtout dans sa globalité. Le contexte budgétaire est contraint, marqué par une stagnation des recettes et par une diminution structurelle de certaines ressources, notamment liées aux réformes institutionnelles. Dans le même temps, les besoins, eux, ne cessent d'augmenter.

Un effort global a été réalisé pour maîtriser le déficit, avec des économies ciblées sur le fonctionnement, sur les cabinets et sur l'appareil administratif, et des arbitrages parfois difficiles, notamment sur les investissements.

Dans ce contexte, le maintien des moyens en santé n'est pas neutre. C'est un choix politique fort. Un choix que le groupe Les Engagés soutient pleinement.

Le budget total de la division santé s'établit pour 2026 à un peu plus de 57 millions d'euros. Il est globalement stabilisé. Cette stabilité, dans la situation actuelle, doit être lue pour ce qu'elle est : un signal clair de la volonté du Collège de préserver les politiques de santé et les services aux usagers.

Plus encore, cette stabilité s'accompagne d'un choix assumé que nous soutenons complètement : celui de ne pas toucher aux subventions au secteur associatif, qui restent maintenues et indexées. Dans un secteur aussi fragile mais tout aussi essentiel que le social-santé, c'est un élément déterminant.

Cependant, cette stabilité ne doit pas masquer une réalité. Les besoins augmentent, et les moyens n'évoluent pas au même rythme. Cela crée une tension structurelle et un défi auquel nous devons répondre.

La note d'orientation exprime clairement la volonté du Collège de renforcer la première ligne d'aide et de soins, en améliorant la coordination et la complémentarité entre les secteurs. Elle pointe trois priorités : renforcer l'accessibilité aux soins, améliorer la lisibilité de l'offre et investir dans la prévention et la promotion de la santé.

Dans ce contexte, le Plan Social-Santé Intégré constitue un levier essentiel. Le budget traduit une volonté de le renforcer.

Le PSSI n'est pas seulement un cadre structurant. Il devient progressivement un outil de sécurisation du secteur. En transformant des subventions facultatives en conventions pluriannuelles, il apporte de la visibilité aux opérateurs, renforce la stabilité de leur financement et permet une meilleure planification et une plus grande efficacité. Ce qui est en jeu c'est la qualité mais aussi la continuité des services.

C'est un point important. Derrière les lignes budgétaires, il y a des associations, des travailleurs, et des publics fragilisés qui dépendent de cette continuité.

Si l'on regarde l'ensemble du budget à la lumière de ces objectifs, on y voit une vraie cohérence.

Le programme 2, consacré aux services ambulatoires, représente à lui seul près de 47,5 millions d'euros. Il concentre l'essentiel des moyens alloués à la santé. Ce n'est pas un hasard. Cela traduit un choix clair : faire de la première ligne le socle du système.

Ce choix est pertinent. Il correspond à une réalité bien connue à Bruxelles : les inégalités sociales de santé y sont fortes, et l'accès aux soins dépend très largement de la proximité des services et de leur capacité à accompagner les publics les plus fragilisés.

Cela vaut particulièrement pour la santé mentale. Les centres font face à des listes d'attente importantes, parfois de plusieurs mois. Cela pose la question primordiale de l'adéquation entre l'offre, les besoins, et les modalités de prise en charge.

Cela appelle sans doute une réflexion plus large, non seulement sur les moyens, mais aussi sur l'organisation des parcours et sur l'évaluation des pratiques.

Dans un contexte contraint, une question devient centrale : celle de l'impact. Comment s'assurer que les moyens mobilisés produisent réellement les effets attendus ? Comment objectiver la plus-value des dispositifs mis en place ? Comment orienter les politiques en fonction de ces résultats ?

Cette question de l'évaluation des politiques publiques semble pour le groupe Les Engagés incontournable et doit selon eux être menée avec les acteurs de la Commission communautaire commune, de Vivalis ou d'Iriscare.

Concernant la question de la prévention, elle constitue également un axe essentiel.

Le programme 3, consacré à la promotion de la santé, représente environ 6,7 millions d'euros. Ce budget permet de maintenir les dispositifs existants.

Il faut être lucide. La Déclaration de politique communautaire fixe un objectif ambitieux : doubler les moyens consacrés à la prévention. Ce n'est pas encore le cas. Le budget 2026 permet de stabiliser, mais pas encore d'accélérer.

Or, renforcer la prévention, ce n'est pas une politique accessoire. C'est une nécessité, un pilier de la politique de la santé.

C'est agir sur les déterminants de la santé. C'est réduire les inégalités. C'est limiter, à terme, la pression sur les dispositifs curatifs.

Cela suppose d'assumer pleinement une approche transversale, intégrant la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

Le programme 1, consacré au support de la politique générale, traduit la volonté du Collège de renforcer la politique sociale-santé intégrée et de soutenir des projets innovants notamment en matière de santé mentale.

Il traduit aussi le souci d'une meilleure coordination, d'une simplification et d'une plus grande lisibilité du système. Ce sont les objectifs poursuivis.

Aujourd'hui, c'est un constat partagé : le paysage social-santé est complexe. Les compétences sont fragmentées. Pour les usagers, cela se traduit trop souvent par des parcours difficiles.

L'enjeu ici est double : simplifier et mieux coordonner. Cela passera aussi par une articulation plus forte entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

En conclusion, ce budget traduit une orientation cohérente. Il protège les politiques existantes. Il renforce la première ligne. Il sécurise une partie du secteur via des conventions pluriannuelles. Il amorce une rationalisation du fonctionnement sans toucher aux bénéficiaires.

Il met aussi en lumière les défis à venir :

- la pression sur les services;
- la nécessité d'évaluer l'impact des politiques et
- la question de la soutenabilité à moyen et long termes.

La députée souhaite que la ministre, sur base de ces réflexions, apporte quelques précisions.

La ministre peut-elle donner quelques indications de ce que sera la mise en œuvre du Plan social-santé intégré en 2026, notamment en matière de territorialisation et de coordination des acteurs ?

Comment les moyens alloués aux services ambulatoires permettront-ils de répondre aux besoins croissants, en particulier en santé mentale ?

En matière de prévention, quelle trajectoire budgétaire est envisagée pour atteindre l'objectif de doublement des moyens annoncé dans la déclaration de politique communautaire ?

Enfin, quelles mesures sont prévues pour améliorer l'articulation entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, afin de simplifier les parcours et de rendre le système plus lisible pour les usagers ?

La députée conclue en soulignant que ce budget, dans un contexte contraint, fait un choix clair : celui de protéger l'essentiel. Le groupe Les Engagés soutient ces choix et votera donc le budget présenté.

Mme Karine Lalieux (ministre) remercie les groupes pour l'ensemble de leurs questions.

Concernant les crédits statutaires/contractuels (Mission 21), les crédits de personnel de la Mission 21 sont en hausse. La diminution apparente entre les volets statutaire et contractuel résulte de plusieurs facteurs : l'indexation des salaires, la progression barémique du personnel en place et le non-remplacement de certains statutaires partant à la pension.

Le léger glissement observé traduit simplement la réalité de terrain, sans aucune volonté d'accroître la part contractuelle. Elle résulte en réalité de l'absence de recrutements statutaires en période de Covid qui a obligé la Commission communautaire française de recruter plus de contractuels.

Pour la question plus spécifique de Mme Patricia Parga Vega sur ce que contiennent les 3,6 millions d'euros de l'informatique, il s'agit de l'ensemble des moyens informatiques de la Commission communautaire française, en ce compris ceux du CERIA par exemple. Il y a notamment le paiement de 24 informaticiens de chez Paradigm et des licences utilisées mais également le matériel.

Le moratoire raisonné fait actuellement l'objet de discussions avec l'administration de la ministre afin d'en limiter au maximum les effets. Il sera formalisé dans un plan de personnel soumis aux organisations syndicales.

Concrètement, si de nouveaux engagements sont suspendus, certaines fonctions seront immunisées et des dérogations demeureront possibles, avec l'accord du Collège, pour des fonctions jugées critiques et lorsque la mobilité interne n'aura pas pu être réalisée ou aura échoué. Mais, comme cela a été dit, le regroupement de toute l'administration rue des Palais permettra plus cette mobilité.

Dans ce cadre, la ministre souhaite sincèrement que la réflexion sur le renforcement de la mobilité soit une réalité dans l'administration de la Commission communautaire française. La ministre prônera la souplesse et la solidarité entre les services. Cela a été répété, il y a des déséquilibres entre certains services et il est temps effectivement que cette souplesse soit également de la cadre de l'administration de la ministre pour soutenir les collègues.

À ce stade, toutes les modalités ne sont pas encore arrêtées : les réflexions se poursuivent. Pour 2026, il représente environ 500.000 euros d'économies et correspond à 10 ETP non remplacés.

Concernant le plan diversité, le premier plan diversité arrive à son terme et la commission d'accompagnement interne en a dressé un bilan positif. La prochaine étape consistera en une évaluation externe menée par Actiris, qui pourrait aboutir à l'obtention du label Diversité.

L'élaboration du nouveau plan est en cours, afin de pérenniser les actions majeures engagées et de dépasser les objectifs initiaux. Le Collège n'oublie donc pas la diversité qui est fondamentale dans son administration.

Pour la question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven sur la gestion des risques, concernant l'allocation de base qui passe de 1,8 million d'euros à 400.000 euros, l'administration a procédé à une évaluation au plus juste des litiges susceptibles d'être réglés cette année. Une clause de rendez-vous est prévue afin de permettre un ajustement en cours d'exercice.

Si certains litiges ou autres risques devaient entraîner le paiement de montants supplémentaires, une ventilation de crédits interviendra en conséquence.

Comme indiqué lors de l'exposé général, les budgets concernant les secteurs, notamment les services ambulatoires tels que les maisons médicales ou encore les services d'aide à domicile, ne diminuent pas.

Il n'y a de diminution des subventions nulle part ni des cadres agréés, ni des frais de fonctionnement ni des prestations pour la première ligne.

Les diminutions des crédits de liquidation constatés par M. Gaëtan Van Goidsenhoven sont purement techniques car liées aux modalités de subvention et à la réforme ambulatoire mise en œuvre en 2025.

En 2025, les crédits tenaient compte du paiement d'un solde de 5 % correspondant à l'année précédente. En 2026, il n'y aura plus que 100 % du solde de l'année en cours qui sera payé.

De plus les crédits de liquidation 2026 ne tiennent pas compte des transferts du non marchand pour la prime exceptionnelle prise en compte dans les crédits de liquidation de 2025.

La ministre l'affirme, les subventions aux services ambulatoires se font au cadre réel. Elle espère que cela rassure Mme Patricia Parga Vega et Mme Farida Tahar.

Concernant la question relative à la forfaitisation, la réflexion est à ses prémices puisque l'on est à quelques semaines après l'installation du Gouvernement.

Toutefois, l'objectif est de simplifier le financement des secteurs. Le non marchand est devenu particulièrement complexe et ne permet pas la souplesse pour les associations. Il faut simplifier grandement le système pour permettre aux associations de travailler plus sur le terrain et moins dans les bureaux. Et, comme le suggère Mme Farida Tahar, la ministre concertera évidemment le secteur, les fédérations, etc.

Il est vrai que le décret ambulatoire est devenu illisible et c'est une demande du secteur et de l'administration de le réécrire. Le Collège s'y attellera. Et cela

tiendra aussi compte du PSSI, du rapprochement avec la Commission communautaire commune et des évolutions du terrain.

Concernant l'informatisation, elle est à destination des services agréés en ambulatoire pour aider les services au renouvellement de leur parc informatique. Les structures entrent leurs demandes et sont soutenues en fonction des moyens.

Concernant la promotion de la santé, on ne double pas aujourd'hui effectivement le budget vu le plan qui court jusque fin 2027 et l'évaluation intermédiaire en cours. Ce doublement devra intervenir sous cette législature et comprendra évidemment des actions menées via les subventions facultatives. Et c'est ce à quoi servira ces budgets qui augmentent.

Les subventions facultatives peuvent servir à mener des actions et projets particuliers, sans toutefois déstabiliser ou fragiliser les associations. Certains projets particuliers menés pendant la Covid ont fait leur preuve et ont pu être intégrés et agréés.

La ministre rejoint Mme Marie Cruysmans sur le fait que la promotion de la santé est fondamentale. Si le plan actuel constitue un axe particulier du PSSI, il manque aujourd'hui de lien entre les deux. Le PSSI s'appuie sur une vision annuelle, peu compatible avec les objectifs à moyen et long terme du Plan promotion santé. Il faut rapprocher les deux. Et la ministre va s'y atteler. Et, si le PSSI se met doucement en place, il faut davantage de coordination entre les acteurs, notamment en intégrant des acteurs aujourd'hui oubliés comme les hôpitaux. Mais cela va se mettre en place, la ministre en est certaine.

Lorsqu'on lui demande quels sont les publics cibles en matière de santé mentale, la ministre pense directement aux femmes, aux personnes âgées et aux jeunes. La prévention du suicide lui semble être un enjeu majeur, tout comme les lignes d'écoute destinées aux aidants proches.

Concernant la toxicomanie, le Collège connaît son offre évidemment. Il sait qui est agréé et qui pratique quelles missions, quelles activités. Il ne compte pas les prestations. Il s'agit du cadre agréé. Là encore les secteurs des drogues et addictions sont subventionnés sur base du décret ambulatoire, de son arrêté et de l'arrêté non marchand. Le Collège compte ainsi aujourd'hui 16 services agréés et subventionnés et dispose du cadre agréé de chaque service. Aujourd'hui ce sont 417 professionnels subventionnés.

Ce qui est important pour la ministre dans le cadre notamment des assuétudes c'est la trajectoire de soins. Cette dernière ne peut souffrir d'aucune rup-

ture (sauf évidemment si la personne effectivement quitte sa trajectoire de soins). Peu importe si l'on passe d'une institution Commission communautaire française à Commission communautaire commune, ou vice-versa, et si l'on passe d'une trajectoire de soins de réduction du risque à une prise en charge effective ou psychologique ou psychiatrique. Il faut que cette personne ne souffre pas de la qualité de l'institution, de la subvention de l'institution.

Cette trajectoire est fondamentale et, aujourd'hui, on sait qu'elle n'est pas encore assurée par le secteur. C'est ça qu'il faudra travailler. Le Collège travaillera dans la complémentarité, dans la cohérence et dans la rationalité avec la Commission communautaire commune. Cela ne veut pas dire des transferts de compétences, la « cocomisation » comme ça a déjà été appelé. Cela veut dire des complémentarités qui permettront de pouvoir rationaliser, faire des économies dans l'administratif pour aller au plus près des besoins des citoyens. Et c'est ça que le Collège veut faire, partir de la trajectoire, partir des besoins des citoyens, de la trajectoire de soins, tant en matière d'assuétude, de santé et de santé mentale, pour pouvoir faire en sorte que les besoins soient mieux rencontrés sur le terrain et que ce soit moins kafkaïen aussi pour les associations.

Concernant le lancement des appels et la sélection des projets, la ministre poursuivra son habitude de se fier aux professionnels et au secteur. En ce sens, les avis rendus par son administration et les sections du Conseil consultatif, seront attentivement analysés par son cabinet avant décision.

Il est normal que la ministre n'ait pas répondu précisément à toutes les questions, parce que sinon ça voudrait dire qu'elle n'a pas consulté à fond son administration, les secteurs ou les fédérations. Bien évidemment, ce sera après concertation, consultation que le Collège viendra vers les députés pour de plus amples précisions.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie la ministre et son équipe pour les éléments de réponse fournis. La ministre peut-elle s'engager à fournir les éléments de réponse manquants avant la séance plénière budgétaire du 17 avril pour que ce soit joint au rapport ? Il est important d'avoir un rapport complet.

Mme Karine Lalieux (ministre) précise que contrairement aux questions budgétaires précises que pour les questions relatives aux politiques, par exemple aux politiques de logement, la ministre ne répondra pas pour le 17 avril. Il est nécessaire pour cela de consulter le secteur, l'administration et les Conseils consultatifs. Cela prend du temps.

Mme Farida Tahar (Ecolo) reprécise sa question. La députée souhaite une réponse sur les questions précises sur le budget et uniquement celles-là.

Les rapporteuses feront avec les données dont elles disposeront. En tant que rapporteuse, elle verra dans ce cas-là si elle valide le rapport avec les réponses manquantes.

La ministre a parlé de moratoire raisonné. Un moratoire raisonné n'est pas forcément un moratoire raisonnable. Le groupe Ecolo sera attentif à ce dossier. La ministre dit qu'il fait actuellement l'objet d'une concertation avec l'administration. D'après les propos de la ministre la concertation avec l'administration est en cours et n'a pas encore été soumis aux délégations syndicales. Il s'agit d'un budget important qui concerne dix équivalents de temps plein.

Mme Marie Cruysmans (Les Engagés) remercie la ministre et ses équipes pour les réponses reçues. Les questions portaient, il est vrai, plutôt sur les politiques à venir. La ministre va prendre le temps de la concertation avec les secteurs et avec les conseils consultatifs. Les députés reviendront certainement sur ces sujets là en commission dans les semaines à venir. Le groupe Les Engagés suivra cette matière de près.

Mme Cécile Jodogne (DéFI) se réjouit de la réponse de la ministre de préciser qu'il s'agit d'une mutualisation, de complémentarité et de travailler ensemble pour renforcer les dispositifs. C'est encore mieux de le dire clairement parce que cela n'a pas toujours été la volonté de certains. La députée remercie la ministre pour cette clarté.

7.3. Exposé de M. Laurent Hublet, ministre

M. Laurent Hublet (ministre) a tenu le discours suivant :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Aujourd'hui, le 2 avril, c'est la journée consacrée à la sensibilisation à l'autisme.

Ce mardi, je me suis rendu à la Coupole Bruxelloise de l'autisme à Jette – un lieu qui accueille un public de personnes autistes adultes avec des besoins spécifiques. Cette visite m'a beaucoup marquée.

Ce matin, j'étais sur le chantier de la future Maison de l'autisme à Ixelles, j'ai également vu l'initiative de l'AutiMusée il y a quelques jours et cet après-midi j'étais à la pose de la première pierre du centre Nos Pilifs à Neder-Over-Heembeek.

Ce sont là quatre exemples de projets porteurs de sens qui peuvent nous inspirer. Des projets pensés avec et pour les personnes concernées, qui nous rappellent les valeurs d'inclusion, l'attention aux besoins essentiels de chacun. Le calme, l'accompagnement, le respect des rythmes.

Je crois que ces projets doivent nous inspirer, pour construire des politiques qui ne s'arrêtent pas à l'intention, mais insérées dans l'action. Des politiques concrètes incarnées dans des lieux de vie, des services de soutien et de réconfort.

Prendre soin des Bruxellois et des Bruxelloises – femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, besoins spécifiques, personnes en situation d'handicap – quels qu'ils/elles soient.

Quelles sont les réalités d'aujourd'hui ?

Les réalités d'aujourd'hui nous montrent que les politiques de la famille et du handicap que nous portons s'inscrivent dans une réalité où les besoins sociaux augmentent, les situations se complexifient, les parcours de vie se fragilisent.

Ces dernières semaines, j'ai rencontré des personnes en situation de handicap, des artistes, des familles, des éducateurs, des travailleurs. J'ai découvert des projets comme FARILU ou l'AutiMusée. J'ai entendu des parcours de vie, j'ai entendu des obstacles, mais surtout, j'ai senti une énergie, une dignité, une envie profonde de participer pleinement à notre société.

Ce mardi j'ai rencontré les administrations de la Commission communautaire française, j'ai entendu leurs préoccupations telles que le besoin de travailler de manière transversale, les enjeux autour de la digitalisation, mais aussi l'augmentation de la violence à laquelle ils et elles sont confrontés. Je continuerai à les écouter tout au long de mon mandat, comme je le fais d'ailleurs avec l'ensemble de mes administrations.

Derrière ces budgets dont nous allons parler, il y a des services essentiels. Des services de première ligne qui soutiennent les plus fragilisés, des services qui interviennent là où tout commence : dans la vie quotidienne.

Faire gagner Bruxelles, c'est construire une Région où tout le monde a sa place, une Région qui ne détourne pas le regard, une Région où le handicap fait pleinement partie des politiques publiques, une Région où chaque personne peut vivre, s'épanouir, travailler et contribuer au projet de société.

C'est tout le sens de mon ambition pour cette législature : changer les regards, briser les préjugés, éveiller les consciences, poursuivre et amplifier la dynamique du décret inclusion, pour garantir à chacun le droit de vivre pleinement dans la société et faire de l'inclusion une réalité concrète, dans tous les domaines.

Cette ambition est soutenue par un engagement de maintenir les moyens nécessaires pour que les services, les centres et les projets poursuivent l'accompagnement de celles et ceux qui en ont besoin, voire même qu'elles en accompagnent plus.

Et ce, dans un contexte budgétaire global compliqué, puisque la Commission communautaire française affiche un déficit cette année de 36 millions d'euros sur un budget total de 715 millions d'euros.

Comment garantir, malgré un contexte budgétaire contraint, une politique du handicap et de la famille qui protège, renforce et inclut réellement les personnes concernées ?

Le budget que je vous présente aujourd'hui n'est pas un budget ouvert à tous les possibles, c'est un budget immunisé, synonyme de continuité, de stabilité et de responsabilité. C'est un budget qui protège, un budget qui agit, un budget qui prépare l'avenir.

En ce qui concerne plus particulièrement la Politique d'aide aux personnes handicapées, les principaux fondements de la politique que je vais mener sont les suivants :

Tout d'abord, nous avons un budget sécurisé et en augmentation. Dans un contexte budgétaire contraint, le budget handicap dans sa globalité va passer de 200 millions d'euros à 210 millions d'euros, ce qui garantit la prise en compte de l'inflation.

Plus de 120 agréments et leurs financements sont garantis pour 2026. Il en va de la stabilité des services, et surtout la continuité des dispositifs pour une dizaine de milliers de bénéficiaires.

Au-delà de ce premier point autour du budget, le deuxième enjeu est de créer des places. C'est l'enjeu majeur.

Aujourd'hui, le Service Phare subventionne 2.854 places agréées à travers les différents services d'accueil de jour et d'hébergement. Ce n'est pas assez. Plusieurs centaines de personnes sont en attente d'une solution adaptée.

Dès lors, je m'engage pleinement à maintenir, à minima, les budgets d'investissement, à hauteur d'un peu plus de 7 millions d'euros par an, à poursuivre les

projets en cours et à venir, ce qui devrait permettre de créer une centaine de place d'ici 2029 et à établir une nouvelle programmation pluriannuelle, avec une attention particulière à l'autisme, à la grande dépendance et au double diagnostic où l'on sait que les besoins sont particulièrement importants aujourd'hui.

Pour le troisième axe, nous allons mettre en place une liste d'attente centralisée. L'objectif est d'instaurer, en collaboration avec Iriscare, un outil de collecte et de gestion des données en veillant à maintenir une autonomie d'acceptation pour les centres, et ce pour avoir une vision claire et transparente de la situation, pour soulager les centres de la gestion de leurs listes d'attente et pour établir une programmation en fonction des besoins.

Derrière chaque demande, chaque situation, il peut y avoir des situations d'urgence, et ce sera mon quatrième axe.

Le budget 2026 permet de maintenir les 50 conventions nominatives existantes.

Je suis bien conscient que les besoins restent importants. Une quarantaine de situations urgentes, en attente de solution, m'ont été signalées ce mardi lors de ma rencontre avec les agentes et agents du Service Phare. Je salue d'ailleurs leur implication quotidienne et leur détermination pour trouver des solutions.

Il est crucial de prévoir une capacité de réponse pour ces situations critiques. C'est pourquoi, dans le cadre des ajustements et des budgets à venir, je veillerai à examiner les possibilités de mieux répondre à ces situations d'urgence. Il s'agira spécifiquement d'identifier, dans la mesure du possible, des moyens complémentaires pour y faire face. C'est une question de dignité.

L'accord de coopération avec la Région wallonne devrait être modifié afin notamment d'assurer une meilleure coordination entre les administrations.

Le budget 2026 prévoit par ailleurs, des crédits supplémentaires afin d'assurer la prise en charge dans l'enseignement spécialisé de jeunes adultes handicapés, faute de place en centres de jour. C'est aussi une réponse aux situations d'urgence.

Je soutiendrai aussi avec conviction et détermination les projets d'aidants et de jeunes aidants proches, au sein de mes compétences d'abord, puis aussi avec mes Collègues du Gouvernement francophone bruxellois.

Enfin, je plaiderai en faveur du développement d'un véritable statut auprès du Gouvernement Fédé-

ral. Soutenir ceux qui soutiennent sera au cœur de mon engagement.

Le cinquième axe sera de soutenir et de renforcer l'accès à l'Emploi.

Aujourd'hui, à Bruxelles, faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap reste un défi majeur. Vous avez peut-être vu la presse à ce propos aujourd'hui. Chacun mérite de trouver un travail qui lui permette de s'épanouir, de s'émanciper et de contribuer pleinement à la société.

Au sein des Entreprises de Travail Adapté, mais aussi au sein du secteur ordinaire, privé et public, nous avons tous un rôle à jouer pour contribuer, ensemble, à l'objectif de taux d'emploi de 70 % et les ETA en font pleinement partie.

Nous devons amplifier le *handistreaming* dans toutes les politiques publiques. L'inclusion n'est pas un slogan, c'est une méthode, et je m'engage à me l'appliquer à moi-même.

En tant que ministre de la politique d'aide aux personnes en situation de handicap, en tant que ministre de l'Emploi, je m'engagerai pleinement pour faire adopter l'arrêté d'exécution relatif au transfert des aides à l'emploi du Service Phare vers Actiris en veillant au maintien des aides et à la qualité des services rendus. Je m'engage aussi à soutenir les projets et initiatives qui renforcent la mise à l'emploi. Je salue d'ailleurs l'ASBL Diversicom. Grâce à leur travail, Hatim, qui se trouve ici dans le public, a pu rejoindre l'équipe de mon Cabinet la semaine passée et j'en suis vraiment ravi.

Permettre aux personnes en situation de handicap de s'inscrire pleinement dans la vie professionnelle sera au cœur de mon action. C'est mon devoir pour rendre Bruxelles plus inclusive.

Le sixième axe sera le soutien aux Entreprises de Travail Adapté (ETA). Elles sont un pilier essentiel. Ces entreprises permettent à des personnes en situation de handicap plus lourd de s'épanouir et de développer leurs compétences.

Bruxelles compte 12 ETA, 1.450 places pour des travailleurs en situation de handicap et 350 encadrants. Elles font face aujourd'hui à des défis majeurs. Je souhaite jouer un rôle proactif afin de soutenir la FEBRAB et les 12 ETA face à leurs enjeux.

Je pense notamment à développer le champ des opportunités commerciales des ETA, à soutenir la prospection et la diversification des marchés des ETA, à proposer des processus de simplification administrative, avec le Service Phare, à mener des réflexions sur le passage du quota « places » en

« ETP » dans les limites des crédits disponibles, et à mener les réflexions sur les recommandations de l'étude CIRIEC.

Aux côtés du secteur et du Service Phare, nous fixerons ensemble les priorités pour agir concrètement. Ma première rencontre avec la FEBRAB est d'ailleurs programmée pour dans quelques jours.

À cet égard, mon objectif en 2026 est de sécuriser l'emploi et ouvrir des perspectives.

Parlons à présent de la politique de la Famille.

Pour les compétences qui nous ont été attribuées, le programme 4 de la mission 22, nous y consacrons plus de 57 millions d'euros.

Ces 57 millions d'euros sont pour accompagner, prévenir, soutenir, pour maintenir un tissu associatif solide et pour garantir l'accès à des services essentiels et de proximité.

Là aussi, dans un contexte budgétaire exigeant, nous faisons également le choix de maintenir ces moyens. Cela se traduit à travers les actions suivantes.

D'abord, au niveau des services d'aide à domicile, c'est le cœur de notre politique de la famille, à laquelle nous consacrons 43 millions d'euros.

Ces services permettent à des personnes âgées, malades, en situation de handicap ou à des familles en difficulté de rester chez elles, de conserver leur autonomie et leur dignité.

Près de 1.000 travailleurs participent quotidiennement à cette mission et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier. Près de 7.000 citoyennes et citoyens utilisent et bénéficient de ces services.

C'est une politique concrète, une politique humaine.

Au-delà de l'aspect pratique, les 1.000 travailleurs des services d'aide à domicile assurent également une présence humaine précieuse, contribuant à rompre l'isolement et à détecter d'éventuelles difficultés, tout en apportant un soutien indispensable aux aidants proches.

Nous allons passer par une phase de concertation et d'analyse afin de déterminer les priorités dans le secteur en tenant compte des budgets disponibles à l'avenir.

Notre cap est de maintenir le soutien, garantir la qualité et préparer les adaptations nécessaires.

Il y a ensuite les centres de planning familial auxquels nous consacrons 12,3 millions d'euros. Ce sont 400 travailleurs dans 27 centres. Plus de 50.000 citoyens utilisent ces services chaque année. Je suis sûr qu'il y a ici dans la salle des personnes qui, un jour ou l'autre, ont dû faire appel aux services d'un planning familial.

Ce sont des lieux d'écoute, d'accompagnement et de prévention. Ils interviennent dans des moments clés de notre existence tels que l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), la parentalité, les situations de détresse. Ils sont aussi un pilier de la prévention.

Les centres de planning familial offrent un accueil accessible à toutes et tous, dans un cadre confidentiel et bienveillant.

Dans un premier temps, nous engagerons une concertation avec les parties prenantes afin d'identifier les axes de travail prioritaires. Là aussi, notre choix se porte sur la stabilité des moyens et la continuité des missions.

Concernant les services d'accueil de jour pour personnes âgées, la mission de la Commission communautaire française est de créer du lien et de lutter contre l'isolement. On sait que la problématique de l'isolement se renforce dans nos sociétés que l'on dit « si connectées ».

Les personnes âgées bruxelloises sont davantage fragilisées sur le plan socio-économique par rapport à l'ensemble de la Belgique. Un peu plus d'un tiers des Bruxellois âgés de 65-79 ans et presque la moitié de ceux âgés de 80 ans et plus, vivent seuls. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules que les hommes.

Là aussi, nous allons maintenir les moyens, afin de lutter contre l'isolement, soutenir les aidants et maintenir le lien social, avec des partenaires tels que Versailles Seniors ou Atoll. Ils sont essentiels dans une ville où la population vieillit.

À ces dispositifs s'ajoutent les centres de formation d'aides familiales qui sont essentiels pour garantir la qualité des métiers et des services dispensés, les projets EVRAS, pour renforcer la prévention et l'éducation et les dispositifs de soutien aux personnes âgées, y compris les lignes d'écoute. Nous initierons une réflexion avec les acteurs du secteur afin de mieux cerner les enjeux et les pistes d'action, notamment à l'occasion de la rencontre prévue avec Télé-Secours au début du mois de mai.

Il y a une priorité qui me paraît essentielle dont j'aimerais vous faire part. Il s'agit de faire reculer les

violences faites aux femmes. Trop souvent encore, ces violences font la une de l'actualité. Dans la déclaration politique, les violences faites aux femmes sont reconnues comme un enjeu central d'égalité et de droits humains.

J'ai eu le privilège hier de m'entretenir avec le Docteur Mukwege, prix Nobel de la paix 2018, surnommé « l'homme qui répare les femmes » pour son action de terrain contre les mutilations génitales. Avec l'inspiration que peut nous amener une figure, telle que le Docteur Mukwege, nous voulons agir, avec détermination, dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Des dispositifs, des lignes d'écoute, des projets de terrain existent déjà. Nous maintiendrons leurs financements. Mais nous le savons, ça ne suffit pas.

L'OMS a constaté dans un communiqué fin 2025 : « La violence à l'égard des femmes demeure l'une des crises des droits humains les plus persistantes et les moins prises en compte au monde, avec très peu de progrès réalisés en deux décennies ».

Près d'1 femme sur 3 est victime de violences au cours de sa vie, 16 % ont subi un viol, plus de 49.000 infractions de violence conjugale ont été déposées en 2022.

Je suis moi-même père d'un garçon de 14 ans et je suis ébahi par ce qui est disponible sur les médias sociaux aujourd'hui comme contenu masculiniste où la violence à l'égard des femmes est presque revendiquée. On ne peut pas accepter cela et il faut agir face à ce fléau. Je suis très sincèrement peu rassuré sur l'évolution de notre société en voyant tout cela. C'est notre rôle d'agir dans ce domaine en tant que puissance publique, d'autant plus que les chiffres restent largement sous-estimés en raison du faible taux de plaintes, liés notamment à la peur, à la honte et à la crainte de ne pas être crue.

Cela concerne nos sœurs, nos amies, nos collègues. En tant qu'homme et père de famille, je peux dire que c'est également aux êtres de genre masculin d'agir face à ce fléau.

La finalisation et l'adoption en collaboration avec le ministre wallon Coppieters du Plan intra-francophone 2026-2029 marquera une ambition assumée de renforcer la prévention, d'améliorer la protection et de mieux coordonner les acteurs, et ce à travers différents objectifs, comme la sensibilisation et la formation aux violences faites aux femmes et aux filles, l'accompagnement des victimes de cyberviolences sexistes et sexuelles, le soutien aux associations spécialisées promouvant l'autodéfense, l'implication des médias, etc.

Face à l'ampleur de ces enjeux, notre responsabilité est de transformer ces engagements en actions concrètes et durables.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le président, Bruxelles est une ville qui gagne lorsqu'elle est une ville qui grandit, qui inclut et qui rassemble. Une ville dont les politiques sont des politiques concrètes et humaines. Faire gagner Bruxelles, c'est construire une Région plus inclusive.

Nous savons le contexte budgétaire contraint et les marges limitées. Ce budget s'inscrit dans la continuité. Chaque ligne budgétaire a un sens. Derrière chacune, il y a une personne, une mère en situation de monoparentalité, une personne âgée, un jeune en difficulté ou porteur d'un handicap ou une famille fragilisée. Chaque euro est utile et chaque dispositif répond à un besoin concret et réel.

Nous nous engageons donc à maintenir les moyens nécessaires et les politiques de première ligne, tant en politique du Handicap qu'en politique de la Famille, pour que les services, les centres et les projets continuent d'accompagner celles et ceux qui en ont besoin.

Je terminerai en disant que « Faire gagner Bruxelles, c'est une ambition économique et sociale. C'est faire en sorte que chacun puisse trouver sa place, que chacun puisse être accompagné et que chacun puisse vivre dignement. C'est donner les moyens d'agir à ceux qui accompagnent les bruxellois au quotidien : les aides familiales, les travailleurs sociaux, les psychologues ou encore les équipes associatives. ». Au cours des six semaines écoulées, j'ai pu me rendre compte de l'engagement et du formidable travail réalisé par toutes ces personnes.

Investir dans son économie et l'humain c'est protéger ce qui existe : les services et les bénéficiaires, c'est répondre aux urgences et c'est construire ensemble des solutions durables.

Mesdames et Messieurs les députés, ce 2 avril, journée consacrée à la sensibilisation à l'autisme, faisons ensemble de Bruxelles une région résolument inclusive pour soutenir ceux qui soutiennent, pour lui, pour elle, pour nous. ».

7.4. Discussion

Mme Parga Vega (PTB) va directement passer à ses questions précises concernant les missions et programmes qui concernent le ministre.

Dans la mission 22.004 (Famille), comme pour beaucoup de missions et programmes dans ce bud-

get, on note une différence importante entre les montants indiqués dans l'exposé général et ceux présentés dans le tableau budgétaire du décret. Si on se base sur le décret, on voit une hausse de 2,5 millions d'euros en crédits de liquidation par rapport à 2025, mais si on regarde l'exposé général on constate en réalité une légère baisse pour ce programme.

Le ministre peut-il confirmer si les montants dépensés pour les subventions aux services d'aide à domicile seront effectivement plus élevés ou similaires à ceux dépensés en 2025 ? S'il y a une différence prévue, peut-il expliquer ce qui va changer ?

Dans la mission 31 (Infrastructures), à l'activité 35 du programme 1, il y a une augmentation de 5,3 millions pour des « Subventions dans des Infra Sociales ». De quoi parle-t-on ?

Dans la mission 32 (PHARE), la députée aborde le gros morceau du budget de la Commission communautaire française : le handicap. Il s'agit, de loin, du poste le plus important dans le budget global de la Commission communautaire française. Il s'agit d'un enjeu fort pour l'égalité, l'inclusion et la justice sociale en Région bruxelloise. Il s'agit du secteur qui s'est probablement le plus mobilisé en Commission communautaire française ces dernières années, en particulier le GAMP pour demander plus de moyens.

De manière globale pour l'ensemble de la mission 32, on voit dans l'exposé général que les crédits d'engagement augmentent de 7,4 millions d'euros et les crédits de liquidation de 6,2 millions d'euros par rapport à 2025. Ces chiffres sont très différents de ceux indiqués dans les tableaux budgétaires du décret budgétaire. Ceci rend difficile de comprendre où les crédits augmentent et baissent réellement, donc de comprendre les choix que vous avez fait pour cette mission handicap.

Avec cette remarque en tête, le montant prévu à l'initial 2026 pour les subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement (soit 145,9 millions d'euros) constitue-t-il une réelle augmentation (+ 12,5 millions) par rapport au montant effectivement dépensé en 2025 ? C'est ce que laisse penser le tableau budgétaire du décret, mais vu les grosses différences entre ce tableau et celui de l'exposé général, ce n'est pas clair du tout. Si c'est une augmentation, à quoi va-t-elle servir ?

Concernant l'activité 8 du programme 4, les frais de fonctionnement, de communication, d'information et d'organisations de colloques, salons et formations spéciales non couvertes par la Cellule du développement des compétences professionnelles (CDCP) de la Commission communautaire française sont divisés par trois. Est-ce que cela veut dire que, désormais, le

CDCP prend en charge ses frais ? Et, si oui, où peut-on voir ce transfert ?

Pour l'activité 31 du programme 4, pourquoi une telle baisse, près de 380.000 euros pour les aides individuelles ? De quelles aides parle-t-on précisément et que représente cette baisse ?

Enfin, toujours au programme 4, pourquoi les deux lignes budgétaires qui concernent la Grande Dépendance n'existent plus ?

Pour le secteur des Entreprises de Travail Adapté ça stagne et même cela diminue légèrement quand on voit la ligne budgétaire 11 de l'activité 34. On parle pourtant d'un secteur en crise depuis presque dix ans.

Il s'agit ici d'un thème important qui a bien vécu lors de la précédente législature, avec une lutte importante du terrain où les organisations syndicales, et en grande partie, aussi patronales via la Febrap qui se rejoignent en grande partie, pour demander un refinancement du secteur.

Ils alertent que les exigences de rentabilité économique se font au détriment de la mission sociale du secteur. En 2026, ils reçoivent moins de soutien. On est visiblement très loin de leurs demandes. Pourtant récemment tous les groupes politiques s'étaient avancés pour le renforcer via le travail d'une résolution. On dirait que c'est passé à la trappe aujourd'hui.

Mme Françoise Schepmans (MR) souhaite parler de la compétence Famille et sa collègue, Mme Aurélie Czekalski interviendra sur le handicap.

Avant tout, elle voudrait d'abord souligner le travail de fond qui a été mené dans le cadre de la révision du décret ambulatoire. La concertation avec les acteurs de terrain, les fédérations et les représentants des travailleurs était indispensable et elle semble avoir permis d'aboutir à un texte davantage aligné sur les réalités concrètes du secteur.

Le groupe MR soutient évidemment clairement cette approche qui vise à renforcer l'intégration des services et à améliorer la lisibilité de l'offre pour les Bruxellois.

Le budget 2026 s'inscrit dans cette continuité. Il vient assurer et consolider le maintien d'une série de services essentiels : centres de planning familial, aide à domicile, centres d'accueil téléphonique, services d'accueil de jour pour personnes âgées, centres de formation d'aides familiales ou encore dispositifs de soutien aux personnes âgées maltraitées. C'est un signal de stabilité important pour un secteur qui en a besoin.

La députée souhaite également parler des subventions liées à l'EVRAS qui constitue un levier fondamental de prévention ainsi que les moyens consacrés à la lutte contre les violences intrafamiliales, notamment via la ligne d'écoute et le soutien aux associations de terrain comme le GAMS ou Praxis. Aussi, dans cette dynamique positive, la députée aura néanmoins plusieurs questions à poser au ministre.

Mais, avant de poser ces questions, l'oratrice précise qu'elle est également députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et force est de constater que beaucoup d'initiatives ont été mises en place entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et elle a l'impression que Bruxelles a, en quelque sorte, été mise de côté à quelques exceptions près. Il y a donc du retard à rattraper. Comment le ministre va-t-il travailler avec ses collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment le ministre Yves Coppieters, pour plus de synergie ?

Le ministre indique vouloir mieux connaître l'offre des centres de planning familial et il a bien fait de rappeler aussi que 400 travailleurs sont engagés dans ce secteur qui se répartit dans 27 centres et qui offre des services à 50.000 citoyens. Concrètement, quelles actions seront mises en place en matière de communication et de sensibilisation ?

Avec quels partenaires, notamment scolaire ou associatif, ces actions seront-elles déployées ? Ensuite, la députée salue les initiatives mises en place pour nos aînés avec, notamment, l'accueil de jour. Le ministre fait bien de rappeler que beaucoup de nos aînés vivent seuls. Le groupe MR salue donc ces efforts.

Ensuite, s'agissant de l'intégration renforcée des services ambulatoires, quel mécanisme concret le ministre compte-t-il mettre en œuvre pour améliorer la coordination entre les différents opérateurs sur le terrain ? Le ministre a-t-il pu déjà identifier des effets mesurables en termes d'accès et de continuité de soins et de l'accompagnement ?

Par ailleurs, concernant la lutte contre les violences intrafamiliales, quel constat le ministre peut-il tirer de l'utilisation des dispositifs existants, notamment la ligne d'écoute. Le ministre a souligné dans son intervention que cela ne suffit évidemment pas.

Comment les subventions accordées aux associations ont-elles contribué à améliorer la prise en charge des victimes ? Et ainsi, comment le ministre veillera à ce que les subventions soient correctement utilisées ?

Enfin, plus globalement, comment le ministre évalue aujourd'hui l'adéquation entre l'offre ambulatoire et

les besoins réels de la population bruxelloise, notamment dans les zones où les vulnérabilités sociales et sanitaires sont les plus marquées ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) reviendra pour sa part sur la compétence en matière de Politique d'aide aux personnes handicapées.

À l'examen du budget 2026 de la mission 32 consacrée à PHARE, un service qui apporte informations, conseils et interventions financières aux personnes en situation de handicap, en Région bruxelloise, le groupe MR souhaite d'abord rappeler qu'il s'agit ici d'un service structurant de la Commission communautaire française.

Avec près de 30 % du budget total en liquidation (210,270 millions d'euros), cette mission demeure le premier poste de dépenses du nouveau Gouvernement. Ce chiffre ne relève pas uniquement d'un constat technique. Il traduit une volonté claire : celle de maintenir un haut niveau d'engagement en faveur des personnes en situation de handicap, tout en assumant une logique de priorisation dans un contexte budgétaire contraint.

De plus, plusieurs priorités de la déclaration de politique communautaire trouvent une traduction concrète dans ce budget.

Le groupe MR salue tout d'abord l'attention spécifique portée à l'autisme. Aujourd'hui, les familles peuvent s'attendre à un réel accompagnement avec un dépistage précoce. L'approche promue est plus ciblée et plus adaptée aux réalités spécifiques de chaque enfant. La Maison de l'Autisme a pour objectif de centraliser les ressources, améliorer l'accès à l'information, offrir du temps de répit, organiser des formations et renforcer la lisibilité du parcours d'accompagnement pour les familles et les professionnels. Cette attention particulière résonne d'autant plus aujourd'hui, à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, qui rappelle l'importance d'un engagement fort et durable en faveur des personnes concernées et de leurs familles.

Le groupe MR soutient également la poursuite du développement du site handicap.brussels. La numérisation de l'accès aux droits est aujourd'hui un levier pour améliorer la lisibilité de l'offre publique et lutter contre le non-recours aux droits. Mais elle doit rester un outil au service de l'inclusion, et non produire de nouvelles formes d'exclusion pour les publics les plus éloignés du numérique.

Ce matin encore, lors d'une visite d'une ETA avec plusieurs collègues du groupe MR, les responsables leur ont rappelé combien il reste essentiel de faciliter concrètement l'accès aux aides et d'améliorer la

qualité des services rendus aux usagers, afin que les droits ne restent pas théoriques mais pleinement effectifs. C'est pourquoi son groupe salue également les garanties en termes d'accessibilité physique et numérique à l'information. Il s'agit là d'un point d'attention politique majeur pour son groupe.

La députée est régulièrement intervenue ces dernières années sur la problématique de l'accessibilité, notamment concernant l'accessibilité des plateformes numériques, sites internet et applications mobiles aux personnes porteuses d'un handicap. Il est crucial de disposer d'un web plus inclusif. Personne ne doit être laissé au bord du chemin et il ne faut pas ajouter de la complexité à la complexité car une société inclusive passe par une accessibilité numérique effective pour toutes et tous.

Concernant les ETA, elles jouent un rôle indispensable en Région bruxelloise pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en offrant un cadre de travail adapté, sécurisé et valorisant. Les soutenir durablement, c'est renforcer une inclusion socio-professionnelle réelle et permettre à ces travailleuses et travailleurs de mettre pleinement leurs compétences au service de la société. Le groupe MR les rencontre et échange régulièrement avec ces ETA et connaît les défis qu'elles rencontrent.

Le ministre peut-il préciser la raison justifiant une légère réduction du budget alloué en ce qui concerne les subventions aux ETA ?

Le groupe MR relève les efforts importants consentis en matière d'infrastructures, avec notamment les moyens alloués à la rénovation et à la mise en conformité des centres d'accueil. Ces investissements traduisent une réalité que chacun connaît : celle d'un parc d'infrastructures qui nécessite encore des efforts importants de modernisation pour garantir des conditions d'accueil dignes et sécurisées pour toutes et tous.

Plusieurs éléments appellent une réflexion plus globale.

L'exposé général de la mission 32 (PHARE) indique que le budget 2026 a été élaboré avec une augmentation de 9 millions d'euros par rapport à 2025, montant spécifiquement destiné à couvrir l'inflation des allocations de base réglementées. Cependant, l'analyse des tableaux budgétaires transmis fait apparaître certaines divergences de présentation qui peuvent rendre la lecture des évolutions moins lisible.

La députée tient à préciser que la ministre Karine Lalieux s'est déjà engagée à transmettre prochainement les tableaux budgétaires avec les valeurs ajustées. Cela permettra d'assurer une lecture pleinement

claire et harmonisée des données. Entre temps, l'oratrice se permet malgré tout de conserver sa question afin de permettre une interprétation harmonisée des évolutions budgétaires. Le ministre peut-il clarifier le montant réel de l'augmentation budgétaire alloué à la mission PHARE pour 2026 ?

Ensuite, la question de l'hébergement reste le point de tension majeur de cette politique. Malgré les conventions nominatives et les dispositifs d'urgence, la réalité des listes d'attente demeure particulièrement préoccupante à Bruxelles. Le recours à des solutions situées en dehors du territoire régional pose une question : celle de la capacité réelle de la Région à offrir des réponses à des besoins pourtant croissants. La déclaration de politique communautaire évoque une programmation ambitieuse de création de places. Mais cette ambition doit désormais être traduite en trajectoire concrète, lisible et territorialisée. À défaut, on reste dans une logique de gestion de la pénurie plutôt que dans une logique de construction de solutions structurelles.

Au-delà de la consolidation des dispositifs existants, le ministre peut-il donner des précisions concernant la trajectoire politique précise en matière de création de nouvelles places à Bruxelles, et comment celle-ci s'articule-t-elle avec l'évolution réelle des besoins sur le terrain ? Dans sa présentation, il a fait référence à une centaine de places.

Enfin, qu'en est-il de la libre circulation des personnes en situation de handicap suite à l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne de 2019. Le ministre en a brièvement parlé mais peut-il dresser un état des lieux concernant les conventions existantes avec les autres régions du pays et en particulier la Région wallonne ? La députée entend son plaidoyer pour une simplification administrative et cela va dans le bon sens.

En conclusion, ce budget 2026 est un budget de consolidation et de continuité. Il confirme des choix importants en matière de politique du handicap, que le groupe MR soutient. Mais il engage aussi une responsabilité politique : celle de transformer progressivement une logique de gestion des dispositifs en une logique d'effectivité des droits, mesurable dans la vie quotidienne des personnes concernées.

Mme Farida Tahar (Ecolo) axera son intervention sur les politiques d'aide aux familles. Le ministre a eu raison d'emblée de rappeler l'enjeu de soutenir les familles, d'autant plus qu'en Région bruxelloise il est nécessaire d'investir dans des dispositifs comme celui de l'aide à domicile puisque parmi la population, certaines personnes souhaitent, plutôt que d'être en maison de repos, rester dans leur domicile.

Cela nécessite de pouvoir assurer des services de qualité en termes d'accompagnement des personnes qui souhaitent rester dans leur domicile. On note une augmentation concernant les services d'aide à domicile, de plus de 3 %. Le groupe Ecolo souhaite avoir des précisions sur ce que cela concerne. En faisant le calcul, on a le sentiment que cela correspond approximativement à l'indexation. Le ministre peut-il donner des précisions ?

La députée note une diminution de 200.000 euros sur les centres de coordination. Comment est-ce justifié ?

Sur le planning familial, il enregistre une hausse relative. C'est surtout dû, notamment, à l'intégration du dispositif EVRAS. C'est toute une réforme qui a été portée par le prédécesseur du ministre. Le groupe Ecolo le salue. Cela nécessite des moyens supplémentaires. C'est important de l'intégrer dans le cadre de cette réforme ambulatoire.

Sur le subside concernant les violences intrafamiliales, il est important de rappeler qu'il s'agit d'un subside dit facultatif, donc discrétionnaire. Il y a une baisse ici d'environ 10 %. C'est un choix politique, assumé visiblement, alors que cette allocation est classée en code genre 2, c'est-à-dire qu'elle finance des actions spécifiquement orientées vers la réduction des inégalités femmes-hommes.

Comment le Collège justifie-t-il cette baisse de 10 % des subventions aux organismes de violences intrafamiliales, alors que dans l'exposé général il est affirmé la volonté de les maintenir et voire même les renforcer ?

C'est une contradiction dans l'objectif de pouvoir renforcer les moyens dédiés à la lutte contre les violences intrafamiliales et de constater une volonté de baisser les allocations budgétaires.

Quelles sont les associations spécifiques qui seraient touchées par ces réductions ? Quels services sont identifiés ou missions qui devront être réduites en conséquence ? Le Collège a-t-il évalué l'impact de cette baisse sur le nombre de femmes accompagnées ? Comment concilier le classement en code genre 2 de cette allocation qui signale une priorité en matière d'égalité avec une réduction budgétaire de 10 % ? La classification genre est-elle cohérente avec les choix budgétaires réels ?

Pourquoi 96,8 % du budget genre 2 du programme 4 est-il concentré sur une seule allocation budgétaire ? Quels efforts sont envisagés pour diversifier et renforcer les actions spécifiquement genrées dans ce programme ?

On a constaté que certains totaux des tableaux de l'exposé général ne correspondent pas pour 2025 aux tableaux des totaux de certaines missions du projet de décret, en ce compris des missions dans les compétences du ministre.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) a deux remarques générales. La première est celle qui vient d'être faite par d'autres collègues sur la cohérence des chiffres. Il est essentiel de faire la clarté sur cette cohérence de chiffres dans la mesure où quand on prend le budget au niveau du handicap, on voit qu'il y a un maintien, voire dans certaines catégories, une progression, ce qui est plutôt positif.

Cette clarté permettra de voir s'il y a des progressions qui sortent de l'indexation ou pas. C'est important dans la mesure où, comme on dit souvent, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

Deuxième remarque générale, aujourd'hui c'est la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. La question du handicap est la plus invisibilisée en Belgique. Il faudrait, en termes de *handistreaming*, quasiment un plan interfédéral de lutte sur les questions du handicap. C'est absolument important dans la mesure où les injustices historiques que subissent les personnes en situation de handicap sont très importantes.

On ne voit pas assez de transversalité entre les différentes entités sur ce sujet. Cela existait dans la législature passée. Il y a toute une série de mesures qu'on pourrait prendre en termes d'accessibilité pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à des droits qu'elles ne doivent pas demander à chaque fois qu'elles sont dans une entité précise.

Les seuls projets dédiés explicitement au *handistreaming* sont budgétés à 25.000 euros. C'est une stagnation. Lors de l'ajustement, est-ce qu'on pourrait avoir plus de moyens pour le *handistreaming* pour avoir plus de transversalité au sein même de la Commission communautaire française ? L'accord de majorité fait du *handistreaming* une priorité transversale, y compris dans le sport. Comment le ministre compte-t-il, avec 25.000 euros, mettre en place une politique transversale aussi essentielle ?

Quels sont les projets concrets *handistreaming* qui sont prévus avec ce budget ?

Les associations ont donné un retour au député qui remercie toutes les associations qui sont assez attentives sur ce budget : le GAMP, la Fédération des Sourds, Inclusion, le CAWaB, etc.

Concernant le *genderstreaming*, une phrase dit : « L'absence quasi totale de données sur les bénéficiaires empêche d'évaluer l'impact différencier des politiques publiques sur les femmes et les hommes en situation de handicap, ce qui constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre d'un *genderbudgeting* complet ».

Il serait bien que le ministre, en charge du handicap, ait un dialogue avec sa collègue du Budget pour voir comment est-ce qu'on peut travailler sur les données distinctives entre les hommes et les femmes en situation de handicap pour mettre en place des politiques spécifiques en faveur des femmes en situation de handicap. Aujourd'hui, les données ne permettent pas de le faire.

Le député n'identifie pas les lignes budgétaires qui sont consacrées à la liste d'attente centralisée. Aucun crédit spécifique n'est identifiable pour le cadastre ou la liste d'attente centralisée dans le budget. Comment ces chantiers seront-ils financés ? Sont-ils inclus dans les frais de fonctionnement existants ?

En ce qui concerne les services d'accueil et d'hébergement, le ministre a parlé de la création d'une centaine de places.

La déclaration de politique communautaire précise qu'en collaboration avec la Région, la Commission communautaire commune, et les autres entités, le cadastre permettra d'établir une programmation ambitieuse de création de places pour les personnes en situation de handicap concernant les adultes et les enfants, avec une attention particulière envers les personnes atteintes d'un double diagnostic.

En ce qui concerne la progression de 12 millions d'euros sur les services d'accueil et d'hébergement, est-elle due à de nouveaux projets d'agrément ? Combien y en a-t-il ?

Concernant les aides individuelles, le poste « Aides individuelles » passe de 600.000 à 500.000 euros, soit une baisse de 100.000 euros en engagement et de 1 million d'euros à 620.000 euros en liquidation, soit une baisse de 380.000 euros, moins 38 %. C'est la seule ligne du programme 4 qui baisse significativement. Cette ligne censée financer les aides directes aux personnes pour leur autonomie reste structurellement sous-dotée.

Le Collège prévoit-il une progression à l'ajustement au regard des besoins colossaux existant en termes d'autonomie individuelle ? La déclaration de politique communautaire prévoit que le transfert des aides individuelles poursuivies et les matières résiduelles seront également transférées. Ces transferts

se feront en concertation avec les secteurs concernés.

Dans un contexte où l'accord de majorité affirme vouloir poursuivre le transfert des aides individuelles, cette réduction est-elle le reflet d'un transfert effectif de compétences ou d'une compression budgétaire ? Combien de personnes bénéficient actuellement de ces aides et comment leur accès sera-t-il préservé ? Quels secteurs sont concernés ou ont été consultés ?

Concernant la grande dépendance, le ministre-président a annoncé au Parlement une augmentation du budget de 7 millions d'euros et les secteurs l'ont rappelé à l'occasion de la préparation de ce budget. Pourquoi ces AB affichent-elles un montant nul, tant en engagement qu'en liquidation ? S'agit-il d'un transfert ? Quelle est la traduction budgétaire ?

Concernant les personnes présentant des besoins intensifs, notamment les personnes âgées, comment les besoins de ce public sont-ils financés ?

L'autisme est un dossier assez important. Le ministre-président a annoncé un budget des conséquents pour l'autisme alors que, selon le groupe Ecolo, l'on se limite à couvrir les frais de fonctionnement de la Maison de l'Autisme. Il y a une annexe en Forêt de Soignes. Avec la mise en fonction de la Maison de l'Autisme, qu'est-ce qu'on va faire de cette annexe ? Quel est le bilan aujourd'hui ? Les associations se posent des questions à ce sujet.

Les 95.000 euros en fonctionnement et 35.000 euros en investissement inscrits pour cette Maison de l'Autisme en 2026 représentent les premiers crédits de ce projet. Le ministre a annoncé ses ambitions concernant cette Maison de l'Autisme. Correspond-il à une phase d'amorçage sur le site d'Usquare ou à une structure déjà opérationnelle ? Quel est le budget total prévu pour le déploiement complet ? À quelle date la Maison de l'Autisme sera-t-elle pleinement opérationnelle ?

Pour ce qui concerne les conventions prioritaires, on maintient ce qui existait avant avec une augmentation de 120.000 euros. À quoi correspond cette augmentation ? Cela correspond-t-il à deux conventions en plus pour cette année ou une inflation ?

Concernant l'autonomie individuelle, il n'y a aucune mention d'un nouveau financement notamment pour les budgets d'assistance personnelle. Or, partout en Europe, on pousse à l'autonomie individuelle des personnes en situation de handicap.

Concernant le cadastre, il y a un besoin de budget supplémentaire pour la programmation future du cadastre. On parle beaucoup de cadastre quantitatif

qui a été fait. Le groupe Ecolo estime qu'il faut un cadastre qualitatif. Qu'en est-il ? Est-ce que cela fait partie des ambitions du ministre ? Comment cela se traduit-il dans les budgets ?

En emploi, la Belgique est en retard par rapport aux pays voisins. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap, en 2024, se situait globalement autour de 45 %. La moyenne européenne est à 50 %, voire un peu plus. On a des pays comme le Luxembourg qui sont à 62 % et la Suède à 66 %. Ces publics sont vulnérables par rapport aux décisions qui sont prises aux autres niveaux de pouvoir, notamment au fédéral et à la Région.

Au fédéral, il a été décidé d'exclure des gens. On décide de mettre en place un objectif de 70 % de taux d'emploi. Quels sont les moyens pour atteindre cet objectif ? Il y a eu des questions sur les subventions aux ETA qui baissent, alors qu'il y a une demande claire de la Febrap de pouvoir mieux investir dans ce secteur pour pouvoir soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap.

Comment le Gouvernement entend-il honorer cet engagement d'augmenter les places avec des crédits en recul ? Les recommandations du CIRIEC sur un New Deal pour les ETA ont-elles été traduites en mesures concrètes dans ce budget ?

De manière plus globale, quand on diminue les moyens qui permettent d'accompagner ces personnes, c'est assez particulier. On veut faire mieux avec moins. L'expérience montre que c'est assez difficile d'atteindre certains objectifs lorsque les budgets baissent et surtout, parfois, de manière assez prégnante.

En ce qui concerne les infrastructures d'accessibilité, il y a des budgets qui ont augmenté. On a parlé d'accessibilité, notamment en ce qui concerne le non-numérique. Il y a la question du guichet physique et de l'accès à une ligne téléphonique. Pour le site handicap.brussels, il y a 95.000 euros qui ont été budgétés. Ces 95.000 euros couvrent-ils en 2026 le déploiement du FALC sur l'ensemble du site ?

Le député aborde le point sur les 500 vidéos en langue des signes déjà existantes et la mise en conformité avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur la nécessité d'avoir accès à des guichets qui ne sont pas numériques. Qu'en est-il d'une ligne téléphonique pour des gens qui ont des difficultés numériques ? Qu'en est-il d'un guichet physique ? Comment ce budget est-il réparti entre ces différents postes ?

En ce qui concerne l'accessibilité, le groupe Ecolo souligne un manque d'ambition en matière d'accessibilité et c'est assez préoccupant. Cela ne date pas

de ce Gouvernement. Là, ce sont tous les Gouvernements.

En matière d'accessibilité au bâtiment, le Parlement a du travail à faire sur lui-même. Le député avait interpellé les services sur le fait que le bâtiment du Parlement francophone bruxellois n'était pas accessible aux personnes en situation de handicap. Il lui a été répondu, et à juste titre, que le bâtiment appartient au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est au Parlement de la Région de faire les démarches pour y arriver. C'est un symbole du manque de transversalité. Lors des événements, il y a des personnes en situation de handicap qui viennent et qui ont du mal à intégrer le bâtiment.

C'est véritablement un souci. Pareil pour l'accessibilité physique des administrations de la Commission communautaire française. En tant que ministre en charge du handicap, c'est quelque chose qu'il devrait porter. Il faudrait dans le budget des montants qui sont inscrits afin de pouvoir améliorer cette accessibilité. L'ambition et la volonté du Gouvernement n'est pas claire à ce propos, notamment en termes d'inclusion. Vis-à-vis des personnes sourdes et malentendantes, en particulier, rien n'est dit, alors que d'autres situations de handicap comme l'autisme sont explicitement mentionnées.

C'est un peu étonnant puisque la Commission communautaire française est l'un des principaux bailleurs des associations sourdes bruxelloises, à commencer par Info-Sourds. Qu'en est-il dès lors de la considération des besoins spécifiques en langue des signes, en accessibilité communicationnelle des personnes sourdes et malentendantes dans ce budget ?

Rien n'est dit sur la question du financement des interprètes en langue des signes par la Commission communautaire française. Si on veut effectivement faire des économies et réduire les coûts tout en permettant aux gens de ne pas avoir une contrainte, c'est-à-dire chaque fois qu'on doit solliciter l'administration, les personnes en situation de handicap doivent prévenir de leur handicap pour prévoir un interprète.

On peut avoir un pool d'interprètes qui sont partagés entre les différentes institutions. Il y a moyen de trouver des accords de coopération pour avoir un pool d'interprètes en permanence qui permette aux gens de ne pas être frustrés ou qu'on leur dise que « l'interprète n'est pas disponible, revenez dans deux semaines ». Ce n'est pas normal.

C'est important de pouvoir travailler là-dessus. On a parlé de renforcement de l'accessibilité des programmes télévisés aux personnes en situation de handicap. On soutiendra également la présence des productions propres de BX1 sur les différentes plate-

formes hybrides de diffusion de contenu médiatique audiovisuelle.

Par rapport à cette accessibilité, qu'en est-il de la langue des signes ? En particulier, qu'en est-il de la production et du soutien aux créations audiovisuelles issues de la culture sourde ? Quel budget y est consacré ?

Pour terminer, il y a des questions d'accessibilité aussi en matière d'enseignement. Par rapport à l'enseignement spécialisé, on est dans un contexte où on veut sortir les enfants du spécialisé pour les mettre dans les écoles dites classiques. C'est notamment le résultat des décisions du Comité européen des droits sociaux et de la Cour constitutionnelle à l'adresse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui veut diminuer progressivement le nombre d'élèves sourds dans le spécialisé en faveur de leur inscription dans l'enseignement ordinaire. Suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, le MR est en charge de réviser la législation en vue d'inclure les élèves en situation de handicap intellectuel au dispositif des pôles territoriaux. Comment le Gouvernement de la Commission communautaire française compte-t-il tenir compte de cette réalité ?

M. Mohamed Ouriaghli (PS) avance que c'est à la façon dont une société soutient les personnes en situation de handicap que se mesure réellement son engagement pour la justice sociale, l'inclusion et la solidarité. C'est un choix politique fort, et c'est le bon.

En effet par ses politiques de subventionnement et d'agrément, ainsi que par son décret Inclusion, la Commission communautaire française affirme un choix politique clair : celui de renforcer les droits et l'autonomie des personnes en situation de handicap, en améliorant concrètement leurs conditions de vie.

En soutenant activement le tissu associatif bruxellois, elle permet le développement d'une offre diversifiée et accessible, ancrée dans les besoins réels du terrain. Qu'il s'agisse du travail adapté, de l'accompagnement, du logement ou des centres d'activités de jour, cette action participe à construire une société plus juste, inclusive et solidaire, où chacun et chacune a sa place.

Au-delà du financement, la Commission communautaire française revendique un rôle moteur en matière de progrès social. En investissant dans des projets innovants comme la Maison de l'autisme ou la plateforme handicap.brussels. Elle entend mieux répondre aux besoins émergents et garantir une meilleure lisibilité et un accès renforcé à l'information et aux droits pour toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois concernés.

La politique des personnes en situation de handicap gérée par le service PHARE, représente de loin le premier poste de dépenses avec un budget de 210 millions d'euros en constante augmentation ces dernières années. Néanmoins, malgré cette hausse et le renforcement de nombreux mécanismes pour parer aux urgences, toutes plus importantes les unes que les autres, les besoins restent importants, et chacun le sait, les délais, la pression sur les services, ou encore les attentes des familles sont des réalités qu'il faut traiter avec détermination.

Ces familles qui doivent faire face à un manque de places de plus en plus criant, de solutions de répit, de logement collectif, de centres de jour et d'hébergement, sans compter les personnes dites « à la croisée des chemins » pour lesquelles aucune solution n'est envisageable à l'heure actuelle.

C'est pourquoi il est impératif de poursuivre et d'intensifier les efforts afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des plus vulnérables. C'est le choix qui a été fait.

Mme Cécile Vaincel (PS) avance qu'au-delà des chiffres, ce budget traduit une vision. Une vision qui s'inscrit dans la continuité des réformes engagées ces dernières années. C'est celle d'un modèle qui ne se limite plus à compenser le handicap, mais qui vise à permettre une pleine participation à la société.

Cela passe notamment par :

- le développement de l'autonomie;
- l'accessibilité des services et une meilleure coordination des politiques sociales et de santé;
- le soutien à l'emploi au travers notamment du secteur des ETA.

En effet, les Entreprises de Travail Adapté (ETA) ne sont pas de simples acteurs économiques. Elles constituent le cœur battant de l'inclusion sociale et professionnelle en Région bruxelloise. En offrant un environnement de travail digne et adapté, elles permettent à des milliers de concitoyens en situation de handicap de s'épanouir, de gagner en autonomie et de contribuer activement à la prospérité commune. Le rôle des ETA est essentiel. Elles transforment la solidarité en émancipation par le travail. Elles permettent de donner à chacun le droit à la dignité humaine.

C'est pourquoi, alors que qu'une résolution reprenant les revendications du secteur suite aux auditions en commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, du Transport scolaire, du Tourisme et des Infrastructures sportives, il est attendu du Gou-

vernement qu'il transforme les engagements de son accord de majorité en actes concrets.

Il s'agit de sécuriser l'emploi et d'adapter les modèles. Le Gouvernement s'est engagé à sécuriser et pérenniser les emplois existants au sein des ETA. Pour répondre aux besoins du terrain, il faut aller plus loin :

- par l'augmentation des places. Le nombre de places doit être accru pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail;
- par la réforme des agréments. Il est en effet crucial de définir les agréments en équivalents temps plein (ETP) pour mieux intégrer les réalités du travail à temps partiel et du vieillissement des travailleurs;
- par le Bien-être au travail. Les conditions de travail doivent être systématiquement pensées pour favoriser le bien-être des employés.

Le secteur appelle à une réforme profonde, et l'accord de majorité prévoit de prioriser les recommandations de l'étude du CIRIEC pour un « New Deal » spécifique aux ETA. Cela implique un renforcement de l'encadrement. Un meilleur suivi social et un encadrement renforcé pour accompagner les travailleurs dans leur parcours. Le Gouvernement doit mener une concertation pour que les ETA bénéficient également des aides économiques et à l'emploi de la Région. Les administrations bruxelloises doivent être encouragées à confier des missions aux ETA dans le respect des marchés publics.

Pour que les ETA se concentrent sur leur mission sociale, il faut lever les freins inutiles par un allègement administratif. Le Gouvernement s'engage à réduire les contraintes administratives pesantes qui pèsent sur le secteur. Un soutien significatif doit être accordé pour augmenter l'attractivité du secteur et mieux communiquer sur son expertise afin de le rendre plus visible. En partenariat avec la Région, des incitants à l'engagement de personnes en situation de handicap doivent être étudiés.

Quel est le calendrier précis pour la traduction concrète des recommandations de l'étude du CIRIEC en mesures décrétales ou réglementaires ? Quel est le budget prévu à cet effet ?

Quelles actions concrètes le ministre peut-il identifier pour opérationnaliser la conversion des agréments en équivalents temps plein pour répondre à la problématique de la pénibilité et du vieillissement des travailleurs ?

Quelles démarches concrètes le ministre a-t-il pu déjà entreprendre auprès de ses collègues du Gouvernement régional pour faciliter l'accès des ETA aux aides économiques et à l'emploi ?

Quel dispositif de sensibilisation le ministre compte-t-il mettre en place pour que les administrations bruxelloises fassent du recours aux ETA un réflexe systématique dans leurs marchés publics ?

Dans le cadre de la réforme du secteur non-marchand, quel budget est prévu pour favoriser l'innovation sociale et les projets intersectoriels au sein des ETA ?

La résolution qui sera examinée en commission est une feuille de route dictée par le terrain. Nous serons vigilants à ce que chaque point de l'accord de majorité soit mis en œuvre pour garantir aux ETA les moyens de leur noble mission : faire du travail un droit accessible à tous, sans exception.

Pour **M. Mohamed Ouriaghli (PS)**, il est des coïncidences de calendrier qui en disent long. Alors que le sujet du handicap est débattu aujourd'hui, le 2 avril, ce jour, est la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. C'est un discret rappel que certains enjeux méritent, au-delà des mots, toute l'attention des parlementaires.

Ce 2 avril, il faut dépasser les simples déclarations d'intention. Il est urgent de garantir des moyens à la hauteur, un accompagnement digne et un accès réel aux droits pour toutes les personnes autistes et leurs familles.

Trop souvent encore, elles se heurtent à des parcours d'obstacles, à des inégalités et à un manque criant de soutien, une situation que l'Assemblée a la responsabilité collective de transformer en profondeur pour garantir à toutes et tous une place pleine et entière dans la société.

En matière d'autisme justement il est un projet qui tient particulièrement à cœur du député, c'est la Maison de l'Autisme.

Poursuivre le développement de cet espace situé au cœur de la Ville qui répond à la volonté de visibiliser l'autisme est indispensable afin d'y développer les missions prioritaires attendues. Ce sont les formations, les rencontres entre professionnels du secteur, parents d'autistes et autistes eux-mêmes ou encore la mise à disposition des lieux pour permettre aux associations d'y développer leurs activités propres ou partager des moments conviviaux et d'échanges.

L'objectif étant de créer un réseau solide afin d'offrir aux personnes autistes et à leurs familles, une

prise en charge complète et coordonnée. Le développement du site internet ainsi que du *call center* sont tout aussi indispensables à l'accès à une information claire et précise de ce qui existe en matière d'Autisme à Bruxelles.

Le guichet unique, handicap.brussels, est un second projet important. Les Bruxellois sont aujourd'hui confrontés à l'éclatement de la compétence du Handicap partagée entre les différentes entités et à peu près à tous les niveaux de pouvoir, rendant le paysage extrêmement complexe pour des personnes et des familles dont la vie est déjà tellement compliquée. Un tel guichet est donc primordial. Le développement d'un guichet physique est également indispensable afin de permettre à toutes et tous les mêmes droits à l'information.

Ces deux projets se veulent à la fois multi-partenariaux et pluridisciplinaires. Si des collaborations ont déjà été engagées, elles restent toutefois encore trop limitées avec les services d'Iriscare.

Or, la coopération avec les services de la Commission communautaire commune constitue un élément central de l'accord de majorité.

Le ministre peut-il préciser si des contacts ont d'ores et déjà été pris avec la Commission communautaire commune dans le cadre de ces deux projets ? Le cas échéant, un plan de collaboration a-t-il été formalisé ?

Une meilleure prise en compte de la grande dépendance a été une priorité lors de la précédente législature tant au niveau du manque de places qu'au niveau des normes d'encadrement.

Pour définir des priorités claires et répondre efficacement aux besoins des personnes en situation de handicap, disposer de données fiables est indispensable. La Commission communautaire française, via le Service PHARE, a ainsi recensé et analysé les listes d'attente pour les logements collectifs adaptés et les centres d'activités de jour, en collaboration avec les ASBL et Iriscare. Ce travail, inédit et précis, devrait permettre de mettre en place un cadastre centralisé, améliorant la visibilité des besoins, la gestion des ASBL et l'accompagnement des familles.

Comment le ministre entend-t-il exploiter ce cadastre et quelles mesures envisagez-vous de mettre en place pour répondre aux besoins croissants de création de nouvelles places, dans un contexte où les moyens restent inchangés ?

Par ailleurs, depuis 2011, la Commission communautaire française facilite le parcours des personnes en situation de « grande dépendance » via les

conventions prioritaires nominatives. Plus de 500 personnes présentent un handicap très lourd et n'ont pas de solution d'accueil adaptée, dont une cinquantaine en situation « urgente, grave et complexe » pouvant bénéficier d'un financement exceptionnel pour un hébergement en Wallonie.

Bien qu'un accord de coopération Région wallonne-Commission communautaire française de 2018 prévoit le financement et la prise en charge territoriale des personnes, sa mise en œuvre effective reste à concrétiser.

Au regard des contraintes budgétaires et de la multiplication des demandes prioritaires de conventions nominatives, comment le ministre entend-t-il assurer la mise en œuvre effective de cet accord de coopération ?

Bien sûr, tout n'est pas parfait mais la trajectoire est la bonne. Ce budget ne se contente pas de maintenir l'existant : il consolide, il renforce et il prépare l'avenir. Un budget supplémentaire de 7.197.000 euros est dédié à la poursuite de rénovation et de mise en conformité des centres d'accueil et d'hébergement.

C'est précisément ce que l'on attend d'une majorité responsable : non pas promettre l'impossible, mais avancer concrètement, avec sérieux et constance, au service des citoyens les plus vulnérables.

Le groupe PS soutient ce budget et l'ambition qu'il porte pour les personnes en situation de handicap.

Investir dans les familles, c'est investir dans l'égalité et dans la cohésion sociale. Le député salue le maintien et le renforcement de dispositifs essentiels :

- les services d'aide à domicile, qui dépassent les 43 millions d'euros;
- les centres de planning familial, consolidés à plus de 12 millions d'euros;
- ainsi que l'ensemble des actions qui soutiennent les familles au quotidien, dans toute leur diversité.

Ce sont des choix politiques clairs. Ils traduisent une vision progressiste : une politique familiale inclusive et attentive aux réalités sociales bruxelloises.

Le secteur de la famille, sous la compétence de la Commission communautaire française, constitue un pilier fondamental de la cohésion sociale à Bruxelles. Qu'il s'agisse des Centres de Planning Familial (CPF), des Services d'Aide à Domicile (SAD) ou de la formation des aides familiales (CFAF). Ces structures sont en première ligne pour soutenir les ménages bruxellois dans leur quotidien et leur intimité.

Le budget 2026 s'inscrit dans une phase de transition cruciale pour de nombreuses associations du secteur Famille. Grâce au décret du 25 janvier 2024, un processus de pérennisation des projets en passant de subventions annuelles à des subventions pluriannuelles sur 3 ans a été entamé.

À l'heure actuelle, 69 projets (portés par 58 associations, dont plusieurs relevant du volet Famille) bénéficient de ces subventions jusqu'à la fin de l'année 2026. Cependant, l'administration doit finaliser les évaluations de ces projets d'ici juin 2026. Les associations attendent une visibilité claire pour l'automne 2026 concernant la prolongation de leurs contrats pour une durée de 5 ans. Il est impératif de clarifier le cadre juridique et méthodologique de ces évaluations pour éviter toute insécurité juridique pour les opérateurs de terrain.

Soutenir ce budget ne signifie pas renoncer à être exigeants. Les moyens augmentent, mais sur le terrain, les listes d'attente restent importantes. Comment s'assurer que ces investissements se traduisent concrètement pour les familles ?

Toutes les familles n'ont pas le même accès aux services. Comment corrige-t-on ces inégalités entre communes ?

Les métiers du CARE restent sous pression. Comment ce budget contribue-t-il à améliorer durablement leurs conditions de travail ?

En résumé, et comme vous l'aurez compris, le groupe PS soutiendra ce budget, car il s'inscrit dans une dynamique positive, celle du renforcement des politiques de solidarité et du développement d'une politique familiale émancipatrice. La responsabilité de la majorité, c'est aussi de veiller à ce que ces moyens produisent des effets concrets, visibles et justes pour toutes les familles.

Mme Joëlle Maison (DÉFI) concentrera, pour sa part, sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap.

S'agissant de PHARE, il faut le souligner, c'est l'un des secteurs où l'on observe un renforcement réel des moyens. Cet effort est important, et il répond à une pression bien identifiée sur le terrain. En effet, en matière de handicap, les moyens augmentent de manière significative, passant à 210,3 millions d'euros.

Dans un contexte où les besoins sont en constante augmentation, cet effort permet de préserver les dispositifs et d'éviter une dégradation de la situation.

Mais au-delà de ce constat, une question demeure. À la lecture du budget, il reste difficile d'identifier précisément comment ces moyens supplémentaires vont se traduire concrètement pour les bénéficiaires. On ne voit pas clairement quels effets sont attendus, ni comment les difficultés bien connues seront abordées. Et, sur ce point, on peut regretter que les documents budgétaires restent encore relativement flous là où le secteur aurait précisément besoin de visibilité et de lisibilité. La députée rejoindra donc sur ce point la question qui a été formulée par sa collègue Aurélie Czekalski.

Le Plan Grande Dépendance a été approuvé en 2014 à la suite de la condamnation de la Belgique et de ses entités fédérées en 2013 par le Comité Européen des Droits sociaux.

Il faut donc continuer à avancer dans ce domaine, que ce soit sur la question du cadastre quantitatif des besoins (accueil de jour, hébergement, répit), dont on ne dispose toujours pas, du statut de grande dépendance, ou encore des normes d'encadrement.

Sur le cadastre des besoins, le ministre dit vouloir avancer, de même que sur une liste d'attente centralisée, ce qu'il vient de confirmer à l'instant dans son intervention. Cet engagement, la députée l'entend depuis qu'elle est entrée au Parlement, il y a plus de 10 ans. Le ministre pense-t-il pouvoir atteindre cet objectif avant la fin de la législature ?

À propos de la grande dépendance, un effort avait été précédemment consenti, en 2024, avec, d'une part, le déblocage de plus de 4.500.000 euros structurels en mesure d'accompagnement pour la grande dépendance et, d'autre part, par 580.000 euros non structurels (6 mois reconductibles une fois) en mesure d'accompagnement incitative pour les centres de jour et/ou d'hébergement qui accueillent une personne de très grande dépendance (catégorie D même si pas nommée comme telle). Cette dernière mesure correspond à 0,5 équivalent temps plein par personne accueillie en centre de jour et en centre d'hébergement, donc à 1 équivalent temps plein si ledit centre combine la fonction de centre de jour et d'hébergement.

La députée estime que c'était une très bonne mesure. Le ministre a-t-il reconduit cette mesure incitative d'accueil, en centre de jour ou d'hébergement, d'une personne en très grande dépendance ?

Dans l'accord du Gouvernement de la Commission communautaire française, le Collège déclare ceci : « Le Gouvernement poursuivra et amplifiera la dynamique du décret relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) en garantissant le droit des personnes handicapées de vivre pleinement dans

la société. Cela comprend la possibilité de choisir leur lieu de vie et les personnes avec qui elles souhaitent vivre, sans obligation de résider dans un cadre spécifique, l'accès à une gamme complète de services à domicile ou en établissement et à d'autres services sociaux d'accompagnement. ».

La députée a une question par rapport à cet objectif qu'elle partage pleinement. Doit-on y voir l'amorce d'une désinstitutionnalisation et le début d'un basculement vers une pratique de Budget d'Assistance Personnelle (BAP) telle qu'elle est développée en Région flamande ? Dans l'affirmative le transfert des aides individuelles a-t-il été adéquatement compensé ?

Ni la famille, ni les aidants proches, ni la personne porteuse de handicap ne se retrouvent dans le dédale des services offerts ce qui suscite, entre autres désagréments, un inacceptable non-recours au droit.

Le guichet unique consacré en 2024 par le site « handicap.brussels » constitue une avancée toutefois loin d'être suffisante. Dans l'accord de Gouvernement, le ministre fait part d'une quadruple volonté : simplification administrative des démarches et des procédures, accessibilité physique ou numérique de l'information, réorganisation du *call center* et procédure de reconnaissance unique du handicap en concertation avec les entités fédérées. Encore une fois, le groupe DÉFI partage pleinement ces objectifs.

Le ministre dispose-t-il d'un calendrier pour la concrétisation de ces ambitions et ce, notamment, au regard de l'organisation d'un guichet physique et de l'arrêt de la Cour constitutionnelle ?

Concernant les entreprises de travail adapté, la députée remercie sincèrement l'engagement aussi personnel du ministre de favoriser l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Comme il l'a dit, c'est effectivement une question de dignité.

Il faut d'une part assurer l'ancrage des aides à l'emploi désormais logées au sein d'Actiris, mais également rencontrer les quotas définis par les administrations publiques, soit par l'engagement de personnel, soit via le recours aux clauses sociales dans les marchés publics. C'est, du point de vue du groupe DÉFI, une question de cohérence.

S'agissant des entreprises de travail adaptées, elles occupent, comme le ministre l'a rappelé, 1.450 travailleurs en situation de handicap et constituent un modèle économique fragile, au carrefour entre l'humain et les impératifs de rentabilité.

La déclaration du Collège vise à sécuriser et pérenniser les emplois existants en ETA (comprendre, ne pas les augmenter), définir les agréments en ETP (ce

que le ministre avait confirmé en réponse à l'interpellation de la députée la semaine dernière sur le vieillissement de la population dans les ETA) et mettre en œuvre les recommandations du « New Deal » après les avoir priorisées.

Les engagements résultant de la déclaration de politique communautaire vont requérir un certain budget. Or, le groupe DÉFI voit que les subventions aux ETA baissent de 117.000 euros par rapport à l'initial 2025.

Entre l'augmentation des prix de l'énergie, le vieillissement de la population en ETA, la nécessaire revalorisation des dispositifs de formation et d'accompagnement liée à la diversification des métiers (automatisation, désindustrialisation) et le coût des matières premières, les ETA ont vraiment beaucoup de mal à rester à flot.

Quel message le ministre envoie-t-il aux ETA dans ce cadre budgétaire diminué ? Est-il qu'il conviendra d'attendre 2027 pour voir ses engagements se concrétiser ?

Dans l'intervalle, et à budget constant, les ETA sont demandeuses de plus de liberté dans la gestion de leurs ressources humaines. C'est important, cela ne coûte rien et cela pourrait vraiment aider les ETA. Comment reçoit-il cette proposition d'offrir aux ETA plus de liberté, plus de flexibilité dans la gestion de leurs ressources humaines ?

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés) indique articuler son intervention autour d'un fil conducteur clair celui des parcours de vie. Elle souligne que, qu'il s'agisse de la famille ou du handicap, l'enjeu est d'accompagner les personnes à chaque étape de manière cohérente, lisible et digne, exigence qui prend une importance accrue dans le contexte budgétaire actuel, marqué par une diminution progressive des recettes et des marges de manœuvre appelées à se réduire dans les années à venir. Elle précise que c'est dans ce contexte que le budget doit être lu.

Abordant la division 22, elle indique que le programme 4 relatif à la famille atteint 57,4 millions d'euros. Elle souligne que, dans le contexte actuel, il ne s'agit pas d'un budget constant, mais d'un budget protégé, ce qui traduit le choix de maintenir et d'indexer les subventions afin de préserver les opérateurs de terrain. Elle précise que ces opérateurs accompagnent les familles au quotidien, notamment à travers les centres de planning familial, les dispositifs de prévention et les structures actives en matière de santé sexuelle, de parentalité et de lutte contre les violences, autant de services qui ne sont pas accessoires mais qui structurent concrètement les parcours de vie.

Elle indique que ce choix est cohérent avec la Déclaration de politique communautaire, tout en mettant en évidence une tension entre la stabilisation des moyens et l'augmentation des besoins. Elle souligne que maintenir les moyens revient déjà à absorber une pression croissante, ce qui pose la question de la capacité des dispositifs à tenir dans la durée sans s'essouffler, question à laquelle son groupe restera attentif.

Elle insiste sur l'importance de la prévention, en soulignant que derrière les politiques familiales, il y a une logique forte qui vise à prévenir plutôt que réparer : prévenir les violences, accompagner les jeunes, soutenir les familles et garantir un accès effectif à la santé sexuelle.

La députée salue à cet égard la volonté d'agir contre les violences faites aux femmes avec l'homologue de la région wallonne du ministre, Yves Coppieters. Elle indique toutefois que, pour que cette logique prenne pleinement effet, il sera nécessaire d'aller progressivement au-delà du maintien et de construire une véritable trajectoire de renforcement. Elle mentionne également une demande croissante du secteur en matière de simplification.

Dans ce contexte, elle interroge le ministre sur la manière dont il entend garantir la cohérence globale de la politique familiale, alors que la compétence est répartie entre plusieurs ministres, ainsi que sur l'organisation concrète du travail entre les différents niveaux de responsabilité afin d'éviter la fragmentation et d'assurer un parcours lisible pour les familles.

Elle aborde ensuite la division 32 relative au dispositif PHARE et souligne que la logique de parcours de vie y prend encore plus de sens. Elle indique que le budget atteint 210,27 millions d'euros en 2026, soit une augmentation de plus de 6 millions d'euros, qu'elle qualifie de choix politique fort dans un contexte contraint, permettant de sécuriser les financements, de garantir la continuité des accompagnements et de soutenir un secteur sous forte pression.

Elle relève toutefois que les besoins augmentent fortement, avec un manque estimé entre 800 et 850 places d'accueil, dont plusieurs dizaines de situations urgentes. Elle souligne également que les coûts, de l'ordre de 80.000 à 90.000 euros par place et par an, dépassent les capacités d'une seule unité. Elle pose dès lors la question de savoir comment garantir un accompagnement digne et continu lorsque la demande dépasse structurellement l'offre, en soulignant la nécessité de renforcer les coopérations avec les autres niveaux de pouvoir et de mieux organiser la réponse collective.

Elle évoque ensuite la question de l'autisme, matière chère à certaines de ses collègues, d'autant plus que c'est ce jour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. La députée rappelle qu'à Bruxelles une naissance sur 66 est concernée. Elle souligne que ce chiffre reflète une réalité concrète, tant en termes de nombre de familles concernées que de pression sur les services, et met en évidence l'urgence d'apporter des réponses adaptées. Elle indique que les délais de diagnostic peuvent atteindre jusqu'à deux ans, ce qui représente un enjeu important en termes de développement de l'enfant, d'incertitude pour les familles et de retard dans la prise en charge.

Elle met en avant le rôle des structures telles que la Maison de l'autisme, qui accompagnent, orientent et soutiennent les familles dans des moments souvent complexes, tout en s'interrogeant sur l'adéquation des moyens qui leur sont alloués au regard de l'augmentation de la demande. La députée rappelle donc l'importance d'évaluer ces politiques. Elle souligne la nécessité d'une réponse plus structurée, coordonnée et lisible, les parcours restant aujourd'hui difficiles à comprendre pour de nombreuses familles.

Elle insiste sur le fait que l'enjeu n'est pas uniquement budgétaire mais également organisationnel, en posant la question de la simplification des parcours, de la meilleure articulation des dispositifs et de la prévention des ruptures dans l'accompagnement.

Elle évoque également le programme Étoile Polaire, dont le budget reste limité mais dont le positionnement, à la frontière de l'innovation et de la réponse ciblée, est jugé intéressant, se situant à la frontière de l'innovation et de la réponse ciblée. Elle souligne que ce type de dispositif peut compléter utilement l'offre existante, à condition d'être pleinement intégré dans une stratégie globale.

S'agissant des infrastructures, elle indique que le choix de lisser ou de reporter certains investissements permet de préserver les politiques, tout en appelant à la vigilance quant à l'anticipation des besoins futurs en matière de capacités d'accueil.

Elle affirme que ce budget opère des choix responsables, en protégeant un secteur prioritaire, en sécurisant les dispositifs essentiels et en maintenant la continuité des accompagnements, tout en mettant en lumière plusieurs défis importants, tels que la pression croissante sur les services, le manque de places et la nécessité de rendre les parcours plus lisibles.

Elle formule ensuite plusieurs questions. En matière de politique familiale, elle interroge sur la manière dont le niveau de financement permet de consolider les services existants, sur la traduction concrète des priorités de prévention et sur la cohérence globale

de la politique au regard de la répartition des compétences entre plusieurs ministres.

En matière de handicap, elle interroge sur la manière dont l'augmentation budgétaire permet de répondre au manque de places et aux situations urgentes, sur les leviers activés pour améliorer la lisibilité des parcours et sur l'articulation avec les autres niveaux de pouvoir pour cette politique.

En ce qui concerne les ETA, le ministre peut-il préciser la raison qui explique la légère diminution dans les tableaux budgétaires.

Concernant l'autisme, elle demande quelles mesures ont été mises en place pour réduire les délais de diagnostic et renforcer le dépistage précoce, comment améliorer la coordination entre les acteurs pour fluidifier le parcours des familles et si une évaluation des besoins de la Maison de l'autisme a été réalisée sur les bénéficiaires et les familles, ainsi que les renforcements envisagés. De la même manière, elle demande au ministre s'il compte impliquer le tissu associatif, les bénéficiaires et les familles dans le développement de cette maison.

S'agissant du programme Étoile Polaire, elle interroge sur le rôle qui lui sera attribué dans l'offre globale des services

Enfin, en matière d'infrastructures, elle demande quelle stratégie est envisagée pour anticiper les besoins futurs.

Elle conclut en indiquant que, dans un contexte budgétaire contraint, les choix opérés imposent de renforcer la cohérence, d'améliorer la lisibilité, via entre autres une simplification administration et de garantir un accompagnement effectif des parcours de vie.

Elle affirme que son groupe sera au rendez-vous pour accompagner et soutenir ces politiques, tout en veillant à leur mise en œuvre concrète, en particulier dans les domaines du handicap, de la famille et de la santé, afin que les choix budgétaires améliorent réellement la vie des Bruxelloises et des Bruxellois.

La députée affirme enfin le soutien de son groupe pour cet exercice budgétaire.

M. Laurent Hublet (ministre) remercie les députés pour leurs nombreuses questions qui montrent leur intérêt à ces matières. Avant d'y répondre, le ministre remercie l'administration et son équipe qui a aidé à préparer ces réponses.

Certaines questions dépassant le cadre budgétaire d'aujourd'hui, le ministre répondra en priorité sur ces

aspects. Pour le reste, le Collège prendra le temps durant cette législature pour approfondir sa feuille de route et ses projets.

Concernant les questions de Mme Patricia Parga Vega sur la mission 22 – Variation des dépenses sur la politique des familles, il n'y a aucune baisse, aucun impact sur les services agréés ni même de diminution des subventions facultatives dans la mesure où ce sont des projets récurrents, avec de l'emploi et une prise en charge sur le terrain. Il n'y a pas de diminution, ni d'impact. Le ministre confirme que les indexations sont maintenues.

Dans les tableaux, il n'y a pas de diminution. Les éventuelles différences constatées dans les tableaux seront corrigées par l'intermédiaire de Mme Karine Lalieux.

Concernant le budget Infrastructures et sont augmentation de 5.000.000 d'euros, il permet de financer des travaux de rénovations pour maintenir l'existant et des nouveaux projets, permettant la création de nouvelles places. En 2023, le budget est passé de 2,7 millions d'euros à 7 millions d'euros. En 2026, le budget est maintenu à 7 millions d'euros d'engagement pour des travaux et des nouveaux projets de création de places. Les engagements successifs des crédits se feront donc en fonction de l'état d'avancement des différents projets et des priorités fixées dans le Décret Infrastructures et son arrêté relatif aux infrastructures handicap. Les projets de sécurité incendie et de création de places sont, par exemple, prioritaires.

Concernant les explications liées au budget global de Phare et l'évolution des crédits de Phare et infrastructure, l'augmentation du budget du Service Phare est principalement liée à la prise en compte de l'indexation pour les différents services agréés.

Par ailleurs, le budget dédié aux infrastructures (7 millions d'euros par an) permet de financer des travaux de rénovations, mais aussi des nouveaux projets. D'ici à 2029, plusieurs projets sont identifiés et soutenus permettant la création d'une centaine de places, destinées en partie, à des personnes autistes et grands dépendants.

Une clarification des 12 millions d'euros pour l'AB SAH (centres jour et hébergement) qui ne correspondent pas à l'exposé a été demandée. Le ministre précise que l'augmentation du budget des services de jour et d'hébergement sur l'AB 004 34 12 est de 6 millions d'euros, et non de 12 millions d'euros, portant le budget de 139 millions d'euros (exécution 2025) à 145 millions d'euros (liquidation 2026).

Il y avait également une demande de justification par rapport à la diminution par trois du budget relatif aux colloques. En 2024, l'augmentation du budget s'était opérée via un transfert, compte tenu de la nécessité de lancer deux marchés (pour la Maison de l'Autisme et le guichet unique d'information handicap.brussels). Cela avait porté les crédits disponibles à l'initial 2024 de 90.000 euros à 345.000 euros. Ces montants se trouvent maintenant sur deux autres numéros d'allocations budgétaires distinctes. La diminution s'explique par le fait que les moyens destinés à l'organisation de colloques et salons d'informations organisés par le Service PHARE, sont limités.

En concertation avec le Service PHARE, un effort a été réalisé sur cette allocation budgétaire. Cela correspond au choix d'immuniser les services et projets existants qui œuvrent au quotidien auprès des usagers. Cette diminution n'affecte donc nullement les bénéficiaires.

Les groupes PTB, MR, PS et DÉFI ont fait état de questions par rapport aux ETA, en particulier des éléments par rapport aux demandes de refinancement du secteur et à moins de soutien éventuel pour les ETA.

Dans l'AB destinée aux subventions aux entreprises de travail adapté, il est prévu un crédit qui permet de couvrir les avances de base trimestrielles des 12 ETA. Il permet également le versement des soldes calculés aux cours de l'année précédente couvrant les quatre trimestres. Cette AB n'est pas en diminution. L'exécution 2025 est de 36 millions d'euros, le crédit d'engagement en 2026 est de 37 millions d'euros. Le taux d'occupation effectif a été pris en compte. Le crédit permet de couvrir les avances de base trimestrielles des 12 ETA. Il permet également le versement des soldes calculés aux cours de l'année précédente et l'indexation est prise en compte.

Les moyens prévus pour couvrir les heures prescrites par les travailleurs en ETA sont calqués en fonction des années précédentes.

Concernant l'AB destinée aux subventions pour frais d'investissements aux entreprises de travail adapté, ce crédit permet de verser les subventions liées aux infrastructures des entreprises de travail adapté, à savoir les frais d'investissement. Le budget en diminution correspond aux dépenses de remboursements prévus.

Concernant la conversion des quotas en ETP, la modification du système du quota en ETA pour un système en ETP est souvent évoquée par le secteur. Le Collège analyse cela en regard des deux difficultés identifiées par l'administration : le sous-emploi chaque année et le besoin de budget.

Concernant toujours les questions sur les ETA, les synergies à entreprendre pour faciliter le développement des ETA, comment renforcer le recours aux ETA dans les marchés publics, comment renforcer l'innovation, le ministre souhaite jouer un rôle proactif afin de soutenir la FEBRAB et les 12 ETA face à leurs enjeux. Il doit encore les rencontrer. Il pense développer le champ des opportunités commerciales des ETA, soutenir la prospection et la diversification des marchés des ETA et favoriser l'innovation.

À cet égard, les différentes cellules au sein de son cabinet - emploi, économie et handicap - travaillent en étroite collaboration pour mener des réflexions en la matière, notamment pour encourager le recours aux ETA pour les marchés public. Le fait d'avoir ces différentes compétences leur permet d'avoir une approche coordonnée.

Il faut que chaque ministre prenne sa part de responsabilité pour fixer des quotas en marché public pour favoriser les marchés ETA dans le cadre de leurs compétences respectives. Le ministre a déjà eu l'occasion de visiter l'un d'entre eux. Il est effectivement important que les pouvoirs publics jouent le rôle également d'acheteur des solutions venant des ETA.

Concernant la question de la simplification et la reconnaissance administrative du secteur ETA, le Collège est conscient de la nécessité de simplifier les démarches administratives, de faciliter les démarches d'accès à l'information et d'accès aux aides pour les personnes en situation de handicap et leur entourage.

Le ministre a pu s'entretenir avec le Service PHARE qui est déjà activement lancé dans cet objectif, que ce soit dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement (qui regroupe les logements collectifs adaptés et les centres d'activité de jour, adultes et enfants) comme des ETA notamment. La liste d'attente centralisée en est un exemple. Le but est que cette liste soit opérationnelle à partir de l'année prochaine. La création du site internet handicap.brussels est un autre exemple.

L'objectif est de collaborer un maximum avec tous les partenaires institutionnels et avec tous les représentants du secteur pour avancer de manière pertinente dans cette direction.

Par rapport à la question du groupe MR sur la révision du Décret ambulatoire, elle a été menée par les prédécesseurs du ministre durant la précédente législature. Sur le terrain, il est constaté l'illisibilité du texte mais aussi des besoins budgétaires en augmentation liée à la réforme en tant que telle. Le Collège suivra de près l'évolution des dépenses dans le budget contraint que tout le monde connaît.

Concernant les subventions liées à l'EVRAS, le ministre confirme qu'il travaillera avec le ministre Coppieters. Un contact a déjà été pris entre les cabinets et les conseillers et une réunion est prévue le 15 avril afin d'avoir une discussion concrète en la matière.

La question a été posée de connaître les actions en matière de communication et de sensibilisation et avec quels partenaires en matière de Centres de planning familiaux. Les plannings exercent les missions qui sont citées dans le décret ambulatorio que les parlementaires ont voté. Par ailleurs, la fédération des centres de planning familial est agréée et subventionnée en tant qu'organisme représentatif et organisme de coordination du secteur des centres de planning familial : des actions de sensibilisation, journées portes ouvertes, sont organisées à leur initiative. Le Collège va continuer à suivre cela et à être en contact avec eux.

Concernant l'accueil de jour pour les aînés, la question a été posée de connaître les mécanismes pour améliorer la coordination et si le Collège a identifié des effets mesurables en termes d'accès et de continuité des soins.

Ici, il est question des services d'accueil de jour qui sont des services locaux. Ils travaillent avec les acteurs de terrain de leur quartier dans le cadre des bassins.

À ce stade, il n'y a pas d'étude d'impact de ces effets en termes d'accès et de continuité.

Concernant la question des violences intrafamiliales, les constats posés par le Collège et comment les subventions ont aidé à la prise en charge, il y a une *task force* qui se réunit 4 fois par an pour le plan de violences intrafamiliales. Elle rassemble les administrations, les acteurs partenaires au plan et les cabinets. À cette occasion, un *reporting* a lieu sur les projets, les recours à la ligne écoute, les évolutions en matière d'accueil dans les refuges, etc.

Le groupe Ecolo a mentionné une baisse de 10 % par rapport au subside facultatif alors que l'exposé général précisait que le Collège désirait soutenir davantage. Il y a eu un glissement de 30.000 euros entre l'AB violence familiales et l'AB ligne d'écoute violences familiales. Le total sur ces deux AB facultatives reste le même. Il s'agit uniquement d'un glissement de l'un à l'autre, les moyens sont donc bien maintenus.

Concernant le budget par rapport aux violences intrafamiliales, si on regarde celui exécuté en 2025, 177.114,34 euros ont été engagés, et en lutte contre les violences 174.694 euros ont été liquidés. En 2026,

les budgets en exécution et en liquidation sont respectivement de 181.000 et 180.000 euros.

La question a été posée de savoir comment le Collège a évalué les besoins entre l'offre ambulatoire et les besoins de la population. Il n'a pas de croisement direct entre la demande et l'offre, il mesure l'activité des services via le recueil de données et l'Observatoire réalise des études sur les besoins. Il y a une programmation des services ambulatoires qui est réalisée sur base d'une analyse des besoins qui se fait sur base des chiffres à la disposition du Collège. Quand l'arrêté de programmation est modifié pour agréer de nouveaux services, le Collège vérifie si cet agrément correspond aux chiffres relatifs à la situation des personnes sur le territoire en question.

Par rapport à la question sur la liste d'attente, la précision sur la trajectoire sur la création de places et comment cela s'articule avec les besoins sur le terrain, à Bruxelles, la compétence handicap est partagée entre la Commission communautaire française (Service PHARE), Iriscare, la VGC (VAPH) et le secteur associatif.

Dans ce cadre institutionnel complexe, des initiatives de coordination ont été mises en place, notamment la liste d'attente centralisée, le cadastre des besoins, la programmation de nouvelles places, l'harmonisation des procédures de subventions, d'agréments et de dépôts de plaintes, le guichet unique handicap.brussels, ainsi que le soutien aux projets liés à l'autisme, diagnostics précoces et Maison de l'Autisme.

Le groupe Ecolo n'arrivait pas à identifier la ligne budgétaire au projet de liste d'attente. Le ministre explique que cela se fait via un financement d'Iriscare. En collaboration avec Iriscare et avec le secteur associatif, ce projet de liste d'attente centralisée bruxelloise est en cours de réalisation. Il est donc prévu dans les lignes budgétaires d'Iriscare.

Il y a eu une question sur la libre circulation des personnes en situation de handicap et l'état des lieux des conventions existantes avec les autres régions du pays et en particulier la Région wallonne.

Le budget dédié aux conventions nominatives permet de financer 50 conventions avec la Région wallonne. L'accord de coopération de libre circulation des personnes en situation de handicap a été signé le 31 décembre 2018. Si certaines questions financières avaient émergé, la libre circulation n'a jamais été entravée. Les discussions ont repris en octobre 2024 et les deux parties, AVIQ et Commission communautaire française, sont en passe de proposer certaines modifications (notamment afin d'assurer les échanges de données pour une meilleure efficacité).

Le ministre ne manquera pas de prendre contact avec son collègue en charge de cette compétence en Wallonie, M. Yves Coppieters afin d'intensifier les collaborations.

Les coopérations avec la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles seront également poursuivies et renforcées. Notamment en ce qui concerne les Étudiants à besoins spécifiques concernant l'accompagnement pédagogique de ceux-ci. Une première réunion de travail et d'échanges avec le cabinet de la ministre-présidente Elisabeth Degryse est prévue ce vendredi.

Mme Farida Tahar avait posé une question sur la diminution de 200.000 euros sur les centres de coordination. Ceci n'est pas dans le budget du ministre. Il renvoie Mme Farida Tahar vers ses collègues parce que cela n'entre pas dans ses compétences.

Concernant les questions posées autour de l'autisme et, particulièrement en cette journée de sensibilisation, plusieurs actions sont soutenues et menées au Service PHARE. C'est un enjeu transversal dans le secteur du handicap, et dans les autres compétences également. Les soutiens sont multiples et se retrouvent partout. Il y a, notamment, des agréments et subventions dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement, enfants et adultes, spécialisés ou non dans l'autisme, des agréments et subventions dans le secteur des Services d'accompagnement et des autres aides à l'inclusion, des agréments et subventions pour les ETA qui accueillent des personnes autistes, les projets Starter, SInPA, Dynam'outes, La Soucoupe et Intermaide pour le répit.

Ces ASBL sont subventionnées en initiative et sont dédiées à l'autisme, de près ou de loin. Il y a également la poursuite du développement du projet de la Maison de l'autisme qui est un projet multi-partenaire, avec la Région et Iriscare dont le permis a été récemment introduit.

En ce qui concerne le diagnostic précoce plus spécifiquement, la collaboration avec Iriscare qui est compétente en la matière est indispensable. Des réunions de travail vont s'organiser sur cet aspect. Par ailleurs, d'autres collaborations sont en cours avec Iriscare.

Pour l'anecdote, le ministre a eu pour la première fois le plaisir de rencontrer sa directrice à l'occasion de la visite au centre Nos Piliifs. Ils ont convenu de se revoir très prochainement.

Au niveau des questions qui ont plus spécifiquement été posées sur le projet de Maison de l'Autisme par rapport aux crédits prévus et au délai pour que la Maison soit pleinement opérationnelle, aujourd'hui la

Région met à disposition le bâtiment actuel en forêt de Soignes, la société d'Aménagement Urbain s'occupe du projet de rénovation du site Usquare. Les travaux n'ont pas commencé, mais la demande de permis vient d'être déposée par la Société d'aménagement urbain. Le Service PHARE travaille au quotidien sur ce projet. Il y a une responsable de projet dont l'ETP est financé par la Commission communautaire française. Il y a également une chargée de projet qui correspond à un ETP financé par le FSE. À cela s'ajoute un 90.000 euros de fonctionnement et 35.000 euros de dépenses patrimoniales.

Pour le moment, les deux chargés de projet du Service Phare permettent le développement d'activités réalisées au sein de la Maison actuelle (en Forêt de Soignes).

Une question a été posée par rapport au budget *handistreaming* qui serait en stagnation et d'une possibilité d'augmenter le budget ou d'avoir des projets concrets. Il n'y a pas de budget ou d'allocation budgétaire spécifique destiné au *handistreaming*. L'objectif est justement que chaque politique, chaque compétence, chaque ligne budgétaire doit comprendre des dimensions handicap afin de renforcer l'inclusion.

Par rapport à la question de M. Kalvin Soiresse Njall sur le *genderstreaming* et l'importance d'avoir un dialogue avec le ministre du budget pour avoir des données, le ministre prendra des contacts à ce sujet afin d'identifier et de collecter des données en la matière.

Des questions ont été posées concernant les aides individuelles et la baisse dans le programme 4. Y aura-t-il quelque chose à l'ajusté pour répondre à cet enjeu ? La réduction signifie-t-elle un transfert à prévoir de la compétence ?

Au-delà du transfert des aides individuelles vers Iriscare effectif depuis le 1^{er} janvier 2024, le Service PHARE reste compétent pour les matières suivantes : l'accompagnement pédagogique (212.000 euros), les transcriptions (40.000 euros), les vidéo-loupes à usage exclusivement scolaire (48.000 euros), les frais supplémentaires de déplacement liés au handicap de la personne afin qu'elle puisse se rendre à son lieu d'activité (180.000 euros) et l'adaptation du poste de travail pour laquelle l'intervention est accordée au travailleur handicapé (22.000 euros).

La plupart des aides ont déjà été transférées vers Iriscare. Conformément à la déclaration de politique du Gouvernement, il faudra finaliser le transfert des Aides résiduelles qui ont été listées juste avant.

Concernant les questions sur la grande dépendance, les groupes Ecolo, Les Engagés et PS,

ont demandé pourquoi les allocations budgétaires annoncent des budgets à 0 et comment ces budgets sont financés.

Les allocations budgétaires « Grande dépendance » sont à zéro car ces montants ont été intégrés structurellement dans les crédits destinés aux centres de jour et d'hébergement. Ce n'est donc pas une diminution, il s'agit d'une norme supplémentaire de prise en charge des personnes de grande dépendance qui a été intégrée structurellement dans les frais de fonctionnement et donc incorporée à l'AB 32 004 31 02.

Pour la grande dépendance au sein des centres agréés, il est important de rappeler que, depuis 2023, un montant complémentaire structurel de 4.900.000 euros en base annuelle a été redistribué entre les centres d'activités de jour et les logements collectifs adaptés. Ceci a permis de financer les arrêtés d'application du décret inclusion, arrêté grande dépendance. Cela permet une meilleure prise en charge des situations de handicap de grande dépendance. Ce renforcement des normes d'accompagnement est maintenu dans le budget 2026.

Un montant total d'un peu plus de 3 millions d'euros est maintenu pour les conventions nominatives prioritaires. C'est aussi un soutien à la grande dépendance donc là aussi, c'est un soutien à la grande dépendance dont le ministre a vraiment pris conscience de toute l'importance lors de sa visite à la Coupole de l'autisme à Jette. Il faut effectivement prendre pleinement à bras le corps cette situation de la grande dépendance.

Le groupe DéFI a demandé si le ministre a reconduit la mesure pour les personnes en situation de très grande dépendance. Oui, ce mécanisme est en vigueur depuis juillet 2024 avec un budget de plus ou moins 1 million d'euros par an. Il est destiné à un centre agréé par le Service PHARE. Il y a une subvention complémentaire pour un encadrement supplémentaire temporaire afin d'assurer la prise en charge d'un adulte, nouveau résident d'un centre de jour ou d'hébergement. Il s'agit d'un mi-temps de six mois, renouvelable une fois.

En 2026, un montant de 583.000 euros est prévu pour la reconduction de la subvention pour l'accueil de grande dépendance octroyée à Facere, Hoppa, Farra, Irsa, Coupole bruxelloise de l'autisme, Centre Espoir et Joie, ainsi que les centres de jour pour adultes La Braise et La Famille.

Concernant la question de savoir, sur la convention prioritaire individuelle, à quoi correspond l'augmentation du budget indexation ou nouvelle convention, le budget permet de poursuivre le financement des conventions actuelles (50 au total). L'augmentation

du budget est liée à l'indexation et au calcul en année pleine de trois nouvelles conventions initiées courant 2025.

Une remarque a été faite au sujet de l'autonomie individuelle : il n'y a pas de mention dans les financements du Collège alors qu'on pousse partout en Europe à cette autonomie. L'autonomie individuelle reste un objectif majeur dans la politique du Collège. Il est transversal à l'ensemble des actions du service PHARE. Toutes les subventions et aides attribuées aux ASBL et aux citoyens ont pour vocation de favoriser l'autonomie individuelle de chaque personne.

Par rapport à la question du taux d'emploi des personnes en situation de handicap, il a été demandé comment le Collège compte augmenter ce taux qui est trop bas. Effectivement, le taux d'emploi dans notre Région reste trop bas, en particulier pour les personnes en situation de handicap. L'augmenter est une nécessité tant économique que sociale et sociétale, parce que l'accès à l'emploi, c'est aussi soutenir l'épanouissement personnel des individus. Le ministre a pu expliquer en commission Budget – Emploi de la Région bruxelloise les mesures qu'il compte prendre pour augmenter ce taux.

Il agira tant avec ses compétences Emploi en Région que Handicap en Commission communautaire française à l'amélioration de ce taux et un marché du travail plus inclusif. Il insiste que ce soit autant dans le secteur public que le secteur privé. Très concrètement, il pense qu'au niveau d'Actiris et de certains de ses services, il faut renforcer la prise en compte de l'enjeu du handicap.

Concernant la Commission communautaire française sur cette question, il maintiendra le crédit de 3.330.000 euros destiné à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, couvrant la prime d'insertion, la prime d'installation et les contrats d'adaptation professionnelle (CAP). Il garantira également la prime de tutorat, le stage de découverte et l'adaptation du poste de travail (20.000 euros). En 2026, bien que ces missions aient été transférées à Actiris, la Commission communautaire française continuera à les exercer, les montants liquidés lui étant remboursés.

Par rapport à handicap.brussels, M. Calvin Soiresse Njall posait la question de savoir si les 95.000 euros couvre les dépenses de traduction en langue des signes, les questions de mise aux normes, les lignes téléphoniques et les guichets physiques.

Concernant l'accessibilité non numérique, le service PHARE est pleinement concerné par l'accueil du citoyen. Le site handicap.brussels est une réelle progression pour le citoyen en recherche d'informa-

tions. Il est à noter que les normes imposées par la loi ont été respectées et même dépassées. L'ensemble du contenu est ainsi disponible en langue des signes francophones et a été traduit en FALC (la méthode facile à lire et à comprendre).

Le ministre a confirmé, il y a quelques jours, qu'il s'efforcera, à titre personnel, à ce que ses propres contenus soient les plus accessibles.

Par rapport au fait que rien ne serait dit concernant le financement des aménagements de la traduction en langue des signes et d'accessibilité à la production télé, cela se trouve à l'AB destinée aux Subventions aux services d'appui individuel. Il s'agit des services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes et des services d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension.

Cela concerne notamment, l'ASBL Info-Sourds de Bruxelles qui est agréée en tant que Service d'Appui à la Communication et à l'Interprétation pour les Personnes Sourdes (SACIPS) à hauteur de 300.000 euros. Celui-ci a plusieurs missions dont celles de traiter des demandes en matière de prestations de communication et d'interprétation et de mettre à disposition des demandeurs des moyens de communication.

Il y avait également une question qui touchait à la désinstitutionnalisation. L'étude du cadastre montre qu'en Région bruxelloise, c'est la Commission communautaire française, à travers le Service PHARE, qui propose l'offre la plus large en termes de nombre de services mais aussi en termes d'étendue des besoins couverts. Toutefois, l'étude démontre aussi que le manque de places est avéré, notamment dans l'offre de logements adaptés et de centres d'activités de jour. Cette offre est également jugée trop « institutionnelle », pas assez diversifiée.

Le Collège en est conscient et les ASBL également. Les pratiques évoluent, il faut du temps, et cela nécessite souvent de nouveaux moyens. La notion de désinstitutionnalisation doit être accompagnée d'une offre renforcée de services d'accompagnement, garantissant aux personnes le choix d'être accompagnées selon leurs besoins, à domicile ou au sein d'une structure gérée par une ASBL.

La diversité des types de handicap démontre la diversité des besoins et de solutions adaptées à proposer.

Mme Cécile Vainsel posait la question du calendrier de la mise en place du décret inclusion. Le décret inclusion englobe l'ensemble de la politique dédiée aux personnes en situation de handicap. Chaque

secteur évolue depuis la promulgation de ce décret, en 2014, selon les différents besoins identifiés, les différentes concertations réalisées mais aussi, selon les différents budgets débloqués. Différents arrêtés d'exécution ont ainsi été adoptés.

Le Collège est conscient que certains secteurs sont toujours en attente d'arrêtés d'exécution. C'est donc à l'examen.

Mme Joëlle Maison demandait si le Collège dispose d'un calendrier pour un guichet physique. Comme cela a été rappelé, la mise en ligne du site handicap.brussels est une avancée dans le cadre du double objectif de simplification et d'accessibilité, au bénéfice des personnes en situation de handicap. Bien évidemment, l'objectif du Collège sera de maintenir ce dispositif et d'en garantir la qualité pour les années à venir.

Pour ce qui est de son développement et de son renforcement, le Collège est pleinement occupé à y travailler avec ses collègues d'Iriscare mais aussi de la VGC, car, comme cela a été dit, ce projet de guichet unique est un projet multi-partenarial.

Mme Stéphanie Lange demandait le rôle que le Collège entend donner à l'Étoile Polaire dans l'offre globale et avec quelles perspectives d'évolution. Plusieurs perspectives d'évolution sont déjà identifiées et pourraient être rencontrées, dans les limites des crédits disponibles : développer les interventions sur le terrain, en crèches et au sein des écoles, diffuser davantage leurs publications (Trisomie 21, surdité) et poursuivre leur rédaction, continuer et élargir les formations et collaborations (par exemple UCL, ONE) et envisager la prise en charge d'enfants avec des troubles liés à l'autisme.

Le budget destiné à la rénovation est à 0 car il n'y a pas de besoins identifiés pour le moment. Les années précédentes (2024 et 2025), les budgets de 60.000 euros de cette AB ont été utilisés à quasi 100 % pour des travaux du bâtiment de l'Étoile Polaire.

Le budget destiné à couvrir les frais de fonctionnement est de 157.000 euros. Celui-ci est constant depuis plusieurs années. Tout comme le budget de 50.000 euros destiné à couvrir les dépenses patrimoniales de l'Étoile Polaire.

Il a été demandé si le Collège compte impliquer le tissu associatif et les familles et bénéficiaires dans le développement de la Maison de l'Autisme. Ils travailleront en étroite collaboration avec l'administration, avec le secteur et avec le comité scientifique mis en place afin de poursuivre son développement.

Lors de sa visite, le ministre a pu constater que, notamment, il y a eu une approche participative sur l'élaboration des plans qui ont été faits pour la Maison de l'Autisme, à la fois avec les bénéficiaires et avec leur famille. Inclure le tissu associatif est ici au cœur de ce projet. Les personnes atteintes d'autisme ont été pleinement impliquées. Le ministre trouve que le fait que ce projet ait lieu dans un lieu avec une importance patrimoniale, dont, entre autres un ancien lieu d'entraînement pour les chevaux, est un lieu qui, de par la manière dont la lumière arrive dans ce bâtiment correspond bien aux aspects de sensibilité ou d'hypersensibilité auxquelles les personnes atteintes de troubles autistiques sont particulièrement sensibles.

Mme Stéphanie Lange a également demandé comment les priorités en matière de prévention, de santé sexuelle et de lutte contre les violences se traduisent-elles dans les actions financées. Elles se traduisent de manière concrète dans les actions financées, en cohérence avec les cadres stratégiques existants, en particulier le plan de lutte contre les violences.

S'agissant plus spécifiquement de cette dernière, plusieurs dispositifs structurants sont soutenus. Le Pôle Ressource bruxellois, Garance, GAMS Belgique, Praxis, SOS Inceste Belgique ou encore Touche Pas À Ma Pote développent des projets en lien avec les violences, qu'elles concernent les femmes, les enfants ou les hommes.

Par ailleurs, la prévention passe également par l'éducation. À ce titre, les animations EVRAS jouent un rôle important.

Concernant la simplification par rapport au partage des compétences entre trois ministres pour la Politique de la famille, si les compétences ont effectivement été réparties entre plusieurs ministres, cette évolution s'accompagne d'une volonté renforcée de coordination. À cet égard, le ministre tient à souligner que les deux conseillères en charge de ces matières, récemment entrées en fonction, ont déjà pris l'initiative de se rencontrer et vont établir un premier cadre de travail commun.

Ils auront l'occasion de travailler main dans la main, notamment avec le ministre Laaouej, sur cette question.

Les deux collaboratrices seront les deux interlocutrices privilégiées pour assurer le suivi transversal des dossiers et veiller à la cohérence des mesures. Leur collaboration étroite permettra d'anticiper les éventuels chevauchements, d'harmoniser les approches et de préparer des décisions concertées.

Il a été demandé comment ce niveau de financement permet-il concrètement de consolider les ser-

vices existants, notamment les centres de planning familial. Les services ambulatoires sont agréés à durée indéterminée via un cadre agréé et de frais de fonctionnement. Les travailleurs bénéficient de tous les avantages du non-marchand. Des avances régulières et particulièrement importantes en début d'année sont versées aux services (50 %). Ce financement structurel, régulier et l'agrément à durée indéterminée permettent aux services d'exercer leurs missions dans un cadre sécurisé.

Même si le Collège est bien conscient des demandes toujours plus nombreuses du public précarisé à Bruxelles et que des problématiques sont de plus en plus complexes en la matière.

Le ministre espère avoir répondu à toutes les questions et remercie son équipe qui lui a permis de le faire.

Mme Françoise Schepmans (MR) souhaite remercier le ministre pour ses réponses et précise qu'elle sera attentive aux actions menées ainsi qu'aux synergies entre les entités fédérées.

Mme Aurélie Czekalski (MR) remercie également le ministre pour les précisions apportées, notamment en ce qui concerne les places disponibles dans les centres, les entreprises de travail adapté, ainsi que le rappel de la nécessité de simplifier les démarches administratives. Elle souligne également les éléments relatifs aux conventions avec la Région wallonne ainsi que la volonté exprimée d'intensifier les coopérations avec les homologues du ministre.

Elle indique que le fait de disposer enfin d'un budget de plein exercice pour la Commission communautaire française permet de sortir d'une gestion au fil de l'eau et d'inscrire la politique du handicap dans une logique plus structurelle, plutôt que de recourir à des mesures ponctuelles.

Elle souligne que cette situation confère au ministre à la fois la responsabilité et la possibilité de sécuriser dans la durée le financement du dispositif PHARE, des centres de jour, des structures d'hébergement ainsi que des entreprises de travail adapté, afin de garantir l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap sur le terrain.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie elle aussi le ministre ainsi que ses équipes, précise que, comme elle l'a fait lors la discussion avec la ministre Karine Lalieux, quelques questions n'ont pas obtenu de réponse. Elle ajoute que le ministre a la possibilité de fournir ces éléments manquants avant le vote du 17 avril, précisant qu'elle entend par là les réponses techniques relatives aux allocations budgétaires et non aux éventuels plans d'actions qui seront mis en

place et qui nécessitent davantage de temps, de collaboration.

M. Laurent Hublet (ministre) intervient, précisant qu'il pense avoir répondu à l'ensemble des questions et demande si ce n'est pas le cas.

Mme Farida Tahar (Ecolo) rétorque avoir simplement dit qu'elle serait très attentive à la lecture de toutes les réponses ainsi que du rapport. Elle ajoute, concernant la compétence de la Famille, que le fait que cette matière soit « éclatée » entre trois ministres ne rend pas optimale la lisibilité. Elle estime qu'au-delà du fait que les ministres collaboreront sans aucun doute, il est important de préciser, pour les futurs travaux, ce qui relève exactement des compétences du ministre. La Famille étant une matière très large, cela a peut-être induit en erreur l'examen des budgets. Pour la lisibilité du travail parlementaire, elle invite les ministres à se concerter et revenir avec éléments pour savoir précisément ce qui relève de chaque ministre en la matière.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) remercie le ministre à son tour, précise que le ministre a répondu à beaucoup de questions, avoir dissipé certains de ses doutes mais pas tous. Il annonce que son groupe reviendra avec des questions en séance plénière pour avoir des réponses. Il souhaite ajouter deux remarques.

La première concernant le *handistreaming* : le ministre a dit qu'il n'y a pas de projet en la matière. Le député précise que l'allocation budgétaire 30 001 34 25 3300 reprend ces projets de *handistreaming*. Peut-être reviendra-il en séance pour en savoir davantage.

La seconde concerne le guichet physique, il précise que sa question rejoint celle de sa collègue Joëlle Maison qui parlait d'un calendrier. Le ministre a longuement expliqué pourquoi le site handicap.brussels était bien et pourquoi il fallait le renforcer mais le député estime qu'on parle ici de guichet téléphonique et physique, c'est ce que précise l'arrêt de la Cour Constitutionnelle. Sur ce point, son groupe sera attentif et reviendra dessus. Il déclare terminer en précisant qu'il était à la conférence de Virginie Delalande lors du lancement du certificat du Master en droit et Handicap de l'UCL à l'occasion de laquelle cette dernière aurait tout résumé en une phrase : les enjeux du handicap ne sont pas qu'une question de moyens, ni de volonté, ni de méconnaissance mais de pouvoir et d'accès au pouvoir. Comme pour toute lutte pour l'égalité des droits, le député estime que c'est sur cela qu'ils doivent travailler concrètement : comment est-ce que nous voulons que les personnes en situation de handicap soient au même niveau que nous, per-

sonnes valides, en termes de pouvoir et d'accès au pouvoir ?

M. Mohamed Ouriaghli (PS) remercie le ministre, ainsi que son équipe et l'administration, pour les réponses apportées à la grande majorité des questions posées, estimant qu'elles permettent de clarifier la trajectoire et les priorités envisagées pour les deux compétences examinées.

Il indique que son groupe restera attentif aux éléments qui devront encore être précisés ainsi qu'à la mise en œuvre concrète des engagements pris dans l'accord de majorité, soulignant que c'est à travers ces réalisations que pourront être évaluées les avancées en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Il rappelle que la compétence du handicap doit être appréhendée avec détermination, dans la mesure où elle touche directement à des enjeux de dignité, d'autonomie et d'inclusion. Elle nécessite, selon lui, une action volontariste, coordonnée et continue, compte tenu de l'ampleur des besoins sur le terrain.

Il souligne que le ministre entame cette responsabilité dans un contexte à la fois exigeant et porteur d'opportunités pour faire évoluer les politiques publiques, et indique que son groupe compte sur son engagement pour traduire rapidement les intentions en actions concrètes.

Il conclut en affirmant que son groupe fera preuve de vigilance tout en s'inscrivant dans une démarche constructive visant à renforcer une politique du handicap ambitieuse et à la hauteur des attentes.

Mme Joëlle Maison (DéFI) remercie également le ministre ainsi que ses équipes, précisant qu'il a longuement répondu aux questions et presque complètement. Il y a quelques sujets qui ont, volontairement ou non, été éludés notamment la question d'un éventuel glissement vers un budget d'assistance personnelle plutôt que vers une logique d'institutionnalisation, la situation des entreprises de travail adapté, ainsi que les enjeux liés à une plus grande liberté et flexibilité dans la gestion de leur personnel, qui pourraient leur être particulièrement bénéfiques sans nécessairement impliquer de moyens budgétaires supplémentaires. Elle estime néanmoins que ces questions pourront être approfondies au cours des trois prochaines années, dans le cadre des travaux en commission.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés) remercie, de la même manière, le ministre ainsi que ses équipes pour les réponses. Pour sa part, elle a reçu toutes les réponses à ses questions. Ce qu'elle retient ce jour est la volonté du ministre de travailler avec le terrain ainsi qu'avec les autres ministres compé-

tents pour avoir une politique cohérente. Elle entend que de nombreuses réunions sont prévues et estime qu'il est important de le rappeler car c'est cela qui fera avancer les dossiers : la concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Elle remercie le ministre pour cela.

7.5. Exposé de M. Ahmed Laaouej, ministre-président

M. Ahmed Laaouej (ministre-président) a tenu le discours suivant :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui les budgets 2026 de la Commission communautaire française pour les compétences dont j'ai la charge.

Je voudrais, avant toute chose, remercier la présence des fonctionnaires de la Commission communautaire française qui assistent à nos travaux et qui témoignent, une fois encore, de leur dévouement, en particulier en cette période particulièrement intense que sont les travaux budgétaires.

J'évoquais donc mes compétences : l'administration générale, le non-marchand, les relations internationales, la culture, la cohésion sociale, l'action sociale, l'enfance et les infrastructures de crèches.

Je souhaite d'emblée poser un constat simple qui est que ces matières ne sont certainement pas secondaires. Elles ne sont pas là pour compléter je ne sais quel tableau d'ensemble qui relèverait d'autres niveaux de pouvoir. Elles sont au cœur de ce qui permet à une société de tenir et de grandir. Ce sont des compétences qui sont en lien avec le respect de la dignité humaine, de la proximité. Ce sont aussi des attributions qui permettent d'avancer sur le chemin fertile d'émancipation des personnes, du vivre-ensemble, de la justice concrète et de faire société dans une cohésion sociale sans cesse renforcée.

La Commission communautaire française, dans le paysage institutionnel belge complexe que l'on connaît, n'est peut-être pas le niveau de pouvoir le plus spectaculaire. On ne peut pas dire que la Commission communautaire française fasse l'objet des titres dans les journaux, qu'ils soient télévisés ou audiovisuels.

Mais, au fond, peu importe pour nous qui savons à quel point cette institution est essentielle et fondamentale, qu'elle travaille bien, qu'elle poursuit des objectifs que je viens d'évoquer et dont on peut au moins s'accorder sur leur utilité ou leur importance.

Ce sont également des réalités humaines parce que, à travers les secteurs qui relèvent des attributions de la Commission communautaire française, il y a des personnes qui, au quotidien, font en sorte que cette institution, à travers ses services qui permettent de déployer son action, puisse fonctionner et rencontrer les besoins de la population, les agents de la Commission communautaire française eux-mêmes, mais aussi les acteurs associatifs. Il y a aussi tous les administrés de la Commission communautaire française qui sont très nombreux dans des secteurs très variés.

Dans le contexte que nous connaissons, où la reliance humaine et interpersonnelle est de jour en jour questionnée par des pressions très fortes, notamment d'individualisme et d'égoïsme, le renforcement d'une institution comme la Commission communautaire française est certainement primordial.

Nous sommes bien sûr aussi dans un contexte particulièrement difficile. Nous en avons longuement parlé pour ce qui concerne la Région bruxelloise, nous en parlons désormais aussi pour ce qui concerne la Commission communautaire française. Le contexte budgétaire est très difficile. Voyez ce qui se passe à d'autres niveaux de pouvoir, le niveau fédéral bien sûr, mais aussi les communes. Tous les pouvoirs publics sont sous pression. Une pression exogène qui, en l'occurrence, n'est pas liée, pour ce qui concerne la Commission communautaire française, par je ne sais quels problèmes de gestion qu'il aurait pu y avoir, mais bien par le fait que nos indicateurs macroéconomiques dont est tributaire le budget sont en berne, qu'il s'agisse de la croissance économique, qui dit croissance économique en berne dit recettes en berne pour la Région, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les recettes propres, bref, tout ce qui finance d'une manière ou d'une autre la Commission communautaire française. Mme Karine Lalieux vous en a parlé. Nous avons eu des chocs d'inflation il n'y a pas si longtemps, entre la covid, la guerre en Ukraine et au moment de la crise énergétique. Dans les secteurs concernés par la Commission communautaire française, c'est aussi quelque chose qui n'est pas anodin. Et puis, on voit les incertitudes que font peser sur les finances des pouvoirs publics, les événements tragiques qui agitent fort malheureusement le Moyen-Orient.

Il n'empêche que l'erreur serait de considérer que, parce que nous connaissons des problèmes de finances publiques, il faudrait en arriver à sabrer dans les moyens que nous allouons aux secteurs qui sont en prise avec le traitement de tous les phénomènes sociaux qui traduisent eux-mêmes des déficits dans l'organisation sociale. Au contraire, qui dit crise économique, dit très souvent augmentation des problèmes de pauvreté, de précarité. Et c'est là qu'on a

besoin d'associations qui peuvent, à défaut de résorber toute la misère, au moins être un amortisseur social et sociétal qui permette de passer le cap, qui permette bien sûr de soigner, de réparer, mais aussi, structurellement, de faire en sorte que notre tissu social, notre corps social, soit plus résistant face aux aléas de toutes ces crises à répétition.

J'en avais fait l'inventaire lorsque j'étais venu défendre mon budget en Région bruxelloise, mais il faut quand même bien se dire que depuis les deux chocs pétroliers des années 70, les années de plomb des années 80, le rétablissement de nos finances publiques dans les années 90, rappelez-vous, le plan global, et tout ce que nous connaissons depuis, on ne peut pas vraiment dire que les pouvoirs publics soient dans une période qui soit favorable ces dernières décennies.

Néanmoins, j'ai la conviction que c'est au moment où on traverse des crises économiques qu'il faut précisément s'attacher à renforcer notre tissu social et notre cohésion sociale.

Les choix politiques que nous portons avec ce budget 2026 sont tout à fait clairs : préserver et renforcer ce qui est essentiel et ce qui est juste, ce qui est humainement nécessaire. Nous ne versons pas dans une forme d'attitudes qui seraient éthérées, mais nous regardons les choses avec lucidité pour ce qu'elles sont. Bien sûr, cela veut dire qu'il y a du travail sérieux et rigoureux dans la gestion des finances publiques. Rappelons-nous aussi que nous le devons à celles et ceux qui financent les pouvoirs publics, c'est-à-dire les contributeurs, les contribuables. Et pour ce qui vous me concerne, rappelez-vous le financement fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le financement de la Région bruxelloise, ce sont des personnes physiques pour l'essentiel, donc c'est les ménages. Dès lors, chaque euro public compte. C'est aussi avec cette donne-là qu'il faut pouvoir avancer sur le travail budgétaire.

Dans cette commission, je le sais, majorité comme opposition, vous attendez de nous précisément à ce travail sérieux. Personne ne comprendrait qu'on laisse les choses aller à vau-l'eau et qu'on se demande pourquoi résorber le déficit. Laissons courir le déficit. Laisser courir un déficit, laisser courir les difficultés financières, c'est prendre le risque d'un affaiblissement structurel de nos finances publiques. Ça n'est certainement pas un bon calcul. On pourrait le faire si on avait des perspectives de croissance favorables en se disant qu'on traverse une mauvaise passe, mais que, dans quelques années, nos indicateurs repartiront de plus belle et, dès lors, un refinancement naturel découlant de la loi spéciale de financement, celle qui finance les entités fédérées dont la Commis-

sion communautaire française dépend, permettrait de pouvoir combler les trous éventuels.

Faire cela, serait particulièrement aventureux et irresponsable. C'est aujourd'hui et maintenant, vu les incertitudes que nous devons prendre le taureau par les cornes tout en faisant en sorte de ne blesser personne. Et tel est bien l'objectif de ce qui vous est aujourd'hui soumis.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Cela veut dire que oui, vous verrez ici ou là, il ne faut pas s'en cacher, parfois des tassements sur certaines allocations budgétaires, mais, globalement, nous tenons le cap et nous ne définançons pas les politiques de la Commission communautaire française.

Nous avons fait un budget de responsabilité très éloigné de certains raccourcis qui nous a été donné de lire ici ou là, très éloignés de ce qui est la véritable austérité. Pour ceux qui veulent savoir ce que c'est que l'austérité, je les invite à tourner leur regard vers d'autres niveaux de pouvoir. Ce n'est certainement pas l'option qui est prise ici.

Je commencerai par l'administration générale et ainsi sera structurée mon allocution, secteur par secteur qui relèvent de mes attributions.

Pour ce qui est de l'administration générale, on pourrait dire que ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus important. Ce serait une erreur. Un arbre qui a une belle arborescence doit avoir un tronc solide et c'est bien de cela dont on parle. On parle du tronc solide qu'est l'administration générale de la Commission communautaire française et c'est bien évidemment aussi quelque chose qui, pour nous, est fondamental.

Il y a bien sûr le pilotage transversal, la coordination, les fonctions de support, la capacité à faire fonctionner la maison Commission communautaire française, le soutien aux opérateurs, les conseils qui sont prodigués, l'identification des problèmes à venir comme pour mieux les anticiper et toute une série d'autres choses qui font vraiment l'ossature de la Commission communautaire française.

Dès lors, veiller à ce que l'administration générale dispose des moyens suffisants est essentiel. Il n'y a pas à considérer, là aussi, que ce serait secondaire, au contraire. C'est la raison pour laquelle, et nous gageons qu'il y a chez chacune et chacun d'entre nous, l'idée et la conviction que soutenir l'Administration générale et l'accompagner dans la dynamique qui est la sienne en termes d'amélioration de son efficacité, à partir de ses propres ressources, restera quelque chose qui fera aussi l'objet d'une priorité politique.

En ma qualité de ministre-président du Collège de la Commission communautaire française, je rencontrerai le Directoire de la Commission communautaire française afin de voir avec eux comment, main dans la main, on peut améliorer son efficacité. Mon expérience m'apprend qu'on ne réforme jamais pour réformer. Et ce ne sera pas ma philosophie de dire que nous allons laisser une trace en disant que nous avons tout chamboulé, mais c'est d'être à l'écoute des fonctionnaires généraux, des directeurs, de l'Administration générale, pour voir comment on peut, en fonction de leurs attentes, de leurs souhaits, les aider à améliorer des choses qu'ils pensent devoir être améliorées. Les premiers contacts que j'ai avec un certain nombre de responsables me donnent à penser que cette volonté, ce souhait, sont partagés.

Dès lors, l'objectif est de préserver les moyens de l'Administration générale, c'est évidemment essentiel.

Les chantiers de la simplification, de la lisibilité, de l'accessibilité sont des chantiers permanents et là aussi, bien sûr, nous comptons avancer main dans la main avec les services généraux.

Sur le secteur du non-marchand, on connaît les attentes, bien évidemment, nous n'avons pas attendu de nous retrouver ici, devant vous, pour les identifier. En même temps, je le répète, nous demandons, comme en Région Bruxelloise, des efforts qui soient le plus équilibrés possible. Il nous faut, bien entendu, poursuivre ce qui a toujours été une des marques de fabrique du modèle belge dans son ensemble, même s'il est un petit peu dévalué en certains endroits, c'est le dialogue social, la concertation et l'ouverture. C'est vraiment fondamental. On sait ce qui se retrouve derrière l'appellation « secteur non-marchand », ce sont les éducateurs, éducatrices, les accompagnants, accompagnantes, les travailleurs sociaux, les animateurs, beaucoup de personnel administratif, des coordinateurs, des hommes et des femmes qui, chaque jour, assurent des missions indispensables dans les conditions difficiles que nous connaissons.

Pour l'avoir connu avec parfois d'autres casquettes dans ma vie privée, on sait à quel point tous les métiers que je viens d'évoquer n'ont pas toujours la reconnaissance qu'ils méritent. Il faut pouvoir le dire. Mais, en même temps, il nous appartient de pouvoir, dans le discours et dans les actes, leur dire à quel point ils sont essentiels pour notre société, à Bruxelles en particulier.

Tenir compte de la lourdeur de leurs tâches, de leurs conditions de travail qui, là aussi, sont clairement à améliorer, d'équipes qui sont sous pression, de cadres de travail, qui doivent être améliorés constituera, bien évidemment, la boussole du Collège. C'est aussi sur ce chemin que j'engagerai le Collège

afin d'engranger des avancées dans le dialogue et la concertation.

C'est vrai qu'il y a ici ou là un certain nombre de chiffres qui peuvent évoluer d'une année à l'autre. Je rappelle quand même qu'au fond, beaucoup appelaient de leur voix, et celles et ceux qui sont ici en premier, la constitution d'un Gouvernement.

Nous l'avons et, en même temps, la tâche est ingrate que de mettre de l'ordre dans les comptes publics. On peut dire que la situation en Commission communautaire française est certainement moins grave qu'elle ne l'est en Région bruxelloise. Mais il faut pouvoir, bien sûr, essayer de se fixer un cap qui permettra d'arriver à l'équilibre. C'est la raison pour laquelle, si on veut que les choses soient équitables, l'effort doit être équitablement réparti.

Nous veillerons à sécuriser les mécanismes de financement dans l'ensemble des secteurs que je viens d'évoquer, mais en particulier dans le secteur du non-marchand. Et nous le ferons là aussi dans une logique de concertation en accord avec le secteur. C'est vraiment essentiel.

Derrière tout cela, il y a aussi la volonté de renforcer l'attractivité des secteurs, d'éviter que ne soit constaté dans ces secteurs, comme malheureusement on le constate dans toute une série d'autres secteurs, au-delà du secteur non-marchand et au-delà même de la Commission communautaire française, la question du *burnout*, du mal-être au travail. C'est évidemment des choses sur lesquelles il faut travailler, puisque de la vitalité du secteur dépend aussi la qualité de l'action sociale qu'il mène.

La question des travailleurs ne sera jamais considérée comme étant périphérique. Au contraire, elle sera centrale dans les politiques que nous menons. C'est essentiel. Et, au-delà des chiffres, rappelons-nous qu'il y a toujours des réalités humaines.

Sur le registre des Relations internationales, on le sait, l'enveloppe budgétaire n'est pas des plus impressionnantes. En même temps, il est essentiel que Bruxelles, à travers la Commission communautaire française, puisse aussi assurer et son rayonnement, c'est un premier élément, mais aussi, sa nature vectorielle. Nous sommes portés naturellement, nous, francophones de Bruxelles, à être ouverts sur le monde, à accueillir le monde entier. On ne peut pas refaire ici l'inventaire de savoir en quoi Bruxelles est une ville internationale, une ville monde ou une région monde. Mais la Commission communautaire française, grâce au véhicule de la langue française, j'y reviendrai, et de la culture française, a une ouverture naturelle sur le reste du monde. C'est la raison pour laquelle nous ne devons certainement pas négliger la dimension

vectorielle de la Commission communautaire française comme institution. Et j'entends bien, là aussi, renforcer cette dynamique déjà présente.

Je remercie d'ailleurs les agents qui s'en occupent, mais je ne doute pas que je pourrais avoir là aussi votre soutien. J'ai vu qu'en particulier, l'un d'entre vous, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, y était fortement attaché. Je pense que nous partageons cela avec d'autres députés. Je vois Mme Joëlle Maison acquiescer. Nous serons, là aussi, dans une action dont j'espère qu'elle pourra être soutenue.

L'objectif n'est pas le prestige pour le prestige. On est vraiment loin du compte. On est vraiment, au contraire, pour donner du relief à cette compétence afin, en effet, de pouvoir modestement irriguer de notre savoir-faire de ce que nous sommes les différentes composantes de la francophonie dans le monde, mais aussi, pourquoi pas, être fécondés par toutes celles et ceux avec qui nous avons en commun un héritage culturel, avec qui nous avons aussi des valeurs communes, mais, surtout, des projets de société à l'échelle internationale. C'est vraiment fondamental.

Pour ce qui concerne la Culture, dans la période actuelle, vous me permettez là non pas d'être partisan ou de faire de l'idéologie. Je le disais encore ce samedi, lors d'un festival du film latino-américain où il y avait la projection de toute une série de films très engagés, « lorsque la culture avance, la barbarie recule ». Ce constat, me semble-t-il, n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui et, oserais-je dire, depuis très certainement les années 70 ou 80.

Il y a une résurgence des idées haineuses. Je ne vais pas vous en faire le catalogue. On voit des partis antidémocratiques accéder au pouvoir dans un certain nombre de pays. Tout cela n'est pas sans nous inquiéter. Un des traits communs est très souvent de s'en prendre à la culture qui fait partie de leur cible prioritaire. Peut-être parce que la culture a en soi une nature non pas subversive, mais critique. Elle garde éveillées les consciences. Elle permet d'avoir aussi une attitude dynamique de l'esprit en permanence.

La culture dans toutes ses composantes : la littérature, les arts de la scène, le théâtre, la peinture, la sculpture. Bref, tout ce qui permet d'avoir une méditation sur soi-même et sur la société. Et ça, évidemment, ça n'est jamais pour plaire à celles et ceux qui font profession de vouloir éteindre précisément les consciences pour leur imposer un mode de vie dans lequel il faudrait absolument s'insérer.

La Commission communautaire française, à partir de sa compétence Culture, devra aussi prendre sa part, modeste soit-elle, pour contribuer à permettre à

chacune et chacun de pouvoir continuer à s'épanouir et avoir un accès à des offres culturelles de qualité.

Nous ne sommes pas les seuls. Il y a bien sûr d'autres opérateurs culturels, d'autres niveaux de pouvoir qui investissent dans la culture, mais qui nous permettront aussi de continuer à nourrir ce creuset formidable qu'est la culture pour gagner en humanité.

Il s'agit d'un budget de 22 millions d'euros, vous le savez, vous connaissez les chiffres aussi bien que moi. Il était essentiel de pouvoir garantir à minima le maintien de ces moyens. Je ne doute pas que je trouverai autour de moi des alliés pour arriver à renforcer ces moyens dans le cadre d'une trajectoire budgétaire.

Je considère que 22 millions d'euros à l'échelle du budget de la Commission communautaire française, ça pourrait paraître peu. J'ai quand même le sentiment que ces 22 millions d'euros bien utilisés peuvent contribuer de manière influente à la qualité de l'offre culturelle à Bruxelles.

Je sais que la question me sera posée, donc je l'anticipe, oui, on s'inscrit dans la dynamique en cours d'essayer autant que faire se peut de transformer en financement pluriannuels ce qui peut l'être. Ça permet pour les opérateurs, d'avoir une forme de prévisibilité de stabilité financière. Ça, je crois que c'est important pour tous les opérateurs, en particulier en période d'incertitude. Et puis aussi pour veiller à ce que la qualité de l'offre ne soit pas tributaire d'aléas budgétaires. C'est quand même important.

C'est peut-être aussi, au final, une diminution de la masse de travail administrative, puisqu'on n'a pas la nécessité chaque année de pouvoir faire remonter vers l'autorité qui doit signer des dossiers qui sont finalement les mêmes, peut-être d'une année à l'autre, avec un rapport. On étale un peu la tâche administrative, qui se justifie bien évidemment, du bon usage des deniers publics au regard des objectifs du subsidé, de la convention, etc. Il y a là, me semble-t-il, en tout cas, une dynamique vertueuse, tant pour les opérateurs que pour les administrés et que pour l'autorité administrative.

Donner la stabilité, ça n'est pas installer dans le confort, au contraire, c'est peut-être aussi d'augmenter le niveau d'exigence en tenant compte des réalités. Mais il y a là dans le dialogue avec les opérateurs une logique gagnante-gagnante qui est de nature à être profitable, ou roborative à tout le moins, pour les uns et pour les autres.

La Culture, facteur de cohésion, bien sûr. Elle ne doit pas être réservée à une élite. Sortons de ce débat. La culture classique ne doit pas être opposée

à la culture populaire. Soit dit en passant, à travers l'histoire, on sait à quel point la culture populaire est parfois devenue classique. Ce sont des catégories peut-être un peu surannées mais qui doivent nous interroger, évidemment, sur la démocratisation de la culture, au sens de l'accès de toutes et tous à la culture. C'est fondamental. Faire en sorte que la culture soit l'affaire de toutes et tous sera évidemment une de mes priorités.

Néanmoins, en effet, il restera ici ou là des allocations facultatives. Je pense qu'elles permettent aussi de pouvoir répondre, non pas des besoins urgents, mais par contre de voir si, ici ou là, il n'y a pas une impulsion à donner à une initiative qui serait une innovation, qui serait une activité originale ou dans un lieu dont on considère qu'il est peut-être un peu moins desservi par le soutien de la Commission communautaire française. Bref, de permettre à l'autorité publique d'avoir un peu d'agilité, de pouvoir aussi se déployer avec un peu de souplesse.

Pour BX1, vous savez évidemment les difficultés par lesquelles nous sommes passés, mais nous pouvons profiter aussi de son déménagement vers Mediapark, où ils sont bien installés, pour, avec eux, là aussi, être dans le dialogue, voir comment nous pouvons être en soutien de ce service public d'audiovisuel auquel, je pense, nous sommes toutes et tous attachés.

Quand on voit l'emprise du secteur privé dans un de nos pays voisins, la France en l'occurrence, je pense qu'il est essentiel de pouvoir continuer, là aussi, pour ce qui nous concerne, à soutenir un service public d'audiovisuel de qualité. C'est aussi l'engagement que nous prenons.

La culture et le sport vont ensemble, selon moi, en ce que, par des canaux différents, elles participent au bien-être de la population et, dès lors, à la vitalité de la société dans son ensemble. Nous avons en effet aussi des moyens en matière de sport qui sont stabilisés avec des interventions dans le fonctionnement des clubs, avec aussi le financement d'initiatives. Bref, une panoplie de leviers d'actions. Et mon credo sera le même que celui que j'ai évoqué en Région bruxelloise : veiller en effet à résorber les fractures sociales, à faire en sorte que le sport puisse être accessible à toutes et tous, aux personnes porteuses d'un handicap, de développer le sport féminin, de faire en sorte aussi que le sport ne soit pas un lieu où se développent des choses que nous condamnons toutes et tous, tels que l'homophobie, le racisme, le sexisme et toute une série d'autres pratiques qui sont totalement inacceptables et vis-à-vis desquelles il faut bien évidemment lutter avec acharnement.

Sur la cohésion sociale, je l'ai dit, nous travaillons avec plus de 200 opérateurs conventionnés. C'est une enveloppe budgétaire qui n'est pas loin des 30 millions d'euros et qui couvre des secteurs aussi variés que le soutien scolaire, l'alphabétisation, l'accompagnement des personnes migrantes, les projets participatifs, le support aux actions interculturelles, l'apprentissage du français, de la citoyenneté. On le voit, la Commission communautaire française est totalement engagée dans la volonté de raffermir les liens sociaux, l'inclusion de toutes et tous. C'est évidemment essentiel.

On me signale bien évidemment que l'appel à projets Impulsion doté de plus de 2 millions d'euros est préservée. Ça me semble bien sûr essentiel. Là aussi, ces moyens doivent nous permettre de pouvoir développer des activités à destination en priorité des enfants et des jeunes. Je l'ai dit lorsque nous parlions de la Région, il faut qu'elle puisse délivrer un message d'amitié vers la jeunesse. Il faut que la Région soit l'amie de la jeunesse, quels que soient les niveaux de compétences. Si nous passons à côté de la réconciliation de la jeunesse avec ces institutions, ces pouvoirs publics, ces élus, ces représentants, nous ne contribuerons pas à résorber la fracture qui aujourd'hui, hélas, doit s'observer en certains endroits avec celles et ceux qui demain seront à notre place et qui auront pour tâche de porter notre Région. Je ne le vois pas comme une dépense, mais comme un investissement essentiel.

Sur l'apprentissage du français, je ne vous cache pas que là c'est évidemment quelque chose qui touche un très grand nombre d'entre nous. On sait à quel point la maîtrise du français est un capital qui peut être déterminant dans une vie. Au fond, c'est peut-être la clé qui permet d'ouvrir un très grand nombre de portes. La langue est un capital, peut-être dans les capitaux culturels, l'un des capitaux les plus importants, si ce n'est le capital le plus important. Je le disais l'autre jour, c'est le véhicule de la pensée, le véhicule du discours, le véhicule des relations interpersonnelles, le véhicule de la compétence, le véhicule de la compréhension du monde. Bref, c'est le capital sans lequel il ne peut y en avoir d'autres. Oui, nous continuerons à aider, soutenir tout le secteur de la promotion sociale qui s'est donné pour tâche l'alphabétisation.

Je l'ai rappelé l'autre jour, il ne faut pas confondre l'analphabétisme et l'illettrisme qui sont deux choses différentes. Mais que ce soit l'illettrisme ou l'analphabétisme, nous devons absolument le faire reculer et faire progresser la maîtrise du français. Nous continuerons donc à soutenir l'ensemble des opérateurs.

L'Action sociale est un gros chapitre, comme vous le savez. Les moyens y sont maintenus, voire même

légèrement renforcés dans un certain nombre de dispositifs comme les centres social-santé intégrés. Deux centres sont actuellement agréés provisoirement et ils obtiendront un agrément définitif : Entr'Aides des Marolles et Ribaucare à Molenbeek qu'il m'a été donné de visiter. J'avais été ravi de voir une implantation à cet endroit-là qui, comme vous le savez, en a vraiment grand besoin. Deux autres projets en 2026 avanceront : Grands Carmes à Bruxelles-Ville et Maison du Pont à Schaerbeek.

Au-delà des chiffres, je veux bien évidemment souligner un enjeu fondamental qui est celui de la lisibilité du paysage. On le sait, trop souvent, nos structures imbriquées les unes les autres, relevant parfois d'institutions différentes, ne sont pas compréhensibles, non pas dans leur existence, mais là où elles se situent dans leur environnement institutionnel. On va rajouter à ça les structures communales ou parcommunales.

Il me semble vraiment essentiel de continuer à voir ce travail d'interaction, d'articulation, de manière telle qu'on puisse d'abord améliorer l'efficacité globale des actions que nous menons sur le terrain de la santé, mais aussi de la bonne gestion afin que les moyens soient bien utilisés et, de la même manière, de faire en sorte que pour les interlocuteurs de ces centres l'accès soit rendu plus facile, qu'on sache qui est qui, qui travaille avec qui, pour aussi renforcer la chaîne et, finalement, assurer au global une meilleure qualité de soins. Cela me paraît vraiment fondamental.

Et puis, disons-le, en cette période où nous cherchons à optimiser les moyens, l'objectif est aussi de pouvoir, à travers cela, avoir une meilleure gestion des finances et pourquoi pas, de réinvestir ce qui serait ainsi optimisé vers des politiques sociales qui resteraient d'ailleurs dans le social santé.

De ce point de vue, évidemment, quelque part, les interlocuteurs sont bien souvent les mêmes, c'est-à-dire que je me retrouve du côté de la Commission communautaire française et du côté de la Commission communautaire commune. Dès lors, je vais profiter de ce caractère bicéphale pour être précisément le vecteur de cette volonté de travailler de concert entre institutions, pour mettre en commun des moyens et pour, au total, renforcer l'efficacité et le bon usage des deniers publics. Quand je parle d'efficacité, c'est toujours évidemment de diriger vers les usagers, les administrés. Je travaillerai bien entendu de concert avec Mme Karine Lalieux et M. Laurent Hublet.

L'évaluation que nous mènerons sera une évaluation qui se fera sans *a priori* et sans idée préconçue. Ce qui nous est demandé, en quant que responsables politiques, c'est de pouvoir toujours améliorer les actions que nous menons. Nous évaluerons donc aussi les plans que nous avons votés qui ont été

mis en place. Mais, en même temps, avancer sans préjuger ne veut pas dire qu'on fera une évaluation qui serait de pure forme. Évaluons et ce qui doit être amélioré le sera. Bien évidemment, je devance ainsi certaines questions qui m'ont été posées déjà par ailleurs.

Un mot sur les Crèches chez la Petite Enfance. Comme vous le savez, le budget 2026 permettra la création de 127 nouvelles places. Bien évidemment que ces 127 nouvelles places sont insuffisantes, mais il va de soi aussi que nous continuerons les efforts. C'est un enjeu essentiel, en lien d'ailleurs avec d'autres politiques menées en Région bruxelloise, et je pense en particulier à la politique de l'emploi. On le sait, l'insuffisance de places ancrées, c'est aussi un frein à l'accès à l'emploi, en particulier pour les femmes et les familles monoparentales, plus encore. Dès lors, il faudra très certainement renforcer cela et nous travaillerons étroitement pour se faire avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'ONE et avec tout autre interlocuteur qui fait aussi de cela une priorité.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toutes les questions que vous jugeriez utile. En conclusions, on n'est pas en capacité de vendre du rêve. On est en capacité, par contre, de vous dire qu'on va travailler sérieusement, que chaque euro compte, bien sûr, en période de disette budgétaire, mais que, en tout cas, pour ce qui concerne les politiques de la Commission communautaire française, rien, je dis bien « rien », ne sera sacrifié sur l'autel de l'assainissement budgétaire à réaliser. C'est l'engagement que nous prenons.

Je vous remercie. ».

7.6. Discussion

Mme Patricia Parga Vega (PTB) indique qu'elle va directement poser une série de questions précises concernant les missions et programmes qui le concernent.

Concernant la mission 22 « Aide aux personnes », elle relève, comme pour plusieurs missions du budget, des différences importantes entre les montants indiqués dans l'exposé général et ceux figurant dans le tableau budgétaire du décret. Pour le total de la mission, un écart de 4 millions d'euros apparaît en faveur de l'exposé général. Le membre du Collège est invité à transmettre, éventuellement par écrit, le détail des postes où se situent ces différences. Sans ces explications, il est difficile de déterminer si les crédits annoncés pour 2026, qui semblent en augmentation dans le décret budgétaire, le sont réellement, ainsi que d'identifier les postes concernés.

Concernant la mission 30 « Politique générale et relations internationales », elle relève une différence importante entre les montants des crédits indiqués pour 2025 dans l'exposé général et dans le tableau budgétaire du décret, l'exposé général mentionnant 17 millions d'euros contre 30 millions d'euros dans le décret. Elle demande comment s'explique cet écart, ainsi que sur quels postes des économies ont été réalisées en 2025 et ce qu'il est advenu des montants concernés.

S'agissant de la mission 31 « Infrastructures », elle constate une diminution importante des crédits pour les places de crèches existantes, de près de 20 %. Elle interroge les modalités selon lesquelles les communes et les CPAS pourront compenser cette perte de revenus.

À l'inverse, elle relève une augmentation des crédits d'engagement pour les subventions de nouvelles places dans les crèches publiques, à hauteur d'un million d'euros, tout en notant que les crédits de liquidation restent stables. Elle demande à quel moment ces nouvelles places seront créées et souhaite disposer du détail du nombre de places par commune.

Enfin, concernant les crèches privées, elle observe une forte diminution des crédits de liquidation, tant pour les places existantes que pour les nouvelles places. Elle interroge la signification de cette baisse. Les crédits d'engagement étant, quant à eux, en augmentation, elle demande quand et combien de places seront effectivement créées.

Mme Kristela Bytyçi (MR) aborde la question de la petite enfance et se réjouit que le soutien à la politique d'accueil soit clairement identifié comme un levier essentiel d'égalité des chances et de soutien aux familles, en phase avec les attentes de nombreux parents bruxellois. Elle rappelle qu'en 2025, le manque de places en crèches était estimé entre 7.000 et 10.000 à Bruxelles et souligne que, depuis le début de la législature, son groupe plaide pour une meilleure offre et une accessibilité plus rapide.

Les efforts budgétaires consacrés à cet enjeu sont salués. Le Gouvernement entend renforcer l'offre d'accueil, améliorer la qualité des services et garantir une meilleure accessibilité pour toutes les familles. Le budget 2026 s'inscrit dans cette dynamique, avec une augmentation des moyens dédiés au programme 006, tant en dépenses d'organisation que via les subventions aux associations actives dans le domaine de l'enfance.

Une attention particulière est accordée à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil, ainsi qu'à l'accompagnement des structures pour adapter leurs pratiques. Le soutien aux acteurs

de la formation et de la recherche, le développement de la formation professionnelle des intervenants et la mise en place de programmes pédagogiques en crèche sont présentés comme des outils concrets pour améliorer la qualité et prévenir les situations de maltraitance.

Ses interrogations portent sur la mise en œuvre de ces mesures, en particulier sur l'objectif chiffré de création de places et sur la répartition des nouvelles places d'accueil sur le territoire bruxellois.

Concernant les relations internationales, il est souligné que cette mission est globalement maintenue, avec une légère progression des crédits, constituant un signal de stabilité soutenu par le groupe MR. Cette stabilité est jugée importante, dans la mesure où cette mission dépasse les aspects administratifs et contribue directement à la visibilité de l'action publique ainsi qu'au développement de partenariats utiles, notamment dans l'espace francophone et européen. L'orientation visant à recentrer l'action sur les compétences propres de la Commission communautaire française et à privilégier des partenariats ciblés est considérée comme pertinente.

L'inscription d'un financement en faveur de Mediapark est également relevée comme une évolution notable, s'inscrivant dans une logique d'investissement dans des projets structurants.

Dans cette perspective, plusieurs questions sont formulées. Des précisions sont demandées sur les priorités fixées pour 2026 en matière de relations internationales ainsi que sur les critères ayant guidé le choix des partenariats et des pays prioritaires. S'agissant de la représentation de la Commission communautaire française à Paris, les retombées concrètes attendues pour les matières relevant de la Commission communautaire française sont interrogées, de même que la répartition de la contribution entre celle-ci et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le financement et le fonctionnement de cette représentation.

La coordination entre ces deux niveaux de pouvoir est également questionnée, afin d'assurer la cohérence des actions et d'éviter les doublons. Enfin, des éclaircissements sont sollicités quant à la mobilisation concrète des moyens supplémentaires en communication, aux publics prioritairement visés et au renforcement des synergies entre les administrations régionales, celles de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Abordant le volet culturel, la députée souligne que la poursuite de cette mission renforce les droits culturels des Bruxellois et s'inscrit dans une volonté

de promouvoir une démocratie culturelle accessible à tous.

La priorité donnée par le nouveau Collège aux conventions pluriannuelles est mise en évidence, celles-ci permettant de financer des politiques structurelles et des projets à long terme, tout en contribuant à stabiliser un secteur jugé essentiel. L'ensemble des dispositifs existants est maintenu. Le soutien aux bibliothèques est relevé comme un élément important, la Commission communautaire française venant compléter ce financement afin d'en améliorer l'accessibilité.

Le développement du pôle jeu est également mentionné, avec le subventionnement de plus d'une dizaine de ludothèques et la mise en place d'activités favorisant le lien social, en articulation avec des synergies prévues avec la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

La médiation culturelle occupe une place centrale, notamment à travers des actions de proximité. Le soutien aux cultures minorisées est également mis en avant, dans le cadre de l'éducation permanente et des initiatives en faveur de la jeunesse.

Le rôle de BX1 comme média régional est salué, en particulier les efforts réalisés en matière d'accessibilité, tels que le sous-titrage en néerlandais et en anglais, ainsi que le renforcement de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La présence sur des plateformes hybrides est présentée comme une avancée remarquable, participant à la modernisation du service public.

Le budget 2026, fixé à 20,28 millions d'euros pour le programme 001, en hausse par rapport à 2025, est interprété comme un signal clair de consolidation des efforts. Dans le cadre de l'accord de majorité, plusieurs avancées sont relevées, notamment l'examen de l'élargissement au BIM, le renforcement de l'accessibilité scolaire, l'intégration des technologies dans les industries créatives, le soutien à la lecture et à la danse, la création d'une Maison des cultures urbaines et l'instauration d'un Prix du rayonnement international.

L'importance d'une évaluation des subsides est soulignée, en particulier afin de mesurer leur impact réel, notamment en matière de lutte contre la fracture numérique, tandis que les conventions pluriannuelles sont appelées à stabiliser les politiques structurelles.

Des précisions sont demandées quant aux modalités d'évaluation des subsides, en particulier sur la manière dont les conventions pluriannuelles intégreront les enjeux d'accessibilité scolaire et numérique.

Des éclaircissements sont également sollicités sur l'articulation de la Maison des cultures urbaines avec les dispositifs existants, ainsi que sur les synergies envisagées avec les autres institutions régionales.

M. Hennan Oflu (MR), abordant le volet « sport », indique vouloir revenir sur cet aspect du budget qu'il considère comme essentiel. Il souligne l'importance particulière que revêt cette matière pour lui, tant sur le plan personnel que politique, et se dit satisfait de constater que le Gouvernement poursuit ses investissements dans ce domaine.

La priorité accordée au soutien de clubs accessibles à tous est jugée pertinente, en particulier l'attention portée à la mixité, au handisport et aux seniors. Cette orientation est considérée comme concrète et en phase avec les réalités du terrain. Le sport est ainsi présenté non seulement comme une activité, mais également comme un outil de santé, de cohésion sociale et, dans certains cas, comme un point d'ancrage pour des publics fragilisés qui en ont réellement besoin.

L'approche adoptée en matière d'infrastructures est également saluée, notamment la collaboration avec sport.brussels et l'ADEPS, ainsi que la volonté d'ouvrir davantage les infrastructures scolaires en dehors des heures de cours. Cette logique d'optimisation des équipements existants est présentée comme relevant du bon sens.

Une question est néanmoins posée quant à l'état d'avancement concret de cette collaboration et au calendrier envisagé pour une mise en œuvre effective sur le terrain.

Le maintien des investissements dans le sport est qualifié de choix responsable, particulièrement dans un contexte budgétaire contraint. La réforme du décret de 1976 est également évoquée, celle-ci étant attendue de longue date par le secteur. Les objectifs de simplification, de lisibilité accrue, de mise en place d'un guichet unique et de meilleure identification des besoins sont jugés conformes aux attentes des clubs.

Des précisions sont demandées quant au calendrier de mise en œuvre complète de cette réforme, en particulier en ce qui concerne la fusion des régimes, ainsi que sur les modalités d'accompagnement des clubs afin d'éviter toute difficulté dans la transition.

En conclusion, l'intervenant souligne la cohérence du budget présenté, estimant qu'il poursuit des investissements dans des domaines essentiels pour les Bruxellois, notamment le sport, la jeunesse et le lien social.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) abordant la question de la cohésion sociale, rappelle que celle-ci repose fondamentalement sur la qualité des liens entre les membres de la société. Dans une région comme Bruxelles, elle constitue, selon lui, un levier essentiel pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, l'échec scolaire et l'analphabétisme.

Le budget 2026 prévoit plus de 28,4 millions d'euros, en engagement comme en liquidation, pour le programme 002 relatif à la cohésion sociale. Ce budget est globalement maintenu, voire légèrement renforcé.

Le décret Cohésion sociale, adopté en 2018 et entré en vigueur en 2022, a structuré cette politique autour de quatre axes : l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes, l'apprentissage du français et l'alphabétisation, l'inclusion par la citoyenneté interculturelle, ainsi que le vivre et faire ensemble.

Le choix du nouveau Collège de concentrer l'action sur les deux premiers axes est jugé pertinent au regard des réalités de terrain. Il rappelle qu'en Belgique, près de 10 % de la population adulte est en situation d'analphabétisme. À Bruxelles, la situation est encore plus marquée : environ 6 % des adultes ne disposent pas du niveau du CEB et près de 9 % n'atteignent que ce niveau.

Ces fragilités se combinent avec d'autres formes de vulnérabilité, notamment numériques. Près de 40 % de la population rencontre des difficultés avec les outils numériques, ce qui représente environ 170.000 personnes sans aucune compétence numérique et près de 475.000 avec des compétences limitées à Bruxelles.

Cette réalité, caractérisée par une intensification des situations de précarité et une complexification des besoins, confirme selon lui le caractère indispensable de la politique de cohésion sociale. Les choix opérés par le Collège traduisent une volonté de cibler les moyens sur les besoins les plus importants, orientation qu'il indique soutenir.

S'adressant au ministre-président, plusieurs précisions sont demandées. Il souhaite connaître les priorités opérationnelles pour 2026 ainsi que la manière dont le maintien budgétaire se traduira concrètement sur le terrain.

Concernant la politique d'émancipation des jeunes vers la vie active, un montant de 240.000 euros est prévu à l'initial 2026. Le service citoyen est présenté comme un dispositif mobilisant les jeunes pour répondre aux défis sociétaux, constituant un levier

essentiel dans un contexte où les parcours peuvent être fragilisés.

Des éclaircissements sont sollicités sur les types de projets d'utilité collective sur lesquels ces jeunes seront concrètement mobilisés.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie le ministre-président ainsi que ses équipes pour l'exposé et pour les motivations qui ont constitué l'intervention. Elle rappelle que, comme indiqué d'emblée, les enjeux sont importants, voire énormes, et liés à d'autres niveaux de pouvoir dont les décisions ont un impact considérable sur la région, ce qui conduit la Commission communautaire française, en cas de carence, à poursuivre une politique de sparadrap sur des plaies béantes.

À la lecture du budget, elle indique qu'il se dégage un sentiment de volonté de maintenir l'existant et de le renforcer lorsque des moyens existent. Elle précise vouloir saluer cet effort, tout en relevant qu'il s'opère au prix d'un déficit important de plus de 22 millions d'euros, avec l'ambition, dans la trajectoire pluriannuelle, d'atteindre un équilibre à l'horizon 2029. Elle estime toutefois qu'il est légitime de s'interroger sur cette volonté de maintien et de renforcement des moyens et pose la question de leur préservation dans la durée. Elle rappelle que les secteurs évoqués, et en particulier le secteur non marchand, accomplissent un travail considérable, suppléent aux carences des pouvoirs publics et nécessitent des moyens pérennes et structurels.

Or elle observe que la Commission communautaire française présente, pour la première fois, un déficit de cette ampleur, supérieur à 22 millions d'euros. Elle indique que ce point a été abordé plus tôt avec un collègue du ministre et précise que son groupe restera attentif à cette situation, qu'elle qualifie de contradiction, en s'interrogeant sur la manière de rassurer les secteurs dans la durée et pas uniquement pour 2026.

Elle ajoute également avoir formulé la même observation que pour d'autres ministres concernant des erreurs dans les totaux des tableaux de l'exposé général, notamment à la page 18. Elle précise avoir déjà signalé ces éléments aux autres ministres et indique que certains montants pour 2025 ne correspondent pas à ceux figurant dans le tableau du décret budgétaire, en particulier pour la mission 22 relative à l'aide aux personnes. Elle invite à comparer les tableaux de l'exposé général afin de constater ces écarts et mentionne que la même remarque a été formulée par un collègue du PTB.

Elle estime qu'il est important de pouvoir poser des choix éclairés et transparents sur les montants évo-

qués, relevant que cela manque parfois de lisibilité et de cohérence. Cette situation n'engage pas nécessairement la responsabilité personnelle du ministre, indiquant qu'il s'agit d'une remarque qu'elle a adressée à l'ensemble des ministres. Elle considère dès lors qu'il y a matière à apporter certaines corrections et indique que la ministre Karine Lalieux s'est déjà engagée en ce sens. Elle souligne l'importance de pouvoir procéder à des amendements pour les corrections nécessaires avant le vote du 17 avril, en relevant que l'idéal aurait été d'obtenir ces corrections avant le vote prévu le lendemain.

Poursuivant son intervention, elle aborde le département de l'administration générale, dont le ministre a entamé la présentation en rappelant l'importance de soutenir l'administration. Elle indique avoir également insisté sur ce point auprès de la ministre Karine Lalieux, en précisant que soutenir l'administration implique de lui garantir des moyens à la hauteur des enjeux. Elle constate toutefois que ces moyens sont en diminution.

Elle évoque par ailleurs le moratoire qualifié de « raisonné » mentionné par la collègue du ministre, en observant qu'un moratoire raisonné n'est pas nécessairement un moratoire raisonnable, et indique que ce point fera l'objet d'une attention particulière. Elle ajoute que dix équivalents temps plein sont concernés par ces mesures et indique espérer que l'impact sur le personnel ne sera pas trop important, tout en précisant qu'une attention particulière y sera portée.

Poursuivant son intervention, elle indique qu'ayant déjà posé certaines questions à la ministre Karine Lalieux, elle abordera directement la mission 22 relative à l'aide aux personnes. Elle constate une nette progression des crédits d'engagement alloués à cette mission. Elle évoque ensuite le programme 001 de l'Action sociale, relatif aux subventions aux organismes d'aide sociale, en particulier la politique social-santé intégrée.

Elle relève une augmentation notable, qu'elle attribue à la mise en œuvre du Plan social-santé intégré. Elle rappelle qu'il s'agit d'un plan ambitieux porté par les prédécesseurs du ministre en fin de législature et souligne qu'il nécessite des moyens à la hauteur de ses ambitions, faute de quoi il resterait à l'état de projet. Elle indique que cette ambition ressort de l'exposé général et précise que son groupe soutient cette orientation. Elle attire toutefois l'attention sur l'allocation budgétaire relative à l'aide sociale-PSSI, en précisant qu'il s'agit d'une allocation purement facultative comprenant également des conventions pluriannuelles.

Elle demande dès lors des précisions sur le contenu exact de cette allocation budgétaire, notamment en

ce qui concerne les conventions pluriannuelles, estimant important de disposer de ces informations, préférablement ce jour ou bien, si possible, avant le vote du 17 avril 2026.

Elle aborde ensuite l'agrément des comités de concertation des services sociaux intégrés, pour lesquels elle constate également une progression des moyens. Elle indique toutefois qu'il ne lui semble pas qu'une volonté existe de concrétiser ou d'agréer de nouveaux CSSI en 2026 et demande confirmation sur ce point, en évoquant la contrainte des moyens disponibles.

S'agissant des centres d'action sociale globale (CASG), elle relève une légère progression des crédits et s'interroge sur ce que recouvre précisément cette allocation budgétaire, se demandant s'il s'agit essentiellement d'une indexation. Elle rappelle qu'il existe, de sa mémoire, une dizaine de centres en région bruxelloise et indique ne pas identifier de volonté d'en agréer de nouveaux, alors même que certaines structures non reconnues exercent des missions similaires et espéraient obtenir un agrément.

Elle indique souhaiter être entendue sur une éventuelle volonté d'évaluer l'ensemble des dispositifs existants, précisant qu'il ne s'agit pas de supprimer certains d'entre eux, mais de prendre en compte le fait qu'une dizaine sont déjà reconnus et agréés, tandis que d'autres pourraient également l'être. Elle s'interroge sur l'existence d'une volonté d'évaluer l'existant, tout en reconnaissant que cela nécessite des moyens, et précise relayer en cela une demande des secteurs.

Concernant les politiques relatives aux primo-arrivants, elle relève une baisse d'environ 100.000 euros et en demande la justification. Elle rappelle l'importance d'outiller ces publics, notamment face aux fractures linguistiques, dans un contexte international marqué par des flux migratoires susceptibles d'augmenter, ce qui nécessite un accompagnement digne dans la maîtrise d'une langue du pays. Elle rappelle que les bureaux d'accueil pour primo-arrivants ont été mis en place à Bruxelles et ont été suffisamment subsidiés mais que, depuis le caractère obligatoire du parcours, on observe une augmentation du nombre de personnes accompagnées, ce qui implique des besoins accrus. Elle souligne dès lors une incohérence entre cette augmentation du public concerné et la baisse constatée des moyens, et indique vouloir en comprendre la logique.

Abordant le programme de Cohésion sociale, elle précise qu'il a particulièrement retenu son attention. Elle rappelle qu'il concerne plus de 200 associations subsidiées dans le cadre d'un décret existant depuis plusieurs années, qu'elle salue et souhaite voir ren-

forcé. Elle observe que les associations agréées bénéficient d'une certaine stabilité par rapport à d'autres qui ne le sont pas encore. Elle mentionne l'annonce d'un appel à projets d'impulsion d'environ 2 millions d'euros qui serait maintenu, et s'interroge sur la situation des structures qui attendaient la mise en place d'un Gouvernement de plein exercice pour envisager un agrément, alors même qu'elles répondent aux critères du décret et remplissent les missions définies dans ses quatre axes.

Elle indique être consciente de l'absence de moyens suffisants pour répondre à toutes les demandes, mais souligne la difficulté, pour les acteurs du secteur, de se voir refuser un agrément pour des raisons budgétaires. Elle s'interroge sur l'existence d'une volonté de pérenniser les subventions dans le secteur de la cohésion sociale, à l'instar de ce qui est envisagé pour les CASG. Elle rappelle également avoir interrogé le ministre lors de la déclaration de politique communautaire sur le maintien des quatre axes du décret de cohésion sociale, à savoir le soutien scolaire, l'alphabétisation, les permanences socio-juridiques et les actions de vivre ensemble. Elle indique avoir entendu qu'une priorité serait donnée aux deux premiers axes et demande à être rassurée, tout comme les secteurs, sur le maintien de l'ensemble des axes, en soulignant notamment l'importance des permanences socio-juridiques dans le contexte actuel.

Elle reconnaît que des éléments de réponse ont été apportés, mais indique que l'intervention d'un collègue a suscité un doute. Elle évoque ensuite la suppression totale de la ligne « innovation », constatée dans le budget, et indique que l'exposé général mentionne qu'une analyse sera rapidement menée afin de réalimenter ce poste. Elle demande des explications sur ce choix, en soulignant que choisir implique de renoncer, et souhaite obtenir davantage de précisions.

Elle relève par ailleurs une hausse relative concernant la formation des volontaires, qu'elle juge importante à souligner. Elle évoque ensuite le secteur non marchand, en saluant la volonté de dialogue et de concertation, tout en rappelant que ce secteur, essentiel, s'est récemment mobilisé, notamment sur les questions d'emploi. Elle souligne la transversalité des matières sociales et rappelle avoir déjà interrogé le ministre en séance plénière sur la conclusion d'un nouvel accord non marchand. Elle reconnaît l'existence de cette volonté, mais souligne que l'absence de budget dédié constitue un frein majeur. Elle attire également l'attention sur le fait que certains postes liés aux accords non marchands n'évoluent pas alors même qu'une indexation est prévue.

La députée souligne également la diminution significative de deux lignes de provision et en demande

la justification, en citant la ligne 30 001 34 10 33 00, en baisse d'environ 450.000 euros, ainsi que la ligne 30 001 34 15 33 00, en baisse d'environ 200.000 euros. Elle conclut en indiquant, en réponse à une réponse du ministre, que ces montants ne relèvent pas d'un gain comparable à celui d'un loto, notamment pour un secteur contraint de solliciter des moyens limités.

M. Ahmed Laaouej (ministre) précise que la comparaison avec la Loterie nationale, aparté fait sur le ton de l'humour, est due au fait que celle-ci bénéficie de moyens bien plus importants et qu'elle en reverse une part importante à la Fédération Wallonie-Bruxelles et non à la Commission communautaire française.

Mme Farida Tahar (Ecolo) poursuit en déclarant constater qu'ici, deux lignes budgétaires, malgré l'annonce faite de la volonté de soutenir ces secteurs, diminuent, ce qui suscite des interrogations.

Abordant la matière de la famille, elle indique ne pas s'y attarder, ayant principalement consacré ses interventions à un autre membre du Collège. Elle relève toutefois un manque de lisibilité dans la répartition des compétences entre ministres et mentionne que certaines réponses l'ont renvoyée vers des compétences relevant du ministre-président, notamment en ce qui concerne des allocations liées aux coordinations sociales. Elle précise qu'elle reviendra éventuellement avec des questions plus précises par écrit, reconnaissant que la répartition des compétences dans le nouveau Gouvernement peut manquer de cohérence.

Concernant le soutien à la politique d'accueil de la petite enfance, elle souligne que plusieurs intervenants ont rappelé l'importance de soutenir la création de nouvelles places en crèche. Elle indique partager cette orientation et relève les augmentations prévues, tout en demandant des précisions sur le nombre de crèches concernées ainsi que sur leur répartition géographique, certaines communes ayant des besoins plus importants que d'autres. Elle souligne que, malgré ces augmentations, la projection manque parfois de lucidité au regard de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles, évoquant un « cataclysme organisé » et rappelant les alertes relatives à des centaines de places menacées ainsi que la réactivation d'une cellule de crise. Elle indique que le nombre de places pourrait et va diminuer, même si progressivement.

Elle souligne que le budget n'est pas à la hauteur des besoins du secteur ni du travail des puéricultrices, rappelant que chaque euro investi dans la petite enfance permettrait d'en économiser trois à long terme, en citant à cet égard un prix Nobel d'Économie.

Elle insiste sur le lien entre les niveaux de pouvoir, rappelant que la Commission communautaire française dépend de dotations et que les évolutions en Fédération Wallonie-Bruxelles ont des répercussions directes. Elle se dit préoccupée par la suppression de places dans ce cadre, tout en saluant l'augmentation prévue, mais en indiquant que la question de la pérennité de ces moyens dans un contexte de déficit important devra être suivie dans la durée.

En matière de culture, elle rappelle que celle-ci constitue un levier d'émancipation, de déconstruction des préjugés et de cohésion sociale. Elle relève cependant une baisse d'une allocation budgétaire relative aux bâtiments administratifs et demande à en connaître les raisons.

Elle observe une légère hausse des subventions de fonctionnement, qu'elle suppose liée à l'indexation. Elle rappelle que l'exposé général mentionne une priorité accordée aux conventions pluriannuelles afin d'assurer la pérennité du secteur, une orientation déjà défendue lors de la législature précédente. Elle s'interroge sur la manière concrète de poursuivre ce soutien via ces conventions, les acteurs culturels étant demandeurs de financements pluriannuels.

Elle évoque également le financement du média régional BX1, notant une augmentation dont elle souhaite connaître la nature, notamment si elle relève d'une simple indexation.

Elle relève par ailleurs une diminution d'environ 170.000 euros pour les arts de la scène et demande comment celle-ci se justifie, en indiquant que cet élément n'a pas été mentionné dans l'exposé général. Elle évoque la précédente idée d'un musée de l'immigration en région bruxelloise, qu'elle juge pertinente et nécessaire dans un contexte marqué par le repli et la montée du racisme, et regrette l'absence de mention de ce projet, s'interrogeant sur les raisons de cette absence, à savoir s'il s'agit d'un oubli ou si les moyens ne permettent pas la création d'un tel musée.

Abordant les relations internationales, elle indique qu'elle considère comme une fierté le rayonnement de la Commission communautaire française à ce niveau et rappelle notamment l'attention suscitée par les commissions délibératives qui a participé à ce rayonnement au niveau international. Elle demande comment le ministre entend poursuivre ce rayonnement, en s'interrogeant sur les priorités et les projets à développer, ainsi que sur la manière de les « féconder », reprenant un verbe utilisé par le ministre, et de les faire rayonner au niveau international.

En matière de sport, elle souligne son importance tant pour la santé physique que mentale et insiste sur la question de l'accessibilité, qui demeure un frein

pour certains publics malgré l'existence de dispositifs tels que les chèques sport. Elle évoque également les enjeux liés au sport féminin, encore tabou dans certains milieux, ainsi que la persistance du racisme dans le sport, qualifié de réalité préoccupante, et appelle à une action dans ce domaine.

Enfin, elle aborde brièvement la question des infrastructures sportives, en indiquant que cette compétence relève d'un autre membre du Collège, et précise qu'elle y reviendra ultérieurement. Elle conclut en indiquant avoir fait le tour de ses questions, tout en remerciant par avance pour les réponses apportées.

Mme Nadia El Yousfi (PS) déclare d'emblée que cette intervention sera partagée avec deux collègues, M. Yannick Piquet et M. Soulaïmane El Mokadem.

S'adressant au ministre-président, elle rappelle que, comme cela a été souligné en début d'exposé, la Commission communautaire française constitue une institution du quotidien, du lien social et de l'émancipation. Dans une ville comme Bruxelles, cette mission est jugée fondamentale.

La députée souligne le caractère à la fois riche, dynamique et international de la ville, tout en rappelant que celle-ci est également marquée par de fortes inégalités sociales, une pauvreté importante et des besoins considérables en matière d'accompagnement social, de santé, de formation et d'inclusion.

Dans ce contexte, la Commission communautaire française est présentée non pas comme un niveau de pouvoir parmi d'autres, mais comme un pilier de la cohésion sociale à Bruxelles, jouant un rôle d'amortisseur social là où d'autres niveaux de pouvoir excluent.

La députée insiste sur l'impact considérable, et selon elle catastrophique, de certaines mesures anti-sociales prises au niveau fédéral sur les communes, la région et la population et rappelle que derrière les budgets se trouvent des réalités humaines concrètes, évoquant notamment la situation de femmes proches de la pension, ayant exercé des métiers essentiels comme l'aide à domicile, aujourd'hui exclues du chômage et confrontées à l'impossibilité de retrouver un emploi, car il n'y a, objectivement, pas assez de travail et employer une femme avec de l'expérience coûte cher.

Ces situations révèlent également l'existence de solidarités, dont la Commission communautaire française constitue une expression, en tant que composante de l'État social. La politique ne doit pas rendre certaines vies plus difficiles mais plutôt offrir des alternatives. Les politiques publiques ont un rôle à jouer dans la création de ponts, notamment dans un contexte de montée des discours populistes et d'ex-

trême droite, parfois relayés par certains « irresponsables politiques ».

Les choix budgétaires sont ainsi présentés comme des choix profondément politiques, puisqu'ils concernent directement les associations, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les familles et les enfants. La question budgétaire doit donc être envisagée non seulement à court terme, mais aussi à long terme, en tenant compte des coûts évités pour la collectivité. Si la Commission communautaire française dispose de peu de leviers pour augmenter ses recettes, les besoins sociaux, eux, ne diminuent pas.

Les subventions, qu'elles soient facultatives ou conventionnées, alimentent en grande partie les secteurs non marchands. Dans ce contexte, le budget 2026 présente effectivement un déficit inédit dans l'histoire budgétaire de la Commission communautaire française, mais celui-ci ne résulte pas d'un dérapage incontrôlé des dépenses, mais d'un pic d'investissements antérieurs qui allait tôt ou tard être reflété dans les dépenses réelles.

Le choix opéré par le Gouvernement actuel est qualifié de clair : protéger au maximum les politiques sociales et les services à la population, tout en réalisant des économies sur les dépenses politiques et administratives. L'oratrice salue à cet égard l'engagement du ministre-président en faveur de la concertation avec les acteurs concernés pour effectuer ce travail. Cette orientation se traduit également par la réduction des moyens des cabinets et du Parlement francophone, ainsi que la limitation de certaines dépenses administratives, tout en préservant les politiques sociales.

Cette hiérarchisation des priorités est partagée, dans un contexte budgétaire difficile où, selon elle, la priorité doit être donnée aux politiques qui créent du lien, telles que la cohésion sociale, l'action sociale, la santé, la petite enfance, la formation et la culture. Elle souligne que l'effort budgétaire n'a pas porté sur le cœur des politiques sociales, ce qui constitue un soulagement pour les acteurs du secteur.

Abordant la cohésion sociale, elle rappelle que celle-ci constitue un pilier fondamental des politiques de la Commission communautaire française dans une ville marquée par des inégalités socio-économiques importantes et une grande diversité culturelle. Les dispositifs existants sont décrits comme essentiels en matière de prévention, de médiation, d'accompagnement social, d'alphabétisation, de soutien scolaire, d'intégration et de participation citoyenne. Elle insiste sur le rôle du tissu associatif, ancré localement, qui assure un travail de proximité indispensable.

Elle souligne également l'importance de la stabilité des financements, de la simplification des dispositifs et de la reconnaissance du travail des opérateurs. La cohésion sociale est également présentée comme une politique de prévention permettant d'éviter des coûts sociaux plus importants à moyen et long terme. Le programme consacré à la cohésion sociale atteint plus de 28 millions d'euros, incluant notamment les agréments en cohésion sociale (volet local et régional), les dispositifs d'accueil des primo-arrivants et le soutien à l'alphabétisation, l'apprentissage du français pour adultes.

Dans ce cadre, elle interroge le ministre-président sur l'évolution des politiques de cohésion sociale dans les prochaines années, notamment face à l'augmentation des besoins dans certains quartiers et à la nécessité de renforcer les dispositifs d'alphabétisation, d'accompagnement des primo-arrivants et de soutien scolaire.

Concernant l'action sociale et la santé, elle rappelle que ces compétences représentent une part importante des missions de la Commission communautaire française, en particulier en matière d'accès aux soins, de santé mentale, d'accompagnement des publics précarisés et de soutien aux centres de planning familial et aux services spécialisés. Ces politiques doivent être considérées comme des investissements sociaux pour l'avenir.

Dans un contexte marqué par un renoncement aux soins, notamment chez les jeunes et les femmes en situation de précarité, la députée insiste sur la nécessité de renforcer la première ligne de soins. Le budget de l'action sociale augmente entre 2025 et 2026 pour atteindre plus de 27,6 millions d'euros, avec des crédits en hausse pour les maisons d'accueil, les CSSI et les subventions pluriannuelles.

La députée met également en évidence l'augmentation significative des moyens alloués aux maisons d'accueil, au regard de la complexification des situations prises en charge, notamment pour les femmes victimes de violences, les familles en rupture ou les personnes sans logement.

Enfin, revenant sur les échanges précédents, elle insiste sur l'importance d'améliorer la lisibilité, la gestion et la coordination des dispositifs, afin de rendre la chaîne d'intervention plus performante, tant au bénéfice des politiques sociales que des citoyens.

M. Yannick Piquet (PS) indique qu'il abordera trois thématiques : la culture, la petite enfance, « nos bambins », et les relations internationales.

Concernant la culture, il rappelle que les moyens sont maintenus, comme cela a été indiqué, et sou-

ligne que cela n'est pas anodin dans un contexte budgétaire contraint où chaque dépense est examinée attentivement. Il mentionne avoir lu, en préparant son intervention, que la culture ne s'hérite pas mais se conquiert, en précisant que cela passe, comme pour d'autres domaines, par un investissement public massif et constant. Sans revenir sur la question de la dignité humaine, il rappelle que, selon lui, la mission de l'État n'est pas de diriger l'art mais de le servir, en évoquant les critiques de certains leaders populistes. Il indique que c'est cette orientation qui est suivie dans le cadre de ce budget.

Il ajoute que, face à ceux qui considèrent que la culture devient militante, politisée ou coupée des réalités économiques, il invite à écouter un album de l'artiste Ahmed Koma, du groupe Scred Conexion, en précisant que l'artiste, alors âgé de 25 ans, s'interroge sur les causes de la situation sociale et culturelle, qu'il attribue à l'appétit de certains, cet appétit provoquant, selon lui, des crampes d'estomac aux autres.

Cette référence est peut-être plus actuelle ou plus populaire que celle de Malraux qu'il indique avoir paraphrasée précédemment, en remerciant les artistes de le rappeler. Il estime que ceux-ci resteront les véritables gagnants de cette bataille culturelle. Il relève qu'aujourd'hui, certains tendent à réduire la culture à un calcul ou à une marchandise et rappelle qu'une civilisation se juge à l'aune de ce qu'elle crée et non de ce qu'elle consomme. Il considère que l'action publique doit dès lors permettre aux artistes, qu'ils soient confirmés ou amateurs, de disposer des moyens de créer et de partager.

La culture constitue à la fois une politique d'émancipation et une politique de participation à la vie collective. À Bruxelles, l'accès à la culture demeure inégal et indique que les publics en sont conscients. Il met en avant l'importance des actions visant à élargir l'accès aux institutions culturelles, à soutenir la création et à valoriser les cultures urbaines, en lien avec la diversité culturelle, jouent un rôle important dans la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire encore trop fragmenté.

Il rappelle également l'importance du soutien aux opérateurs culturels, de l'accessibilité financière et du développement de projets culturels de proximité, qu'il considère comme la garantie du maintien d'un écosystème culturel diversifié et structuré.

Dans cet écosystème, la prise en charge de l'inflation et la précarisation croissante des revenus des travailleurs culturels rendent la situation difficile. Dans le contexte régional et, *a fortiori*, celui de la Commission communautaire française, le maintien de cet écosystème constitue déjà un engagement fort qu'il faut saluer. Le député affirme que son groupe tient

à rappeler que la culture est essentielle et s'adresse aux acteurs culturels en soulignant qu'ils le sont tout autant.

Il évoque ensuite une pensée émue pour un grand acteur culturel, ancien collègue et ami, Ken Ndiaye, en rappelant que celui-ci insistait régulièrement sur la nécessité d'investir dans la culture, même lorsque les moyens sont limités et que le travail se fait avec des ressources restreintes, en soulignant néanmoins qu'il ne fallait pas diminuer ces moyens.

La culture, au sein de la Commission communautaire française recouvre notamment les bibliothèques, les ludothèques, l'éducation permanente et les médias de proximité.

Le député mentionne les chiffres de la division 11, à hauteur de 22,3 millions d'euros en liquidation, et indique saluer le fait que ces moyens n'aient pas été réduits.

Il indique avoir une question concernant la culture, portant sur le rôle des médias de proximité, en soulignant que ceux-ci jouent un rôle essentiel tant pour l'information régionale que pour la visibilité culturelle. Il demande comment ce rôle est envisagé dans les années à venir.

Sans transition, il aborde la petite enfance, en indiquant que les crèches constituent un levier majeur de lutte contre les inégalités sociales. Il précise que ces inégalités commencent avant la naissance, la fortune héritée pesant aujourd'hui près de 60 % du patrimoine total, en référence à Thomas Piketty. Il estime dès lors que toute politique de petite enfance, et en particulier l'ouverture de crèches, constitue l'un des rares leviers permettant de lutter contre ces inégalités sociales et de genre, en permettant l'émancipation réelle des femmes par le travail.

Le député ajoute qu'à deux ans et demi, les capitaux sociaux et culturels des enfants commencent déjà à différer, que l'espace social se restreint et que la reproduction sociale théorisée par Bourdieu s'opère. Il indique qu'il ne s'étendra pas davantage sur ces références, « faire du *name-dropping* » et souligne qu'à cet âge, les inégalités sont déjà creusées.

L'augmentation du nombre de places en crèche, l'inclusion des enfants en situation de handicap, l'amélioration de la qualité de l'accueil, la formation du personnel et la simplification des démarches administratives pour les parents constituent des enjeux centraux et importants. À ce titre, la Commission communautaire française n'est pas une petite institution et il convient de défendre toutes les crèches, et pas uniquement les crèches de Noël.

La petite enfance doit être considérée comme une politique d'investissement social, la recherche montrant que les investissements réalisés dans les premières années de la vie sont déterminants à long terme en matière d'égalité des chances, de réussite scolaire et d'insertion socioprofessionnelle. Le budget est augmenté afin de soutenir des projets associatifs, améliorer la formation continue des professionnels et soutenir l'ASBL formation et recherche accueil du jeune enfant. Ce sont des choses importantes à rappeler.

La question centrale demeure celle de la capacité d'accueil et des budgets, tout en soulignant également la situation des travailleurs et, surtout, des travailleuses, majoritairement des femmes. Celles-ci souffrent et souffrent davantage, notamment des maux de dos, des acouphènes et d'une fatigue mentale.

Le député souligne qu'au sein des hémicycles, chacun connaît la difficulté de s'occuper d'un enfant durant les premières années de sa vie. Il relève qu'en « gérer » sept chaque jour et en faire une vocation devrait être salué, mais constate que ces travailleuses sont néanmoins la cible d'attaques systématiques contre leurs droits sociaux.

Abordant une potentielle question, il indique qu'il souhaitait interroger le ministre, mais que celui-ci l'a devancé en annonçant la création de 127 nouvelles places de crèche. Il précise que cela répond en partie à son interrogation et se limite dès lors à confirmer que le groupe parlementaire sera disposé à soutenir cet objectif.

Concernant les relations internationales, l'orateur rappelle que la Commission communautaire française dispose de moyens relativement modestes, mais estime que ceux-ci participent au rayonnement de Bruxelles, aux partenariats internationaux et à la francophonie, et contribuent ainsi à la présence institutionnelle à l'étranger. Il mentionne également les contributions importantes dans le non-marchand en matière de relations internationales, en précisant qu'il ne s'agit pas de diplomatie au sens étatique, mais d'échanges d'expertises, de coopération, de partenariats culturels notamment via Wallonie-Bruxelles International (WBI), ainsi que d'une représentation à Paris.

Il souligne que ces stratégies publiques évolutives s'inscrivent dans un contexte international particulièrement tumultueux, qu'il est difficile d'en avoir un plus tumultueux, si ce n'est la guerre. Dans ce cadre, il met en avant la francophonie, qui apporte des similitudes et n'a jamais été aussi importante. Une langue commune constitue une opportunité majeure pour atteindre des conquêtes sociales européennes, tout

en relevant que des reculs ont parfois été observés sur ce point.

Cette dynamique participe directement et indirectement au rayonnement de la ville-région et de la francophonie bruxelloise à l'international, dans un contexte où les régions prennent de plus en plus de place et jouent un rôle croissant en matière de coopération, ce qui positionne Bruxelles comme une ville ouverte et culturelle.

Le député relève ensuite plusieurs évolutions budgétaires, notamment une augmentation des crédits consacrés à la promotion, à la publication et à la diffusion, traduisant une volonté de renforcer la visibilité et le rayonnement des actions de la Commission communautaire française, et pas uniquement au travers des commissions délibératives. Il mentionne également une évolution des crédits liée à l'accord du non-marchand en matière de mobilité et de structuration des fonctions via un opérateur de partenaires, concernant les travailleurs du secteur social et de la santé.

Il souligne que la question de l'attractivité des métiers du social et de la santé reste un enjeu important. Il constate également que les crédits consacrés à la francophonie, à la coopération et à WBI restent globalement stables, ce qui traduit une volonté de maintenir la Commission communautaire française dans ses actions.

Dans ce contexte, il interroge le ministre sur sa perception du rôle de ces politiques internationales comme levier au service des compétences de la Commission communautaire française, notamment pour soutenir le secteur non-marchand, la culture, l'égalité des chances et la cohésion sociale. Il demande également, au regard des crédits budgétaires prévus, quelles sont concrètement les priorités internationales de la Commission communautaire française.

En conclusion, il salue un budget inscrit dans la continuité des services publics, qui résiste sur les plans social et culturel, avant de céder la parole à son collègue.

M. Soulaïmane El Mokadem (PS) indique qu'il souhaite aborder la politique sportive.

Il souligne que le sport est essentiel, tant pour la condition physique que pour la santé mentale, et estime qu'au-delà de ces dimensions, il constitue également un vecteur de cohésion sociale. En écho à l'idée selon laquelle la culture constitue un ciment du lien social, il considère que le sport joue un rôle similaire.

Illustrant son propos par une expérience personnelle, il évoque ses déplacements, plus jeune, avec son club de football dans d'autres communes de Bruxelles, du sud de la région par exemple, qui lui ont permis de découvrir d'autres quartiers, d'autres réalités et d'autres jeunes. Il souligne que, sur un terrain de sport (football, rugby ou autres), les différences sociales, culturelles ou d'origine s'estompent, les participants partageant les mêmes règles et une même passion.

Il insiste sur le rôle des clubs sportifs, petits et grands, qui rendent possible cette rencontre au quotidien dans toute la région bruxelloise. Ces clubs ne sont pas uniquement des lieux de pratique sportive, mais également des espaces de rencontre, d'apprentissage, de respect et surtout de vivre ensemble.

Dans cette perspective, il souligne l'importance des politiques publiques en matière de sport, en particulier pour les petits clubs. Il ne s'agit pas uniquement de former des champions, mais de garantir un accès réel, concret et équitable à la pratique sportive pour toutes et tous, indépendamment du genre, de l'âge, du handicap, de l'origine sociale ou de l'orientation.

Il se réjouit du maintien des moyens consacrés à des priorités telles que la promotion du sport féminin, l'inclusion des personnes LGBTQIA+, la lutte contre le racisme et l'homophobie, ainsi que la prévention des discriminations et des violences, notamment sexistes et sexuelles. Il insiste sur la nécessité de préserver le sport comme un espace sûr, ouvert et fédérateur.

Il souligne également l'importance de disposer d'une bonne connaissance du terrain. À cet égard, il mentionne le travail réalisé par la Commission communautaire française pour développer une vision précise de l'offre sportive à Bruxelles, notamment à travers un cadastre des clubs sportifs régulièrement mis à jour. Cet outil permet, selon lui, d'identifier les besoins en infrastructures, les publics touchés et les zones nécessitant un soutien accru.

Il rappelle que derrière chaque club se trouvent des lieux de vie et des points d'ancrage, constituant parfois un premier pas vers l'ouverture à l'autre. Parfois un simple match suffit à élargir les horizons.

Enfin, il adresse trois questions au ministre-président. Il souhaite savoir comment la Commission communautaire française promeut les objectifs d'inclusion dans ses appels à projets et ses politiques de soutien aux clubs sportifs, par quels moyens elle incite les clubs à lutter contre le racisme, l'homophobie et les discriminations, et si un cadastre similaire existe pour les clubs et associations du côté néerlandophone afin de disposer d'une vision plus complète de l'offre sportive en région bruxelloise.

Mme Cécile Jodogne (DéFI) rappelle d'abord que les matières gérées par le ministre-président sont importantes parce qu'elles répondent à des besoins concrets des citoyennes et des citoyens, qu'elles les aident et les accompagnent. Au-delà des personnes, ces matières, ainsi que les opérateurs qui les mettent en œuvre, participent aussi à faire société. Cette dimension lui paraît essentielle, en particulier en matière de cohésion sociale et de culture.

Un certain étonnement est exprimé au début de l'exposé, lorsque le ministre-président a abordé l'administration générale et une série d'éléments rejoignant des questions déjà adressées à Mme Karine Lalieux. La distinction entre administration générale et fonction publique n'apparaît pas totalement claire à ses yeux, même si elle reconnaît que la fonction de ministre-président confère naturellement une place particulière et une influence sur ce qui peut être mis en place.

Quelques points lui paraissent toutefois devoir être rappelés, notamment ceux déjà évoqués par d'autres intervenants. Elle souligne ainsi que le ministre-président peut s'appuyer sur une administration compétente et investie, mais que cette administration doit disposer de moyens suffisants. Derrière des moyens qui stagnent, voire diminuent pour certains postes, notamment en matière de fonctionnement, se trouvent des réalités concrètes : charges de travail qui évoluent, priorités à arbitrer, équipes à soutenir, forces et charges à mieux répartir.

Elle insiste sur la nécessité de réfléchir à certains aménagements et à certaines mobilités internes afin d'équilibrer les charges de travail, puisque les compétences et les charges elles-mêmes évoluent. Toutes ces transformations doivent être accompagnées. L'évaluation du télétravail constitue, selon elle, un axe important, dès lors qu'il a profondément modifié les conditions de travail. L'adaptation des modes de management et la modernisation des outils doivent également être prises en compte.

Elle rappelle en outre que des modifications interviendront au niveau des bâtiments investis par l'administration, ce qui pose la question de la rationalisation et de la réorganisation des espaces. Ces évolutions peuvent permettre de rapprocher les équipes de la Commission communautaire française et, espère-t-elle, d'améliorer aussi un cadre de travail parfois devenu un peu désuet.

La députée en vient ensuite aux compétences en matière de cohésion sociale. Une volonté de structuration et de simplification des politiques est affichée, mais, dans les faits, plusieurs signaux lui paraissent contradictoires. Certains dispositifs disparaissent, notamment en matière d'innovation, tan-

dis que d'autres lignes connaissent des diminutions ponctuelles, en particulier pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, pourtant essentiel dans le contexte bruxellois.

Les crédits liés à l'accueil et à l'accompagnement des primo-arrivants diminuent sur certaines lignes. Le dispositif d'accueil lui-même connaît une érosion de ses crédits, tandis que les dispositifs linguistiques en promotion sociale reculent. Elle demande quels éléments ont motivé ces augmentations ou ces diminutions et quelle ligne de conduite le Collège a adoptée à cet égard.

Dans le champ social, certaines augmentations sont mises en avant, notamment pour les maisons d'accueil, les aides à domicile ou le planning familial. Elles sont saluées, car elles répondent à des besoins réels dans un contexte de précarisation croissante. La question centrale demeure toutefois la suivante : s'agit-il d'un véritable renforcement structurel ou simplement d'un ajustement conjoncturel ?

Face à l'augmentation continue des besoins, ces hausses, même positives, risquent de ne pas suffire à stabiliser durablement les dispositifs, encore moins à absorber la pression croissante sur le terrain. Autrement dit, dans ce budget 2026, l'augmentation des besoins est accompagnée, sans pour autant changer réellement d'échelle dans le soutien. La question est donc posée de savoir si les démarches entreprises permettront de stabiliser les dispositifs ou d'accompagner réellement cette augmentation des besoins.

Concernant l'action sociale, elle se réjouit du soutien confirmé au CSSI, en particulier celui qui est prêt à ouvrir avenue Dupont.

S'agissant du non-marchand, une stabilisation est annoncée, ce dont elle se réjouit. Après les incertitudes récentes, cela constitue un signal important pour le secteur. Elle rappelle toutefois que, dans le non-marchand, beaucoup d'acteurs tiennent encore, mais tiennent à bout de bras. Les équipes s'engagent, compensent, s'adaptent en permanence, jusqu'au moment où cela risque de ne plus tenir. Quand des professionnels expérimentés quittent le secteur, ce ne sont pas seulement des postes qui disparaissent, mais des liens, de la continuité et une expertise précieuse qui s'effacent progressivement.

Sur le terrain, la stabilité reste donc relative. Beaucoup d'opérateurs ne savent toujours pas de quoi sera faite l'année suivante. Ils fonctionnent encore avec des financements annuels, parfois tardifs, qui rendent difficile toute planification : engager du personnel, lancer des projets, investir. Cette situation a des conséquences très concrètes; elle use les équipes. Elle pousse certains professionnels expé-

mentés et engagés à quitter le secteur pour aller chercher ailleurs une stabilité qu'ils ne trouvent plus ici. C'est toute une expertise qui s'en va alors même que les besoins augmentent.

Depuis longtemps, le groupe DéFI défend une évolution simple : sortir progressivement de la logique des subventions annuelles reconduites dans l'incertitude pour aller vers des financements plus prévisibles, à travers des conventions pluriannuelles, toujours accompagnées d'évaluations, ou alors des agréments. Le ministre a confirmé cette volonté d'aller davantage vers des agréments et de moins passer par les appels à projets, afin d'évoluer vers des financements réellement pluriannuels et sécurisés, ce dont l'orateur se réjouit. Elle demande néanmoins quel calendrier le Collège s'est fixé pour y parvenir et quelle méthode de concertation sera organisée, évidemment en collaboration avec les secteurs concernés.

La députée souligne que cela nécessitera vraisemblablement aussi des modifications législatives, qui ne pourront pas être mises en place en quelques semaines, mais demanderont davantage de temps. La Cour des comptes ayant encore souligné l'existence d'enveloppes peu lisibles, sujet déjà discuté avec Mme Karine Lalieux.

Elle en vient ensuite au sport et à la culture. Dans ces deux domaines, l'action menée s'inscrit dans le soutien à un tissu associatif dense, souvent de proximité. Ce choix est jugé important parce que ce sont précisément ces acteurs qui permettent concrètement l'accès à la pratique culturelle et sportive, en particulier pour les publics qui en sont les plus éloignés. Une question très concrète est alors posée : qui touche-t-on réellement ? Soutenir des structures est une chose, mais s'assurer que tous les publics accèdent effectivement à ces activités en est une autre.

Dans le contexte bruxellois, marqué par de fortes inégalités d'accès à la culture et au sport, la question de l'impact réel des politiques est centrale. Elle demande comment le ministre entend s'en assurer et si les dispositifs financés permettent effectivement d'élargir les publics. En clair, atteignent-ils les jeunes qui décrochent, les personnes éloignées de l'offre culturelle, les quartiers où l'accès reste limité ? L'enjeu n'est pas seulement de soutenir une offre, mais de s'assurer que cette offre soit réellement accessible.

Sur la culture plus particulièrement, elle rappelle qu'au-delà de son aspect ludique et de divertissement, elle permet surtout de s'exprimer, de penser la société dans laquelle on évolue, d'appréhender d'autres dimensions, de déployer des talents traditionnellement peu valorisés par l'école ou par l'environnement professionnel. Les politiques publiques

doivent donc être orientées vers des actions culturelles diversifiées et de qualité, qui touchent d'abord les plus jeunes, tous les jeunes, mais aussi les publics les moins favorisés et les plus éloignés de la culture.

Deux points particuliers retiennent alors son attention. Le premier concerne le projet « La culture a de la classe », programme visant à l'éveil artistique et culturel des élèves bruxellois à travers un projet culturel (lecture, interprétation théâtrale, musique) accompagné sur un temps long par des professionnels de la culture. Ce programme lui paraît essentiel et elle rappelle que, depuis sa mise en place en 2000, il a touché plus de 80.000 élèves. Il s'adresse à tous les enfants scolarisés, se déploie sur un temps long, permet aux élèves de sortir de leur classe, d'être confrontés à d'autres mondes que ceux qu'ils connaissent et de s'investir dans un projet qui fait sens pour eux.

Le second point concerne les bibliothèques et la promotion du livre. Lire, rappelle-t-elle, c'est prendre le temps, acquérir du vocabulaire et des compétences langagières, développer l'empathie, renforcer l'esprit critique et d'analyse, vivre d'autres histoires que la sienne, comprendre d'autres mondes, apprendre à se concentrer.

Par les temps qui courent, ce sont là des compétences, des expériences et des qualités humaines essentielles. Plus le langage est pauvre, moins la pensée existe, et plus la violence risque de prendre la place des mots. Des études ont montré que l'incapacité à mettre des mots sur des émotions provoque les pires tensions chez l'individu et, par conséquent, dans les groupes sociaux.

Défendre la lecture et la langue française dans un contexte bruxellois marqué par une richesse multiculturelle lui paraît donc nécessaire, parce que leur maîtrise adéquate constitue l'un des principaux outils d'émancipation sociale. Une langue commune permet une plus grande universalité sans effacer les spécificités de chacun.

Dans cette perspective, elle se réjouit de tout ce qui peut, dans ce budget Commission communautaire française, rapprocher les Bruxelloises et les Bruxellois de la lecture, non seulement comme support d'apprentissage ou de divertissement, mais aussi comme outil de cohésion sociale. Le maintien du soutien à CFC Éditions, à la Maison de la Francité, ainsi que le subventionnement des bibliothèques et des ludothèques communales, répondent à cet enjeu.

La députée conclut cette partie en rappelant que lorsque la culture recule, la barbarie avance, reprenant ici les termes employés plus tôt par le ministre, et y ajoute cette formule de d'Albert Camus : tout ce qui

dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.

Elle déclare s'arrêter là pour cette intervention, tout en précisant que son groupe ne manquera pas, dans les mois à venir, d'interroger le ministre sur la mise en œuvre du budget 2026, sur les réformes que le Collège va engager et sur les compétences importantes dont il a la charge. Beaucoup de faits, de données et de questions ayant déjà été rappelés ou posés, elle ne souhaite pas les répéter à cette heure tardive, mais indique qu'elle écoutera les réponses avec attention.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés) indique souhaiter revenir de manière complète sur les compétences relevant du périmètre du ministre, qu'elle qualifie de transversales et structurantes pour l'action de la Commission communautaire française. Elle cite à cet égard l'action sociale, la cohésion sociale, le parcours d'accueil des primo-arrivants, la politique culturelle et sportive, ainsi que le rôle de coordination du Collège et les relations institutionnelles et internationales. Elle estime que ce budget traduit une volonté de tenir ensemble ces différentes dimensions, en cohérence avec la déclaration de politique communautaire, dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant.

Elle rappelle que les recettes de la Commission communautaire française stagnent et que certaines diminuent structurellement, notamment sous l'effet de la sixième réforme de l'État, tandis que les besoins sociaux continuent d'augmenter. Elle souligne que le budget a été construit dans une tension réelle entre contraintes financières et exigences sociales, et considère que les choix opérés traduisent une volonté claire de préserver les politiques essentielles tout en engageant les réformes nécessaires.

Abordant l'action sociale, elle indique que le programme 1 de la division 22 atteint 27,5 millions d'euros en 2026, en progression, et estime que ce choix s'inscrit pleinement dans l'objectif de la déclaration de politique communautaire de maintenir un accompagnement solide des publics les plus fragilisés. Elle souligne que cela permet de garantir la continuité des dispositifs dans un contexte de pression sociale importante et y voit un choix de stabilité et de responsabilité.

Concernant la cohésion sociale, elle relève que cette politique représente 28,4 millions d'euros et demeure un pilier du budget. Elle mentionne la réforme engagée, visant à simplifier les dispositifs, renforcer la coordination et développer une programmation plus territorialisée, en précisant que ces objectifs sont explicitement repris dans la déclaration de politique communautaire. Elle estime que le budget traduit concrètement cette orientation et souligne

qu'au-delà des montants, c'est une transformation de la manière d'agir qui est engagée.

Elle met en avant le choix de maintenir et d'indexer les subventions, y compris facultatives, en indiquant que cela permet de sécuriser les opérateurs et de pérenniser les moyens de la cohésion sociale et des acteurs agréés, qu'elle qualifie de point essentiel.

Concernant l'accueil de la petite enfance, 127 nouvelles places créées, elle estime que c'est un point important sachant que les 1.000 premiers jours sont une période essentielle pour le développement de l'enfant. C'est une matière qui relève également de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la députée souhaite savoir si le ministre-président a donc déjà eu des contacts avec son homologue afin de savoir quelles pourraient être les perspectives et les champs de travail dans le futur.

S'agissant du parcours d'accueil des primo-arrivants, elle indique que, même si les moyens sont moins visibles, cette politique s'inscrit directement dans les priorités de la déclaration de politique communautaire, notamment en matière d'apprentissage du français, d'insertion et de participation citoyenne. Elle souligne que l'enjeu réside dans la cohérence des parcours et estime que l'articulation avec les politiques de cohésion sociale sera déterminante pour atteindre les objectifs fixés.

Elle aborde ensuite la politique culturelle, en insistant sur son rôle comme levier d'émancipation et de cohésion. Elle relève que les moyens sont maintenus autour de 10 millions d'euros, ce qu'elle considère comme un signal important dans un contexte contraint, en cohérence avec les priorités affichées.

En ce qui concerne le sport, qui est également un levier pour la santé mentale et physique, elle signale que c'est également un point essentiel pour son groupe.

Sur les fonctions de coordination ainsi que les relations institutionnelles et internationales, en indiquant que, bien que moins visibles budgétairement, elles sont au cœur de la déclaration de politique communautaire, qui insiste sur le renforcement des synergies entre institutions et le développement d'une gouvernance plus cohérente. Elle souligne que, dans un système aussi complexe que celui bruxellois, cette fonction de coordination est essentielle et estime que le budget en confirme l'importance.

Elle souligne également un point structurant lié au développement d'une approche plus intégrée des politiques social-santé. Elle indique que le Plan social-santé intégré permet déjà de sécuriser certaines associations via des conventions pluriannuelles, ce

qui participe à la volonté, exprimée dans la déclaration de politique communautaire, de renforcer la coordination, de simplifier les dispositifs et d'améliorer la lisibilité pour les usagers. Dans le même temps, elle relève que les efforts budgétaires ont été concentrés sur le fonctionnement interne, le report de certains investissements et la rationalisation immobilière, un choix qu'elle juge cohérent avec une priorité claire : protéger les politiques et les bénéficiaires.

Dans ce contexte, elle insiste sur le fait que la question de l'évaluation devient centrale, soulignant la nécessité de mieux objectiver les politiques publiques. Elle estime que le budget ouvre la voie à ce travail, qui devra être poursuivi, notamment en lien avec les outils d'observation existants.

Elle rappelle que le budget global dépasse 700 millions d'euros, avec un déficit maîtrisé autour de – 22,7 millions d'euros et une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2029. Dans ce cadre, elle considère que les choix opérés traduisent une ligne claire visant à tenir les engagements de la déclaration de politique communautaire dans un contexte budgétaire contraint.

S'adressant au ministre-président, elle formule plusieurs questions de clarification. Elle demande comment la réforme de la cohésion sociale se traduira concrètement, notamment en termes de programmation territoriale et de simplification pour les opérateurs. Elle interroge également le renforcement de l'articulation entre les dispositifs de cohésion sociale et le parcours d'accueil des primo-arrivants afin d'éviter les ruptures dans les parcours. Elle souhaite savoir si des outils spécifiques sont prévus pour améliorer la lisibilité des dispositifs et faciliter l'accès aux droits pour les publics concernés, ainsi que si des indicateurs d'évaluation sont déjà identifiés pour mesurer, dès 2026, les effets concrets de cette réforme sur le terrain. Elle demande également si le ministre-président envisage de travailler sur le dispositif « sport sur ordonnance ».

En conclusion, elle indique soutenir les orientations présentées, estimant que ce budget ne se limite pas à gérer les contraintes mais vise à traduire concrètement les engagements de la déclaration de politique communautaire. Elle affirme que son groupe sera aux côtés du Gouvernement pour accompagner la mise en œuvre, avec une attention particulière à l'impact concret pour les Bruxelloises et les Bruxellois, considérant que c'est à ce niveau que la cohérence entre les engagements et les actes devra se vérifier.

M. Ahmed Laaouej (ministre-président) ira droit au but de manière à avancer rapidement et revient d'abord sur la question centrale de l'indexation, de

l'inflation et les baisses qui semblent apparaître dans certains

Concernant l'absence d'évolution des budgets au rythme de l'inflation, le ministre tient à rappeler que toutes les conventions et agréments ont été indexés. Les crédits ont été réorientés dans le respect des contraintes budgétaires tout en maintenant les secteurs essentiels. C'est ce qui explique les différentes baisses apparentes qui peuvent être pointées dans les différentes politiques comme la culture, les arts de la scène, la cohésion sociale ou l'action sociale.

Pour les crèches, les diminutions observées sont d'ordre comptable. Elles ne traduisent pas une baisse des moyens accordés aux communes. Les montants dépendent de la passation des marchés publics et des modalités de paiement. Il n'est donc pas question de réduire les crédits destinés aux communes. Il n'y a, de ce point de vue, aucune baisse de financement.

En ce qui concerne le Plan Cigogne et les subventions infrastructures, 26 millions d'euros ont été engagés pour l'ouverture de 762 places. À ce jour, 1,1 million d'euros a été liquidé. Si vos questions portent sur le nombre de places en crèche au niveau communal ou sur les projets d'ouverture de nouvelles structures, le ministre invite les députés à les lui formuler par écrit. Le Collège pourra alors leur répondre de manière précise et détaillée.

L'augmentation des crédits de communication peut effectivement sembler mal libellée. Ces fonds sont liés à un marché conclu avec Hecap IRISCARE. Ce marché mutualise des achats de matériel avec la Commission communautaire commune. Les associations peuvent y accéder directement. Il ne s'agit donc pas d'un simple renforcement de la communication institutionnelle.

Pour la culture et les conventions pluriannuelles, le règlement relatif aux conventions prévoit des grilles d'analyse, un accompagnement dans le temps et une évaluation annuelle au regard des objectifs et missions définis avec les ASBL. Les opérateurs mènent des projets en lien direct avec les priorités régionales, à savoir le numérique, la jeunesse et les apprentis-sages.

Le rôle des médias de proximité, comme BX1, est essentiel pour l'information régionale, la diversité culturelle et le lien social à Bruxelles. Dans un contexte de réforme et de contraintes budgétaires au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces médias sont placés sous pression, alors même que leur utilité sociale ne se dément pas. La Commission communautaire française reconnaît pleinement ce rôle de service public de proximité. Elle continue à soutenir BX1 avec les moyens dont elle dispose,

dans le cadre du contrat de gestion 2024-2028 et de l'indexation prévue. L'objectif est de les accompagner dans leur modernisation, tout en préservant leur indépendance éditoriale et la qualité de leur programmation régionale.

Dans le sport, la Commission communautaire française cible explicitement l'inclusion. Elle l'intègre dans les critères d'évaluation des appels à projets, comme « Sport pour tous », intégrant évidemment le « Sport au féminin ». L'objectif est de favoriser l'accès au sport pour tous, quels que soient l'âge, le genre, le handicap, l'origine ou la situation financière. Les critères portent notamment sur l'accessibilité, la mixité, le *fairplay* et le handisport. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations est une priorité de l'accord de majorité, elle se traduit aujourd'hui par des critères de subvention.

En cela, M. Soulimane El Mokadem a entièrement raison de dire que le sport est un formidable outil d'inclusion, de socialisation et aussi d'apprentissage de ce qui fait le savoir-vivre. En collectivité, on y apprend beaucoup de choses.

Le cadastre sport.brussels, développé par perspective.brussels, permet de centraliser l'offre sportive à Bruxelles. La Commission communautaire française y participe via une convention. Elle impose désormais l'enregistrement des clubs dans ce cadastre comme condition d'accès aux subventions du secteur sport. Cela permet de mieux cartographier l'offre et de renforcer la transparence et la cohérence des politiques sportives en Région.

Pour la cohésion sociale, la ligne « Primo arrivant », la baisse de 100.000 euros s'explique par deux facteurs. Elle résulte de l'arrêt d'un opérateur. Le Collège est évidemment conscient que cette évolution peut sembler incohérente avec la réalité du secteur et y sera très attentif. Une concertation sera prochainement engagée avec les acteurs concernés pour mieux comprendre les besoins et ajuster, si nécessaire, l'intervention du Collège.

Pour la ligne « innovation », les crédits à 0 sont liés à une redistribution vers de nouveaux opérateurs agréés. Toutefois, les crédits importants subsistent dans la ligne « initiatives ». Les dossiers seront évalués en fonction de leur maturité et le Collège y remettra éventuellement des crédits.

Concernant le programme de cohésion sociale, les structures en attente d'agrément ne sont pas oubliées. Le Gouvernement souhaite pérenniser les moyens et les subventions dédiées à ce secteur essentiel.

Les quatre axes du décret de cohésion sociale restent pleinement d'actualité. Il n'y a dès lors

aucune intention de les remettre en question ou de les déconstruire. Le Collège reste très attentif bien sûr aux réalités du terrain, en particulier à celles des associations et des permanences socio-juridiques qui jouent un rôle crucial auprès des publics les plus fragilisés.

Pour l'action sociale concernant l'article budgétaire relatif à la mise en œuvre du PSSI, il y a effectivement une grosse augmentation. La différence s'explique par le fait que l'on repart du budget 2024, qui était de 1,5 million d'euros, dont environ 670.000 euros étaient dédiés aux subventions pluriannuelles. En 2025, en raison des affaires courantes, seuls les projets récurrents pouvaient être subsidiés et ce n'est plus le cas.

Concernant l'agrément des nouveaux CCSI, il y a une volonté d'avancer dans la reconnaissance de nouveaux projets. Les deux nouveaux projets en construction, Grands carmes et la Maison du pont à Schaerbeek, sont deux projets majeurs qu'il conviendra de voir se concrétiser à moyen terme.

Concernant les centres d'action sociale globale, l'augmentation correspond effectivement à l'indexation. Il y en a actuellement 9, ce qui représente le subventionnement de 100 professionnels. À ce stade, il n'y a pas de nouvelle demande. Mme Farida Tahar avait raison, avant d'ouvrir de nouveaux centres, il faut déjà bien identifier ce qui existe aujourd'hui sur le terrain.

Le Collège suit Mme Cécile Jodogne lorsqu'elle dit que ce n'est sans doute pas assez. Les besoins sur le terrain sont connus et c'est la volonté du Collège d'y répondre, mais les budgets sont limités. C'est la raison pour laquelle il veut travailler à simplifier le paysage institutionnel, harmoniser les cadres entre ceux dépendant de la Commission communautaire française et ceux de la Commission communautaire commune. Les structures doivent consacrer leur temps et leurs efforts à l'accueil et à l'accompagnement des publics, et non à remplir des documents administratifs qui seraient surnuméraires.

Sur les écarts entre décret et exposé général, l'Administration indique au ministre que la différence visible est en 2025 et non en 2026 et elle correspond à une redistribution en fin d'année. Les tableaux seront transmis de toute manière, si nécessaire, pour clarification.

Pour le non marchand en mission 30, les crédits sont inscrits dans une provision au budget initial. Ils sont reventilés en cours d'année. Le montant global prévu sur les 14 allocations de base dédiées à cette politique est conservé. Les diminutions apparentes sont liées à des redistributions vers les budgets sec-

toriels dédiés. Les provisions de certaines allocations ont diminué uniquement en apparence dès lors.

Enfin, pour les relations internationales, celles-ci passent par des conventions conclues avec le WBI. Ces accords lient la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Ils définissent nos priorités communes. On peut citer notamment le Québec, la RDC et la Tunisie. La représentation à Paris est une vitrine pour valoriser les intérêts et surtout les associations franco-phones bruxelloises.

Le ministre n'oublie pas le groupe MR qui insistait beaucoup sur la politique de la petite enfance. Ce qu'il a dit sera clairement concrétisé. Il l'a déjà un peu évoqué, mais le Collège en fait vraiment une priorité pour toutes les raisons qui ont été évoquées.

Lors la déclaration politique communautaire, Mme Cécile Jodogne citait André Comte-Sponville. Le ministre conclura dès lors avec lui. S'agissant du soutien à la culture, il disait que, pour lui, l'essentiel était de penser sa vie et de vivre sa pensée.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie le ministre ainsi que ses équipes pour les réponses apportées, en précisant que certains éléments de réponse ont été fournis. Elle relève toutefois que toutes n'ont pas reçu de réponse, évoquant le temps imparti et le nombre important de questions posées. Elle indique que certaines restent sans réponse et propose, comme pour les autres ministres, de les recevoir éventuellement avant l'adoption du rapport et du budget en séance plénière le 17, ou à défaut d'y revenir par écrit, tout en soulignant qu'il est toujours regrettable de ne pas obtenir de réponses à certaines questions.

Elle invite le ministre à compléter, si nécessaire, les éléments de réponse, en particulier en ce qui concerne le tableau évoqué et les incohérences relevées dans certains tableaux budgétaires, suggérant qu'il pourrait être joint au rapport.

Revenant sur la diminution des moyens consacrés aux politiques relatives aux primo-arrivants, elle rappelle qu'elle a été justifiée par l'arrêt d'un opérateur et demande si les raisons de cet arrêt sont connues, ainsi que l'identité de l'opérateur.

Elle indique ensuite qu'elle reviendra sur ce point lors d'un débat ultérieur si nécessaire, en considérant que des éléments de réponse pourront être fournis d'ici là. Enfin, elle prend acte de l'engagement évoqué concernant l'examen de nouvelles demandes pour les CASG et du maintien des quatre priorités en matière de cohésion sociale, avant de remercier le ministre.

Mme Leila Agic (PS) et Mme Cécile Jodogne (DéFI) remercient le ministre, ses équipes et celles du Parlement, mobilisées à cette occasion.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés) remercie le ministre et indique qu'elle reviendra vers lui car elle n'a pas réellement eu toutes les réponses à ses questions.

7.7. Exposé de M. Boris Dillière, ministre

M. Boris Dillière (ministre) a tenu le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs les députés,

Je ne vais pas vous faire l'affront de vous répéter une nouvelle fois que nous sommes dans un contexte budgétaire inédit et compliqué. Dans ce cadre, le Collège de la Commission communautaire française a fait le choix de conjuguer rigueur financière et maintien de ses priorités essentielles.

Ce choix s'inscrit pleinement dans la déclaration de politique communautaire, qui place l'enseignement, la formation et l'accompagnement des publics les plus vulnérables au cœur de l'action du Collège.

Les matières que je vous présente aujourd'hui traduisent précisément cette ambition collective, à travers des politiques qui agissent directement sur le quotidien des Bruxelloises et des Bruxellois.

Je commencerai par le Transport scolaire, qui fait souvent l'objet de questions dans cette assemblée, pas plus tard que la semaine passée.

Je souhaite aujourd'hui vous présenter un état des lieux précis du Transport scolaire organisé par la Commission communautaire française, ainsi que les principaux chantiers en cours.

La mission principale de ce service est très claire : assurer, dans les meilleures conditions possibles, le transport des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé en Région bruxelloise. Il s'agit d'un service essentiel, qui conditionne directement l'accès à l'école pour près de 5.000 enfants.

Concrètement, 3.000 élèves sont pris en charge via des circuits de bus scolaires organisés dans le cadre de marchés publics, tandis que 2.000 autres bénéficient d'abonnements auprès des réseaux de transport public. Une centaine d'enfants sont accompagnés à pied ou en transports en commun, 120 sont transportés via des mini-vans opérés directement par la Commission communautaire française, et environ

70 nécessitent des solutions individualisées, telles que des taxis.

Ce dispositif repose sur une organisation complexe : 21 sociétés de transport assurent 220 circuits de bus, 54 écoles d'enseignement spécialisé sont desservies, et près de 230 accompagnateurs scolaires encadrent les trajets. C'est dire si c'est conséquent. À cela s'ajoutent 19 agents administratifs et 17 chauffeurs Commission communautaire française pour les mini-vans.

Sur le plan budgétaire, plus de 11 millions d'euros sont consacrés aux frais de transport proprement dits.

Ces dernières années, plusieurs défis ont été identifiés. Je pense notamment aux retards récurrents, aux trajets excessivement longs pour certains élèves, au manque de coordination entre opérateurs, ou encore à la pénurie de chauffeurs. Ces difficultés ont un impact direct sur le bien-être des enfants, mais aussi sur leur réussite scolaire.

Face à ces constats, plusieurs réformes importantes sont en cours.

Je pense tout d'abord au déploiement de la nouvelle application informatique SUIVO. Cet outil constitue une avancée majeure. Il permet une gestion intégrée du transport scolaire depuis l'inscription des élèves jusqu'au suivi en temps réel des circuits.

Pour les écoles, il simplifie les démarches administratives et offre une meilleure visibilité sur les trajets. Pour les accompagnateurs, l'application permet désormais d'enregistrer les présences des élèves avec géolocalisation et de sécuriser les modalités de prise en charge. Pour l'administration, il s'agit d'un outil d'optimisation des circuits particulièrement performant.

Enfin, pour les parents – à partir de mai 2026 – cette application permettra de recevoir des notifications en temps réel en cas de retard ou d'annulation, renforçant ainsi la transparence et la qualité du service.

Par ailleurs, un travail important est engagé pour professionnaliser le métier d'accompagnateur scolaire. La création d'un titre de compétence officiel constitue une avancée structurante. Elle permettra de mieux définir les compétences attendues, de valoriser cette fonction essentielle et de stabiliser les équipes. Les premières épreuves de validation sont prévues à partir de novembre 2026.

Les réformes engagées vont dans la bonne direction pour tous les acteurs concernés.

En matière de formation professionnelle, la Commission communautaire française poursuit pleinement ses missions, avec une ligne directrice claire : investir dans les compétences, soutenir les parcours et renforcer l'accès à l'emploi.

Concrètement, par rapport à 2024, le budget initial 2026 de la mission 26 progresse de 3.111.000 euros, pour atteindre un total de 92.030.000 euros.

Le programme 1 traduit une priorité forte : l'amélioration continue de la qualité de la formation et le renforcement de la validation des compétences.

Il regroupe les moyens dédiés à la politique générale, aux OISP, ainsi qu'au dispositif de validation des compétences.

Le secteur de l'insertion professionnelle, indispensable pour accompagner les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, bénéficie d'un renforcement de 708.000 euros. Ces moyens supplémentaires permettront de soutenir les équipes de base, les formateurs, mais aussi de financer l'embauche compensatoire et la formation continue.

Une enveloppe de 590.000 euros est également prévue pour développer des formations sur mesure, courtes et innovantes, en réponse aux besoins spécifiques du marché de l'emploi, et pour réduire l'écart entre les compétences disponibles et celles attendues. L'objectif est de faire coïncider les besoins, les demandes, les attentes et les nécessités de notre Région.

Le programme 2 s'inscrit dans la poursuite du refinancement de la formation des classes moyennes. Il soutient en priorité la formation en alternance dispensée par l'EFP (centre de formation de métiers en alternance à Bruxelles).

Le programme 3 concerne le financement de Bruxelles Formation. Les subventions accordées connaissent une légère augmentation, portant le financement à 63.219.000 euros. Cette évolution vise notamment l'indexation des salaires et le respect des barèmes du personnel. Elle permettra également à Bruxelles Formation de réaliser les objectifs fixés dans son Plan de développement annuel 2026.

Au sujet de Bruxelles-Formation, nous avons introduit un amendement technique afin que le tableau publié en annexe des documents parlementaires, corresponde au budget adopté par le Comité de Gestion de Bruxelles Formation.

Au-delà des aspects budgétaires, un chantier majeur structure notre action : la réforme systémique de l'enseignement qualifiant.

Il s'agit d'une réforme essentielle pour l'avenir de notre système éducatif, et plus particulièrement pour la formation professionnelle, le recyclage des compétences et l'alternance. Ce n'est pas une réforme parmi d'autres : elle traduit une volonté forte de mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi et de renforcer les liens avec le monde socio-économique.

Pour y parvenir, plusieurs leviers seront activés avec l'appui de Bruxelles Formation et de l'EFP (centre de formation de métiers en alternance à Bruxelles) au cours de la législature.

Le premier pas sera de clarifier l'offre de formation. Les options sont progressivement réorganisées en filières plus lisibles, directement connectées aux secteurs professionnels.

Mais la réforme ne s'arrête pas là. Il s'agira aussi de simplifier et rendre lisible un paysage institutionnel complexe.

À travers ce budget et ces réformes, nous faisons le choix de l'investissement dans les compétences, de la cohérence des parcours et de l'efficacité des politiques publiques. Dans un contexte contraint, ce choix est exigeant mais il est indispensable pour préparer l'avenir.

Passons maintenant à l'enseignement organisé par la Commission communautaire française.

Notre ambition est claire : garantir un enseignement de qualité, accessible à toutes et tous, adapté aux réalités bruxelloises, et porté par des institutions solides et responsables.

Concernant l'Enseignement supérieur, et plus précisément la Haute École Lucia de Brouckère, une présentation de leur plan stratégique interviendra prochainement devant les pouvoirs organisateurs. Ce moment sera essentiel pour aligner les priorités de l'établissement avec les enjeux de notre politique éducative.

Pour ce qui est de l'Enseignement pour adultes, une décision importante doit être prise concernant l'avenir de l'Institut Jean-Pierre Lallemand. Le bail du bâtiment actuellement occupé arrivant à échéance en 2027, une décision devra intervenir dans les prochains mois. La piste d'un regroupement sur le site du CERIA présente des avantages évidents, notamment en termes de mutualisation des ressources et d'efficacité administrative.

Cette réflexion dépasse la seule question immobilière, même s'il est normal que la réflexion immobilière soit présente dans une bonne gestion, elle s'ins-

crit dans une logique plus large de modernisation de notre offre d'enseignement pour adultes.

Au niveau de l'Enseignement obligatoire, la réforme du tronc commun dans l'enseignement secondaire inférieur constitue un chantier majeur. Elle impactera plusieurs de nos établissements dès la rentrée 2026.

Ses effets seront progressifs, mais bien réels, notamment en matière d'organisation des cours et d'attributions des enseignants. Par ailleurs, d'autres mesures à l'étude pourraient avoir un impact significatif sur l'emploi. Nous suivons ces évolutions avec la plus grande attention.

Sur la situation des établissements, plusieurs établissements requièrent une attention particulière.

À l'Institut Émile Gryzon, la diminution attendue des effectifs impose d'agir dès à présent pour renforcer l'attractivité de l'offre, notamment par l'ouverture de nouvelles options.

À l'Institut Redouté-Peiffer, un accompagnement managérial est en cours afin de soutenir la direction dans la structuration de son équipe.

L'École Jules Verne, bien que maintenue grâce à une dérogation, devra atteindre dans les prochaines années un seuil minimal d'élèves pour garantir sa pérennité.

Le Lycée alternatif bruxellois Marie Curie fait également face à un enjeu similaire.

La situation de l'Institut Alexandre Herlin appelle une vigilance particulière. Les tensions internes, anciennes et profondes, font l'objet d'un travail structuré associant l'ensemble des acteurs de l'établissement. Il est essentiel de restaurer un climat serein et durable.

Concernant les dispositifs pédagogiques, il faut souligner le succès des ateliers de printemps, organisés en partenariat avec des acteurs de terrain tels que Schola ULB. Ces initiatives contribuent concrètement à la réussite des élèves, notamment dans la préparation des épreuves certificatives. Une décision doit intervenir rapidement concernant la reconduction des moyens alloués à ces dispositifs.

J'en viens au « sport ». L'essentiel des budgets consacrés à cette politique (2.005.000 euros) relève de la compétence de mon collègue, M. Ahmed Laaouej, qui vous a déjà exposé sa vision dans le cadre des budgets « sport » inscrits dans les matières réglementaires (Mission 11).

Pour ma part, 268.000 euros sont inscrits au budget pour l'octroi d'aides aux investissements en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1^{er} avril 1977).

L'allocation n'a pas vocation à subventionner des projets récurrents ou des frais de fonctionnement. Son objet est la réalisation de travaux et/ou achats d'équipements pour les infrastructures sportives privées bruxelloises.

Il y a eu un seul octroi en 2025, pour 89.000 euros en faveur de l'ASBL Bx Represent pour le remplacement de la surface de son terrain synthétique.

Enfin, pour le Tourisme social (mission 24), les crédits sont maintenus à 865.000 euros, permettant la continuité de maintenance des auberges de jeunesse, propriétés de la Commission communautaire française. ».

7.8. Discussion

Mme Patricia Parga Vega (PTB) indique qu'il partagera son intervention avec son camarade Francis Dagrín, précisant que celui-ci posera des questions relatives à la mission 26, Formation professionnelle. Elle précise, pour sa part, qu'elle abordera directement les questions portant sur les missions et programmes relevant des compétences du ministre.

Elle indique commencer par une question déjà posée la veille à Mme Karine Lalieux, laquelle aurait précisé que la réponse relevait du ministre. Elle demande d'expliquer pourquoi un budget de 221.000 euros est prévu pour le cabinet de Mme Audrey Henry alors que, selon les informations dont elle dispose, celle-ci ne semble, à ce stade, exercer aucune compétence au sein du Collège.

Elle interroge également sur un éventuel transfert futur de compétences à son profit. À défaut, quelles seront les missions qui lui seront confiées ? Elle s'interroge par ailleurs sur l'augmentation du budget de ce cabinet par rapport à l'année 2025.

Poursuivant avec la mission 25 relative au transport scolaire, la députée rappelle qu'à Bruxelles, le transport scolaire spécialisé des élèves en situation de handicap dépend en grande partie de la Commission communautaire française et que ce secteur connaît des problèmes graves et récurrents, tels que des temps de trajet très longs, un manque de personnel, notamment de chauffeurs et d'accompagnateurs, insuffisamment valorisés et peu formés. Elle souligne que l'externalisation du transport et sa sous-traitance au secteur privé soulèvent de nombreuses interroga-

tions quant à la capacité du système à répondre aux besoins des familles.

Elle évoque à cet égard deux dysfonctionnements récents marquants : à la rentrée 2022, avec l'annulation de plusieurs bus à la dernière minute en raison d'un appel d'offres n'ayant pas pris en compte la spéculation sur le prix de l'essence, et en décembre 2025, avec l'immobilisation de bus par la police en raison de défauts d'assurance.

Elle précise que le budget total de cette mission s'élève à environ 17,99 millions d'euros en crédits de liquidation pour 2026 et indique que les crédits relatifs aux transports scolaires connaissent une légère augmentation de 85.000 euros, soit + 0,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est insuffisante au regard de la réalité du terrain et de l'ampleur des besoins. Les enfants et leurs familles méritent un service public de transport scolaire spécialisé intégré et cohérent, reposant sur un personnel stable. Il y a la nécessité de poursuivre les efforts en matière de recrutement de chauffeurs et d'accompagnateurs, de formation adaptée à ce public spécifique et de revalorisation de ces professions, notamment par une augmentation des salaires.

L'intervenante pose ensuite plusieurs questions précises relatives à cette mission. Dans le cadre de l'activité 7, sur la disparition de la ligne budgétaire 03 1211, remplacée par l'activité 66, comment cela se fait ? Concernant la notion de « frais liés au personnel d'accompagnement », que cela signifie ?

Dans l'activité 8, une diminution de 121.000 euros pour les « dépenses de toute natures relatives au transport scolaire » est constatée, quelles en sont les explications ? Elle questionne également la disparition de l'activité 11 et s'interroge sur la poursuite des investissements dans le transport scolaire. En outre pourquoi l'activité 38 disparaît, elle sollicite également des précisions sur ce que recouvrent les « indemnités exceptionnelles pour les sociétés de car ».

Enfin, elle interroge sur l'état d'avancement de l'application annoncée visant à améliorer la communication avec les familles et à permettre le partage systématique de la géolocalisation des bus en temps réel.

M. Francis Dagrín (PTB) commence son intervention en faisant remarquer que le ministre chargé de l'emploi n'est plus le même que celui chargé de la formation professionnelle et estime que cela est un non-sens, pour son groupe il est préférable de centraliser auprès d'Actiris les compétences liées à la formation en plus de leur mission d'accompagnement des chercheurs d'emploi. Cela faciliterait le suivi et limiterait les risques que les personnes décrochent dans leurs démarches en passant d'une institution à l'autre. Ils

estiment dès lors préférable de centraliser ces compétences chez un seul ministre, et ce Gouvernement fait l'exact opposé.

Concernant plus précisément les documents budgétaires, il constate une différence entre deux documents budgétaires. Dans l'exposé général, à la page 18, au programme 1 intitulé « Support général de la politique de formation professionnelle », le crédit d'engagement pour 2025 est indiqué à 15.000.000 euros, tandis que dans le projet de décret, document n° 2, page 47, pour ce même programme 1 et la même année initiale 2025, le crédit d'engagement s'élève à 13.615.000 euros. La différence étant importante, il demande des explications et s'interroge sur l'éventualité d'une erreur.

Concernant la validation des compétences, il souligne qu'il s'agit effectivement d'une priorité, dans la mesure où un retard a été pris et où de nombreux demandeurs d'emploi attendent depuis longtemps la validation de leurs diplômes et de nombreuses personnes s'ajoutent continuellement à la liste. L'objectif affiché étant d'atteindre 4.000 titres délivrés par an, il souhaite connaître le nombre de titres délivrés en moyenne ces dernières années afin d'en évaluer la progression.

Abordant ensuite la formation en alternance, il relève son succès croissant, qu'il juge positif compte tenu de la forte demande. Il insiste toutefois sur la nécessité d'un encadrement adéquat afin que ces formations soient réellement formatrices et que les étudiants ne soient pas cantonnés à des tâches répétitives et peu formatrices.

Des questions sont posées quant aux contrôles qualitatifs effectués sur le terrain. Il indique qu'il semble de plus en plus difficile de trouver une entreprise pour accueillir ces formations en alternance et demande si cette difficulté se confirme dans les chiffres. Le cas échéant, il souhaite connaître les solutions envisagées. Il interroge également sur le nombre de formations en alternance envisagées pour 2026 et les années suivantes.

S'agissant du programme 3, qui finance « Bruxelles Formation », une légère hausse du budget est relevée, correspondant uniquement à l'indexation salariale. Aucune ambition supplémentaire ne ressort des documents, alors même que le nombre de demandeurs d'emploi bruxellois est en hausse et pourrait prochainement atteindre les 100.000.

Il se réfère à cet égard à une observation de la Cour des comptes, qu'il cite, indiquant que la dotation de 63,2 millions d'euros allouée à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle est sensiblement identique à celle de 2025, avec une

augmentation de seulement 15.000 euros, et qu'elle pourrait s'avérer insuffisante au regard des objectifs fixés par le Collège dans sa déclaration de politique communautaire, notamment former 20.000 chercheurs d'emploi par an, tendre vers un taux de sortie positive de 80 %, atteindre 90 % de taux d'achèvement des formations, répondre aux pénuries sectorielles en Région de Bruxelles-Capitale, développer l'immersion linguistique et soutenir les filières professionnelles via les écoles du site du CERIA.

À ce sujet, il demande l'avis du ministre sur cette analyse de la Cour des comptes, qui estime que le budget prévu est insuffisant pour concrétiser les objectifs annoncés.

Enfin, il relève que les documents contiennent peu d'éléments relatifs aux pôles de formation sectoriels tels que Technicity, visité en 2025. Il souligne que ces outils sont intéressants pour la remise à l'emploi et que leurs résultats sont encourageants. Il demande quelles sont les perspectives envisagées pour ces centres de formation.

Mme Patricia Parga Vega (PTB) reprend la parole et aborde la mission 29 relative à l'enseignement.

La Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, gère un budget de 51,66 millions d'euros. Une diminution des crédits est constatée, tant en engagement (– 4 %) qu'en liquidation (– 1,8 %), celle-ci étant notamment justifiée par la fin de certains cycles d'investissement dans les bâtiments.

Des précisions sont demandées quant aux implications concrètes de cette évolution pour les années à venir. La députée doit-elle comprendre qu'aucun nouveau chantier de rénovation d'ampleur n'est prévu à court terme ?

Concernant les infrastructures scolaires, il est indiqué que l'année 2026 sera marquée par la finalisation de chantiers importants, notamment au CERIA et à l'Institut Alexandre Herlin, et que cette extension permettra d'augmenter l'offre de places, en particulier pour des enfants porteurs d'un handicap. Combien de places supplémentaires seront effectivement créées grâce à ces investissements ?

Par ailleurs, une augmentation sensible des recettes liées à l'enseignement est relevée, notamment grâce à des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles destinées à la construction de nouvelles écoles et à la rénovation énergétique du bâtiment 10 du CERIA. Des détails sont sollicités sur ces projets : nombre d'écoles concernées, localisation, calendrier, ainsi que le nombre de places supplémentaires attendues. S'agissant de la rénovation du CERIA, des pré-

cisions sont également demandées quant au calendrier des travaux.

Enfin, il est fait référence à une observation de la Cour des comptes relative à un problème structurel concernant la dotation régionale pour l'enseignement, toujours calculée sur la base d'une clé de répartition datant de 2010, alors que la législation prévoit une actualisation annuelle en fonction du nombre réel d'élèves. Une mise à jour de cette clé est-elle envisagée ? Comment expliquer l'absence d'adaptation depuis 2010 ?

Plusieurs questions précises sont ensuite formulées. Au programme 2, activité 7, ligne budgétaire 01.1111, pourquoi le salaire du personnel diminue-t-il de 112.000 euros ? À l'activité 8, ligne budgétaire 01.1211, à quoi correspond la baisse de 121.000 euros des dépenses de fonctionnement ?

Au programme 3, activité 7, ligne budgétaire 01.1111, une diminution de 205.000 euros est constatée pour les salaires du personnel enseignant hors Hautes-Écoles : quelles en sont les raisons ? Pour la même activité, à la ligne budgétaire 05.1111, une baisse importante de 700.000 euros est relevée concernant les salaires du personnel non-enseignant de la Haute école : comment s'explique-t-elle ?

À l'activité 8, ligne budgétaire 05.1211, les crédits d'engagement relatifs aux frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilés diminuent de 964.000 euros : quelles en sont les raisons ?

À l'activité 34, ligne budgétaire 02.3300, à quoi correspond l'augmentation de 150.000 euros intitulée « subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement » ? Quelles sont les initiatives visées ?

Enfin, à la mission 31 (infrastructures), programme 2, activité 11, à quoi correspond la diminution de 9 millions d'euros en crédits d'engagement ?

L'intervenante remercie le membre du Collège pour ses réponses.

Mme Angelina Chan (MR) prend la parole et s'adresse au ministre. Elle précise que le budget examiné intervient après une période particulière marquée par les douzièmes provisoires et une capacité d'action limitée. Le budget 2026 permet de retrouver une trajectoire et de remettre en mouvement des politiques essentielles pour les Bruxelloises et les Bruxellois francophones. Dans un contexte budgétaire contraint, elle salue la volonté du Collège de maintenir ses priorités tout en recherchant une plus grande efficacité dans l'utilisation des moyens publics.

Elle indique qu'elle abordera successivement la formation professionnelle, l'enseignement et le transport scolaire.

S'agissant de la formation professionnelle, le groupe MR en souligne le rôle essentiel comme levier d'accès à l'emploi à Bruxelles. Le taux de chômage restant élevé et de nombreux demandeurs d'emploi étant peu qualifiés, la formation qualifiante apparaît déterminante. Elle relève à cet égard que celle-ci fait passer les chances de trouver un emploi d'à peu près 54 % à plus de 70 %, contribuant ainsi à renforcer l'autonomie et à lutter contre la précarité. Dans ce contexte, elle salue le maintien de cette politique parmi les priorités du Collège.

À l'examen du budget 2026, d'un montant de 92 millions d'euros, elle y voit une logique de consolidation visant à améliorer l'efficacité des dispositifs existants. Il s'agit de stabiliser ces dispositifs et d'en optimiser le fonctionnement.

En matière d'insertion socio-professionnelle, les moyens sont maintenus et les organismes relevant du décret d'insertion socio-professionnelle (ISP) bénéficient d'un refinancement. Le groupe MR se félicite de ce renforcement des moyens, à hauteur de près de 700.000 euros par rapport à 2024. Ces dispositifs visent des publics souvent en situation de décrochage, de vulnérabilité sociale et d'éloignement durable du marché du travail. Il s'agit d'un travail de fond, nécessitant du temps, mais indispensable pour prévenir des trajectoires d'exclusion plus lourdes. Le groupe MR réaffirme son engagement à ne laisser personne au bord du chemin.

Les auditions de Bruxelles Formation menées en commission de l'enseignement et de la formation professionnelle en juin 2025 ont mis en évidence que la majorité des chercheurs d'emploi entament une formation dans une situation de grande fragilité financière. Dans ce contexte, le renforcement des moyens des opérateurs apparaît pleinement justifié.

Elle relève également le renforcement de la formation en alternance, notamment à travers le soutien apporté à l'Espace Formation PME, dont le budget atteint désormais 13,5 millions d'euros. Ce choix permet de rapprocher davantage la formation des besoins du marché du travail, en particulier dans les métiers en pénurie, en veillant à ce que les compétences acquises soient directement mobilisables en vue d'un emploi.

Ce choix revêt une importance particulière pour le groupe MR. L'alternance offre des parcours directement liés au monde du travail, facilite l'insertion, répond plus rapidement aux besoins des employeurs et donne de la visibilité à des filières parfois moins

connues. Elle constitue ainsi un accès rapide à l'emploi dans les métiers en pénurie.

Les Pôles Formation Emploi s'inscrivent dans cette logique. Ils sont un maillon central dans la stratégie d'emploi-formation à Bruxelles.

L'équation est simple, en finançant ce modèle, il est permis à des milliers de jeunes et de chercheurs d'emploi de se former au cœur même des entreprises bruxelloises.

Les auditions de juin 2025 ont confirmé que ces pôles constituent de véritables réussites à l'échelle bruxelloise. Ils structurent l'offre autour de guichets uniques sectoriels, tels que Digitalcity pour le numérique, Logisticity pour la logistique et Technicity pour la technologie. Cette organisation permet de simplifier les parcours des bénéficiaires et de mieux connecter les acteurs.

Les guichets uniques rassemblent en outre les principaux intervenants de la stratégie emploi-formation, notamment Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB, favorisant ainsi une meilleure articulation avec les besoins des secteurs concernés.

La déclaration de majorité prévoit la poursuite de leur développement, notamment avec la création de trois nouveaux pôles de formation : un nouveau Technicity à Anderlecht, ainsi que des pôles consacrés à la construction à Berchem-Sainte-Agathe et à Anderlecht. Cette dynamique vise à renforcer davantage l'adéquation entre les besoins économiques et les parcours de formation.

Un point d'attention est ensuite consacré à la validation des compétences, présentée comme un levier de dignité. Ce dispositif permet de valoriser l'expérience acquise, notamment pour des personnes ayant appris un métier à l'étranger ou en autodidactes, mais rencontrant des difficultés d'intégration dans les circuits professionnels classiques faute de reconnaissance officielle.

Le budget de 811.000 euros consacré à la validation des compétences constitue, à cet égard, un signal fort envoyé aux bénéficiaires potentiels. Avec un taux de réussite avoisinant les 65 %, ce dispositif apparaît essentiel, en particulier pour les personnes disposant de diplômes ou certificats étrangers non reconnus. Les 1.361 titres de compétences délivrés en 2024 témoignent d'une progression encourageante vers l'objectif fixé de 4.000 titres par an.

Mais Bruxelles Formation demeure au cœur du dispositif, concentrant près de 70 % des moyens alloués à la formation professionnelle, soit plus de 63,2 millions d'euros. Cela illustre l'engagement du Gouver-

nement en faveur de cet opérateur structurant. Des objectifs ambitieux ont été fixés dans la déclaration de politique communautaire, tant en termes de volume de formation que de résultats, avec une attention particulière portée à l’insertion professionnelle et à la qualité des parcours.

Dans ce cadre, une question est adressée au ministre quant à l’existence d’une feuille de route des réformes à mettre en œuvre au sein de Bruxelles Formation, afin que cet organisme contribue pleinement à l’objectif de 70 % de taux d’emploi à Bruxelles.

La question des incitants à la formation est également abordée. Les moyens consacrés aux avantages des stagiaires atteignent 8,11 millions d’euros en 2026, ce qui constitue un signal important. Ces aides jouent un rôle déterminant dans la décision d’entrer en formation et dans la capacité à s’y maintenir. S’engager dans une formation implique en effet des contraintes importantes, notamment en termes d’organisation, de revenus, de charges familiales et de mobilité. Pour certains, franchir le pas de l’inscription constitue déjà une difficulté.

Dans ce contexte, ces aides permettent non seulement de faciliter l’entrée en formation, mais aussi de soutenir l’engagement sur la durée, contribuant ainsi à transformer une formation en emploi durable.

Abordant ensuite l’enseignement, elle souligne l’importance de cette compétence, dont le budget s’élève à 51,7 millions d’euros. L’enseignement conditionne les trajectoires individuelles et participe à la cohésion sociale. Dans le contexte actuel, le maintien de cet effort est salué.

Une attention particulière est portée à la réponse apportée au boom démographique bruxellois, notamment à travers l’augmentation de l’offre de places dans l’enseignement obligatoire. L’extension de l’Institut Alexandre Herlin s’inscrit dans cette priorité et permettra d’accueillir davantage d’enfants en situation de handicap, renforçant ainsi l’inclusion.

Les moyens alloués à la finalisation de ce chantier, dans le cadre de la mission 31 relative aux infrastructures, témoignent du caractère inclusif de l’action du Collège. Il est toutefois souligné qu’avant la poursuite du chantier, un travail d’identification et de résolution des tensions entravant le projet est nécessaire.

Enfin, la volonté du Gouvernement de soutenir les élèves précarisés est mise en évidence. Le budget prévoit à cet effet 120.000 euros en 2026 pour financer des initiatives d’accompagnement. Ces dispositifs visent à aider les élèves en situation de précarité à surmonter leurs difficultés et à poursuivre leur par-

cours scolaire dans de meilleures conditions, contribuant ainsi à réduire le risque de décrochage scolaire.

Par ailleurs, le décrochage scolaire reste une problématique majeure. Trop de jeunes sortent encore du système scolaire sans qualification. Les dispositifs d’accrochage et les ateliers vont dans le bon sens.

Ces dispositifs sont jugés efficaces lorsqu’ils s’inscrivent dans la durée et permettent un suivi plus individualisé. Des précisions sont sollicitées quant aux indicateurs utilisés pour mesurer leur impact réel, ainsi que sur leur articulation avec les autres acteurs impliqués dans cette problématique.

La stratégie numérique élaborée par la Commission communautaire française pour l’ensemble de ses écoles constitue un autre axe majeur, agissant à la fois pour l’accrochage scolaire et contre la fracture numérique. L’équipement seul ne suffit toutefois pas, l’enjeu résidant également dans l’utilisation de ces outils en classe. Des précisions sont demandées quant à la répartition des investissements entre les établissements, ainsi que sur l’accompagnement des équipes pédagogiques dans cette transition.

Abordant ensuite la mission relative au transport scolaire, il est rappelé que 3.000 enfants sont transportés quotidiennement vers 54 écoles spécialisées. Les réalités difficiles rapportées par les familles et confirmées par l’administration ne peuvent être ignorées. L’absentéisme, ayant entraîné l’annulation de 2.000 circuits en 2024, ainsi que la problématique des trajets trop longs, constituent des défis majeurs pour le bien-être des enfants et l’équilibre des familles.

Des témoignages, tel celui d’un parent (nommé Dimitri) ayant subi 14 annulations sur une année, illustrent l’urgence d’agir afin de garantir une stabilité indispensable, notamment pour les enfants atteints de troubles du spectre de l’autisme.

Dans ce contexte, le budget 2026, doté de 18 millions d’euros, est présenté comme prenant tout son sens et permettant de financer des solutions structurales. Parmi celles-ci figurent, d’une part, la mise en place d’une nouvelle application de gestion permettant la géolocalisation des bus et une communication directe avec les parents en cas de retard, mettant fin à l’obsolescence des outils actuels.

D’autre part, la professionnalisation et la formation sont renforcées, notamment par la création d’un titre de compétence officiel pour les accompagnateurs d’ici novembre 2026, répondant à une demande ancienne visant à valoriser cette fonction essentielle et à réduire le turn-over.

Enfin, une gestion de proximité est instaurée à travers une réorganisation en six zones avec des référents dédiés et la mise en place d'une permanence téléphonique dès 6h30, afin de renforcer l'écoute et la réactivité face aux imprévus de terrain.

En conclusion, elle estime que ce budget ne se limite pas au maintien du service, mais s'attaque aux causes structurelles des dysfonctionnements, avec pour objectif d'offrir aux familles bruxelloises un service fiable et humain, conforme aux engagements de la Déclaration de politique communautaire.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie le président ainsi que le ministre pour son exposé.

D'emblée, elle rappelle l'importance de disposer de moyens à la hauteur des enjeux, comme le ministre l'a lui-même souligné. À la lecture du budget de la Commission communautaire française, et plus particulièrement des matières relevant de ses compétences, une interrogation apparaît quant aux arbitrages opérés lors des négociations. Elle indique qu'elle interviendra sur l'enseignement et la formation professionnelle, tandis que son collègue M. Calvin Soirese Njall abordera le transport scolaire.

Au regard des enjeux liés notamment à la réforme du chômage, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, à leur formation et au rôle de Bruxelles Formation dans ce processus, elle indique s'être attendue à un budget davantage en adéquation avec ces priorités. L'augmentation de 3 millions d'euros pour Bruxelles Formation est relevée, mais elle souligne qu'en parallèle, les moyens consacrés à l'enseignement sont en diminution.

Une première question est ainsi formulée sur les choix opérés lors des négociations budgétaires. Elle relève une disparité dans la répartition des moyens, tout en rappelant que gouverner implique des choix et, partant, des renoncements. Elle déplore toutefois ces arbitrages, d'autant plus qu'il a été constaté, lors de l'examen d'autres budgets, une volonté d'augmenter les moyens alloués à des secteurs tels que l'action sociale, la cohésion sociale ou la santé. Si elle reconnaît l'importance de ces domaines, elle regrette que les matières liées à l'enseignement et à la formation professionnelle ne bénéficient pas d'un soutien similaire.

Elle rappelle également avoir déjà exprimé en séance plénière son incompréhension quant à l'absence de regroupement des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle au sein d'un même portefeuille ministériel et réitère cette incompréhension. Au regard des enjeux, une telle articulation lui paraît plus cohérente. Elle indique espérer que le ministre travaillera en collaboration avec

M. Laurent Hublet, comme cela a été évoqué lors de l'examen du budget de l'emploi, tout en estimant que cette organisation risque de se révéler complexe dans la pratique. Elle réitère son regret de ne pas voir ces compétences réunies.

Abordant ensuite les frais de cabinet, elle indique que la question a déjà été posée à Mme Karine Lalieux et souhaite obtenir des précisions complémentaires. À l'examen des budgets, elle relève que le cabinet du ministre Dilliès dispose d'un budget de 213.000 euros, inférieur à celui attribué à Mme Audrey Henry, laquelle ne dispose pourtant pas, à ce stade, de compétences. Elle souligne que cette interrogation n'a aucun caractère personnel et précise entretenir de bonnes relations avec Mme Audrey Henry, dont elle ne remet pas en cause les compétences.

Elle indique que, selon les informations communiquées la veille par Mme Karine Lalieux, une répartition des compétences entre le ministre et Mme Audrey Henry serait envisagée. Elle souhaite obtenir confirmation de cette information et des explications sur cette organisation, qu'elle estime peu lisible de l'extérieur, ainsi que sur les raisons pour lesquelles le budget du cabinet du ministre apparaît inférieur alors même que ses compétences sont importantes.

Enfin, elle évoque des observations d'ordre technique relatives aux tableaux budgétaires. Elle indique que des erreurs ont été relevées, comme cela a également été mentionné par d'autres intervenants, et rappelle qu'un erratum avec corrections a été annoncé pour d'autres compétences. Elle demande si une démarche similaire sera entreprise pour les matières relevant du ministre, en précisant qu'elle est en mesure d'identifier les tableaux concernés.

Mme Farida Tahar poursuit en indiquant que les éléments techniques relatifs aux erreurs dans les tableaux budgétaires ont déjà été détaillés par les collègues du PTB. Elle précise ne pas revenir sur ces points afin de ne pas allonger inutilement son intervention, tout en signalant que les incohérences concernent principalement les compétences en matière d'enseignement et de formation professionnelle. Elle relève notamment que les tableaux de l'exposé général, à la page 18, ne correspondent pas, pour 2025, aux tableaux récapitulatifs de certaines missions du projet de décret budgétaire.

Abordant ensuite la formation professionnelle, elle indique souhaiter poser directement une série de questions, compte tenu de l'intérêt particulier qu'elle porte à ces matières, en lien avec les enjeux de réinsertion socioprofessionnelle et la nécessité de proposer des formations adaptées aux besoins des publics et du marché de l'emploi.

Elle exprime son étonnement face au constat, également formulé par la Cour des comptes, selon lequel les budgets alloués à Bruxelles Formation apparaissent en deçà des enjeux. Elle interroge le ministre sur les raisons de cette situation, soulignant que cette analyse dépasse le seul cadre d'une critique de l'opposition. Elle espère que des ajustements budgétaires permettront de rehausser ces moyens, au regard de l'ampleur des besoins.

Elle attire également l'attention sur les délais d'attente importants auxquels sont confrontés les demandeurs de formation auprès de Bruxelles Formation, certains devant attendre longtemps avant d'obtenir une simple réponse quant à l'acceptation ou au refus de leur demande. Elle interroge le ministre sur sa connaissance de ces délais et sur les mesures envisagées, en collaboration avec Bruxelles Formation, pour y remédier.

Dans la mission 26, une augmentation de 0,46 % est constatée, progression jugée très faible et inférieure à l'inflation. Elle estime que, dans un contexte marqué notamment par les exclusions du chômage, le Gouvernement bruxellois donne le sentiment de désinvestir dans des politiques pourtant essentielles à l'emploi, à l'émancipation et à la création de valeur. Elle invite le ministre à expliquer en quoi cette interprétation serait erronée.

Elle déplore des moyens limités, stables voire en diminution, rappelant que la dotation de Bruxelles Formation n'augmente que de 15.000 euros, un niveau que la Cour des comptes juge également insuffisant. Elle souligne par ailleurs certaines caractéristiques du public concerné, notamment la proportion importante de femmes bénéficiaires du statut BIM (51,7 %) et de mères seules (19,2 %), insistant sur l'importance de prendre en compte la dimension de genre dans les politiques de formation. Elle estime que cela implique des moyens adaptés, notamment en matière de garde d'enfants et de formations compatibles avec les contraintes de ces publics, et regrette un manque d'ambition à cet égard.

S'agissant de la dotation destinée aux partenaires publics et privés de Bruxelles Formation (12 26 003 4202), elle relève que celle-ci est gelée autour de 2.420.000 euros, alors même que l'exposé prévoit un renforcement des collaborations avec ces acteurs. Elle demande comment le ministre justifie ce maintien à niveau constant.

Concernant la dotation au New Deal bruxellois (13 26 003 4203), également reconduite à l'identique, elle rappelle que ce dispositif vise l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, souvent confrontés à des difficultés cumulées. Elle estime que ces publics devraient faire l'objet d'une attention particu-

lière et s'interroge sur le bilan tiré de cette enveloppe, ainsi que sur les objectifs fixés pour 2026 et les indicateurs utilisés pour en évaluer l'efficacité, si une telle évaluation est prévue.

Enfin, elle indique que la subvention à la formation des indépendants et des classes moyennes est également gelée, soulevant ainsi des interrogations quant aux perspectives de renforcement du soutien à ces publics.

La députée poursuit en évoquant le contexte de fragilisation économique, également mentionné par le Collège dans l'exposé général, et interroge sur la manière dont le Gouvernement entend renforcer les dispositifs existants dans ce cadre.

S'agissant de la validation des compétences, elle indique rejoindre les questions formulées par ses collègues. Si elle relève les 800.000 euros consacrés à cette politique, elle estime que ces moyens restent limités au regard des enjeux. Elle souligne les difficultés persistantes rencontrées par les personnes souhaitant faire reconnaître leurs compétences, évoquant un véritable parcours du combattant, situation dénoncée depuis plusieurs années. Elle interroge le ministre sur les mesures envisagées, en collaboration avec les homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de simplifier ces procédures.

Abordant l'enseignement, elle réitère son regret face à la diminution des moyens. Elle souligne que, malgré un budget annoncé de plus de 51 millions d'euros, celui-ci demeure inférieur à celui des années 2024 et 2025, y compris en période d'affaires courantes. Elle reconnaît l'existence d'un cadre budgétaire contraint, mais relève que d'autres compétences ont fait l'objet d'un renforcement des moyens. Elle mentionne également le déficit de plus de 22 millions d'euros de la Commission communautaire française, estimant que si un choix est fait d'assumer un déficit, celui-ci devrait bénéficier à l'ensemble des compétences. Elle déplore un manque d'équilibre dans la répartition des moyens, estimant que les compétences du ministre apparaissent particulièrement et injustement défavorisées. Elle souligne toutefois que des ajustements restent possibles, notamment lors des prochaines étapes budgétaires.

Elle indique que plusieurs questions ont déjà été posées concernant l'enseignement et se limite à certains points spécifiques. Elle attire l'attention sur la ligne budgétaire 29 003 07 05 1111 relative à la rémunération du personnel non-enseignant de la Haute École, en relevant une diminution importante qui suscite des interrogations. Elle se demande si cette évolution pourrait être liée à une éventuelle fusion des hautes écoles ou à un partenariat avec WBI.

Elle aborde également la question des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement, en particulier dans le contexte de l'augmentation des coûts de l'énergie liée à la situation géopolitique. Elle souligne l'importance d'intégrer ces éléments dans les prévisions budgétaires et s'interroge sur leur prise en compte, notamment dans le cadre des ajustements à venir.

Indiquant approcher de la fin de son intervention afin de laisser la parole à son collègue pour la partie relative au transport scolaire, elle mentionne encore brièvement les compétences en matière d'infrastructures sportives, tout en précisant ne pas disposer immédiatement de l'ensemble des éléments pour formuler sa question. Elle propose dès lors de céder la parole à son collègue, le temps de retrouver les informations nécessaires.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) remercie le président et le ministre pour sa présentation.

À titre liminaire, il indique que les membres de la commission font preuve d'une certaine indulgence à l'égard du Gouvernement, compte tenu du contexte particulier de sa formation et des difficultés liées à une prise de fonction tardive. Il souligne toutefois que cette indulgence sera plus limitée lors des prochaines étapes budgétaires, notamment en septembre, en raison des incohérences, erreurs et du manque de lisibilité relevés dans certaines allocations budgétaires.

Il rappelle qu'un accord avait été annoncé en 2024 du côté francophone et estime que, si l'accord de la Commission communautaire française apparaît comme étant meilleur et plus abouti que celui de la Région, il demeure néanmoins insuffisamment clair sur plusieurs aspects. Il s'interroge dès lors sur les raisons pour lesquelles certaines matières manquent encore de réponses concrètes malgré le travail annoncé.

Abordant la question du transport scolaire, il relève que certaines allocations liées au handicap ont connu une augmentation, tout en indiquant qu'il conviendra de vérifier ultérieurement s'il s'agit d'une indexation ou d'un réel renforcement des moyens. Il indique s'être attendu à une dynamique similaire pour le transport scolaire, mais constate une stabilisation globale des moyens, qu'il juge décevante au regard des attentes des familles.

Il reconnaît que certaines annonces, notamment en matière d'accompagnateurs, constituent des avancées positives, mais estime que les changements structurels attendus ne sont pas suffisamment visibles. Il évoque à cet égard les difficultés persistantes : temps de trajet excessifs, retards répétés, pénurie d'accompagnateurs formés, manque de

concertation avec les familles et problématiques liées aux marchés publics. Il souligne que les associations de parents et les fédérations représentatives ont formulé des demandes claires sur ces différents points.

S'agissant de l'adéquation budgétaire, il interroge sur la prise en compte, dans le budget 2026, de l'augmentation prévisible du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé et des besoins en transport qui en découlent.

Concernant la réduction des temps de transport, il rappelle les auditions menées au Parlement, qui ont mis en évidence des situations où certains enfants passent jusqu'à trois heures par jour dans les transports, ce qu'il juge inacceptable tant sur le plan pédagogique qu'humain. Il demande si un objectif chiffré de réduction du temps moyen de transport est fixé pour 2026 et si une trajectoire claire a été définie.

Sur la gouvernance et le contrôle, il interroge le ministre sur l'association des représentants des parents à un comité de suivi structurel et sur la mise en place d'un dispositif de concertation pérenne. Il s'interroge également sur l'existence d'un travail en cours relatif aux indicateurs de suivi, notamment en matière de retards, d'incidents et de plaintes.

Abordant la question des réformes structurelles, il évoque les difficultés rencontrées dans le cadre des marchés publics, notamment en lien avec des incidents récents. Il rappelle avoir interrogé le ministre à ce sujet, en particulier concernant l'absence de contrôle des assurances des sociétés de transport, illustrée par un incident au cours duquel des enfants ont dû être raccompagnés par la police dans des véhicules banalisés. Il demande si les marchés publics seront revus afin de garantir un meilleur contrôle, notamment des assurances, ainsi que d'autres éléments susceptibles d'être améliorés.

Il mentionne également les dispositifs prévus dans le budget, tels que le recours à 17 minivans, 17 chauffeurs titulaires d'un permis B, des taxis, des abonnements ciblés et des accompagnements individualisés. Il interroge sur l'évolution de cette enveloppe en 2026, sur son éventuelle augmentation ou stabilisation, ainsi que sur le coût annuel moyen par enfant transporté, en comparaison avec le recours au marché privé.

Enfin, s'agissant des accompagnateurs scolaires, il rappelle que des annonces ont été faites concernant leur statut.

S'agissant de ces accompagnateurs, il souligne l'importance de rendre cette fonction attractive. Il relève qu'un montant de 432.000 euros était prévu à l'initial 2025, tandis qu'aucun montant n'apparaît à

l'initial 2026. Il suppose qu'il pourrait s'agir d'un transfert vers une autre allocation budgétaire et souhaite obtenir des précisions à ce sujet. Il demande également quels montants sont désormais prévus pour les frais liés au personnel d'accompagnement, ainsi que le nombre d'engagements supplémentaires budgétés en 2026 dans ce domaine, afin d'évaluer le renforcement effectif des services.

Il s'associe aux questions déjà posées concernant les indemnités exceptionnelles pour les sociétés de car, en demandant ce que recouvre concrètement cette allocation et si celle-ci a été supprimée ou transférée.

Concernant l'évolution des coûts, il rappelle que la Commission communautaire française assure le transport d'environ 3.000 enfants en bus, 2.000 via des abonnements de transport en commun, 120 via des minivans et 70 via des taxis. Il s'interroge sur l'existence d'une réserve budgétaire permettant d'anticiper l'augmentation prévisible du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

S'agissant des marges de manœuvre, il évoque les outils numériques, notamment l'outil de géolocalisation annoncé précédemment, y compris sous la précédente législature. Il demande des précisions sur les crédits alloués à ces dispositifs afin d'en évaluer le niveau de performance. Il souligne toutefois que ces outils ne sauraient se substituer à une véritable concertation avec les familles et rappelle l'existence d'une fracture numérique, nécessitant la mise en place d'alternatives pour garantir l'accès à l'information.

En conclusion, il revient brièvement sur la question de l'enseignement en lien avec l'emploi, en mettant en avant l'enjeu des équivalences de diplômes. Il souligne qu'un nombre important de personnes qualifiées, voire très qualifiées, rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi en raison de l'absence de reconnaissance de leurs diplômes. Il regrette l'absence de lien suffisant entre les politiques d'équivalence de diplômes et celles de l'emploi, évoquant une certaine rigidité du système.

Il rappelle que plus de 30 % des personnes à Bruxelles ne disposent pas d'équivalence de diplôme, ce qui constitue un frein majeur à leur insertion professionnelle, certains exerçant même bénévolement sans reconnaissance de leurs compétences. Il estime qu'un travail doit être mené avec les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de simplifier les procédures, tant pour l'enseignement secondaire que supérieur, et de faciliter l'accès à l'emploi pour ces publics.

M. Soulimane El Mokadem (PS) indique qu'il partagera son temps de parole avec Mme Isabelle Emmerly et Mme Fadila Laanan. Il remercie le ministre pour son exposé.

Il précise souhaiter aborder les questions relatives au transport scolaire ainsi qu'aux infrastructures sportives.

S'agissant du transport scolaire, il souligne que, comme de nombreux services à la population, celui-ci est confronté à une augmentation des besoins liée à la croissance démographique bruxelloise. Dans ce contexte, la Commission communautaire française s'efforce, depuis plusieurs années, d'optimiser la qualité de son offre à destination des enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé, répartis dans 54 implantations différentes à Bruxelles.

Il rappelle que, lors de la précédente législature, le dispositif comptait 243 circuits, auxquels se sont ajoutés 40 nouveaux circuits, encadrés par 222 accompagnateurs dont le statut a été revalorisé. Un audit prospectif a également été réalisé par Espace Mobilité afin d'améliorer le dispositif, notamment dans une perspective multimodale et mieux adaptée aux différentes situations de handicap.

À l'heure actuelle, plus de 4.800 enfants sont pris en charge par le transport scolaire de la Commission communautaire française. Parmi eux, environ 1.900 bénéficient d'abonnements de transport en commun, une centaine d'enfants sont concernés par des rangs accompagnés à pied ou via les transports publics, tandis que la majorité, soit environ 3.000 enfants, est transportée par des bus opérés par des partenaires privés, des minivans ou, pour les situations les plus complexes, des taxis.

Au-delà des aspects quantitatifs, il met en avant les efforts réalisés en matière de gouvernance du dispositif et de relation avec les parents. Une concertation plus formelle a été instaurée avec l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les écoles, les associations de parents, les familles, les associations du secteur du handicap et les transporteurs.

Une permanence hebdomadaire a également été mise en place à destination des parents, afin d'offrir un espace de rencontre et de dialogue permettant de répondre aux problématiques spécifiques rencontrées.

En matière de communication, plusieurs outils ont été développés, notamment un *call center*, une ligne d'urgence ainsi que des échanges renforcés avec les écoles. Il souligne également la mise en place de nouveaux outils de communication et de géolocalisation en temps réel, via une application dédiée visant

à réduire les temps d'attente et à informer automatiquement les parents et les établissements en cas de retard ou d'annulation.

Il souligne également l'attention accrue portée à l'écolage des nouveaux accompagnateurs, qui bénéficient désormais d'une formation tant théorique que pratique sur le terrain durant deux semaines.

Il met en évidence la collaboration avec la STIB dans le cadre de cette offre de services et du développement de l'autonomie des élèves, notamment par la mise en place de rangs accompagnés en transports en commun. Grâce au réseau de la STIB et à la sensibilisation des chauffeurs, 17 accompagnateurs scolaires de la Commission communautaire française encadrent les enfants sur le terrain, garantissant leur sécurité et permettant à plus de 90 enfants de se rendre à l'école tout en développant leur autonomie dans l'espace public.

Malgré ces efforts, il rappelle que le transport d'enfants en situation de handicap demeure un secteur sensible nécessitant une attention constante. Une part importante du dispositif repose sur des bus exploités par des partenaires privés, dont la régularité du service dépend de leur capacité et de leur fiabilité opérationnelle, parfois mises à mal en raison d'absences de chauffeurs ou de difficultés de recrutement.

Dans ce contexte, il interroge le ministre sur les mécanismes de suivi permettant de garantir la régularité des prestations et sur la possibilité d'améliorer les dispositions contractuelles afin d'assurer une plus grande fiabilité du service.

Il évoque également le service de taxi-bus destiné aux personnes à mobilité réduite, qui constitue, à l'instar du transport scolaire, un service public essentiel confronté à une forte demande. Il s'interroge sur l'existence ou la possibilité de développer des synergies, notamment en matière de mutualisation des moyens humains ou logistiques.

Il insiste par ailleurs sur l'importance des plateformes d'échange, de dialogue et de concertation. Il mentionne l'existence de la commission consultative bruxelloise francophone du service de transport scolaire, réunissant différents partenaires et se réunissant régulièrement.

Il suggère d'envisager l'élargissement de cette instance à d'autres acteurs, y compris des représentants politiques, ou la mise en place d'une *task force* ou commission interministérielle (CIM) spécifique permettant d'aborder des enjeux plus larges, tels que la formation et le statut des accompagnateurs, les questions de mobilité ou encore l'accompagnement des familles, souvent en manque d'informations.

Deux questions sont adressées au ministre : quelles sont ses attentes vis-à-vis de cette commission consultative et estime-t-il opportun de l'élargir ?

Abordant ensuite les compétences en matière d'infrastructures sportives, il rappelle l'importance de la politique sportive, notamment au regard des enjeux de santé physique, de santé mentale et de cohésion sociale.

Il met en avant le potentiel que permet la mutualisation et l'ouverture d'infrastructures sportives privées durant les périodes d'inoccupation, tout en soulignant les obstacles liés notamment à la sécurisation des accès, nécessitant des investissements limités. Il interroge le ministre sur la capacité des services de la Commission communautaire française à jouer un rôle de facilitateur, tant sur les plans technique, conventionnel que réglementaire.

Il demande également si une politique incitative en matière de subsides est envisagée afin de favoriser le partage d'infrastructures sportives.

Enfin, il interroge le ministre sur les résultats qu'il s'est fixés dans ce domaine, avant de céder la parole.

Mme Isabelle Emmerly (PS) remercie le président et indique qu'elle interviendra sur les compétences relatives à la formation et à l'enseignement, sa collègue Mme Fadila Laanan devant compléter l'intervention.

S'agissant de la formation à Bruxelles, elle rappelle un constat connu qui demeure préoccupant, marqué par un décalage important entre le niveau de qualification des Bruxellois et les attentes du marché du travail. Près de 92.000 personnes sont actuellement sans emploi, dont une large majorité est peu qualifiée ou durablement éloignée de l'emploi. Elle évoque, à titre d'exemple, une visite parlementaire auprès d'Infrabel la même semaine dans la Gare du Midi, au cours de laquelle il a été indiqué que certains recrutements se faisaient sur la base de diplômes de l'enseignement secondaire inférieur, tout en soulignant les difficultés rencontrées pour recruter des Bruxellois, illustrant ainsi l'ampleur du problème.

Dans ce contexte, elle souligne que la formation professionnelle n'est pas un outil parmi d'autres mais constitue un levier essentiel pour augmenter le taux d'emploi à Bruxelles. Elle insiste toutefois sur la nécessité de tenir compte de la réalité sociale des publics concernés, qui cumulent souvent plusieurs difficultés : faible niveau de qualification, diplômes non reconnus, précarité financière et situations familiales complexes. Ces éléments impliquent des parcours plus longs et progressifs, nécessitant des étapes de remise à niveau un accompagnement renforcé.

Le groupe PS souligne l'importance de poursuivre et de renforcer les efforts en la matière. Un budget significatif de près de 92 millions d'euros est consacré à la formation professionnelle, dont plus de 63 millions d'euros pour Bruxelles Formation, ce qui traduit une priorité claire en faveur de la qualification des chercheurs d'emploi. Elle relève néanmoins que ce montant reste globalement stable par rapport à l'année précédente.

Elle cite à cet égard la Cour des comptes, qui estime que cette dotation pourrait s'avérer insuffisante au regard des objectifs fixés dans la déclaration de politique communautaire en matière de formation professionnelle. Elle interroge le ministre sur l'impact concret de la diminution des recettes régionales sur ces politiques et, en particulier, sur les dispositifs relevant de ses compétences.

Elle demande également comment le Collège entend absorber cette réduction de moyens sans fragiliser les dispositifs essentiels, notamment en matière d'aide aux publics les plus vulnérables. Elle évoque en particulier les organismes d'insertion socioprofessionnelle, qui pourraient être affectés par les réductions budgétaires régionales, avec des conséquences potentielles sur les cofinancements FSE+ relevant de la Commission communautaire française. Elle s'interroge sur l'existence d'indications plus précises quant aux effets en cascade de ces décisions.

Abordant ensuite des questions plus spécifiques, elle interroge sur l'adéquation entre les formations proposées et les besoins réels du marché de l'emploi bruxellois, ainsi que sur les secteurs prioritaires identifiés pour les prochaines années. Elle questionne également les modalités de renforcement des partenariats avec les entreprises afin de faciliter l'insertion professionnelle, en soulignant le rôle que celles-ci doivent jouer.

Enfin, elle s'interroge sur l'adaptation de l'offre de formation aux personnes récemment exclues du chômage, souvent fragilisées et éloignées de l'emploi, afin d'éviter leur basculement dans la précarité et de garantir leur accès effectif à des parcours d'insertion socioprofessionnelle, en précisant que cet effort ne saurait reposer uniquement sur les CPAS.

Elle souligne que la Commission communautaire française, ainsi que la Région via Actiris, ont un rôle prépondérant à jouer dans ces politiques.

Une autre question est posée concernant la formation, relative aux freins dits périphériques, tels que la garde d'enfants ou la mobilité, qui constituent encore des obstacles importants, notamment pour les femmes et les familles monoparentales. Elle insiste

sur la nécessité de lever ces freins afin de garantir un accès équitable à la formation.

Abordant ensuite l'enseignement, elle rappelle qu'il s'agit d'un enseignement public de qualité, accessible à tous et accueillant une population importante issue de milieux parfois très défavorisés. Les crédits consacrés à l'enseignement confirment l'importance de cette compétence au sein des politiques de la Commission communautaire française, ce dont son groupe se félicite, tout en relevant une légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Elle souligne positivement la poursuite des investissements visant à augmenter l'offre de places, notamment à travers l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, permettant d'accueillir davantage d'enfants en situation de handicap. Elle salue également les efforts en faveur de la gratuité et de l'équité d'accès, initiés lors de la précédente législature.

Dans un contexte marqué par de fortes inégalités sociales à Bruxelles, elle rappelle que garantir un enseignement accessible à toutes et à tous constitue une obligation et non pas une option. À ce titre, la stratégie numérique déployée dans les écoles pour lutter contre la fracture numérique est présentée comme une avancée importante. Elle interroge toutefois sur les modalités concrètes permettant de garantir que cette stratégie bénéficie en priorité aux élèves les plus exposés à cette fracture.

Elle revient ensuite sur la pression démographique et demande en quoi les moyens prévus permettent non seulement de répondre aux besoins actuels, mais également d'anticiper les besoins futurs en places scolaires. Elle interroge également sur l'impact de la légère diminution des crédits, souhaitant être rassurée quant au maintien de la qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage.

La députée questionne la trajectoire à moyen terme du Collège en matière d'enseignement, notamment en termes d'investissements et de coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle évoque à cet égard la double fonction du ministre, susceptible de favoriser cette articulation.

Elle s'interroge par ailleurs sur les moyens mobilisés pour renforcer les équipes pluridisciplinaires, notamment les logopèdes, les kinésithérapeutes et les équipes des CPMS dans l'enseignement spécialisé.

Des questions sont également posées quant à la pérennisation et à l'extension des projets facilitant la transition entre l'enseignement qualifiant et le monde du travail, ainsi qu'à la stratégie envisagée pour lutter contre la pénurie d'enseignants, afin de garantir

la présence d'enseignants qualifiés devant chaque classe.

Enfin, elle aborde la question des bâtiments scolaires, en particulier la rénovation énergétique du site du CERIA, enjeu majeur tant en matière d'infrastructures que de conditions d'apprentissage et d'objectifs climatiques. Elle rappelle avoir déjà interrogé les précédents ministres sur ce sujet, notamment concernant le plan PLAGE, le recours à RenoClick et les projets en cours.

Elle souligne toutefois la question de la soutenabilité budgétaire de ces investissements dans le temps, certains reposant sur des financements européens à échéance, d'autres sur des fonds propres. Elle demande si une estimation globale des besoins de rénovation énergétique du site du CERIA a été réalisée, si une programmation pluriannuelle des investissements est prévue et comment le Gouvernement entend maintenir le rythme des rénovations après la fin des financements européens.

Mme Fadila Laanan (PS) concernant l'Institut Jean-Pierre Lallemand. Elle précise qu'il s'agit d'un institut de promotion sociale qui forme notamment des bibliothécaires, des éducateurs spécialisés ainsi que des bacheliers en sciences administratives. Elle souhaite savoir ce qu'il adviendra de cet institut et de sa localisation.

Elle rappelle qu'en juin 2018, lorsqu'elle était ministre-présidente à la Commission communautaire française, elle avait fait installer cette école rue du Meiboom, dans un bâtiment confortable, avec un bail de neuf ans. L'administration s'était alors engagée à ne pas laisser l'Institut dans une nouvelle situation d'inconfort et avait annoncé que, trois ans avant le terme du bail, des informations seraient données quant à sa future localisation. Il avait également été indiqué que, l'année précédant la fin du bail, l'établissement saurait précisément où il serait relocalisé. Or, le bail courant jusqu'en 2027, il ne reste pratiquement plus qu'un an avant son échéance et rien n'est encore connu, sinon que l'administration de la Commission communautaire française aurait, semble-t-il, pris position en faveur du départ de l'Institut Jean-Pierre Lallemand du Meiboom.

Elle ajoute qu'il avait également été prévu de mettre en place des groupes de travail réunissant l'équipe de direction et l'équipe enseignante afin de réfléchir plus précisément à la future implantation de l'établissement.

Elle indique par ailleurs que le directeur a transmis un dossier aux autorités et estime que ce dossier a également été communiqué au ministre. Celui-ci aurait aussi été transmis à l'administration, laquelle

aurait avancé comme information que le loyer annuel s'élevait à 1 million d'euros, ce que la députée conteste formellement. Elle affirme que ce loyer n'est pas de 1 million d'euros et précise tenir les baux à disposition du ministre s'il le souhaite.

L'équipe attend maintenant une réaction, à la fois de l'administration mais aussi du cabinet du ministre pour savoir ce qu'il va advenir de cette école des enseignants.

Elle indique que des inquiétudes existent également quant au maintien de l'emploi des enseignants.

La possibilité d'une relocalisation sur le site du CERIA est évoquée, mais elle exprime des réserves à ce sujet, compte tenu du nombre d'étudiants concernés, soit 670. Une telle solution impliquerait, selon elle, qu'un établissement quitte le site afin de libérer les capacités nécessaires.

Elle précise qu'une demande a été introduite et que le propriétaire du bâtiment du Meiboom aurait accepté de réduire les charges liées à l'occupation des lieux. Ces éléments auraient été transmis à l'administration afin de relancer une dynamique de concertation et de négociation en vue de la conclusion d'un nouveau bail. Elle regrette toutefois l'absence de réponse à ce stade.

Elle attire donc l'attention du ministre sur le caractère urgent de ce dossier et exprime le souhait qu'il soit traité comme une priorité. Elle insiste sur la nécessité de fournir rapidement des informations claires à la direction, aux enseignants ainsi qu'aux étudiants, afin qu'ils puissent savoir où ils poursuivront leurs cours de promotion sociale l'année suivante.

Mme Joëlle Maison (DéFI) remercie le président et indique qu'elle abordera les missions relatives à la formation professionnelle, au transport scolaire et à l'enseignement.

S'agissant de la formation professionnelle, elle rappelle que la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française en fait une priorité stratégique. Elle souligne toutefois que la Région bruxelloise présente un taux d'emploi plus faible et un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, alors même que les entreprises recherchent une main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de renforcer les compétences des chercheurs d'emploi, souvent peu ou moyennement qualifiés.

Elle estime que le budget soumis à examen ne reflète pas une volonté de faire de la formation professionnelle un outil central, les moyens restant globalement stables, passant de 91,5 à 91,8 millions

d'euros. Cette évolution étant inférieure à l'inflation, elle considère qu'il s'agit d'une diminution en termes réels. Elle souligne que cette analyse est également partagée par la Cour des comptes, qui relève une stagnation, voire une légère diminution des crédits, malgré le caractère prioritaire affiché de cette politique.

Elle ajoute que la Cour met en évidence un risque de décalage entre les objectifs fixés, notamment en matière d'insertion des chercheurs d'emploi, et les moyens disponibles. Elle indique que Bruxelles Formation apparaît sous-doté et que les moyens alloués à l'EFP stagnent, alors même que 85 % des apprenants issus de ce dispositif accèdent à l'emploi.

Dans ce contexte, elle pose une première question sur l'ambition réelle de ce budget en matière de formation professionnelle, compte tenu de la diminution des moyens en termes réels. Elle interroge également sur la concertation avec M. Laurent Hublet, qui aurait réduit la commande de formation dans le budget d'Actiris, et sur la compatibilité de ces choix avec la nécessité de renforcer l'accompagnement et la formation, notamment pour les 40.000 chercheurs d'emploi bruxellois exclus du chômage.

Elle souligne par ailleurs que les secteurs de l'enseignement qualifiant et de l'alternance nécessitent une réforme d'ampleur, impliquant une collaboration avec les autres entités fédérées, en particulier la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle rappelle que, faute d'accord lors des précédentes législatures, une première réforme de l'alternance avait été amorcée au niveau bruxellois par le prédécesseur du ministre, en lien avec les recommandations de la Commission délibérative mixte.

Elle interroge dès lors le ministre sur l'existence d'une concertation avec ses homologues, notamment dans le contexte actuel où certains mêmes partis sont présents dans les différents exécutifs, en vue de fixer un calendrier de réforme de l'alternance, tant au niveau bruxellois qu'à moyen terme avec les autres entités.

Une troisième question porte sur la structure du budget : elle s'interroge sur le fait que, dans un budget globalement stable, les seuls crédits en hausse concernent les voyages et déplacements.

Elle rejoint enfin les observations formulées par d'autres intervenants quant à la séparation des compétences entre emploi et formation professionnelle, qu'elle juge regrettable.

Abordant ensuite le transport scolaire, elle rappelle que celui-ci constitue un service essentiel permettant à des milliers d'enfants à besoins spécifiques d'accé-

der à leur établissement scolaire, mais également aux thérapies dont ils bénéficient parfois dans ce cadre.

Elle précise que 52 implantations d'enseignement spécialisé sont desservies, avec environ 220 accompagnateurs. Elle souligne que le transport scolaire ne constitue pas un service accessoire, mais bien une condition essentielle d'accès à l'enseignement pour de nombreuses familles, ce qui justifie une attention stratégique à la hauteur des enjeux.

Elle rappelle les difficultés rencontrées depuis la rentrée 2022, qui ont affecté de nombreuses familles, enfants et enseignants, privant certains élèves de l'accès à leur établissement scolaire, alors même que l'éducation constitue un droit fondamental. Elle évoque des situations concrètes marquées par des trajets dépassant parfois 1h30, des annulations de bus, de l'absentéisme, de la fatigue et une incertitude persistante pour les parents. Elle souligne également la complexité de la gestion de ce service pour l'administration et tient à saluer le travail des équipes concernées.

Si le budget consacré au transport scolaire reste globalement stable, permettant d'assurer la continuité du service, elle estime que la question dépasse celle des moyens et concerne également l'organisation et les choix opérés. Elle relève que les réformes annoncées, dont l'aboutissement est prévu en novembre, constituent des avancées positives, mais souligne que le secteur demeure fragile. Elle identifie comme cause principale le manque d'attractivité des métiers de chauffeur et d'accompagnateur, entraînant des difficultés de recrutement et une pression accrue sur les équipes, avec des conséquences directes sur la qualité et la régularité du service.

Elle insiste également sur la nécessité d'améliorer les conditions de transport pour la majorité des enfants qui continueront à être pris en charge dans les circuits de la Commission communautaire française. Elle souligne l'importance de renforcer la formation des accompagnateurs afin qu'ils puissent proposer des activités adaptées, ludiques par exemple, durant les trajets, parfois longs, et mieux gérer les situations de stress rencontrées par certains enfants. Elle évoque notamment des situations problématiques observées récemment, en particulier pour des enfants présentant des troubles spécifiques.

Trois questions sont ensuite adressées au ministre. Elle demande tout d'abord si les crédits relatifs à la formation du personnel accompagnant ont été effectivement augmentés. Elle interroge ensuite sur les dispositifs concrets envisagés pour améliorer l'attractivité des métiers de chauffeur et d'accompagnateur. Enfin, elle souhaite savoir comment le ministre entend stabiliser durablement les équipes dans ce secteur.

Abordant ensuite la mission relative à l'enseignement, elle considère que la baisse générale des crédits constitue un signal très négatif adressé au secteur, aux apprenants et à la population. Elle illustre son propos par une citation de Spinoza, rappelant qu'il vaut mieux enseigner les vertus plutôt que de condamner les vices. Il ne s'agit donc pas de donner des leçons de morale mais d'aider chacun à devenir son propre maître.

Elle juge que ce n'est visiblement pas l'intention du Gouvernement et estime au contraire que les économies budgétaires semblent s'être concentrées sur les compétences relevant du ministre, tout en exprimant une certaine empathie à cet égard. Elle souligne toutefois l'existence de points positifs, issus notamment de décisions antérieures, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de l'offre scolaire.

Elle met en avant l'importance des types d'enseignement et des pédagogies soutenues par la Commission communautaire française, notamment l'enseignement spécialisé de type 2, pour lequel l'offre reste insuffisante, en particulier à Bruxelles. Elle se réjouit à cet égard de l'ouverture programmée de places supplémentaires à l'Institut Alexandre Herlin, ainsi que du développement de nouvelles options à l'Institut Emile Gryzon.

Elle pose ensuite plusieurs questions. Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, elle s'interroge sur la localisation budgétaire de cette politique, en particulier au sein de l'activité 34 relative aux subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement, dont le montant passe de 150.000 à 300.000 euros. Derrière les enjeux du décrochage scolaire il y a des inégalités qui se creusent dès l'école et se prolongent bien au-delà. Elle souligne l'importance d'une meilleure lisibilité des moyens consacrés à cet enjeu pour endiguer ce phénomène.

Elle demande également ce que recouvre l'allocation prévue à l'activité 8, relative aux initiatives et au soutien aux élèves précarisés, dotée de 120.000 euros.

Enfin, elle s'interroge sur la diminution de 1,5 million d'euros des dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors haute école.

M. Mounir Laarissi (Les Engagés) indique qu'il partagera son temps de parole avec Mme Sofia Bennani

Il rappelle que l'enseignement et la formation professionnelle constituent des domaines dans lesquels l'action de la Commission communautaire française prend tout son sens, en tant que leviers d'émancipa-

tion, de bien-être et de lutte contre la pauvreté. Dans un contexte marqué par les mutations du marché du travail bruxellois et la précarité touchant de nombreux ménages, il souligne que le réseau d'enseignement et les opérateurs de formation jouent un rôle de premier plan en tant que filets de sécurité pour les citoyens.

Il rappelle que la Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, assure un enseignement public ouvert et de qualité, accueillant plus de 6.500 élèves et étudiants au sein de 11 établissements, et souligne qu'il s'agit d'une mission que la majorité entend soutenir avec détermination.

Dans ce cadre, il évoque les objectifs fixés par la déclaration de politique communautaire, en particulier en matière de formation professionnelle, avec l'ambition d'élever le niveau de qualification, de répondre aux besoins des employeurs et d'améliorer l'insertion professionnelle, notamment en visant la formation de 20.000 chercheurs d'emploi par an et tendre vers un taux de sortie positive de 80 %.

Il mentionne également la volonté de renforcer la formation en alternance et de développer de nouveaux pôles de formation, tels que Technicity et les pôles dédiés à la construction. En matière d'enseignement, il souligne les priorités que constituent la valorisation des filières, la lutte contre le décrochage scolaire et l'inclusion numérique.

Il indique que ces ambitions doivent constituer la grille de lecture des choix budgétaires présentés. Il souligne que le budget 2026 s'inscrit dans un contexte financier contraint, mais estime que des choix responsables ont été opérés afin de préserver les politiques de terrain. Il précise que ces contraintes sont de nature structurelle, notamment en raison de la diminution progressive de certaines recettes liées à la sixième réforme de l'État, ce qui impose de garantir la soutenabilité du modèle à moyen terme.

Abordant la mission 26 relative à la formation professionnelle, il indique que le budget s'élève à un peu plus de 92 millions d'euros en crédits d'engagement, soit une légère contraction de près de 1 %. La dotation de Bruxelles Formation est maintenue à 63,2 millions d'euros. Il relève que la Cour des comptes estime que cette dotation pourrait représenter un défi au regard des objectifs ambitieux fixés.

Dans ce contexte, il interroge sur la manière dont le ministre entend collaborer avec Bruxelles Formation, Actiris et les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) afin d'optimiser les moyens existants, renforcer les synergies et atteindre les objectifs fixés sans compromettre la trajectoire budgétaire.

Il évoque également le développement de la validation des compétences, avec un objectif de 4.000 titres délivrés par an, ainsi que le déploiement des pôles formation, nécessitant des partenariats renforcés avec le secteur privé. Il demande quelles avancées concrètes sont attendues à cet égard pour l'année 2026.

S'agissant de la mission 29 relative à l'enseignement, il indique que le budget s'élève à environ 51,6 millions d'euros en crédits d'engagement, soit une diminution de 4 % par rapport aux crédits provisoires de 2025. Il relève néanmoins que certaines actions essentielles sont maintenues, telles que la stratégie numérique visant à favoriser l'accrochage scolaire et l'organisation de sessions de remédiation durant les congés scolaires.

Il demande si cette rationalisation budgétaire permettra de préserver pleinement ces initiatives de terrain, en particulier celles destinées aux publics les plus précarisés.

Il rappelle que la déclaration de politique communautaire prévoit également la relance du processus de fusion entre les hautes écoles Lucia De Brouckère et Francisco Ferrer. Il interroge le ministre sur le calendrier envisagé pour ce rapprochement ainsi que sur ses impacts budgétaires.

Il élargit ensuite son propos à l'écosystème global dans lequel s'inscrivent les politiques d'enseignement et de formation, en abordant la question du tourisme. Il souligne le rôle de la Région bruxelloise en tant que capitale européenne et internationale, caractérisée par sa richesse culturelle, sa diversité et son dynamisme, et rappelle que le tourisme constitue un moteur économique important, générateur d'emplois et de rayonnement.

Il exprime, au nom de son groupe, son plein soutien au budget présenté, estimant qu'il traduit un sens des responsabilités et une mise en œuvre pragmatique des engagements pris dans la déclaration de politique communautaire, notamment en matière de tourisme social.

Il rappelle que l'accord de Gouvernement prévoit le maintien d'une politique forte de tourisme social, notamment via les auberges de jeunesse, et souligne que le budget prévoit le maintien d'une enveloppe de 865.000 euros, ainsi que la poursuite d'un plan pluriannuel d'investissement visant à rénover ces infrastructures, en particulier en matière de sécurité incendie et de performance énergétique.

Dans ce contexte, plusieurs questions sont formulées. S'agissant du soutien au secteur privé, une enveloppe de 720.000 euros est maintenue pour

soutenir les investissements en tourisme social. Il demande quels types de projets seront prioritairement soutenus en 2026 afin de moderniser l'offre.

Concernant les frais de fonctionnement des auberges de jeunesse, dont l'enveloppe est stabilisée à 104.000 euros, il interroge sur la capacité de ces structures à absorber l'augmentation des coûts énergétiques et matériels.

Il relève également que les investissements immobiliers en matière de tourisme social passent de 1.030.000 à 114.000 euros et s'interroge sur la suffisance de cette enveloppe pour couvrir les priorités, notamment en matière de mise aux normes incendie, surtout au regard du drame suisse de Crans-Montana.

Enfin, il souligne que l'attractivité d'un territoire ne repose pas uniquement sur son activité économique, mais également sur sa capacité à favoriser le bien-être, la cohésion sociale et l'épanouissement. Il met en avant le rôle central du sport et de ses infrastructures à cet égard, avant de céder la parole à sa collègue.

Mme Sofia Bennani (Les Engagés) indique qu'il lui paraît difficile d'aborder les compétences relatives aux infrastructures sportives sans évoquer plus largement le sport, son intervention revêtant dès lors un caractère général.

Elle souligne que le sport constitue un levier central dans la société, tant sur le plan de la santé physique et mentale que sur celui de la cohésion sociale et de l'inclusion. Il contribue au bien-être individuel et au vivre ensemble et, à ce titre, doit être accessible à toutes et tous, indépendamment de l'âge, du parcours ou de la situation sociale.

Dans un contexte budgétaire contraint, elle relève que les moyens consacrés aux infrastructures sportives et au sport en général sont maintenus, ce qu'elle considère comme un signal important. À défaut d'augmentation, le maintien de ces budgets mérite d'être souligné compte tenu de la situation financière de la Région. Elle estime toutefois que cette stabilité impose une exigence accrue quant à l'utilisation des moyens, afin que chaque euro investi contribue à un objectif clair : permettre à un maximum de Bruxellois et de Bruxelloises d'accéder à la pratique sportive, en particulier les publics les plus précarisés, qui en sont aujourd'hui les plus éloignés.

Elle rappelle que moins d'un Bruxellois sur deux pratique une activité sportive régulière, avec des disparités importantes selon le niveau socio-économique, le genre ou encore le territoire, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les efforts publics pour élargir l'accès au sport.

Elle salue plusieurs mesures prévues. Elle évoque notamment le soutien apporté aux clubs sportifs affiliés, permettant de couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et d'assurer leur pérennité. Elle souligne la pertinence des critères incitatifs, tels que le développement du sport féminin, du handisport, des sections seniors ou encore l'accessibilité sociale, qui contribuent à promouvoir un sport inclusif.

Elle mentionne également les allocations budgétaires destinées à l'achat de matériel sportif durable et à la réalisation de petits travaux. Bien que les montants, plafonnés à 2.000 euros par bénéficiaire, restent limités au regard des besoins, ces aides constituent un soutien concret pour de nombreux clubs et associations.

Elle attire toutefois l'attention sur le fait que certaines de ces mesures reposent sur des appels à projets, auxquels tous les acteurs ne répondent pas, en particulier les publics les plus éloignés de la pratique sportive. Elle souligne ainsi le risque que ces aides bénéficient principalement aux structures déjà bien organisées et informées.

Dans cette perspective, elle insiste sur la nécessité d'accompagner ces dispositifs par une communication claire, accessible et proactive afin que l'information atteigne l'ensemble des acteurs et, indirectement, les publics visés. Elle interroge le ministre sur l'éventualité d'organiser des formations à destination des clubs, afin de les aider à introduire correctement leurs demandes de subvention.

Elle évoque enfin l'accord de majorité, qui prévoit une optimisation de l'utilisation des espaces sportifs, notamment dans les écoles, en dehors des heures de cours. Elle estime cette orientation pertinente, dans la mesure où l'accès au sport dépend également de l'accessibilité des infrastructures existantes. Les équipements sportifs scolaires, souvent sous-utilisés en soirée, constituent à cet égard un levier important pour élargir l'accès à la pratique sportive en dehors du cadre scolaire, même si cette mesure n'apparaît pas explicitement dans l'exposé général.

Elle rappelle que, comme mentionné dans l'accord de majorité, son groupe soutiendra toute initiative visant à améliorer l'utilisation maximale des infrastructures sportives scolaires.

Au regard des éléments exposés, elle formule plusieurs questions. Dans un contexte où chaque moyen compte, elle souligne l'importance d'évaluer l'impact des politiques publiques. Elle demande comment est mesurée la plus-value des dispositifs financés, notamment via les subventions aux associations, et de quelle manière ces évaluations orienteront les choix budgétaires futurs. Elle s'interroge également

sur les mécanismes permettant de garantir que les subsides accordés aux clubs contribuent effectivement à élargir l'accès au sport et ne se limitent pas au soutien des structures existantes.

Elle questionne en outre l'existence d'une réflexion visant à améliorer la visibilité et l'accessibilité des appels à projets, en particulier pour les petites structures ou les publics moins informés. Elle demande si des dispositifs concrets sont envisagés pour faciliter l'ouverture des infrastructures scolaires en dehors des heures de cours et comment sera assurée la coordination avec les acteurs locaux, tels que les communes, les clubs, les associations et les établissements scolaires, afin de garantir une utilisation optimale et sécurisée de ces infrastructures.

En conclusion sur ce volet, elle exprime le soutien de son groupe aux orientations prises en faveur d'un sport plus accessible et inclusif. Elle souligne toutefois que, dans un contexte de moyens limités, l'enjeu principal réside dans la maximisation de l'impact des politiques, afin qu'elles bénéficient effectivement au plus grand nombre, et en particulier aux publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Abordant ensuite le transport scolaire, elle rappelle qu'il s'agit d'un service essentiel pour les enfants à besoins spécifiques et leurs familles, constituant une condition indispensable d'accès à l'enseignement, dans la mesure où ces enfants ne sont pas nécessairement scolarisés à proximité de leur domicile, c'est son handicap qui détermine son lieu d'enseignement.

Elle relève que le budget consacré au transport scolaire connaît une légère augmentation, évolution positive qu'il convient toutefois de nuancer au regard des réalités de terrain, marquées par des besoins importants.

Elle rappelle plusieurs éléments chiffrés : 3.000 enfants transportés quotidiennement vers 54 implantations, via 220 circuits mobilisant environ 230 accompagnateurs scolaires. Elle souligne également la diversification des solutions mises en place : environ 2.000 enfants bénéficiant d'abonnements en transports en commun, 120 transportés en minivan, 70 via des solutions individualisées telles que les taxis et près de 100 enfants accompagnés à pied ou en transports publics. Elle estime que cette diversification constitue une évolution positive, traduisant une adaptation du service aux besoins spécifiques des enfants et des familles en tenant compte de la diversité des situations.

Elle attire toutefois l'attention sur plusieurs enjeux, en particulier la qualité du service. Elle souligne que les conditions de transport, notamment la durée des trajets pouvant atteindre jusqu'à trois heures par jour,

ont un impact direct sur le bien-être et les capacités d'apprentissage des enfants. Elle insiste sur le caractère excessif de ces durées, parfois dans des conditions matérielles difficiles. Trois heures sans climatisation par exemple est une durée bien trop longue.

Elle pose dès lors la question des mesures envisagées pour réduire ces temps de trajet.

Elle souligne également l'importance de l'adéquation des solutions proposées. Si le recours aux transports en commun concerne une large majorité des enfants, il convient de s'assurer que ces solutions soient réellement adaptées à chaque projet individuel, en fonction du degré d'autonomie de l'enfant, de ses besoins spécifiques et dans une logique de co-construction avec les familles.

Les solutions plus individualisées, telles que les taxis, les minivans ou les accompagnements spécifiques, constituent une avancée importante, mais elles ne concernent qu'un nombre limité d'enfants. Il importe dès lors de vérifier qu'elles soient dimensionnées de manière adéquate pour répondre aux situations les plus complexes.

Elle rappelle par ailleurs que l'accord de majorité prévoit une amélioration des temps de trajet et de la régularité du service, notamment par le recours à des solutions numériques, ainsi qu'un renforcement de la communication entre les parents, les écoles et les équipes de transport. Elle souligne que cette communication existe déjà partiellement, notamment via le service de SMS de la Commission communautaire française, mais relève que celui-ci n'atteint pas toujours l'ensemble des parents, de sorte que des corrections restent nécessaires.

Elle évoque également la question de la géolocalisation, sur laquelle de nombreux échanges ont déjà eu lieu et qui devrait encore être abordée en séance plénière du Parlement francophone bruxellois. Elle estime cette fonctionnalité importante, notamment parce qu'elle permettrait aux familles et aux enfants d'éviter de longues attentes à l'extérieur, en particulier en hiver. Elle souligne toutefois qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté en soi, celle-ci ayant déjà été annoncée pour une mise en œuvre en janvier. Or, à la lecture de l'exposé général, les modalités concrètes de cette amélioration ne sont pas précisées, ce qui appelle des clarifications sur le calendrier, les modalités et les conditions de sa mise en œuvre.

S'agissant du rôle des accompagnateurs scolaires, elle rappelle qu'il est central dans le dispositif. Elle relève qu'à l'heure actuelle, ceux-ci ne bénéficient que d'une formation aux premiers secours, alors même qu'ils accompagnent des enfants à besoins spécifiques, notamment des enfants présentant un

trouble du spectre de l'autisme. Elle estime dès lors qu'il est important qu'ils soient davantage formés. Une telle formation constitue, selon elle, une plus-value pour leur parcours professionnel, en leur permettant de valoriser une expérience dans le secteur du handicap, mais elle est surtout nécessaire pour leur permettre de faire face à des situations complexes qu'ils ne comprennent pas toujours et pour lesquelles ils doivent être accompagnés de manière adéquate.

Elle insiste sur la nécessité de rendre un certain nombre de formations obligatoires et de disposer d'un « panel d'accompagnateurs volants » permettant de pallier les absences. Elle rappelle que l'absence constitue un droit fondamental, mais estime qu'il n'est pas acceptable que les usagers, les enfants et les familles en supportent les conséquences.

Plusieurs questions sont ensuite formulées. Quels indicateurs seront utilisés pour évaluer la qualité du transport scolaire, notamment en ce qui concerne la durée des trajets et la satisfaction des familles ? Des données existent-elles sur la durée moyenne des trajets et quelles mesures sont envisagées pour les réduire ? Comment s'assurer que les différents modes de transport proposés sont effectivement adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant ? Une extension des solutions plus individualisées, telles que les minivans ou les taxis, est-elle envisagée pour répondre aux situations les plus complexes ? Quelles mesures concrètes seront mises en place pour améliorer la communication entre les parents, les écoles et les équipes de transport, notamment via des outils numériques, et quels moyens budgétaires y seront consacrés ? Enfin, quelles mesures sont prévues pour garantir la formation, la stabilité et de bonnes conditions de travail aux accompagnateurs scolaires, qu'elle juge sous-payés, tout en rappelant qu'une revalorisation est intervenue sous la précédente législature à l'initiative du prédécesseur du ministre, M. Rudi Vervoort ?

Elle indique également soutenir pleinement les efforts visant à adapter et à diversifier le transport scolaire.

Elle conclut en rappelant que l'objectif est clair et partagé : garantir à chaque enfant un accès à l'école dans des conditions adaptées et sécurisées. Elle indique que son groupe veillera à ce que cet objectif demeure au cœur des priorités et soutiendra les mesures permettant d'améliorer concrètement la qualité du service pour les enfants et leurs familles.

Elle précise qu'elle sera particulièrement attentive et intransigeante sur ces questions, y compris en tant que membre de la majorité, en soulignant son implication personnelle sur ce dossier et sa connaissance approfondie du sujet.

Enfin, elle élargit son propos en indiquant que, à travers les politiques d'enseignement, de formation, de tourisme, de sport et de transport scolaire, une même exigence doit guider l'action publique : celle de l'efficacité, de l'accessibilité et de l'impact concret sur la vie des Bruxelloises et des Bruxellois. Dans un contexte budgétaire contraint, chaque euro doit être utilisé de manière pertinente et chaque politique doit démontrer son utilité réelle.

Elle assure le ministre du soutien de la majorité pour mener à bien les réformes nécessaires, dans un esprit de responsabilité et d'exigence, tout en précisant que ce soutien s'accompagnera d'une vigilance constante et d'une expression sans détour lorsque cela s'avérera nécessaire.

M. Boris Dillière (ministre) remercie les députés pour la qualité des échanges et se permet de saluer l'implication parce qu'on sent une implication et une connaissance des sujets qui sont abordés.

Alors pour structurer son intervention, le ministre a repris les questions selon les différentes compétences Enseignement, Formation professionnelle, Transports scolaires, Infrastructures sportives et Tourisme.

Avant de revenir à ces différents points, les députés ont interrogé le ministre sur le lien entre la compétence emploi et la compétence formation professionnelle. Actiris et Bruxelles Formation collaborent très étroitement depuis de nombreuses années. Des processus d'orientation et d'accompagnement conjoints existent.

La cité des métiers est le premier lieu d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil vers l'emploi et la formation. Elle est animée conjointement par les équipes de Bruxelles Formation et d'Actiris. Ceci est la démonstration du lien fort entre ces deux institutions et le ministre restera attentif à ce qu'il se renforce. L'objectif de 70 % de taux d'emploi n'est pas un slogan mais une ambition. C'est le corps de l'engagement du Collège et tout le monde partagera l'objectif essentiel d'augmenter le taux d'emplois dans la Région.

Le ministre a également été interrogé sur les crédits alloués au cabinet de Mme Audrey Henry. L'existence d'un cabinet attaché à la ministre Audrey Henry a effectivement été remis en cause. Le ministre rappelle que la Loi dispose que les ministres et secrétaires d'états francophones du Gouvernement bruxellois sont de plein droit ministre en Commission communautaire française. L'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 14 septembre 2014 déterminant la composition et le fonctionnement des cabinets prévoit en son article 1^{er} que « Chaque Membre du

Collège de la Commission communautaire française dispose d'un Cabinet. ». Cette disposition consacre un droit organique attaché à la qualité de membre du Collège, sans subordonner l'existence du cabinet à l'exercice de compétences matérielles spécifiques. Il en résulte que l'existence d'un cabinet ne dépend pas de la répartition des compétences, mais découle directement de l'appartenance au Collège.

Il y a quand même un autre élément qui est important et intéressant. Il n'y a pas de secret ou de mystère. Il s'agit d'une situation quelque peu particulière. Le ministre et Mme Audrey Henry ont déjà parlé du fait qu'elle n'ait pas de compétences. Ils ont l'intention de regarder comment articuler les choses au mieux de ce côté-là. Ce sera évidemment fait en toute transparence, le ministre comprenant totalement la légitimité de l'interrogation à ce sujet.

Mme Farida Tahar a souligné que le cabinet du ministre dépensait moins. Il n'est pas sûr d'avoir compris si c'était un souhait de sa part de dépenser plus ou des félicitations.

Le ministre en vient aux différentes thématiques. Tout d'abord, au niveau de l'Enseignement, en ce qui concerne les mesures à prendre concernant le décrochage scolaire, des ateliers de soutien sont programmés durant les vacances de Pâques afin de préparer les élèves à la fin de l'année. À ce stade, il a déjà été enregistré plus de cent inscriptions, ce qui témoigne de l'attractivité du dispositif.

Concernant l'AB 29.003.34.02, « Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement », plusieurs projets sont financés : des ateliers multisports, l'organisation de balades à vélo pendant les vacances scolaires, des actions de sensibilisation au handicap, des formations continues pour les enseignants, un projet d'épicerie solidaire pour les étudiants en difficulté financières, ainsi que les ateliers de printemps de remédiation durant les vacances (Schola ULB).

Concernant la question sur la stratégie numérique de la Commission communautaire française. Le Collège soutient les établissements d'un point de vue matériel mais aussi humain.

Pour les ressources matérielles, depuis la crise du covid, des investissements importants ont été consentis au niveau matériel. À l'image de l'achat de portables pour les élèves et enseignants ou de différents matériels support (tablettes, casques, tableaux, locaux aménagés pour visio ...).

La répartition entre établissements se réalise sur base d'une analyse des besoins réalisée conjointement par les technopédagogues et le service IT (Paradigm) qui évaluent chaque année l'utilisation du

matériel et les besoins de remplacement ou d'augmentation des ressources. Les investissements sont également conditionnés par des subventions obtenues auprès du pouvoir régulateur (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Pour les ressources humaines, outre le support réseau/hardware fourni par Paradigm, la Direction d'administration de l'enseignement met deux technopédagogues en ressources propres pour accompagner les équipes dans l'utilisation du numérique pédagogique. Ils sont chargés de la formation des enseignants, du support aux projets digitaux, du conseil pour les logiciels pédagogiques, de la mise en réseau des référents numériques, du suivi relatif au matériel mis à disposition.

L'allocation budgétaire au 29.003.34.02.3300 est significativement augmentée en 2026, passant de 150.000 à 300.000 euros.

Le soutien concerne des activités aussi variées que des ateliers multisports, à un projet d'épicerie sociale, d'épicerie solidaire pour étudiants en difficulté financière, et surtout la poursuite des ateliers de printemps de remédiation durant les vacances où il est compté à ce jour déjà plus de 100 inscrits ce qui témoigne d'un intérêt manifeste.

La baisse de l'AB 29 a également été évoquée. Les budgets administratifs ont été établis sur la base d'un cadre complet à 100 % sans aucune absence, alors que le budget qui est présenté tient compte de la situation réelle.

La question de la fin de bail de l'institut Lallemand est urgente. Le Collège est bien conscient de l'importance et de l'urgence à trancher : rester au Meiboom ou partir vers le CERIA. Le ministre doit encore prendre connaissance des détails du dossier qui lui est parvenu ce matin même.

Enfin, concernant la précarité, l'allocation budgétaire 29.003.08.06 a été évoquée. Cette AB vise à remplir des besoins de base en leur fournissant des manuels scolaires, des vêtements de travail ou encore des serviettes hygiéniques.

Au niveau de la Formation professionnelle, les priorités en matière de formation sont définies dans la Déclaration de politiques communautaires. Elles visent à développer les compétences des demandeurs d'emploi dans les filières porteuses d'emploi et les métiers en pénurie à Bruxelles (et au-delà des 19 communes également).

Parmi les priorités : les langues, le numérique et les secteurs industriels en lien avec les zones franches. Elles seront intégrées dans le futur contrat de ges-

tion de Bruxelles Formation et dans les plans d'action annuel.

Les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts seront précisés et un monitoring de l'activité sera assuré.

La contribution active à la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, dont en particulier les chantiers de l'orientation, de la certification et des formations et stages en entreprise est également prioritaire.

Enfin, les formations en entreprise, la généralisation des stages et plus généralement toutes les formes de formation qui allient emploi et formation sont une priorité car elles sont le plus sûr moyen vers une insertion durable dans l'emploi.

Le centre d'enseignement en alternance, l'Espace Formation PME, plus généralement connu sous le sigle EFP, est suffisamment agile que pour régulièrement adapter son offre de formation, et la mettre en adéquation avec les besoins du monde professionnel.

Concernant la question de savoir si la formation professionnelle sera contributeur à l'objectif de 70 % de taux d'emploi, la réponse est donc oui. Le ministre veillera à ce que cela soit le cas et ne manquera pas de revenir devant le Parlement au travers des différentes questions des députés, pour qu'ils aient connaissance de l'évolution des changements au sein de la Formation professionnelle.

Quant à la dotation de la Commission communautaire française envers Bruxelles Formation, le ministre rappelle qu'elle ne dépend pas uniquement de la dotation de la Commission communautaire française. Il existe également d'autres sources de financement, spécifiquement dédiées à l'offre de formation. Parmi celles-ci, on retrouve des recettes en provenance de la Région, qui sont directement liées à la mise en œuvre des politiques croisées emploi-formation.

Concrètement, cela signifie que ces financements dépendent du volume réel de formations produites. Enfin, pour vous donner un ordre de grandeur, cela représente près de 17 millions d'euros, issus de différents canaux (BEE, PFE, Actiris, ...).

Le ministre a également été interrogé concernant les moyens complémentaires de l'EFP. Ils seront destinés à couvrir l'indexation des salaires.

À la question sur le rapport de la Cour des Comptes, personne n'ignore que le contexte contraint impose à toutes et tous de faire des économies. À ce stade, le dispositif de formation est préservé. Bruxelles Formation a taillé dans les frais de fonctionnement et a anti-

cipé sur la sous-utilisation des crédits. L'emploi est garanti et la capacité de formation aussi.

Pour 2026, 22.000 places de formation sont programmées pour la formation des chercheurs d'emploi : 14.500 places à Bruxelles Formation et 7.500 places chez les partenaires, principalement les OISP. 800 places sont également ouvertes pour la validation des compétences.

De nouvelles économies sont à prévoir qui demanderont un travail d'analyse prospective plus approfondi. 2026 sera donc une année de transition qui devra permettre aussi de repositionner l'offre de formation, compte tenu des besoins et priorités. Mais le dispositif est solide et sera préservé.

Le ministre a également été interrogé sur le succès et l'évaluation de la formation en alternance. Le SFPME assure le contrôle de la qualité formatrice du temps passé en entreprise via les référents par un agrément de ces entreprises, par le suivi d'un plan de formation et par des visites régulières en entreprise. Un programme de formation des tuteurs en entreprise est proposé par le SFPME. Particularité de ce dispositif : la formation est sur site et il y a la possibilité d'obtenir un titre de validation des compétences de tuteur en entreprise, ce qui est extrêmement intéressant. Cette démarche contribue au renforcement des compétences pédagogiques des entreprises et à l'amélioration de l'encadrement des jeunes en formation.

En ce qui concerne les lieux de stage, bonne nouvelle, depuis 2022 l'alternance s'est améliorée de 18 %. Une série d'actions ont été portées conjointement par l'administration de la Commission communautaire française (le SFPME) et par l'EFP en application du contrat de gestion afin de faciliter l'accès aux stages.

Dans le cadre du contrat de gestion, des expert-es métiers ont été désigné-es dans différents secteurs stratégiques – notamment le numérique, les services, les métiers d'art et le bien-être – afin de renforcer les relations avec les entreprises, d'accompagner les apprenants dans leurs démarches et de favoriser la recherche de stages. Des outils concrets complètent ce dispositif, tels que les bornes stages permettant la consultation continue des offres disponibles, ou encore l'organisation de « *stage dating* » favorisant des mises en relation directes entre apprenants et employeurs.

Ces actions vertueuses pourraient être poursuivies afin d'étendre ces actions à d'autres secteurs et de multiplier les opportunités de rencontre entre les apprenants et les entreprises, dans une logique

d'amélioration continue de la qualité et de l'accessibilité des stages.

Pour le nombre de formation en alternance sur 2026-2027 : 80 métiers couverts avec une attention particulière aux métiers porteurs d'emploi (par exemple : une nouvelle formation en cybersécurité ou le renforcement d'un parcours de formation en logistique, d'ailleurs en partenariat avec Logisticity, ce qui démontre que le partage d'infrastructure est déjà une réalité).

Concernant Technicity et les centres de formations, les pôles formation emploi sont un dispositif régional qui allie les acteurs de l'emploi, de la formation de l'enseignement et les secteurs professionnels, dont la structure est financée par les compétences de l'emploi, principalement, mais aussi de l'environnement (la construction durable) et de la mobilité (le port de Bruxelles).

La Commission communautaire française est mobilisée via le pilier formation qui est piloté par Bruxelles Formation. Ce dernier est le principal contributeur des Pôles Formation Emploi puisque toute l'offre de formation dans les domaines du digital, de l'industrie technologique, de la construction, de la logistique et du transport est déployée au sein des PFE. Au total, cela représente un budget de près de 10 millions d'euros, de loin le plus important.

Il a été évoqué les temps d'attente pour l'accès aux formations. C'est une préoccupation constante. L'objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi d'entrer le plus rapidement possible en formation. En cela, le dispositif de formation professionnelle est plus souple que l'enseignement car des entrées en formation sont ouvertes plus régulièrement. Néanmoins, ça reste un point d'attention sur lequel le ministre restera très attentif.

Sur l'offre de formation pour les personnes exclues du chômage, la majorité des publics en formation sont dans des situations de grande précarité. La plupart sont chômeurs de longue durée, faiblement qualifiés ou avec un diplôme non reconnu. Près de la moitié sont sous statut BIM. Bruxelles Formation et ses partenaires OISP (Organismes d'insertion socio-professionnelle) ont une longue tradition d'accueil des publics les plus éloignés du marché du travail avec des résultats d'insertion dans l'emploi probants, comme le montre les analyses d'impact.

L'accès à la formation leur reste évidemment garanti. C'est tout le sens des partenariats avec les OISP et la mise en place des filières pré qualifiantes. Les collaborations ont d'ailleurs été renforcées avec les CPAS suite à la réforme pour faciliter l'accès à la formation des publics.

Concernant le Transport scolaire, les députés ont été nombreux à interroger le ministre. Tout d'abord, il faut savoir que l'évolution du nombre d'inscrits dans l'enseignement spécialisé est extrêmement difficile à prédire. Aucune information n'est d'ailleurs fournie ni par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni par les établissements scolaires.

La réduction du temps de transport reste un objectif capital. Le développement du transport via des mini-vans s'inscrit pleinement dans cet objectif. Il en va de même en ce qui concerne le développement des rangs accompagnés à pied ou en transport en commun. L'objectif est de ne pas dépasser 1h30 par trajet.

Les frais liés au personnel d'accompagnement concernent les abonnements STIB et les chèques repas pour les accompagnateurs scolaires.

La commission consultative bruxelloise du transport scolaire constitue un espace de concertation essentiel pour le dispositif de transport scolaire à Bruxelles qui permet aux associations de parents, aux représentants de différents réseaux d'enseignement et à la Fédération des transporteurs de relayer les difficultés rencontrées sur le terrain et de proposer au ministre de tutelle les évolutions attendues. Concernant les associations de parents, c'est au sein de cette commission qu'elles y trouvent toute leur place. Le Collège souhaite renforcer le rôle de cette commission en commençant par le renouvellement de ses membres dès le mois de mai 2026.

La révision du cahier spécial des charges et des marchés publics relatifs au transport scolaire doit effectivement faire l'objet d'une attention particulière. Une réflexion sera menée en ce sens en 2026. Elle devra prendre en compte une analyse des coûts moyens par type de transport (société de transport privées/ mini vans Commission communautaire française).

Ensuite, les 128.000 euros repris dans l'AB « dépenses de toutes nature » correspondent aux frais de carburant des mini-vans Commission communautaire française. Quant à l'AB « indemnité exceptionnelle » pour les sociétés de car a été supprimée car elle était non utilisée depuis plusieurs années.

Le budget du transport scolaire, d'un montant d'environ 10 millions d'euros, est principalement consacré à l'organisation de 230 circuits de bus scolaires opérés via des marchés publics. Ces circuits assurent quotidiennement le transport d'environ 3.000 enfants.

En complément de cet axe central, plusieurs dispositifs spécifiques ont été développés. Depuis 2023, 17 mini-vans sont mis en location afin d'assurer le

transport d'environ 140 élèves. Ce dispositif représente un budget annuel de 400.000 euros (hors salaires des chauffeurs). Il s'agit d'une solution plus flexible et qualitative, permettant notamment de réduire les temps de trajet et de desservir des élèves résidant en dehors des axes classiques des lignes de bus scolaires.

Par ailleurs, le transport scolaire fait appel à des sociétés de taxis privées pour répondre aux besoins très spécifiques de certains élèves. Ce dispositif concerne une trentaine d'enfants, transportés via une dizaine de taxis, pour un budget annuel de 827.000 euros.

Le budget permet également le déploiement de « rangs accompagnés » en transport en commun. Cette solution innovante, progressivement mise en œuvre depuis 2023, concerne actuellement une centaine d'enfants.

En outre, environ 2.000 élèves fréquentant les établissements d'enseignement spécialisé bruxellois bénéficient d'abonnements aux transports en commun financés par ce budget.

Il est essentiel de souligner qu'un accompagnateur scolaire est systématiquement associé à chaque dispositif de transport (bus, mini-vans, rangs accompagnés), afin de garantir l'encadrement et la sécurité des enfants.

La formation des accompagnateurs scolaire constitue un enjeu prioritaire pour assurer la qualité du transport scolaire. Actuellement, 5 jours de formation sont proposés annuellement aux accompagnateurs scolaires : secourisme, sensibilisation à l'autisme, méthode sésame (langue des signes), gestion des conflits ...

Le Collège souhaite poursuivre et développer la formation des acteurs du transport scolaire.

Le budget couvre également le développement d'outils numériques. Une nouvelle application dédiée au transport scolaire est en cours de déploiement, avec le lancement prévu en mai 2026 d'une application destinée aux parents. Celle-ci permettra notamment la géolocalisation des bus et l'envoi automatique de notifications en cas de retard. Le budget alloué à ces outils numériques s'élève à environ 160.000 euros en 2026 (maintenance, hébergement, licences et développements).

Le développement de la nouvelle application du transport scolaire vise, outre une simplification administrative pour les écoles et l'administration, le développement d'un véritable outil de monitoring du transport scolaire basé sur différents indicateurs, tels que

le nombre d'annulation, les motifs d'annulation, les durées moyennes de temps de trajet.

Sur l'allocation de base « Frais liés au personnel d'accompagnement » dotée de 432.000 euros en 2025, elle ne disparaît pas en 2026. Mais pour des questions de légistique budgétaire, elle devient 25.009.66.02.1111 en 2026 dotée de 450.000 euros, soit 18.000 euros de plus que l'an dernier.

Au niveau des infrastructures sportives, la politique du Collège est liée à sa compétence en Commission communautaire française et se limite à l'octroi d'aide à l'Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1^{er} avril 1977). Pour y répondre, le ministre dispose d'une unique enveloppe de 268.000 euros inscrite à l'AB 28.009.35.01.5210.

Le reste de la politique sportive se trouve dans la mission 11 chez le ministre-président, Ahmed Laaouej, et le gros de l'infrastructure sportive, en Région, chez Mme Karine Lalieux.

En matière de tourisme, le ministre rappelle que la Commission communautaire française est propriétaire de 2 auberges de jeunesse. L'ASBL Centre sportif de la Forêt de Soignes – Auberge des 3 Fontaines qui compte 152 lits répartis en 40 chambres de 2, 4 personnes et 4 dortoirs de 8 lits, ainsi qu'un foyer et 5 salles de réunion. Le succès significatif de cette auberge se confirme avec plus de 20.000 nuitées en 2022, un peu de 26.000 en 2023 et près de 23.000 en octobre 2024. Le Centre Vincent Van Gogh ASBL, l'autre auberge de jeunesse, remonte à 1975 et est plutôt considérée comme une auberge de « routards », mais accueille aussi de nombreux groupes. Cependant, la vétusté des bâtiments de l'auberge de jeunesse fait que l'auberge a les plus grandes difficultés à satisfaire les exigences de l'Ordonnance en matière d'hébergement touristique de la Région de Bruxelles. Elle fait donc l'objet de rénovations qui se poursuivront sur base de nos crédits.

Le ministre a tenté de répondre le plus précisément possible à un maximum de questions dans le temps qui m'était imparti. Il ne doute pas qu'il y a peut-être encore une série de précisions à apporter et ne manquera pas ben de veiller à apporter ces précisions ou éventuellement de répondre ultérieurement à d'autres questions que les députés seraient tout à fait en droit de lui poser.

Il comprend aussi que les députés souhaitent parfois avoir des visions à plus long terme. Il aura le plaisir à échanger avec eux au niveau des compétences qui sont les siennes et dont, il l'espère, ils pourront toutes et tous être fiers dans l'intérêt des habitantes et des habitants.

Mme Patricia Parga Vega (PTB) précise qu'elle a posé, la vieille, plus ou moins la même question à la ministre Karine Lalieux parce qu'elle s'estime inquiète de savoir si quelque chose était prévu par rapport à la hausse probable des coûts de l'essence pour les bourses, en raison de la guerre illégale des États-Unis et d'Israël en Iran sachant qu'à la rentrée 2022, un tel phénomène lié à la guerre en Ukraine avait provoqué le plus grand couac de l'histoire récente des transports scolaires en Commission communautaire française. Elle souhaite dès-lors savoir si des provisions suffisantes sont prévues.

Mme Angelina Chan (MR) souhaite remercier le ministre pour les réponses apportées, qu'elle qualifie de précises, estimant qu'elles confirment l'idée selon laquelle le budget 2026 ne constitue pas uniquement un document comptable, mais bien un acte de réparation sociale.

S'agissant de la formation professionnelle, elle retient l'intégration des langues et des technologies dans le futur contrat de gestion de Bruxelles Formation. Elle souligne également les efforts réalisés par cet opérateur pour dégager des marges internes au profit de ses missions principales.

Elle revient sur l'observation formulée par la Cour des comptes concernant l'adéquation entre les moyens et les objectifs, estimant que les éclaircissements apportés permettent de mieux comprendre qu'il s'agit d'une année de transition, qui n'exclut pas une trajectoire d'économies à venir.

Elle met en avant la priorité accordée aux formations en entreprise, notamment à travers les mesures en faveur de l'alternance et des stages. Elle se félicite également de la capacité d'adaptation de l'Espace Formation PME aux besoins du marché du travail, en particulier avec l'ouverture d'une filière en cybersécurité.

Concernant l'enseignement, elle souligne les actions engagées en matière de lutte contre le décrochage scolaire, notamment à travers l'organisation d'ateliers de remédiation durant les vacances de printemps, en préparation de la fin de l'année scolaire, et se réjouit de l'intérêt déjà visible suscité par ces initiatives.

Elle évoque également la stratégie numérique dans l'enseignement, en mettant en avant le travail réalisé tant sur les équipements que sur l'accompagnement des équipes pédagogiques, notamment via l'intervention de techno-pédagogues chargés d'analyser les besoins.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie le président ainsi que le ministre, ses équipes et l'administration pour les réponses apportées.

Elle indique ne pas partager l'analyse formulée précédemment selon laquelle le budget constituerait un acte de réparation sociale, estimant qu'il conviendra d'en évaluer les effets concrets dans les prochains mois, notamment au regard des politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir et de leurs impacts sur la Région.

Elle relève que certaines questions sont restées sans réponse, ce qu'elle considère comme normal, et rappelle que des compléments pourront être intégrés dans le rapport, comme cela a été proposé. Elle précise que son groupe sera attentif aux réponses complémentaires qui pourraient être apportées et indique que, le cas échéant, des questions écrites pourraient être déposées.

Revenant sur la question des frais de cabinet, elle souhaite lever tout malentendu. Elle précise que ses propos ne visaient en aucun cas à remettre en cause la légitimité des moyens alloués à la ministre Audrey Henry. Elle souligne que sa démarche visait uniquement à comprendre les écarts observés entre les budgets des cabinets, en particulier le fait que celui du ministre, pourtant doté de compétences importantes, soit inférieur à celui de Mme Audrey Henry, qui n'en exerce pas à ce stade.

Elle insiste sur le fait que cette interrogation a été posée de manière générale à l'ensemble des membres du Collège et qu'elle ne remet pas en cause la légalité des dispositifs existants. Elle précise toutefois que, au-delà de la légalité, la question de l'utilisation des fonds publics doit pouvoir être pleinement justifiée, dans un contexte où des efforts sont demandés aux citoyens.

Elle souligne que l'absence de clarté quant à l'affectation de ces moyens, notamment en ce qui concerne les fonctions auxquelles ils seraient destinés, constitue le cœur de son interrogation. Elle indique ainsi souhaiter que ses propos ne soient ni déformés ni mal interprétés.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) remercie également le ministre pour ses réponses.

S'agissant du transport scolaire, il indique qu'il sera attentif à la question de la concertation avec les parents, en particulier au rôle de la commission existante et à son éventuel renforcement.

Concernant les indemnités exceptionnelles évoquées précédemment, il relève que des explications ont été apportées quant au transfert des montants

non utilisés. Il indique toutefois ne pas avoir reçu de précisions sur la nature exacte de ces indemnités et souhaite obtenir des éclaircissements complémentaires à ce sujet, soit dans le rapport, soit dans le cadre de questions écrites ultérieures.

Il aborde ensuite la question des accompagnateurs scolaires et de leur formation. Il rappelle qu'une formation de cinq jours est actuellement prévue et interroge sur les perspectives d'évolution de celle-ci. Il souhaite savoir si des orientations sont déjà définies en vue de renforcer cette formation, tant en termes de durée que de contenu qualitatif.

Il souligne l'importance de former les accompagnateurs à la prise en charge des enfants, notamment à travers des activités adaptées, y compris ludiques, mais aussi à la gestion des situations complexes. Il évoque des cas dans lesquels les accompagnateurs ou les chauffeurs se sont retrouvés en difficulté face à des situations qu'ils ne pouvaient maîtriser.

Il insiste sur le fait que les enfants concernés présentent des besoins spécifiques qui doivent être pleinement pris en compte. À cet égard, il considère que la qualité de la formation est tout aussi essentielle que sa durée.

Mme Isabelle Emmery (PS) souligne les limites de l'exercice, compte tenu du nombre important de questions et de la complexité des matières abordées. Elle estime que les échanges s'inscrivent dans une logique de travail en cours et qu'il sera possible de revenir ultérieurement sur certains éléments dans le cadre des compétences respectives de chacun.

Elle remercie néanmoins le ministre pour les réponses apportées.

Mme Fadila Laanan (PS) remercie sa collègue Mme Isabelle Emmery d'avoir porté le message de son groupe et indique que, si les réponses du ministre sont appréciées, celui-ci sera amené à mesurer pleinement la complexité des dossiers en entrant davantage dans le détail de ses compétences. Elle exprime néanmoins un certain enthousiasme à ce stade.

Elle remercie également le ministre pour la prise en considération du dossier de l'Institut Jean-Pierre Lallemand, qu'elle qualifie d'urgent. Elle insiste sur la nécessité d'agir rapidement afin d'éviter des difficultés liées au calendrier, soulignant les enjeux pour les 670 étudiants inscrits ainsi que pour les enseignants et l'équipe de direction.

Mme Joëlle Maison (DéFI) remercie également le ministre pour les réponses apportées.

Elle souligne, à l'instar de Mme Isabelle Emmerly, les limites de l'exercice, tout en indiquant que les trois prochaines années permettront d'approfondir les différentes questions soulevées et d'en évaluer les effets concrets.

Elle évoque également, avec une certaine réserve, l'appréciation formulée précédemment selon laquelle ce budget constituerait un budget de réparation sociale, indiquant qu'il conviendra d'en juger par la suite. *We zullen zien*.

Mme Sofia Bennani (Les Engagés) remercie le ministre pour les réponses apportées, notamment en ce qui concerne le transport scolaire.

Elle souhaite réagir aux propos de certains collègues relatifs à l'organisation d'activités ludiques dans les bus scolaires. Elle rappelle que le rôle premier des accompagnateurs est de garantir la sécurité des enfants transportés et que cette mission implique le respect de règles strictes, telles que la surveillance constante et l'impossibilité de se distraire de cette tâche, ce qui rend difficile la mise en place d'activités durant les trajets.

Elle souligne également que la diversité des situations de handicap nécessite une grande prudence. Elle évoque notamment le cas d'enfants autistes, pour lesquels certaines activités, telles que des animations sonores, pourraient être inadaptées en raison de leur sensibilité accrue au bruit.

Elle estime dès lors que la question des activités ludiques dans les transports scolaires est plus complexe qu'il n'y paraît et qu'il convient, dans un premier temps, de se concentrer sur d'autres priorités, telles que la mise en place d'un dispositif permettant de remplacer les accompagnateurs absents et la valorisation de cette fonction.

Elle se félicite enfin de l'annonce d'une formation obligatoire de cinq jours pour les accompagnateurs, qu'elle considère comme indispensable pour leur permettre de faire face à des situations de crise.

Mme Joëlle Maison (DéFI) indique qu'elle ne souhaite pas répondre sur les activités ludiques, mais simplement que la musique ne doit pas être du *heavy metal* à décibels et qu'on peut tout à fait proposer des formes plus apaisées, telles que la musique classique par exemple.

8. Discussion et vote des articles de chacun des projets

8.1. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026

Article premier

L'article premier ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

Articles 2 à 5

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés par 8 voix pour et 4 voix contre.

Tableau annexé

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

Ensemble du projet de décret

L'ensemble du projet de décret est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

8.2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026

Article premier

L'article premier ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

Articles 2 à 17

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés par 8 voix pour et 4 voix contre.

Tableau annexé

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

Autre annexe

Le Collège dépose une correction technique libellée comme suit :

« Remplacement de l'annexe « Bruxelles-Formation » en page 76 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026.

Le budget initial 2026 actuellement annexée au document 57 (2025-2026) n° 2 n'est pas le budget initial 2026 adopté par le Comité de Gestion de Bruxelles-Formation. ».

Justification

Le budget initial 2026 a été adopté par le Comité de gestion de Bruxelles-formation le 27 mars 2026.

Ensemble du projet de décret

L'ensemble du projet de décret est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

8.3. Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026

Article premier

L'article premier ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

Articles 2 à 5

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés par 8 voix pour et 4 voix contre.

Tableau annexé

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

Ensemble du projet de règlement

L'ensemble du projet de règlement est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

8.4. Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026

Article premier

L'article premier ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

Articles 2 à 11

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés par 8 voix pour et 4 voix contre.

Tableau annexé

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

Ensemble du projet de règlement

L'ensemble du projet de règlement est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

9. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et aux rapporteuses pour la rédaction du rapport.

10. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé aux textes des projets de décret et de règlement tels qu'ils figurent aux documents parlementaires 57 (2025-2026) n^{os} 1 à 4 moyennant incorporation de la correction technique déposée par le Collège. La page corrigée figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Les Rapporteuses,

Le Président,

Auréliе CZEKALSKI
Farida TAHAR

Rudi VERVOORT

11. Annexes

11.1. Budget de Bruxelles-Formation

Dépenses	Initial	2025-A12	Initial	2025-A12	Initial	2025-A12	Initial	2026
811 Salaires et charges sociales	54 180 739,63	56 336 522,52	54 180 739,63	56 336 522,52	-1 864 902,98	-1 146 653,15	-1 864 902,98	-1 084 832,29
8111xxxx Charges salariales	54 180 739,63	56 336 522,52	54 180 739,63	56 336 522,52	-1 864 902,98	-1 146 653,15	-1 864 902,98	-1 084 832,29
812 Achats de biens non durables et de services	27 424 608,13	28 040 180,49	27 424 608,13	28 040 180,49	-1 642 375,66	-2 221 553,80	-1 642 375,66	-2 171 137,84
81210xx Matières premières et outillages	312 949,00	313 154,29	312 949,00	313 154,29	-	-	-	-
81211xx Entretien et location matériel	1 520 447,67	1 645 624,91	1 520 447,67	1 645 624,91	-	-	-	-
812112xx Petits Entretien des bâtiments	2 193 941,17	2 244 924,35	2 193 941,17	2 244 924,35	-	-	-	-
812113xx Fournitures diverses	2 576 706,50	2 564 230,73	2 576 706,50	2 564 230,73	-	-	-	-
812115xx Frais assurances	71 530,00	104 270,00	71 530,00	104 270,00	-	-	-	-
812116xx Autres frais stagiaires	631 248,50	599 004,22	631 248,50	599 004,22	-	-	-	-
81211700 Partenariat secteur privé	10 174 955,38	10 083 430,05	10 174 955,38	10 083 430,05	-	-	-	-
81211799 Préfinancement "FSE" aux OISP et misic	10 174 955,38	10 083 430,05	10 174 955,38	10 083 430,05	-1 171 981,66	-1 072 938,80	-1 171 981,66	-942 286,84
812118xx Autres frais du personnel	272 915,50	392 086,27	272 915,50	392 086,27	-	-	-	-
812119xx Autres fournitures	61 420,00	61 030,00	61 420,00	61 030,00	-	-	-	-
812120xx Loyers et charges des bâtiments	5 005 762,00	5 006 990,74	5 005 762,00	5 006 990,74	-	-	-	-
812210xx Partenariat secteur public	905 935,68	1 071 087,21	905 935,68	1 071 087,21	-	-	-	-
8121140x Experts	2 253 809,00	2 559 476,14	2 253 809,00	2 559 476,14	-	-	-	-
8121145x Frais de communication	1 442 987,74	1 394 871,58	1 442 987,74	1 394 871,58	-	-	-	-
823 Intérêts imputés en débit	15 200,00	17 300,00	15 200,00	17 300,00	-187 000,00	119 032,34	-187 000,00	159 273,52
823000xx Charges financières	15 200,00	17 300,00	15 200,00	17 300,00	-187 000,00	119 032,34	-187 000,00	159 273,52
834 Transferts de revenus aux ménages	8 635 864,04	8 084 261,26	8 635 864,04	8 084 261,26	-14 083 000,00	-14 657 274,02	-14 083 000,00	-14 189 133,20
834310xx Avantages stagiaires	8 635 864,04	8 084 261,26	8 635 864,04	8 084 261,26	-14 083 000,00	-14 657 274,02	-14 083 000,00	-14 189 133,20
845 Transferts de revenus à d'autres groupesinsitit	831 801,50	261 075,08	831 801,50	261 075,08	-465 460,00	-	-465 460,00	-209 863,00
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	831 801,50	261 075,08	831 801,50	261 075,08	-465 460,00	-	-465 460,00	-209 863,00
872 Constructions de bâtiments	1 788 618,00	879 188,58	1 788 618,00	879 188,58	-13 180 998,53	-12 368 799,97	-13 180 998,53	-14 073 974,67
872xxxx Travaux bâtiments	1 788 618,00	879 188,58	1 788 618,00	879 188,58	-13 180 998,53	-12 368 799,97	-13 180 998,53	-14 073 974,67
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens	944 205,50	1 266 681,67	944 205,50	1 266 681,67	-	-	-	-
874220xx Biens d'investissement hors informatique	123 667,50	243 424,67	123 667,50	243 424,67	-	-	-	-
874400xx Logiciels Informatiques	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	-	-	-	-
874530xx Matériel Informatique	815 538,00	1 023 257,00	815 538,00	1 023 257,00	-	-	-	-
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur admir	0,00	-80 800,00	0,00	-80 800,00	-	-	-	-
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-80 800,00	0,00	-80 800,00	-	-	-	-
Totaux	93 821 036,80	94 804 409,60	93 821 036,80	94 804 409,60	0,00	0,00	0,00	0,00

Résultats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Totaux	-93 821 036,80	-94 804 409,60	-93 821 036,80	-94 804 409,60	-96 158 390,59	-96 158 390,59	-96 158 390,59	-2 000 000,00
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------

11.2. Annexe à la réponse de Mme Karine Lalieux à la question de Mme Farida Tahar concernant le tableau présent dans l'exposé général

3.3.1. Dépenses décrétales

Dépenses décret			en milliers d'EUR		
			2024	2025	2026
DIVISION 01 à 07	TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 1 à 7		1.888	1.325	5.859
			1.888	1.325	5.859
DIVISION 21	ADMINISTRATION	CE	57.776	61.005	58.392
		CL	57.671	60.840	58.442
DIVISION 22	AIDE AUX PERSONNES	CE	108.486	107.310	113.944
		CL	108.743	108.034	113.898
PROGRAMME 1	ACTION SOCIALE	CE	30.048	24.495	27.644
		CL	30.047	25.032	27.496
PROGRAMME 2	COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES	CE	26.809	27.330	28.625
		CL	27.076	27.572	28.426
PROGRAMME 4	FAMILLE	CE	51.138	55.040	57.184
		CL	51.129	54.985	57.446
PROGRAMME 6	SOUTIEN À LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	CE	491	445	491
		CL	491	445	530
DIVISION 23	SANTÉ	CE	49.854	54.432	57.378
		CL	49.911	56.359	56.992
PROGRAMME 1	SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE	CE	2.707	2.068	2.874
		CL	2.707	2.268	2.725
PROGRAMME 2	SERVICES AMBULATOIRES	CE	40.343	45.627	47.503
		CL	40.413	47.363	47.491
PROGRAMME 3	PROMOTION DE LA SANTÉ, MATIÈRES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	CE	6.804	6.737	7.001
		CL	6.791	6.728	6.776
DIVISION 24	TOURISME	CE	865	865	865
		CL	865	865	865
DIVISION 25	TRANSPORT SCOLAIRE	CE	16.035	17.907	17.992
		CL	16.035	17.907	17.992
DIVISION 26	FORMATION PROFESSIONNELLE	CE	88.919	91.610	92.030
		CL	88.620	91.485	91.766
PROGRAMME 1	SUPPORT GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	CE	13.679	13.615	13.821
		CL	13.380	13.322	13.552
PROGRAMME 2	CLASSES MOYENNES	CE	14.078	14.791	14.990
		CL	14.078	14.959	14.995
PROGRAMME 3	INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	CE	61.162	63.204	63.219
		CL	61.162	63.204	63.219
DIVISION 27	DETTES	CE	1.847	1.878	1.917
		CL	1.847	1.878	1.917
DIVISION 28	INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVÉES	CE	268	268	268
		CL	268	268	268
DIVISION 29	ENSEIGNEMENT	CE	52.619	53.773	51.664
		CL	52.149	52.533	51.664
PROGRAMME 2	COMPLEXE SPORTIF ET HALL SPORTIF	CE	1.838	1.779	1.571
		CL	1.838	1.779	1.571
PROGRAMME 3	ENSEIGNEMENT	CE	50.781	51.994	50.093
		CL	50.311	50.754	50.093

Dépenses décret			en milliers d'EUR		
			2024	2025	2026
DIVISION 30	RELATIONS INTERNATIONALES (MATIÈRES TRANS-FÉRÉES) ET POLITIQUE GÉNÉRALE	CE	40.655	30.463	30.718
		CL	40.756	30.440	30.815
DIVISION 31	INFRASTRUCTURES	CE	30.312	30.228	26.536
		CL	44.124	35.666	36.757
PROGRAMME 1	DÉPENSES INITIATIVES	CE	14.794	9.910	15.141
		CL	11.540	11.351	9.796
PROGRAMME 2	DÉPENSES : BÂTIMENTS	CE	15.458	20.258	11.395
		CL	32.524	24.255	26.961
PROGRAMME 3	ÉTOILE POLAIRE	CE	0	60	0
		CL	0	60	0
DIVISION 32	PHARE	CE	189.470	196.899	210.047
		CL	191.315	198.332	210.270
PROGRAMME 3	ÉTOILE POLAIRE	CE	207	207	207
		CL	207	207	207
PROGRAMME 4	PERSONNES HANDICAPÉES	CE	189.263	196.692	209.840
		CL	191.108	198.125	210.063
Total décret		CE	638.994	647.963	667.610
		CL	654.192	655.932	677.505

